

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

HQD-ÉNERGIR - DEMANDE RELATIVE AUX MESURES
DE SOUTIEN À LA DÉCARBONATION DU
CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS

DOSSIER : R-4169-2021

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente
M. FRANÇOIS ÉMOND
M. PIERRE DUPONT

AUDIENCE DU 25 FÉVRIER 2022
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 5

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me AMÉLIE CARDINAL
Me ANNIE GARIÉPY
avocates de la Régie

DEMANDERESSES :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE
Me PHILIP THIBODEAU
avocats d'Énergir, s.e.c.

Me JOELLE CARDINAL
Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY
avocats d'Hydro-Québec Distribution

INTERVENANTS :

Me NICOLAS DUBÉ
avocat de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me SYLVAIN LANOIX
avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de l'Association québécoise du propane
(AQP);

Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate du Groupe de recommandations et d'action
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID
avocat d'Option consommateurs (OC);

Me JOCELYN OUELLETTE
avocat du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me GABRIELLE CHAMPIGNY
avocate du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	6
PRÉLIMINAIRES	7
PANEL HQD (sur l'engagement numéro 2)	
FRÉDÉRIC PELLETIER	
MARC-ANTOINE CHARBONNEAU	
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	9
PREUVE DE AQCIE-CIFQ	
PAUL PAQUIN	
JOCELYN B. ALLARD	
LOUIS GERMAIN	
INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX	20
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	68
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JOCELYN OUELLETTE	82
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY	94
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	96
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	102
PANEL HQD (sur l'engagement 2)	
MARC-ANTOINE CHARBONNEAU	
INTERROGÉ PAR Me JOELLE CARDINAL	190

PREUVE AHQ-ARQ

MARCEL-PAUL RAYMOND

INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	208
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JOCELYN OUELLETTE	245
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY	251
INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL	277
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	280

PREUVE DE L'ACIG

NAZIM SEBAA

INTERROGÉ PAR Me NICOLAS DUBÉ	289
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JOCELYN OUELLETTE	320
INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL	323
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	326

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-3 (HQD-Énergir)	Déposer un tableau similaire au tableau E-2, mais en considérant la Contribution totale reliée à l'Offre biénergie (demandé par la Régie)	207
-------------------	---	-----

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt-
2 cinquième (25e) jour du mois de février :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-cinq (25)
8 février deux mille vingt-deux (2022) par
9 visioconférence. Dossier R-4169-2021 : Demande
10 relative aux mesures de soutien à la décarbonation
11 du chauffage des bâtiments. Poursuite de
12 l'audience.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bonjour à tous les participants. On a toujours un
15 petit problème d'écho quand on commence. Alors, on
16 va débiter aujourd'hui avec un court moment où on a
17 quelques questions à poser aux membres du panel qui
18 ont participé à la préparation de l'engagement
19 numéro 2 de la Régie. Maître Cardinal.

20 Me JOELLE CARDINAL :

21 Bon matin. En fait, je comprends qu'il faudra
22 procéder à nouveau à l'assermentation des témoins.
23 Nous avons seulement deux témoins ce matin.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Parfait.

1 Me JOELLE CARDINAL :

2 Pour, Madame la Greffière, sachez qu'il s'agit de
3 monsieur Frédéric Pelletier et monsieur Marc-
4 Antoine Charbonneau qui ont participé à la réponse
5 à l'engagement dont il est question ce matin. Donc,
6 je vais leur demander d'allumer leur caméra pour
7 pouvoir être assermenté. Je pense qu'on entend
8 maître Neuman se racler la gorge.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Désolé, je ne me raclerai plus.

11

12 PANEL HQD (sur l'engagement numéro 2)

13

14 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt-
15 cinquième (25e) jour du mois de février, ONT
16 COMPARU :

17

18 FRÉDÉRIC PELLETIER, conseiller Stratégie tarifaire,
19 ayant une place d'affaires au Complexe Desjardins,
20 Tour Est, 15e étage, Montréal (Québec);

21

22 MARC-ANTOINE CHARBONNEAU, conseiller Stratégie,
23 Affaires réglementaires, ayant une place d'affaires
24 au Complexe Desjardins, Tour Est, 15e étage,
25 Montréal (Québec);

1 LESQUELS témoignent après avoir fait une
2 affirmation solennelle, déposent et disent :

3

4 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parfait. Alors, Madame la Greffière, je vous
7 demanderais d'afficher la pièce B-0090 à la page 3
8 de 4.

9 Q. [1] Alors, une première question pour qu'on soit
10 vraiment bien certain qu'on saisit l'effet de
11 l'impact cumulatif. Donc, en réponse à l'engagement
12 numéro 2A, le Distributeur précise que :

13 L'impact cumulatif de la Contribution
14 GES à l'horizon 2030 de 1,4 % sur la
15 facture mensuelle d'électricité de la
16 clientèle domestique, par cas types
17 d'habitation, est présenté au tableau
18 E-1.

19 Alors, on voit au tableau E-1 que, par exemple,
20 pour un logement cinq et demi de sept cent quarante
21 pieds carrés (740 pi²), l'impact mensuel sur la
22 facture pour une augmentation de un virgule quatre
23 pour cent (1,4 %) s'élève à un virgule zéro quatre
24 sous (1,04 ¢). Si on multiplie par douze (12), ça
25 fait un montant de douze et cinquante en dollars

1 (12,50 \$) environ. Est-ce qu'on doit comprendre
2 que, pour ce type d'habitation, la Contribution
3 totale pour toute la période de deux mille vingt-
4 deux à deux mille trente (2022-2030) va s'élever à
5 douze dollars et cinquante (12,50 \$)?

6 M. FRÉDÉRIC PELLETIER :

7 R. Bien, bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les
8 Régisseurs. En fait, le un point quatre pour cent
9 (1,4 %), ce n'est pas simplement la Contribution
10 GES mais l'ensemble des coûts. C'est-à-dire qu'il y
11 a un impact d'approvisionnement dedans aussi. Si on
12 voulait prendre la Contribution GES seulement, donc
13 ce serait l'impact cumulatif de point cinquante-
14 cinq pour cent (0,55 %) qui serait au tableau E-2.
15 Et l'impact serait de zéro virgule quarante et un
16 dollars (0,41 \$) par mois fois douze (12), ce qui
17 donne... je ne sais pas l'arithmétique, là, mais le
18 montant qui en découle.

19 Q. **[2]** Le un virgule quatre pour cent (1,4 %) inclut
20 une somme additionnelle à la Contribution GES...

21 R. En fait, ce n'est pas seulement la Contribution
22 GES, c'est l'ensemble de l'impact cumulatif qu'on a
23 vu dans la présentation de madame Dallaire et de
24 madame Harbec au début de la présente audience qui
25 comprend un ensemble des coûts reliés à...

1 Q. **[3]** À l'Offre biénergie.

2 R. À l'Offre biénergie à l'horizon deux mille trente
3 (2030).

4 Q. **[4]** D'accord. Mais c'est vraiment un coût total...

5 R. Oui.

6 Q. **[5]** ... pour toute la durée du projet, là. Donc,
7 dans l'optique où il débute en deux mille vingt-
8 deux (2022), donc c'est la contribution totale du
9 client qui est visée par ce type d'habitations-là
10 pour l'Offre biénergie.

11 R. Exact.

12 Q. **[6]** O.K.

13 R. C'est ça. Puis comme je disais tantôt, c'est que si
14 on voulait avoir juste le montant de la
15 Contribution GES, dont l'impact tarifaire à la page
16 4 de l'engagement qui donne point cinquante-cinq
17 pour cent (0,55 %), bien le point cinquante-cinq
18 pour cent (0,55 %) se traduit en impact annuel de
19 un point soixante-quatre dollar (1,64 \$) sur la
20 facture du client habitant un logement cinq et
21 demi.

22 Q. **[7]** Annuel pour les quatre ans de deux mille vingt-
23 cinq (2025) à deux mille vingt-neuf (2029).

24 M. PIERRE DUPONT :

25 Q. **[8]** Oui. Bonjour aux témoins. Donc, juste pour être

1 sûr qu'on comprenne bien, là, parce qu'on voit
2 qu'il y a un peu de confusion, là, au niveau du
3 public, là. Il y a des gens qui prennent le un
4 point quatre pour cent (1,4 %) puis qui supposent
5 que c'est à chaque année que les tarifs vont
6 augmenter de un point quatre pour cent (1,4 %),
7 d'où l'importance que ce soit clair pour tout le
8 monde.

9 Puis ce matin c'est encore d'autant plus
10 clair, je vous remercie. Parce que là, ce que je
11 comprends, le un point quatre (1,4 %) incluait les
12 coûts de fournitures, les coûts
13 d'approvisionnements, en fait, l'ensemble des coûts
14 sur le revenu requis.

15 R. Tout à fait.

16 Q. **[9]** Puis que le... puis de toute façon, si les
17 clients... si le client va au TAÉ, il va aussi y
18 avoir ces impacts-là puis même au TAÉ c'est encore
19 plus fort, là. Mais ce que je veux dire, bref,
20 c'est que les impacts de l'approvisionnement seront
21 toujours là, là, pour un client.

22 Donc, pour la Contribution puis seulement
23 la Contribution, parce que c'est le but de
24 l'exercice, c'est une contribution... le versement
25 d'une contribution pour la réduction des gaz à

1 effet de serre, la compensation. Donc, cette
2 compensation-là, elle représente un impact de un
3 quart de un pour cent (0,25 %), grosso modo, qui se
4 traduit annuellement sur la facture d'un client aux
5 alentours de un dollar soixante (1,60 \$). Puis si
6 je regarde en haut... Avez-vous mis la facture
7 moyenne? Ça doit.

8 M. FRÉDÉRIC PELLETIER :

9 R. Si vous me permettez, j'ai mal calculé dans la
10 rapidité de mon calcul. C'est plus quatre dollars
11 quatre-vingt-douze (4,92 \$), là, pour le...

12 Q. **[10]** Quatre et quatre-vingt-douze (4,92 \$) que vous
13 dites?

14 R. Oui. C'est le point quarante et un...

15 Q. **[11]** Quatre et quatre-vingt-douze (4,92 \$).

16 R. Oui, c'est ça. C'est un impact mensuel de quarante
17 et un sous (41 ¢). Si on le multiplie par douze
18 (12), donne quatre et quatre-vingt-douze (4,92 \$).

19 Q. **[12]** O.K. Ça fait qu'on va s'entendre sur cinq
20 dollars (5 \$).

21 R. Oui, c'est ça.

22 Q. **[13]** Donc, cinq dollars (5 \$) par année...

23 R. Oui.

24 Q. **[14]** ... grosso modo, c'est ce qu'on parle.

25 R. Oui.

1 Q. **[15]** Et si on fait l'hypothèse que, bon, tout ça...
2 Bien, dans votre cas, là, on sait qu'il y aura une
3 cause plus tard, mais si je fais l'hypothèse, donc
4 ça va suivre l'inflation, grosso modo. Mais ça peut
5 donner une bonne idée, là, qu'on parle d'un cinq
6 dollars (5 \$) qui va augmenter peut-être de deux,
7 trois pour cent (2 %-3 %) bon an, mal an,
8 « roughly » puis ça, c'est de moi, là. Mais au
9 niveau annuel, là, pour la réduction de, Mon Dieu,
10 cinq cent quarante mille (540 000) tonnes, c'est-tu
11 ça, de gaz à effet de serre? Il me semble que c'est
12 cinq cents... cinq cent quelques mille (500 000).

13 M. MARC-ANTOINE CHARBONNEAU :

14 R. Si je peux me permettre, cinq cent quarante mille
15 (540 000) tonnes, effectivement, en deux mille
16 trente (2030), mais vous avez mentionné... Juste
17 pour qu'on soit clair, le cinq dollars (5 \$), c'est
18 rendu en deux mille trente (2030).

19 Q. **[16]** En deux mille trente (2030).

20 R. Évidemment, avant deux mille trente (2030), c'est
21 beaucoup moins que ça, parce que c'est... il y a
22 une progression. Donc, les coûts... il va y avoir
23 un premier impact d'un quart de point de
24 pourcentage en deux mille vingt-cinq (2025) sur la
25 facture. Puis ensuite, un deuxième impact, là je

1 suis au tableau à la page suivante, là, un deuxième
2 impact de point trois pour cent (0,3 %) en deux
3 mille trente (2030). Et le total des deux, en deux
4 mille trente (2030), ça va donner sur la facture
5 cinq dollars (5 \$), mais c'est une fois seulement
6 rendu en deux mille trente (2030) quand on va avoir
7 converti tout le volume.

8 Q. **[17]** En deux mille trente (2030). Parce que je
9 voyais que, pour deux mille vingt-cinq (2025), vous
10 avez dans le tableau l'impact tarifaire. Il y a un
11 impact tarifaire annuel de point vingt-cinq
12 (0,25 %), le tableau E-2.

13 M. FRÉDÉRIC PELLETIER :

14 R. Oui.

15 M. MARC-ANTOINE CHARBONNEAU :

16 R. Absolument.

17 Q. **[18]** O.K. Je croyais que vous aviez pris ce
18 chiffre-là.

19 R. Non, non, non.

20 Q. **[19]** O.K. Vous avez pris le...

21 M. FRÉDÉRIC PELLETIER :

22 R. Le point cinquante-cinq (0,55 %)...

23 Q. **[20]** ... le cumulé, le point trois (0,3 %).

24 R. ... en deux mille trente (2030).

25 Q. **[21]** O.K.

1 LE STÉNOGRAPHE :

2 Excusez-moi, Monsieur Pelletier, pouvez-vous
3 répondre à la fin des questions, s'il vous plaît.
4 Je n'entends pas quand tout le monde parle en même
5 temps, je suis désolé, Monsieur Pelletier, juste
6 attendre la fin des questions, s'il vous plaît.

7 M. FRÉDÉRIC PELLETIER :

8 R. Désolé.

9 M. PIERRE DUPONT :

10 C'était notre...

11 LE STÉNOGRAPHE :

12 Sténographe.

13 M. PIERRE DUPONT :

14 Le sténographe. O.K. On s'excuse, Monsieur. C'est
15 l'enthousiasme.

16 Q. **[22]** Revenons aux choses sérieuses. La facture pour
17 un client. Donc, cinq dollars grosso modo en deux
18 mille trente (2030), c'est ce que ça va
19 représenter. Comme vous dites, les montants sont
20 encore plus faibles en deux mille vingt-cinq
21 (2025). Puis même si vous commenciez évidemment,
22 s'il y avait une contribution qui était versée
23 comme en deux mille vingt-trois (2023), de toute
24 façon, les volumes seraient très faibles. O.K. Je
25 pense que ça répond, en tout cas, de mon côté,

1 Madame la Présidente. Je vous remercie.

2 M. FRANÇOIS ÉMOND :

3 Q. **[23]** C'est peut-être moi qui est lent ce matin.

4 Donc, cinq dollars annuel en deux mille trente
5 (2030)?

6 M. MARC-ANTOINE CHARBONNEAU :

7 R. C'est ça, rendu en deux mille trente (2030). En
8 deux mille vingt-cinq (2025), ce serait à peu près
9 la moitié parce qu'on a point vingt-cinq (0,25) sur
10 point cinquante-cinq (0,55). Ce serait à peu près
11 la moitié en deux mille vingt-cinq (2025) l'impact.

12 M. FRÉDÉRIC PELLETIER :

13 R. Deux dollars vingt-huit (2,26 \$) pour être plus
14 précis.

15 Q. **[24]** C'est bon. Merci beaucoup.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[25]** Et si on inclut tous les coûts liés à l'Offre
18 biénergie, eh bien, là, c'est là qu'on fait le lien
19 avec le un virgule quatre pour cent (1,4 %) et
20 puis, là, on parle plus d'un montant de douze
21 dollars (12 \$) environ annuellement, mais en deux
22 mille trente (2030)?

23 R. Exact.

24 Q. **[26]** On a bien compris. Merci beaucoup. Il n'y aura
25 pas d'autres questions de la part de la Formation.

1 Donc, là, maintenant c'est vrai, Monsieur
2 Charbonneau, Monsieur Pelletier, vous êtes libérés.
3 À moins que vous ayez un réinterrogatoire, Maître
4 Cardinal.

5 Me JOELLE CARDINAL :

6 Non.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 C'est bon. Excellent! Alors merci beaucoup. Nous
9 poursuivons avec la preuve de l'AQCIE-CIFQ.

10

11 PREUVE DE AQCIE-CIFQ

12

13 Me SYLVAIN LANOIX :

14 Bonjour, Madame la Présidente.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Maître Lanoix. Oui.

17 Me SYLVAIN LANOIX :

18 Bonjour, Messieurs les Régisseurs. Je vais demander
19 à nos témoins d'allumer leur caméra. Permettez-moi
20 donc de vous présenter le panel de témoins qui
21 présentera la preuve des intervenants AQCIE-CIFQ.

22 Tout d'abord monsieur Paul Paquin, analyste mandaté
23 par les deux intervenants; ensuite monsieur Jocelyn
24 Allard, président de l'Association québécoise des
25 consommateurs industriels d'électricité; et

1 également monsieur Louis Germain, directeur
2 Énergie, Environnement et Services au Conseil de
3 l'industrie forestière du Québec. Alors, Madame la
4 Greffière, nous pouvons procéder à leur
5 assermentation, s'il vous plaît.

6

7 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt-
8 cinquième (25e) jour du mois de février, ONT
9 COMPARU :

10

11 PAUL PAQUIN, conseiller en énergie, ayant une place
12 d'affaires au 1685, croissant Séguin, Brossard
13 (Québec);

14

15 JOCELYN B. ALLARD, président Association québécoise
16 des consommateurs industriels d'électricité, ayant
17 une place d'affaires au 1010, rue Sherbrooke Ouest,
18 bureau 1600, Montréal (Québec);

19

20 LOUIS GERMAIN, directeur Énergie, Environnement au
21 Conseil de l'industrie forestière du Québec, ayant
22 une place d'affaires au 1175, rue Lavigerie, Québec
23 (Québec);

24

25 LESQUELS, après avoir fait une affirmation

1 solennelle, déposent et disent :

2

3 INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX :

4 Je remercie madame la greffière. Donc, pour ce qui
5 est de la preuve écrite, la preuve écrite des
6 intervenants est d'abord contenue dans le mémoire
7 préparé sous la direction de l'analyste Paul Paquin
8 dont la version corrigée et confidentielle a été
9 produite sous la cote C-AQCIE-CIFQ-0022 et la
10 version corrigée caviardée a été soumise sous la
11 cote C-AQCIE-CIFQ-0021.

12 Q. [27] Monsieur Paquin, est-ce que vous avez des
13 corrections ou modifications à apporter à ce
14 mémoire?

15 M. PAUL PAQUIN :

16 Oui, j'ai une correction à apporter, c'est au
17 mémoire, à la page 4, au tableau 1, à la colonne
18 « Facture \$ » pour UDT grande taille. Le montant
19 qui est indiqué là, c'est cinq cent soixante-cinq
20 « 565 ». Alors, c'est une erreur, ça devrait être
21 plutôt moins deux cent quatre-vingt-deux « -282 ».

22 Et, en suite logique à cette modification-
23 là, il y a une autre modification apportée à la
24 page 5, au deuxième paragraphe. Il faudrait enlever
25 « de petite taille » et « de moyenne taille ».

1 Alors, la phrase se lirait, maintenant, comme
2 suit :

3 La facture du TAÉ est inférieure à
4 celle du centre, sans gaz pour tous
5 les UDT, mais la période de retour
6 chez l'investissement dépasse
7 largement la vie utile des
8 équipements.

9 Q. **[28]** Bien, merci. Des réponses à la DDR de la Régie
10 et à la DDR des Distributeurs ont également été
11 produites avec, dans chaque cas, un document de
12 soutien, d'une part, sous les cotes C-AQCIE-CIFQ-
13 0016 et 0017. Et d'autre part, sous les cotes C-
14 AQCIE-CIFQ-0018 et 0019.

15 De plus, les intervenants ont produit trois
16 documents visant à soutenir leurs témoignages
17 d'aujourd'hui, sous les pièces C-AQCIE-CIFQ-0025 à
18 0027.

19 Et, finalement, il y a également une
20 présentation qui est affichée actuellement, qui
21 vous a été transmise et qui est déjà projetée à
22 l'écran sous la cote C-AQCIE-CIFQ-0028. Et
23 puisque'il y a quelques renseignements qui font
24 l'objet d'un engagement de confidentialité, la
25 version que je viens de vous mentionner, qui est à

1 l'écran est caviardée, et la version intégrale
2 confidentielle a été cotée C-AQCIE-CIFQ-0029.

3 Alors, Monsieur Paquin, adoptez-vous ces
4 documents comme valables, dans le présent dossier?

5 R. Oui je l'adopte.

6 Q. **[29]** Monsieur Allard, adoptez-vous ces documents
7 comme valables pour votre témoignage, dans le
8 présent dossier?

9 R. Je les adopte.

10 Q. **[30]** Monsieur Germain, adoptez-vous ces documents
11 comme valables pour votre témoignage, dans le
12 présent dossier?

13 R. Je les adopte.

14 Q. **[31]** Merci. Alors, nous allons débiter avec le
15 témoignage de monsieur Paquin, suivi de quelques
16 commentaires de la part de monsieur Germain, pour
17 clore avec monsieur Allard. Alors, Monsieur Paquin,
18 je vous cède le micro.

19 R. Merci. Alors, bonjour Madame et messieurs les
20 régisseurs. Alors, la présentation reprend les
21 faits saillants du mémoire de l'AQCIE-CIFQ en y
22 apportant des modifications rendues nécessaires à
23 la suite des informations fournies lors des
24 audiences.

25 Alors, nous allons traiter des sujets

1 suivants, soit la comparaison entre le scénario
2 tout à l'électricité et le scénario cent pour cent
3 (100 %) gaz, du point de vue du client.

4 Nous allons procéder à une analyse de
5 rentabilité qui comprend le test du participant, le
6 test de neutralité tarifaire, une évaluation du
7 prix que les clients des Distributeurs paient pour
8 les réductions de GES et un test du coût total en
9 ressources. Nous allons traiter, également, la
10 contribution GES de HQD et, aussi, le cas des
11 clients assujettis au SPEDE.

12 Alors, concernant la comparaison entre le
13 scénario tout à l'électricité et le scénario cent
14 pour cent (100 %) gaz, du point de vue du client.
15 Alors, l'analyse porte uniquement sur la clientèle
16 résidentielle. Bon, bien, c'est que l'intervention
17 n'est pas disponible pour les autres clientèles.

18 Alors, le tableau P-1 qui est présenté là,
19 présente les périodes de retour sur
20 l'investissement. C'est-à-dire, pour ça, on a les
21 cas-types qui ont été définis par les
22 Distributeurs, les trois UDT et les multi-unités.

23 On a l'écart d'investissement entre le TAÉ
24 et le cent pour cent (100 %) gaz, de même que
25 l'écart de facture entre les deux. Et ça nous donne

1 le PRI pour les trois premières. Mais pour les
2 multi-unités, comme la différence de facture plus
3 élevée au TAÉ qu'au gaz, bien, c'est sans objet
4 parce que ça ne sera jamais rentable.

5 Alors, on peut tirer des conclusions de ça
6 que la conversion du gaz vers le tout électricité
7 n'est avantageuse dans aucuns des cas définis parce
8 que le PRI dépasse largement les quinze (15) ans de
9 la vie utile des équipements.

10 Donc, sur le plan économique, il n'est pas
11 envisageable qu'un client choisisse de convertir
12 son système de chauffage cent pour cent (100 %) gaz
13 vers un système tout à l'électricité.

14 La conversion d'une alimentation du gaz
15 vers une alimentation tout à l'électricité ne
16 serait envisageable que si le chauffage des
17 bâtiments cent pour cent (100 %) gaz était
18 interdit. On doit donc concentrer nos efforts sur
19 l'analyse... les efforts d'analyse sur la
20 conversion vers la biénergie.

21 Alors, pour ça, nous avons fait une étude
22 de rentabilité. Alors, l'étude de rentabilité vise
23 à vérifier l'affirmation des Distributeurs formulée
24 dans leur demande conjointe qui dit, très très
25 sommairement, que la solution biénergie est à la

1 fois efficace et au meilleur coût pour la société.
2 Et le meilleur coût pour la société est défini un
3 peu plus tard, dans un autre... en référence, il
4 est indiqué là.

5 Le coût pour la société, ça réfère à
6 l'impact économique d'une mesure, sur les coûts
7 additionnels en ressources et sur les coûts évités
8 en ressources. Alors, une solution au meilleur coût
9 pour la société minimise les coûts additionnels en
10 ressource et maximise les coûts évités en
11 ressource.

12 Et comme le disait aussi... dans la
13 référence, il est indiqué là... le Distributeur...
14 l'analyse pour le coût... pour la société se
15 rapproche davantage du test du coût social en
16 ressources, plutôt que du coût social.

17 Alors, l'analyse de rentabilité de l'AQCIE
18 et le CIFQ comprend : le test du participant,
19 notamment l'appui financier requis pour réaliser la
20 réduction de GES visée; un test de neutralité
21 tarifaire, notamment pour déterminer les coûts que
22 devront assumer les clients des Distributeurs et
23 une comparaison avec le prix du marché des GES; et
24 le test TCTR afin de s'assurer que l'offre est au
25 meilleur coût pour la société.

1 Nous allons passer au test pour le... du
2 participant. Alors, l'analyse porte uniquement sur
3 la clientèle résidentielle, puisque l'information
4 n'est disponible uniquement que pour cette
5 clientèle. Alors, on présente ici le tableau P-2,
6 qui est un tableau qui est semblable au tableau
7 précédent. Qui porte maintenant pour la clientèle
8 résidentielle, mais pour la biénergie.

9 Alors, ce sont les mêmes cas types, avec
10 les mêmes écarts d'investissements et de factures.
11 Mais ici, comme ça a été mentionné par le
12 Distributeur, c'est qu'on vise un PRI de cinq ans.

13 Alors, à ce moment-là, j'ai une colonne qui
14 est « Investissements Clients », qui correspond à
15 cinq fois la différence de « Facture ». Et à ce
16 moment-là, ça nous donne la différence entre
17 l'investissement client. Et l'écart
18 d'investissements entre le biénergie et le gaz,
19 nous donne l'appui financier qui sera requis pour
20 s'assurer de... que l'offre se réalise. Et enfin,
21 la dernière colonne présente le pourcentage d'appui
22 financier, par rapport aux investissements.

23 En plus de ces informations, les
24 Distributeurs ont fourni le nombre de clients
25 résidentiels visés, ils ont fourni la répartition

1 selon les trois types d'UDT identifiés par les
2 Distributeurs.

3 Alors, ces informations ont permis de
4 réaliser un tableau avec les hypothèses suivantes :
5 le nombre de conversions est réparti également sur
6 quinze (15) ans; pour les multihabitations, le
7 nombre total de sept mille (7000) unités est
8 réparti également entre les six et treize (13)
9 unités; l'appui financier est indexé à deux pour
10 cent (2 %) par année; et la contribution de cent
11 vingt-cinq millions (125 M) prévue par le
12 gouvernement dans le cadre du PMO deux mille vingt
13 et un, deux mille vingt-six (2021-2026) est
14 répartie sur les cinq premières années.

15 Alors, le tableau P-3, maintenant, qui
16 présente l'information pour chacun des cas types.
17 Alors, on voit que l'appui financier, en plus de
18 l'information gouvernementale, c'est ce qu'on
19 trouve à la dernière ligne, au cumulatif, on a...
20 c'est six cent six virgule huit millions (606,8 M)
21 qui serait requis.

22 Mais on rappelle, ici, que ce montant-là
23 n'inclut pas l'appui financier qui sera requis
24 éventuellement pour la clientèle commerciale et
25 institutionnelle. Alors, c'est vraiment un montant

1 minimum. Il faut ajouter à ça que le Distributeur
2 estime que cinq millions (5 M) par année... que le
3 Distributeur va avoir un appui financier de cinq
4 millions (5 M) par année pour... dans le cadre de
5 ses programmes d'efficacité énergétique pour les
6 thermopompes.

7 Alors, si on assume que sur la période deux
8 mille vingt-deux, deux mille trente-six (2022-
9 2036), en supposant que l'appui financier de HQD
10 sera de cinq millions (5 M) par année - alors ça
11 donne soixante-quinze millions (75 M). Alors,
12 l'appui financier qui serait requis en dehors de
13 ceux qui sont indiqués là reviendrait quand même à
14 cinq cent trente et un virgule huit millions de
15 dollars (531,8 M\$).

16 En ce qui concerne la période plus près de
17 deux mille deux à deux mille vingt-six (2002-2026),
18 le manque à gagner concernant l'appui financier
19 s'élèverait à douze à quinze millions (12 M\$ -
20 15 M\$) par année.

21 Alors, selon l'AQCIE-CIFQ l'impact
22 tarifaire des mesures de soutien doit être évalué
23 et pris en compte pour la détermination de la
24 Contribution GES.

25 Ainsi, le montant de la contribution ne

1 peut pas être établi avant de connaître l'appui
2 financier qui sera assumé par les Distributeurs
3 pour la clientèle commerciale institutionnelle.

4 À cet effet, il faut rappeler qu'en date
5 d'aujourd'hui, les appuis financiers nécessaires
6 afin de convaincre la clientèle résidentielle
7 d'adhérer à l'offre biénergie ne sont toujours pas
8 confirmés.

9 On a vu qu'il y avait un écart assez
10 important, c'est confirmé si on veut dire jusqu'à
11 maintenant, et on nous dit que les autres appuis
12 vont venir, mais il n'y a aucune confirmation de ces
13 appuis-là.

14 Alors, le fait qu'il n'y ait pas de
15 confirmation ce n'est pas de nature... Ce qui est
16 de nature à empêcher l'atteinte des objectifs de
17 décarbonation motivant la création même du type de
18 Contribution GES.

19 Nous allons passer maintenant au Test de
20 neutralité tarifaire (TNT). Alors, le Test de
21 neutralité tarifaire vise habituellement à évaluer
22 la rentabilité d'une mesure ou programme du point
23 de vue des Distributeurs.

24 Mais étant donné que l'impact financier est
25 assumé par les clients des Distributeurs, l'AQCIE-

1 CIFQ utilise ce test pour évaluer l'impact
2 financier de l'Offre sur les clients des
3 Distributeurs et évaluer le prix que les clients
4 des Distributeurs paient pour la réduction de GES.

5 Alors, l'impact financier comprend les
6 pertes d'opération d'Énergir et d'HQD et le coût
7 des appuis financiers.

8 Comme les appuis financiers sont connus
9 pour la clientèle résidentielle seulement, alors,
10 si on prend le total de toutes les pertes, on ne
11 peut pas l'utiliser donc. On va négliger cet
12 aspect-là dans l'estimation qui est présenté ci-
13 dessous.

14 Alors, le tableau présente les pertes
15 d'opérations d'Énergir et d'HQD. Les pertes sur la
16 période deux mille trente et un, deux mille trente-
17 six (2031-2036) ont été projetées par l'AQCIE-CIFQ
18 à partir des données fournies par les Distributeurs
19 pour la période deux mille vingt-deux, deux mille
20 trente (2022-2030).

21 Alors, le tableau P-4 présente les pertes
22 totales d'opération pour toute la période. Donc, on
23 constate que pour le cumulatif, on arrive à trois
24 milliards cent vingt-neuf millions (3,129 G\$).

25 Avec les données du tableau, on peut

1 également constaté qu'il est important de
2 considérer l'impact sur toute la période d'analyse
3 et non pas uniquement sa période de deux mille
4 vingt-deux à deux mille trente (2022-2030).

5 En effet, les pertes d'opération
6 cumulatives des Distributeurs pour la période deux
7 mille vingt-deux, deux mille trente (2022-2030)
8 sont de neuf cent soixante-dix-sept millions
9 (977 M\$), mais sur toute la période c'est trois
10 milliards cent vingt-neuf millions (3,129 G\$).

11 Alors, la période entre deux mille trente
12 et un et deux mille trente-six (2031-2036), il y a
13 quand même deux milliards cent cinquante-neuf
14 millions (2,159 G\$) de pertes d'opération, ce qui
15 correspond à près de soixante-dix pour cent (70 %)
16 des pertes sur toute la période.

17 Maintenant concernant l'impact sur les
18 clients des Distributeurs. Le tableau P-5 qui
19 présente cet impact-là, ce tableau-là a été établi
20 en tenant compte de la Contribution GES qui est
21 versée d'Hydro-Québec vers Énergir.

22 La Contribution GES a été identifiée à la
23 référence qui est indiquée là et elle a été
24 projetée jusqu'en deux mille trente-six (2036).

25 Et on a aussi pris en considération

1 l'application des modalités de la loi, des anciens
2 fichiers et le processus d'établissement des tarifs
3 de distribution d'électricité en supposant une
4 indexation annuelle de deux pour cent (2 %).

5 Alors, le tableau P-5 présente les pertes
6 des clients pour Énergir, les pertes des clients
7 d'HQD, les pertes totales et la dernière ligne
8 montre le cumulatif annuel.

9 Alors, on constate que pour la période deux
10 mille vingt-deux, deux mille trente-six (2022-
11 2036), l'augmentation de la facture des clients des
12 Distributeurs est de deux milliards quatre cent
13 trente et un (2,431 G\$), soit trois cent vingt-
14 trois millions (323 M\$) pour les clients d'Énergir
15 et un milliard cent huit millions (1,108 G\$) pour
16 les clients d'HQD.

17 Alors, on constate que pour la période deux
18 mille vingt-deux, deux mille trente-six
19 (2022-2036), l'augmentation de la facture des
20 clients des Distributeurs est de deux milliards
21 quatre cent trente et un (2,431 G\$), soit trois
22 cent vingt-trois millions (323 M\$) pour les clients
23 d'Énergir et un milliard cent huit millions
24 (1,108 G\$) pour les clients de HQD.

25 Alors, selon notre compréhension, la

1 différence entre les pertes totales qu'on a vues au
2 tableau suivant sont de trois milliards cent
3 vingt-neuf millions (3,129 G\$) et le montant assumé
4 par les clients des Distributeurs est de deux
5 milliards quatre cent trente et un millions (2431
6 M\$), soit un montant de six cent quatre-vingt-dix-
7 huit millions (698 M\$), s'explique par des
8 modalités applicables à HQD au dossier tarifaire
9 cinq ans et est assumée par l'actionnaire
10 d'Hydro-Québec. Cependant, les actionnaires
11 d'Énergir n'assument aucun impact.

12 Nous allons maintenant passer à
13 l'évaluation du prix que les clients des
14 Distributeurs paient pour la réduction des GES.
15 L'évaluation se concentre sur la clientèle
16 résidentielle seulement et prend en compte les
17 pertes d'opération des Distributeurs pour la
18 clientèle résidentielle. Comme on l'a dit plutôt,
19 Hydro-Québec a indiqué que son appui financier sera
20 limité à cinq millions (5 M\$) par année pour la
21 clientèle résidentielle. Dans un tel cas, l'impact
22 est limité et on n'a pas à considérer cet impact-là
23 dans l'analyse. L'évaluation de l'impact, si on
24 parle de coût unitaire, comprend également la
25 réduction annuelle des GES liée à la conversion de

1 la clientèle résidentielle.

2 Alors, le tableau P-6 présente les
3 résultats et on peut voir il y a les pertes
4 d'opération et les réductions GES, alors on a le
5 prix que doivent payer les clients pour les
6 réductions, le prix unitaire que doivent payer les
7 clients pour les réductions de GES, qui sont deux
8 cent quarante-cinq dollars (245 \$) par tonne pour
9 deux mille vingt-deux (2022), deux cent soixante
10 (260) en deux mille vingt-cinq (2025), cinq cent
11 quarante-huit (548) en deux mille trente (2030) et
12 six cent cinq (605) en deux mille trente-cinq
13 (2035).

14 Maintenant, on a voulu indiquer à titre
15 indicatif à quoi ça correspond ces valeurs-là et
16 pour ça on a été... on a considéré le prix du SPEDE
17 qui est fourni par les Distributeurs, entre autres
18 qui est fourni par Énergir dans ses tableaux, et le
19 prix est indiqué en cennes du mètre cube, alors le
20 facteur de conversion qui a été utilisé, c'est un
21 facteur qui a été fourni par les références
22 indiquées. On a pris aussi comme référence, le
23 prix... la prévision du prix du SPEDE qui a été
24 réalisé par Dunsky Expertise en deux mille dix-huit
25 (2018), et également une prévision du prix de vente

1 d'une unité d'émission aux enchères dans le cadre
2 du SPEDE sur la période deux mille vingt et un,
3 deux mille trente (2021-2030), réalisée par le
4 fournisseur ClearBlue Markets. Alors, le tableau
5 P-7 présente cette prévision des prix des GES.

6 Alors, selon... en termes d'observations et
7 de conclusions, on peut constater que le prix
8 unitaire des GES éliminés que les clients des
9 Distributeurs auront à assumer est beaucoup trop
10 élevé par rapport aux GES éliminés. À titre
11 comparatif, lors de la vente aux enchères de
12 novembre deux mille vingt et un (2021), le coût du
13 SPEDE, soit le... dans le cadre du SPEDE le prix de
14 vente final a été de trente-cinq dollars (35 \$) par
15 unité d'émission, soit un prix près de sept fois
16 plus élevé que le prix résultant à l'application de
17 l'Offre pour l'année deux mille vingt-deux (2022).

18 La comparaison avec la prévision Dunsky
19 montre un prix unitaire quatre point sept (4,7)
20 fois plus élevé à l'année deux mille trente (2030),
21 et trois point sept fois (3,7) fois plus élevé à
22 l'année deux mille trente-cinq (2035).

23 Alors, selon l'AQCIE et le CIFQ, le prix de
24 la réduction de GES résultant de l'application de
25 l'Offre est beaucoup trop élevé par rapport au prix

1 de marché du SPEDE et il n'est pas efficient
2 d'imposer un tel prix aux clients des
3 Distributeurs.

4 Nous allons passer maintenant au test du
5 coût total en ressources. Le test du coût total en
6 ressources veut vérifier la rentabilité de l'Offre
7 pour la société. Il se définit ainsi :

8
$$\text{TCTR} = (\text{coûts évités} + \text{bénéfices liés}$$

9
$$\text{à la mesure}) - (\text{coûts de la mesure} -$$

10
$$\text{coûts des participants}).$$

11 Le résultat de ce test a été présenté au mémoire de
12 l'AQCIE et du CIFQ et a montré un impact négatif
13 d'un peu plus... de plus de un milliard de dollars
14 (1 G\$), en dollar deux mille deux (2002), sur la
15 période deux mille vingt-deux, deux mille trente-
16 six (2022-2036).

17 Mais maintenant, on peut utiliser
18 également, selon l'AQCIE-CIFQ, on peut utiliser les
19 données qui sont indiquées là pour essayer de
20 déterminer le coût de la mesure, avec l'information
21 qui est disponible.

22 Si on prend par exemple, un TCTR est égal à
23 zéro, alors on obtient une nouvelle formule qui dit
24 que le bénéfice lié à la mesure est égale aux coûts
25 de la mesure, plus le coût des participants, moins

1 les coûts évités.

2 Alors, le test qui est présenté là,
3 évidemment, porte uniquement sur la clientèle
4 résidentielle parce que l'information concernant
5 entre autres le coût de... le coût des participants
6 est disponible uniquement pour la clientèle
7 résidentielle.

8 Alors, le coût de l'Offre correspond... les
9 coûts de l'Offre correspondent aux coûts unitaires
10 encourus par HQD pour satisfaire les besoins
11 additionnels et comprend également les coûts
12 supplémentaires encourus chez les clients pour
13 permettre la réalisation de la conversion à la
14 biénergie par rapport aux coûts d'un chauffage cent
15 pour cent (100 %) gaz.

16 Le tableau montre ces coûts. Et les coûts
17 évités en ressource correspondent aux coûts évités
18 d'Énergir. Le tableau indique ces coûts évités.

19 Alors, le tableau P-10 présente le résultat
20 de tout ça, l'application de la formule où on
21 retrouve les coûts de HQD sur la période, entre
22 autres, c'est la période deux mille vingt-deux,
23 deux mille trente-six (2022-2036). On a indiqué ici
24 les années deux mille vingt-deux (2022), deux mille
25 vingt-cinq (2025), deux mille trente (2030) et deux

1 mille trente-cinq (2035).

2 À ça on ajoute les coûts d'installation
3 chez les clients. On enlève les coûts évités
4 d'Énergir. Ce qui nous donne un coût net, on peut
5 considérer que ce sont... la valeur des bénéfices
6 pour la société. On indique la réduction des GES
7 résidentiels.

8 Alors, ça nous donne un coût unitaire de
9 GES qui est estimé pour la période, en moyenne,
10 pour la période d'analyse de soixante-quinze
11 dollars (75 \$) la tonne de CO2. Et pour chacune des
12 années, les valeurs sont aussi indiquées, soit
13 quatre cent trente-trois (433 \$) en deux mille
14 vingt-deux (2022), quatre cent cinquante-deux
15 (452 \$) en deux mille vingt-cinq (2025), sept cent
16 quarante-six (746 \$) en deux mille trente (2030) et
17 huit cent dix (810 \$) en deux mille trente-cinq
18 (2035).

19 À titre comparatif, l'AQCIE-CIFQ présente
20 le tableau suivant qui montre les résultats des
21 mesures des réductions des GES mises en place par
22 le gouvernement du Québec pour... à cette fin.

23 Alors, on a ici les programmes qui ont été
24 identifiés. On a le coût cumulatif des mesures sur
25 la période deux mille treize (2013) à deux mille

1 vingt (2020); la réduction des GES équivalant par
2 année que ces mesures permettent de réaliser; la
3 durée et le coût par tonne de GES.

4 Alors, on peut constater que les coûts sont
5 quand même très très bas. On a quinze point six
6 (15,6), soixante-quatre point un (64,1), cent
7 quatre-vingt-quinze point trois (195,3) qui est
8 quand même assez élevé. L'autre à trois cents
9 (300), c'est quand même... Je ne sais pas si c'est
10 vraiment... si on peut vraiment le prendre en
11 compte, c'est quand même très petit, c'est juste
12 trente mille (30 000) pour dix (10). Alors, je ne
13 sais pas si c'est représentatif du marché. L'autre
14 c'est cinquante-neuf (59) et trente-sept point huit
15 (37,8).

16 Alors, selon l'AQCIE et le CIFQ, ces
17 résultats démontrent clairement que l'Offre n'est
18 pas au meilleur coût pour la société.

19 Par ailleurs, dans le Plan de mise en
20 oeuvre deux mille vingt et un, deux mille vingt-six
21 (2021-2026) du PEV deux mille trente (2030), ce
22 plan-là indique six mesures pour réduire les GES
23 liées au chauffage des bâtiments. Parmi ces six
24 mesures-là, ça inclut la conversion indiquée, la
25 conversion qui est le sujet actuel.

1 Alors, il aurait été intéressant de
2 connaître, de connaître... de comparer ces mesures
3 entre elles. Mais les Distributeurs ne disposent
4 pas d'informations concernant les réductions des
5 GES visées par chacune de ces mesures ni le coût
6 unitaire des réductions des GES pour chacune de ces
7 mesures.

8 On doit donc conclure que, d'une part,
9 l'Offre n'est pas un meilleur coût pour la société,
10 comme le démontre le test TCTR et que, d'autre
11 part, il n'est pas impossible d'affirmer que
12 l'Offre est préférable aux autres mesures
13 identifiées au Plan de mise en oeuvre.

14 Alors, selon l'AQCIE et le CIFQ, la
15 conversion du gaz vers la biénergie n'est pas une
16 option à retenir pour les réductions de GES de
17 façon efficiente. Étant donné que le coût unitaire
18 et les réductions dépassent largement le coût des
19 mesures de réduction de GES soutenues par les
20 différents programmes gouvernementaux, il apparaît
21 que d'autres mesures de réduction moins coûteuses
22 devraient être envisagées au bénéfice de la
23 collectivité.

24 Nous allons parler, maintenant, de la
25 contribution HQD. Ça fait qu'il s'agit maintenant

1 de la contribution GES de HQD vers Énergir. À
2 partir de l'information qui a été fournie jusqu'à
3 maintenant, on comprend que la Contribution n'est
4 pas un coût, ni une dépense de décarbonation, mais
5 un transfert de fonds négocié entre Distributeurs
6 pour permettre de compenser une partie des revenus
7 perdus par l'un des Distributeurs.

8 Pour Énergir, à l'année deux mille trente
9 (2030), l'impact tarifaire de l'Offre pour le
10 scénario biénergie est de quatre virgule cinq pour
11 cent (4,5 %) s'il n'y a pas de Contribution GES et
12 ça baisse à zéro virgule neuf pour cent (0,9 %)
13 incluant, si on prend en compte la Contribution
14 GES. On doit donc considérer que la Contribution
15 GES représente trois virgule six pour cent (3,6 %)
16 des revenus requis d'Énergir.

17 Selon l'évaluation de l'AQCIE et du CIFQ,
18 réalisée selon la même méthodologie que celle des
19 Distributeurs pour Énergir à l'année deux mille
20 trente-cinq (2035), l'impact tarifaire de l'Offre
21 pour le scénario biénergie serait de sept pour cent
22 (7,0 %) sans la Contribution GES et serait de deux
23 virgule deux pour cent (2,2 %) en considérant une
24 Contribution GES qui égalise l'impact tarifaire
25 entre Énergir et HQD. Donc, la Contribution GES

1 représenterait, à cette année-là, quatre virgule
2 huit pour cent (4,8 %) des revenus requis
3 d'Énergir.

4 Avec un tel niveau de contribution aux
5 revenus requis d'Énergir, HQD devient un
6 contributeur très important aux revenus requis
7 d'Énergir, sinon le plus important.

8 On n'a pas pu avoir cette information
9 concernant s'il y avait des clients d'Énergir qui
10 contribuait à plus de quatre-vingt-cinq millions
11 (85 M\$), par exemple, pour l'année deux mille
12 trente (2030), aux revenus requis d'Énergir. Mais
13 on peut très bien affirmer qu'HQD devient un
14 contributeur très important aux revenus requis.

15 Et cette contribution ne constitue la
16 contrepartie d'aucun service. Il ne s'agit pas d'un
17 coût d'approvisionnement. Cette contribution vise à
18 compenser Énergir pour les pertes de volumes de gaz
19 convertis dans l'unique but d'équilibrer les
20 impacts tarifaires entre les deux Distributeurs. Il
21 s'agit donc d'un transfert de fonds des clients de
22 HQD vers les clients et les actionnaires d'Énergir
23 sans contrepartie.

24 Alors, selon l'AQCIE et le CIFQ, la nature
25 de la Contribution ne correspond à aucun des

1 éléments dont doit tenir compte la Régie pour la
2 détermination du revenu requis aux fins de fixation
3 des tarifs de HQD.

4 Il n'est indiqué nulle part dans la Loi
5 sur la Régie de l'énergie qu'un Distributeur
6 d'électricité doit compenser un Distributeur gazier
7 pour une diminution de revenus requis résultant
8 d'un transfert de la consommation d'un client.

9 Une telle Contribution n'est manifestement
10 pas requise pour que HQD puisse servir sa clientèle
11 électrique. Une telle contribution irait à
12 l'encontre des principes reconnus de tarification
13 et de réglementation d'un service d'utilité
14 publique.

15 Un tarif d'électricité n'est pas un moyen
16 de socialisation de mesures de soutien à des
17 distributeurs gaziers qui subissent une perte de
18 revenu.

19 Si le gouvernement désire socialiser cette
20 perte de revenu d'un distributeur de gaz naturel,
21 il doit apporter lui-même une aide financière
22 supportée par l'ensemble des contribuables.

23 La Contribution impose aux clients de HQD
24 une augmentation de tarif pour permettre aux
25 actionnaires d'Énergir de continuer à obtenir leur

1 rendement autorisé par la Régie.

2 Or, ce rendement autorisé par la Régie pour
3 Énergir, tient compte du risque d'affaires et du
4 risque réglementaire, légal et politique
5 d'exploiter un réseau de distribution de gaz.

6 Le contexte social et financier change et
7 entraîne une réalisation du risque d'affaires
8 d'Énergir, vu la réduction voulue de l'utilisation
9 du gaz naturel au Québec.

10 Il est inacceptable de demander que le
11 risque d'exploitation d'Énergir, déjà couvert par
12 l'octroi d'une prime de risque dans l'établissement
13 du taux de rendement autorisé d'Énergir, soit à
14 nouveau compensé par les consommateurs
15 d'électricité.

16 L'AQCIE et le CIFQ recommandent à la Régie
17 de ne pas reconnaître le principe général demandé
18 par les Distributeurs. Alors, les aspects
19 juridiques de cette question sera traité plus à
20 fond dans l'argumentation.

21 Enfin, nous allons aborder le cas des
22 clients assujettis au SPEDE. Alors, plusieurs
23 membres de l'AQCIE et du CIFQ sont assujettis au
24 SPEDE et participent aux enchères en achetant ou en
25 vendant des droits d'émission au prix de marché.

1 La mise en oeuvre éventuelle de l'offre les
2 obligera à participer au coût de réduction des GES
3 via leur tarif d'électricité même s'ils n'y sont
4 pas admissibles. Cette situation n'est pas
5 équitable pour eux et risque d'affecter leur niveau
6 de compétitivité vis-à-vis de concurrents qui ne
7 sont pas des clients d'Énergir et de HQD.

8 L'AQCIE et le CIFQ considèrent que les
9 clients qui sont assujettis au SPEDE participent
10 déjà à la réduction des GES, soit par le biais du
11 SPEDE ou par des investissements qu'ils réalisent
12 pour mettre en place des procédés moins émetteurs
13 de [CO2]. Il n'est donc pas équitable qu'ils
14 participent au paiement d'un montant associé à une
15 réduction de GES des clients du distributeur
16 gazier. Cela va à l'encontre du principe
17 pollueur-payeur sur lequel est basé le SPEDE.

18 Cela affectera également la compétitivité
19 du tarif d'électricité en incluant des coûts qui
20 n'ont rien à voir avec le coût du service offert
21 aux consommateurs d'électricité.

22 Alors, l'AQCIE et le CIFQ recommandent à la
23 Régie d'exempter les clients assujettis au SPEDE
24 d'une augmentation des tarifs reliés à l'offre.

25 Alors, ceci termine ma présentation, je

1 vous remercie de votre attention.

2 Me SYLVAIN LANOIX :

3 Q. [32] Alors, je passerais maintenant la parole à
4 monsieur Louis Germain, dans le cadre de la preuve.

5 M. LOUIS GERMAIN :

6 R. Bonjour. Est-ce que vous m'entendez bien? C'est
7 bon? Bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les
8 Régisseurs.

9 Merci de donner au Conseil de l'industrie
10 forestière la parole pour présenter un commentaire.
11 Je serai bref, monsieur Paquin vient juste
12 d'exposer clairement les positions de l'AQCIE et du
13 CIFQ dans le dossier.

14 J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les
15 discussions au cours des audiences sur l'offre
16 bio... biénergie qui a été présentée par les
17 Distributeurs. C'est particulier, quand même, parce
18 que les discussions nous ont plongés au coeur d'un
19 grand défi auquel on est confronté comme industriel
20 quotidiennement, sur celui de la lutte aux
21 changements climatiques.

22 Durant les audiences, les Distributeurs
23 sont souvent revenus, et tout le monde aussi,
24 d'ailleurs, sur la notion d'urgence climatique.
25 Puis l'expression, je pense, n'est pas très forte

1 dans un contexte où le Québec, en matière de
2 réduction de GES, n'est pas au rendez-vous et fait
3 du surplace.

4 Entre mille neuf cent quatre-vingt-dix
5 (1990) et deux mille dix-neuf (2019), la réduction
6 de GES au Québec a été de trois pour cent (3 %),
7 tous secteurs confondus. Ce qui fait qu'on est très
8 loin de la cible de trente-sept virgule cinq pour
9 cent (37,5 %) qu'on s'est fixée à l'horizon deux
10 mille trente (2030).

11 Fait qu'il y a véritablement une urgence
12 climatique, parce que même à trente-sept point cinq
13 (37.5), on n'est pas sûr qu'on va en faire assez
14 pour être capable de diminuer l'augmentation des
15 températures.

16 Par contre, du côté de l'industrie
17 forestière, on a déployé au cours des dernières
18 décennies beaucoup d'efforts pour réduire les
19 émissions de GES. Je vous donne quelques chiffres :
20 entre mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et
21 deux mille dix-neuf (2019), les émissions des
22 usines de pâte et papier ont diminuées de soixante-
23 sept pour cent (67 %) durant cette période.

24 Là, vous allez me dire : « Oui, mais il y a
25 eu des fermetures d'usines puis un

1 ralentissement. » C'est vrai, mais si je le prends
2 en intensité, les réductions du secteur industriel
3 ont été de soixante pour cent (60 %) en intensité.
4 Ça montre que la performance de notre secteur est
5 bien au-deçà de la cible de trente-sept point cinq
6 pour cent (37.5 %) - soixante pour cent (60 %) par
7 rapport à trente-sept point cinq pour cent
8 (37.5 %) - que s'est fixée que le gouvernement à
9 l'horizon deux mille trente (2030).

10 Puis si je le prends plus globalement, pour
11 tout le secteur industriel, les émissions ont
12 diminué de trente-quatre pour cent (34 %). Donc, le
13 secteur industriel pris globalement a beaucoup
14 performé depuis mille neuf cent quatre-vingt-dix
15 (1990), se rapproche de la cible de deux mille
16 trente (2030) et le secteur forestier a été
17 particulièrement performant. Quand je parle du
18 secteur forestier, principalement il s'agit du
19 secteur industriel des usines.

20 Ce qui fait que, comparativement aux autres
21 secteurs de l'activité économique, le secteur
22 industriel est celui qui a livré le plus de
23 résultats dans la lutte contre les changements
24 climatiques.

25 Par ailleurs, plusieurs de nos entreprises

1 sont des grands émetteurs. Ils sont par conséquent
2 assujettis au marché du carbone via le système
3 québécois de plafonnement et d'échange des droits
4 d'émission auquel elles se sont bien entendu
5 conformées depuis l'entrée en vigueur du SPEDE en
6 deux mille trente (2030), non sans contrainte,
7 parce qu'il y a les plafonds d'émission, on a mis
8 les coûts sur le carbone.

9 Il faut essayer de contrôler nos coûts,
10 vous le savez, alors il a fallu prendre action pour
11 essayer de diminuer les émissions et acheter des
12 droits d'émission ou en vendre quand c'était
13 possible.

14 Les industrielles sont donc soumis à un
15 régime de réduction de GES qui leur impose des
16 charges financières par le biais de prix sur le
17 carbone qu'elles émettent.

18 Vous aurez compris de ce que je viens de
19 vous raconter là que notre industrie considère
20 avoir fait sa part dans la lutte aux changements
21 climatiques, puis on va continuer de le faire il
22 n'y a pas de doutes, mais on trouve toutefois un
23 peu incongru l'idée de devoir assumer par le biais
24 des tarifs d'électricité, des charges financières
25 destinées à la lutte aux changements climatiques

1 qui de surcroît visent d'autres secteurs que le
2 nôtre.

3 On est aussi préoccupé par le fait qu'il
4 puisse être jugé acceptable de payer, puis monsieur
5 Paquet a fait la démonstration tantôt près d'au
6 dessus de sept cents dollars la tonne (700 \$ t).
7 Sept cents dollars (700 \$) pour enlever une tonne
8 de carbone.

9 Comme nous l'avons montré dans nos
10 présentations, celle de monsieur Paquin étant
11 supérieure aux mesures qui ont été jusqu'ici
12 supportées par le gouvernement dans ses différents
13 programmes, on vous a montré tantôt le coût de la
14 tonne de la mesure d'aide pour le remplacement des
15 systèmes de chauffage dans les institutions et les
16 commerces et les industries du Programme Chauffez
17 vert a été de soixante-quatre dollars la tonne
18 (64 \$ t).

19 Tantôt dans la présentation que monsieur
20 Paquin vous a fait, je pense que le montant qui
21 avait été présenté pour la période était de sept
22 cent trente-cinq dollars la tonne (735 \$ t).

23 On a parlé au cours des audiences de la
24 stratégie des petits pas. Je trouve ça intéressant,
25 parce que là il y a des petits pas, mais il y a des

1 petits petits pas aussi.

2 Je vais mettre un petit peu les choses en
3 perspective. Au Québec, les émissions totales en
4 deux mille dix-neuf (2019), les dernières qu'on a
5 eues, sont de quatre-vingt-quatre millions de
6 tonnes de CO₂ (84 M t CO₂) émis dans l'atmosphère.

7 L'offre biénergie permettra de retirer,
8 pour le secteur résidentiel, selon nos estimations,
9 ça peut jouer un peu à environ deux cent mille
10 (200 000). Entre deux cent mille à trois cent mille
11 tonnes (200 000 t - 300 000 t) l'émission du GES
12 qui peut représenter à peu près deux dixièmes
13 (2/10 1 %) ou trois dixièmes d'un pour cent
14 (3/10 1 %) des émissions totales du Québec.

15 En soi, je ne questionne pas le fait qu'on
16 retire des GES. Il n'y a pas de petites mesures
17 j'en conviens. Le problème c'est que le coût est
18 beaucoup trop élevé ici pour que ça puisse à notre
19 avis être justifié.

20 Si on demandait à l'industrie « Vous allez
21 retirer une tonne de GES, puis ça va vous coûter
22 sept cents piasses la tonne (700 \$ t) pour le
23 retirer. » on aurait un sérieux problème.

24 Pour conclure, en fonction de ce qui
25 précède, je réitère qu'à notre avis n'a pas été

1 démontré que l'offre est au meilleur coût par la
2 société, tel que le stipulait exclusivement le
3 décret pris par le gouvernement en juillet dernier.

4 Comme je l'ai mentionné, le CFQ et ses
5 membres ne souhaitent pas que leurs tarifs
6 d'électricité soient affectés à la hausse par la
7 mise en oeuvre de mesures visant la réduction de
8 GES dans d'autres secteurs d'activité.

9 Vous n'ignorez pas qu'il y a une forte
10 compétition dans le secteur industriel comme dans
11 les autres secteurs industriels aussi, puis le
12 contrôle des coûts c'est fondamental et chaque
13 point de pourcentage, que ça soit dans les tarifs
14 d'électricité ou ailleurs ou que ça soit par
15 rapport à des pointes d'inflation, c'est toujours
16 un challenge pour nous et le contrôle des tarifs
17 d'électricité ça fait partie du contrôle des coûts.
18 On a déjà exposé nos positions là-dessus dans
19 d'autres causes présentées devant la Régie.

20 En terminant, la CFQ soumet qu'il aurait
21 été souhaitable que puissent être examinées et
22 comparées différentes options dans la recherche
23 d'un solution favorisant la réduction des émissions
24 de gaz à effets de serre dans le chauffage des
25 bâtiments.

1 On a l'impression dans le présent dossier
2 d'avoir de s'être retrouvés un peu devant un fait
3 accompli et d'avoir à nous prononcer sur une option
4 pour laquelle il n'est pas démontré qu'elle est la
5 meilleure.

6 Bien conscients ici que... Puis c'est un
7 peu embêtant, parce qu'on joue peut-être à la
8 limite des pouvoirs de la Régie de l'énergie, mais
9 je pense que la question d'urgence climatique, et
10 j'y reviens encore, dont on a parlé tantôt, amène
11 peut-être une réflexion à l'effet de se poser la
12 question, à savoir, si la Loi sur la Régie de
13 l'énergie telle qu'elle existe actuellement est le
14 meilleur outil pour pouvoir aborder ces questions-
15 là et si elle n'aurait pas besoin d'être modernisée
16 dans certains de ses aspects pour qu'on puisse
17 faire un examen plus large et qu'on puisse, nous
18 comme intervenants, apporter une meilleure
19 contribution dans l'examen des propositions qui
20 nous sont faites.

21 À cette étape-ci, puis les questions vont
22 revenir hein? Les enjeux reliés aux changements
23 climatiques qui interpellent tout le monde dans
24 toutes les sphères d'activité tout le temps, mais
25 que des politiques plutôt majeures qui sont mises

1 de l'avant par les différents paliers de
2 gouvernement avec des programmes gouvernementaux
3 importants, c'est sûr que la question va revenir et
4 va revenir aussi devant la Régie de l'énergie sous
5 différentes formes à chaque fois qu'on va examiner
6 un dossier, j'en suis persuadé.

7 À cette étape-ci, il importe que la Régie
8 ne crée pas de précédent en ouvrant la porte à
9 l'inclusion de toutes sortes de dépenses qui n'ont
10 pas de lien avec le service rendu. Si ce genre de
11 dépenses doit être socialisé, c'est au gouvernement
12 du Québec de le faire à l'égard de l'ensemble des
13 contribuables québécois. Voilà, c'est ce que
14 j'avais à vous dire, merci.

15 Me SYLVAIN LANOIX :

16 Merci... merci, Monsieur Germain. Alors, comme
17 dernier intervenant, je demanderais à monsieur
18 Allard de faire ses commentaires.

19 M. JOCELYN B. ALLARD :

20 Oui, alors, bonjour, Madame la Présidente,
21 Messieurs les Régisseurs. Ça fait toujours plaisir
22 d'être... d'être avec vous, bien avec vous, avec
23 quelques étages de différence, là, on va finir...
24 on se rapproche à mesure que les dossiers avancent,
25 on va finir par revenir en présentiel réel.

1 Écoutez, malgré le fait qu'on ne soit pas
2 dans la même salle, j'ai l'impression, là, que dans
3 ce dossier-là c'est comme le jour de la marmotte,
4 hein, c'est... j'ai l'impression de vieillir puis
5 de commencer à radoter, là, parce que c'est un
6 assaut continué dans différents dossiers où on
7 tente encore une fois de faire payer par les
8 consommateurs d'électricité pour des – que ça soit
9 des politiques de développement économique
10 régional, que ça soit pour des politiques
11 environnementales – ce qui devrait être... ce qui
12 devrait relever du gouvernement du Québec, ce qui
13 devrait relever de différents fonds, là, que ça
14 soit le Fonds pour l'électrification ou les
15 changements climatiques, que ça soit par d'autres
16 mesures gouvernementales appropriées, et dans un
17 débat, dans une société démocratique avec un
18 gouvernement qui... qui détermine les sommes qu'on
19 doit mettre dans différents programmes.

20 Encore une fois on se retrouve dans un
21 dossier où on essaie de repasser une facture à
22 l'ensemble des consommateurs d'électricité. Et,
23 comme je disais, c'est le jour de la marmotte, on a
24 déjà vécu ça, même avant que je sois avec l'AQCIE,
25 là, dans le cadre des... du dossier de

1 l'électricité post-patrimoniale et le développement
2 de l'économie de l'énergie éolienne à l'époque, ou
3 alors que plusieurs avaient souligné qu'il n'y
4 avait pas de nécessité à ce moment-là d'avoir cette
5 électricité additionnelle, il y avait un coût
6 additionnel pour l'ensemble des consommateurs
7 d'électricité. Personne ne nie les faits, là, ç'a
8 été augmenté, mais le législateur avait même jugé
9 nécessaire que, bon, écoutez, c'est la volonté de
10 la société, on va changer la loi, puis on va faire
11 en sorte d'imposer, là, ces augmentations à travers
12 les modifications législatives, puis tout le...
13 tout le dossier en question.

14 On l'a revécu également dans les dernières
15 années, dans un dossier qui avait l'air à la marge,
16 là, mais le dossier de l'accélération, là, du
17 développement des bornes de recharge où encore une
18 fois on voulait faire reconnaître, et à la charge
19 des consommateurs d'électricité, les coûts qui
20 étaient reliés au développement, là, des bornes de
21 recharges rapides, là, d'Hydro-Québec dans un plan.
22 Et, encore une fois, la législation avait été
23 modifiée pour faire en sorte de nous forcer, là,
24 puis de nous imposer aux consommateurs
25 d'électricité ce qui devait être éminemment une

1 mesure – ce qui était une mesure gouvernementale,
2 là, pour des fins environnementales et autres. Et
3 évidemment, puis on se comprend, là, mes membres,
4 on n'est pas contre les objectifs gouvernementaux,
5 c'est juste que les bonnes choses à la bonne place,
6 j'aurais tendance à dire d'ailleurs, la bonne
7 énergie à la bonne place, mais on va y revenir,
8 puis vous l'avez entendu amplement dans ce
9 dossier-ci.

10 Mais, à tout le moins, dans les autres
11 dossiers, on pouvait à tout... au moins on pouvait
12 au moins trouver un espèce de rationnel en se
13 disant : « Bien, l'électricité éolienne, à
14 l'époque, bien, c'est de l'électricité, les bornes
15 de recharge, c'est des bornes de recharge
16 électriques. » Mais là, ici, là, c'est – je
17 cherchais le terme, parce que quand j'ai vu la
18 proposition des Distributeurs, moi, j'ai eu le
19 réflexe, en bon québécois, là, c'est le boutte du
20 boutte. Parce que là c'est rendu où ça dépasse tout
21 entendement, je pense que c'est mieux dit de cette
22 façon-là, parce que là ce qu'on nous demande, c'est
23 maintenant de compenser les revenus d'un
24 distributeur de gaz naturel pour assurer, en nous
25 faisant... en voulant vous faire reconnaître qu'il

1 y a une dépense pour compenser les revenus d'un
2 monopole d'un distributeur de gaz naturel, c'est
3 une dépense requise pour assurer le service de
4 distribution d'électricité.

5 Là, on est vraiment – même le législateur
6 n'a pas changé la loi. D'ailleurs, ça va faire
7 partie de l'argumentation de certains des
8 participants dans la phase plaidoirie parce qu'on
9 peut se poser de sérieuses questions quand on
10 regarde la loi, là, ce n'est pas prévu dans la loi.

11 Alors, évidemment, vous ne serez pas
12 surpris d'entendre, parce que comme je vous dis,
13 c'est le... on a un discours cohérent, les tarifs
14 d'électricité doivent faire en sorte de refléter
15 les vrais coûts. On a déjà des enjeux importants
16 quand on parle de la compétitivité des tarifs
17 industriels parce qu'on interfinance les tarifs
18 résidentiels, les tarifs commerciaux interfinancent
19 également les tarifs résidentiels. On essaie de
20 dossier en dossier de nous imposer des objectifs
21 gouvernementaux en les envoyant sous le chapeau des
22 tarifs d'électricité. La tarification, ce n'est pas
23 de la taxation.

24 Et puis, bien, là, ici, comme je dis, c'est
25 vraiment incroyable que les pertes de revenu d'un

1 distributeur d'énergie fossile soient obligées être
2 payées, compensées par les payeurs de tarifs
3 d'électricité. Et ce n'est pas juste, ce n'est pas
4 juste un principe abstrait. Puis j'entendais
5 certaines des discussions, des questions en ce qui
6 concerne l'impact. Le un point quatre pour cent
7 (1,4 %), c'est concret ça. Un point quatre pour
8 cent (1,4 %), c'est un coût additionnel sur les
9 factures d'électricité, incluant des industriels,
10 c'est ce qu'on comprend. Parce que quand on regarde
11 à tout le moins les six ou sept dernières années
12 les augmentations tarifaires ont été faites de
13 façon uniforme. Alors, même si ça situe dans le
14 secteur résidentiel, l'expérience passée nous
15 oblige à être très prudent.

16 Ça fait qu'on n'est pas d'accord avec le
17 principe. Mais en plus de ça, on regarde puis on se
18 dit, là, on va nous rajouter un point quatre pour
19 cent (1,4 %) pour... Puis, ça, c'est sans compter
20 les augmentations tarifaires qui sont déjà prévues
21 en vertu de la législation actuelle, qui sont
22 basées sur l'inflation. Puis je vous ferai
23 remarquer que l'inflation, elle est de plus en plus
24 galopante. Puis on ne regarde pas pour aller d'une
25 façon encore mieux. On a des augmentations qui sont

1 déjà... qui réduisent puis d'ailleurs dans d'autres
2 dossiers que nous avons présentés devant vous, les
3 coûts auxquels nos compétiteurs à l'extérieur du
4 Québec font face, la concurrence pour le secteur
5 industriel, l'écart, puis autant Hydro-Québec
6 voudra nous dire que son tarif, c'est le meilleur,
7 le meilleur, mais il est moins meilleur qu'il était
8 meilleur. Alors, l'écart se rétrécit. La Régie l'a
9 reconnu. Tout le monde le reconnaît. Alors, ça
10 devient de plus en plus difficile. Puis chacun des
11 coûts est important. Chaque point de pourcentage,
12 chaque zéro virgule un pour cent est important.

13 Ça fait que un point quatre pour cent
14 (1,4 %) ... Juste mettre en perspective. J'entendais
15 des chiffres tout à l'heure, sur une facture
16 d'électricité de quarante millions de dollars
17 (40 M\$) par année, puis j'ai des membres... je suis
18 d'accord, des plus gros, il y en a moins,
19 effectivement, mais qui paient quatre-vingt-dix
20 (90 M\$), cent millions de dollars (100 M\$)
21 d'électricité par année.

22 On va le quarante (40 M\$). J'en ai à dix
23 millions (10 M\$). Il y en a à quarante (40 M\$).
24 Alors, à quarante millions (40 M\$), là, un point
25 quatre pour cent (1,4 %), c'est cinq cent soixante

1 mille dollars (560 000 \$) par année. Ça, c'est
2 plusieurs emplois dans une usine. Ça met une
3 pression additionnelle. Puis ça c'est sans compter
4 qu'il va y avoir une augmentation au premier (1er)
5 avril, les tarifs généraux deux point six (2,6 %),
6 soixante-cinq pour cent (65 %) de ça pour les
7 clients industriels au tarif L. Bon. Les autres
8 industriels et ceux qui sont au tarif M subissent
9 une augmentation de deux point six pour cent
10 (2,6 %). Puis si vous commencez à regarder où est-
11 ce qu'on s'en va pour le premier (1er) avril deux
12 mille vingt-trois (2023), c'est un point quatre
13 pour cent (1,4 %).

14 Puis c'est facile de dire, bien, c'est
15 juste un point quatre (1,4 %). Puis après ça, dans
16 un autre dossier, on s'est fait dire la même chose
17 dans les serres, c'est juste... Je ne me souviens
18 plus c'était le... Point huit pour cent (0,8 %).
19 Mais, là, à mesure de les additionner, toutes ces
20 mesures gouvernementales qu'on essaie de faire
21 avaler au client, au payeur de compte
22 d'électricité, ça s'ajoute, ça s'ajoute, ça
23 s'ajoute.

24 Or, c'est facile de dire que, pour un cinq
25 et demi qui fait un peu de chauffage, qui est

1 attaché sur deux côtés puis qui ne prend pas
2 beaucoup d'électricité, peut-être que ça représente
3 peut-être douze piastres (12 \$) par année. Mais
4 pour les industriels... Je vais laisser les
5 commerciaux faire leurs représentations. Mais les
6 petits, les grands industriels, on parle de
7 beaucoup d'argent. Et puis pour quelque chose qui
8 n'est même pas approprié. Puis même légalement, je
9 veux dire, ça reviendra en plaidoirie, mais le
10 législateur, contrairement à la question, comme je
11 disais, des bornes de recharge puis l'éolien, la
12 loi n'a pas été modifiée. Or, ce n'est pas le rôle
13 de la Régie d'appliquer ça.

14 Et comme je dis, on n'est pas contre ces
15 mesures-là si le gouvernement veut le faire, si le
16 gouvernement décide qu'il faut compenser les pertes
17 de revenu du distributeur de gaz naturel, malgré,
18 comme ça a été mentionné qu'il y a déjà des primes
19 de risque, on distribue de l'énergie, on...
20 Probablement d'ailleurs que... Pas dans ce dossier-
21 là, mais probablement qu'on va nous dire que c'est
22 devenu de plus en plus risqué et que la prime de
23 risque devrait être encore plus élevée, puis le
24 taux de rendement sur l'équité du distributeur de
25 gaz naturel devrait augmenter. Puis en plus de ça,

1 on se vire de bord, puis on veut faire passer ce
2 risque-là qui, une fois assumé, on veut faire payer
3 par les consommateurs d'électricité. Or, c'est
4 assez particulier.

5 Donc, comme on disait, le Fonds vert, celui
6 qui s'appelle le Fonds d'électrification du
7 changement climatique, ça doit servir à ça.

8 Évidemment, même du côté des contribuables,
9 mais ce n'est pas notre rôle, au moins on va faire
10 les représentations pour les consommateurs
11 d'électricité, mais on peut se poser vraiment la
12 question quand on regarde le décret « au meilleur
13 coût pour la société ». Dieu merci, comme je
14 disais, le législateur n'a pas changé la loi puis
15 il vous laisse même, j'ai entendu « le décret, le
16 décret ».

17 Mais la Régie... la Régie a un rôle à
18 jouer, elle doit s'assurer des différents éléments.
19 La Régie ne peut pas... ce n'est pas un décret qui
20 vient changer la loi. Et puis vous avez à
21 considérer est-ce que c'est vraiment au meilleur
22 coût pour la société. Et la preuve, je pense que...

23 Moi, j'ai regardé les prix, il y a deux
24 jours, on nous parlait, là, les résultats ont été
25 donnés, là, pour les dernières ventes aux enchères

1 pour le SPEDE, trente-sept dollars et cinquante
2 (37,50 \$).

3 Après ça, on parle au fédéral de peut-être
4 arriver à cent soixante-dix dollars (170 \$), alors
5 qu'il y a des mesures dont on... ce qu'on parle
6 ici, là, on parle de pouls là, on est rendu à sept
7 cents (700 \$). Puis là ça dépend sur quelle base on
8 le prend, là, mais ça joue entre six cents (600 \$),
9 sept cents (700 \$), huit cents dollars (800 \$) de
10 la tonne. Il me semble que, à sa face même, là,
11 c'est deux, trois, quatre, sept fois, dépendant de
12 la base de comparaison, le coût des autres mesures.
13 Est-ce que c'est vraiment la meilleure utilisation?

14 Je comprends que pour l'actionnaire
15 d'Énergir c'est la meilleure utilisation, là,
16 prendre l'argent des consommateurs d'électricité
17 pour compenser ses pertes de revenus, mais c'est
18 clairement pas le meilleur choix pour la société
19 comme mesure pour atteindre les objectifs que le
20 Québec doit atteindre.

21 L'objectif, c'est pas de compenser le
22 distributeur de gaz naturel puis de baisser
23 seulement dans le secteur des... du chauffage des
24 bâtiments. L'objectif, c'est de réduire les gaz à
25 effet de serre à la grandeur du Québec, comme

1 monsieur Germain le mentionnait. À bon escient, les
2 industriels font déjà une grande part de cet
3 exercice, de ces efforts et puis... et c'est fort
4 important.

5 D'ailleurs, puis là je fais le lien avec
6 mon dernier point que je veux réitérer. C'est que
7 la proposition des Distributeurs, quant à moi, elle
8 va totalement à l'encontre de toutes les principes
9 législatifs et réglementaires que le Québec, de
10 façon démocratique, de façon... de la façon qu'on a
11 voulu établir en matière de taxation du carbone
12 qu'on a voulu au Québec sous la forme du service...
13 du système de plafonnement et d'échange, le SPEDE.

14 Alors, on a développer un système où on
15 fait payer les utilisateurs de carbone pour les
16 émissions qui sont faites, dans un fonds. Mais
17 cette... même cette tarification, cette taxation du
18 carbone, elle est faite dans un... on a développé
19 un échafaudage législatif et réglementaire qui fait
20 en sorte de tenir compte de d'autres
21 considérations. Le développement durable, c'est pas
22 juste un aspect, il faut tenir compte de tout ça.

23 Et dans sa sagesse, le législateur puis
24 après ça le gouvernement dans ce qui a été mis en
25 place avec le SPEDE a d'ailleurs prévu, par

1 exemple, les allocations gratuites pour les grands
2 émetteurs parce qu'il reconnaissait qu'on ne vit
3 pas dans un monde fermé, on est en compétition. Il
4 fallait faire... faire en sorte de s'assurer que
5 certaines des industries auraient à payer. Mais
6 dans une transition énergétique, le mot le dit
7 « transition », c'est il faut y aller en
8 transition. On ne peut pas du jour au lendemain
9 ajouter des coûts, il fallait faire attention.

10 Alors, c'est analysé par industrie. Vous
11 êtes particulièrement, je pense, c'est de
12 connaissance judiciaire, chacune des industries qui
13 a droit à ces allocations gratuites et ces
14 allocations en échange, t'sais, bon « voici où est-
15 ce qu'on doit s'en aller. On y va à mesure que
16 c'est renégocié dans le temps. »

17 Et là on se retrouve dans une affaire où il
18 y a tout un système qui est mis en place pour
19 équilibrer l'effet que ça a sur les coûts des
20 entreprises. Et les Distributeurs ici, Énergir et
21 Hydro-Québec, se revirent de bord puis ils nous
22 envoient une facture additionnelle sans tenir
23 compte de cet... justement de cet équilibre, alors,
24 pour atteindre le même objectif, alors on nous fait
25 payer deux fois sans tenir compte des mesures de

1 transition puis d'équilibre qui ont déjà été
2 déterminées par le gouvernement du Québec.

3 Alors, c'est... j'ai de la misère à voir
4 comment, avec la législation actuelle et avec les
5 principes et les buts recherchés, comment cette
6 proposition telle que présentée devrait être
7 octroyée ou reconnue et puis... c'est ça.

8 Puis évidemment, si Hydro-Québec doit faire
9 un programme commercial à ses frais en vertu de la
10 législation actuelle, bien grand bien leur en
11 fasse, mais c'est certainement pas...

12 En deux mille vingt-cinq (2025), il est
13 clair que, pour nous, ce n'est certainement pas une
14 dépense nécessaire et requise pour distribuer
15 l'électricité que de payer pour les revenus du
16 Distributeur de gaz naturel. Merci.

17 Me SYLVAIN LANOIX :

18 Q. **[33]** Merci, Monsieur Allard. Donc, les témoins sont
19 disponibles pour les questions.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait. Merci, Maître Lanoix. Alors, je pose la
22 question à tous les intervenants. Est-ce qu'il y
23 a... Oui, Maître Neuman pour RTIEÉ.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Bonjour...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Ouellette, pour le RNCREQ, ça sera votre
3 tour après. Allez-y.

4 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Q. [34] Alors, bonjour et merci, Madame la Présidente.

6 Merci, messieurs les régisseurs. Bonjour aux
7 témoins, bonjour Maître Lanoix. Donc, Dominique
8 Neuman pour RTIEÉ

9 J'aurais une question à monsieur Paquin et
10 je le référerais, si c'était possible, à la page 5
11 de son mémoire. Il faudrait que je trouve la cote,
12 quelque part, attendez un instant.

13 Me SYLVAIN LANOIX :

14 Confrère, c'est la cote C-AQCIE-CIFQ-0021.

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Attendez... moi, j'ai C-AQCIE-CIFQ-0013. Peut-être,
17 que je me trompe? Est-ce que...

18 Me SYLVAIN LANOIX :

19 C'est qu'il y a eu une version corrigée ultérieure.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Ah... excusez-moi. Excusez-moi. Attendez, je vais
22 aller... Si ça pouvait être projeté. Je ne sais pas
23 si la page en question a été modifiée, moi je
24 m'étais basée sur la version antérieure caviardée,
25 évidemment. Si ça peut être projeté, la page 5.

1 D'accord, ça a l'air de ressembler à la page 5 que
2 j'ai déjà.

3 Q. **[35]** Donc, si je comprends bien, et corrigez-moi si
4 je me trompe, Monsieur Paquin, votre conclusion
5 selon laquelle l'offre présentée aujourd'hui n'est
6 pas rentable est basée sur votre hypothèse
7 préalable selon laquelle le comparatif qui doit
8 servir à établir cette rentabilité, ne doit pas
9 être le TAÉ, mais plutôt l'option d'un scénario de
10 chauffage au gaz à cent pour cent (100 %). Est-ce
11 que c'est bien cela?

12 M. PAUL PAQUIN :

13 R. En fait, ce que ça dit, ce qui est indiqué à la
14 page 5, c'est que de toute évidence, sur le strict
15 plan économique, la conversion de cent pour cent
16 (100 %) gaz vers tout électricité n'est pas une
17 option qui est envisageable.

18 Alors, ce qu'on dit, à ce moment-là, c'est
19 que la vraie comparaison qu'on doit faire, ici,
20 c'est évidemment à analyser l'option biénergie.

21 Q. **[36]** O.K. Est-ce que vous êtes d'accord avec moi
22 que si vous aviez pris le TAÉ comme scénario de
23 comparaison, que dans un tel cas, vos analyses de
24 rentabilité auraient été en faveur de l'offre. Est-
25 ce que vous êtes d'accord avec moi?

1 R. Je ne comprends pas ce que...

2 Q. **[37]** Mais si vous aviez comparé l'offre, non pas au
3 scénario cent pour cent (100 %) chauffage au gaz,
4 mais au contraire, au scénario tout à
5 l'électricité. Si vous aviez fait ça, que vous
6 seriez arrivé à une analyse de rentabilité en
7 faveur de l'offre. Est-ce que vous êtes d'accord
8 avec moi?

9 R. Bien, là, je dis le contraire. Je dis que le
10 scénario tout à l'électricité, c'est le scénario
11 qui n'est pas envisageable.

12 Q. **[38]** O.K. Je sais que vous avez...

13 R. Alors, qu'est-ce que vous voulez dire par l'offre?
14 À ce moment-là, l'offre serait quoi?

15 Q. **[39]** Vous avez posé comme hypothèse, que ce
16 scénario, vous n'allez pas le considérer parce que
17 vous avez jugé que ce scénario n'est pas
18 envisageable. J'ai très bien compris ça.

19 Supposons que ce scénario est envisageable.
20 Donc, si on prend cette hypothèse que ce scénario
21 TAÉ est envisageable. Et, donc, si vous aviez
22 comparé l'offre à ce scénario TAÉ, je comprends que
23 vous, vous pensez aujourd'hui qu'il n'est pas
24 envisageable. Mais si vous aviez considéré que ce
25 scénario TAÉ est envisageable et que ça avait été

1 ce scénario TAÉ qui avait servi de comparatif. Est-
2 ce que vous êtes d'accord avec moi que, dans une
3 telle hypothèse, que vous auriez conclu en faveur
4 de la rentabilité de l'offre?

5 R. Non, c'est que la rentabilité aurait été encore
6 pire que celle qui est analysée. Je veux dire... Si
7 l'offre qui avait été présentée, ça aurait été de
8 l'ordre de convertir du gaz, cent pour cent (100 %)
9 gaz vers le cent pour cent (100 %) TAÉ...

10 Q. **[40]** Non, non, non... L'offre est l'offre, telle
11 qu'elle est présentée aujourd'hui, une offre
12 biénergie. Le mot « offre » signifie « biénergie ».
13 On s'entend là-dessus.

14 Si vous aviez comparé cette offre qui est
15 la biénergie à quelque chose d'autre, et que ce
16 quelque chose d'autre, ça aurait été le scénario
17 TAÉ. Est-ce que vous êtes d'accord que vous auriez
18 conclu que l'offre biénergie est rentable, par
19 rapport à l'alternative qu'est le TAÉ?

20 M. JOCELYN B. ALLARD :

21 R. Vous savez, Maître Neuman... Jocelyn Allard pour
22 l'AQCIE-CIFQ. Ici, nous, ce qu'on fait, c'est qu'on
23 prend la proposition des Distributeurs. C'est eux
24 qui font une demande à la Régie et on compare...

25 Q. **[41]** C'est exactement ce que je vous propose?

1 R. C'est ça. Et nous, on compare la proposition à la
2 réalité. La réalité, c'est qu'actuellement, il y a
3 des clients dans le résidentiel, et dans le
4 commercial éventuellement, qui sont au gaz au
5 complet.

6 Alors, il y a déjà un tarif biénergie qui
7 existe d'Hydro-Québec. Si Hydro-Québec veut
8 continuer à l'offrir, grand bien lui en fasse, en
9 autant que ça ne soit pas aux frais des
10 consommateurs. Mais ça, c'est...

11 Alors, la proposition qui est faite ici, on
12 l'analyse, on la compare à partir de la réalité, de
13 la situation vécue. Alors, c'est ça l'analyse qui
14 est faite.

15 Q. **[42]** O.K. Monsieur Allard, si vous permettez, ma
16 question s'adressait à monsieur Paquin. Il a
17 fait...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Peut-être...

20 R. Vous savez, vous posez des questions...

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Q. **[43]** ... il a fait certains comparatifs...

23 R. ... à un au panel...

24 Q. **[44]** ... je lui demande...

25 R. ... on a le droit de répondre aux questions.

1 Q. [45] Je lui demande de savoir dans quelle mesure
2 ces conclusions sont affectées par l'hypothèse
3 qu'il a faite. Je suis convaincu qu'il croit que
4 son hypothèse est une bonne hypothèse. Je suis
5 convaincu de ça.

6 Mais étant donné que son rôle est de faire
7 des comparatifs, ma question est de savoir : s'il
8 n'avait pas pris cette hypothèse comparative, mais
9 au contraire pris le comparatif qu'est le TAE, s'il
10 avait pris cette hypothèse-là, est-ce qu'il est
11 d'accord avec moi que, dans ce cas, l'analyse de
12 rentabilité aurait été en faveur de l'offre?
13 L'« offre » signifie la biénergie, telle que
14 présentée par les Distributeurs au présent dossier.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Écoutez, juste, peut-être, pour accélérer, là, la
17 question est fort pertinente. Et dans les analyses
18 que vous avez faites, Monsieur Paquin, vous avez
19 basé vos analyses économiques sur des hypothèses.
20 Alors, chaque hypothèse a une valeur qui lui est
21 propre. Alors là, on vous demande de porter un
22 jugement sur la base d'une nouvelle hypothèse, en
23 prenant pour acquis qu'elle est bonne. Donc, même
24 si vous la trouvez irréaliste. Alors, voilà.
25 Donc...

1 Et l'hypothèse du tout à l'électricité, il
2 y a un coût qui est lié à cette hypothèse-là, qui a
3 été mis en preuve dans le dossier. Donc, on a quand
4 même une valeur qui est associée à cette hypothèse-
5 là. Donc, si on avait à faire le choix entre
6 l'hypothèse tout à l'électricité ou l'hypothèse
7 offre biénergie, quel serait le meilleur choix pour
8 les clients des Distributeurs?

9 M. PAUL PAQUIN :

10 R. Avec ce choix hypothétique... c'est-à-dire que, si
11 par exemple, c'était interdit de... si le chauffage
12 au gaz était interdit, donc à ce moment-là le choix
13 serait uniquement vers le TAE ou la biénergie, bien
14 effectivement, avec les données qu'on a
15 actuellement, l'offre biénergie serait moins
16 coûteuse que le tout à l'électricité. Ça, je n'ai
17 aucune... C'est exactement ce que je dis. Quand
18 j'ai dit que ce n'est pas envisageable, ça veut
19 dire une situation qui serait encore pire que celle
20 de la biénergie.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Q. **[46]** O.K.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 C'est beau. La réponse, vous l'avez donnée.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Absolument. Je vous remercie beaucoup, Monsieur
3 Paquin. Je vais maintenant revenir sur le fait qui
4 se trouve dans le... une, deux, trois, quatre,
5 cinq... sixième paragraphe de cette page 5, qui dit
6 que le scénario d'alimentation TAE ne serait
7 envisageable que si le chauffage au gaz des
8 bâtiments était interdit.

9 J'aimerais examiner avec vous la situation
10 suivante. Vous êtes au courant qu'il y a un plan
11 pour une économie verte qui favorise
12 l'électrification, sauf dans les cas où, justement,
13 il y aurait une autre solution optimale qui
14 permettrait d'atteindre une économie verte.

15 Est-ce que vous seriez ouvert à considérer
16 que l'option TAE serait envisageable, non seulement
17 dans l'unique cas où ce serait interdit - je dis
18 bien interdit de chauffer au gaz - mais que le TAE
19 pourrait être envisageable dans une situation où,
20 bien que non interdit, il y aurait une volonté
21 gouvernementale de favoriser l'électrification,
22 donc... de décroître... d'amener la consommation de
23 gaz vers sa décroissance.

24 Me SYLVAIN LANOIX :

25 Les témoins se consultent pour l'instant.

1 M. PAUL PAQUIN :

2 R. Disons que si jamais on avait un scénario comme ça
3 il faudrait l'analyser, mais pour le moment, à
4 moins comme je disais tout à l'heure, si c'était
5 interdit. Ce n'est pas interdit.

6 Je veux dire les gens en tout rationalité,
7 ils vont choisir la mesure qui leur apparaît la
8 plus intéressante pour eux sur le plan économique,
9 sauf ceux qui veulent absolument ne pas tenir
10 compte de l'aspect économique.

11 Mais à partir du moment où il n'y a pas
12 interdiction, bien je ne le vois pas comment
13 quelqu'un pourrait de façon raisonnable sur le plan
14 économique opter pour une option qui nous coûterait
15 beaucoup plus cher.

16 Q. **[47]** O.K. Je passe à un autre aspect de votre
17 témoignage. Vous avez mentionné qu'il est
18 inapproprié que les consommateurs d'électricité
19 paient pour les subventions qui visent à favoriser
20 la consommation d'une autre forme d'énergie si j'ai
21 bien compris. Que c'est... Selon les principes
22 économiques, ça ne devrait pas exister.

23 Il y a un autre coût que les consommateurs
24 d'électricité, incluant les membres de l'AQCIE-CIFQ
25 paient déjà, qui sont les programmes d'utilisation

1 efficaces de l'énergie dans les réseaux autonomes
2 et qui consistent notamment au nord du 53e
3 parallèle et enfin même en dessous du 53e parallèle
4 à ce qu'Hydro-Québec paie ses clients pour qu'ils
5 achètent du mazout.

6 Hydro-Québec paie ses clients aussi pour
7 qu'ils achètent des appareils au mazout. Hydro-
8 Québec paie ses clients pour qu'ils réparent des
9 appareils au mazout dans ses réseaux autonomes au
10 motif que ça coûte moins cher de faire ces
11 paiements que de suréquiper les équipements de
12 production d'électricité dans ces mêmes réseaux,
13 production d'électricité qui incidemment est elle-
14 même produite à partir du mazout.

15 Est-ce que votre raisonnement selon lequel
16 il est inapproprié que les clients d'électricité
17 paient pour financer la consommation d'une autre
18 source d'énergie, est-ce que...

19 Donc, est-ce que vous jugeriez qu'il est
20 similairement inapproprié de faire ce qui se fait
21 déjà depuis quelques années, à savoir, que tous les
22 clients d'électricité paient à travers le tarif
23 pour ces programmes dans le Grand Nord.

24 M. PAUL PAQUIN :

25 Non. C'est que ce cas-là comme j'avais mentionné

1 c'est Hydro-Québec... Étant donné qu'Hydro-Québec
2 a évalué que c'était plus rentable pour eux de
3 faire cette dépense-là que de leur fournir cette
4 forme d'énergie-là par l'électricité, parce que de
5 toute façon, dans ces endroits-là ce serait le
6 pétrole de toute façon qui est utilisé pour fournir
7 l'électricité.

8 Alors, ça a été démontré dans ces cas-là
9 que c'était plus efficace de chauffer directement
10 avec le pétrole que de faire de l'électricité avec
11 du pétrole en mettant un rendement d'à peu près
12 trente pour cent (30 %) et après ça de chauffer à
13 l'électricité au lieu d'utiliser du pétrole
14 directement qui aurait un rendement de l'ordre de
15 quatre-vingts pour cent (80 %).

16 Alors, ils le font. À ce moment-là c'est
17 tout à fait justifiable, parce que c'est
18 intéressant et c'est plus économique de le faire,
19 puis ce n'est pas du tout le cas actuellement.

20 Actuellement, ce n'est pas du tout ce qu'on
21 fait. C'est qu'on compense des pertes de revenu
22 d'un autre monopole, mais ce n'est pas du tout la
23 même situation.

24 Q. **[48]** O.K. Je vous comprends.

25

1 M. JOCELYN B. ALLARD :

2 R. Je rajouterais là, Maître, Madame la Présidente, si
3 je peux me permettre là, c'est ça alors on vient
4 dans l'autre cas, situation qui est historique,
5 puis pour des raisons, ça fait longtemps puis
6 effectivement c'est plus économique, mais on vient
7 aider clients alors qu'ici ce qui est proposé ce
8 n'est pas d'aider les clients autant que de venir
9 compenser les revenus des actionnaires d'Énergir.

10 Q. [49] D'accord. Donc, je vous remercie beaucoup pour
11 vos deux réponses et je passe à une autre
12 comparaison qui sont les programmes d'efficacité
13 énergétique.

14 Par définition, ces programmes sont assumés
15 par la masse de la clientèle des différentes
16 catégories de consommateurs concernés, et donc la
17 masse de la clientèle inclut des clients qui sont
18 déjà efficaces, qui ont peut-être déjà mis en place
19 les bons... les bons équipements, les bonnes
20 mesures, et cette masse de clientèle paie pour que
21 l'on subventionne, pour qu'on offre une aide
22 financière, à une minorité de clients, pour les
23 aider à acheter des équipements ou à les réparer ou
24 à les modifier ou à changer leurs comportements.
25 Donc, la masse de la clientèle qui n'est pas -

1 donc, en résumé, la masse de la clientèle qui n'est
2 pas nécessairement le pollueur – paie pour qu'on
3 aide une minorité qui sont plus pollueurs pour
4 qu'ils deviennent moins pollueurs. Est-ce que vous
5 voyez que c'est le même raisonnement que vous
6 faites au présent dossier sur lequel il est
7 inapproprié qu'une masse de clientèle paie pour des
8 programmes d'efficacité énergétique destinés à des
9 clients qui sont plus pollueurs qu'eux?

10 M. PAUL PAQUIN :

11 R. Dans les programmes – à ma connaissance, en tout
12 cas – dans les programmes d'efficacité énergétique,
13 une des premières analyses qui est faite c'est
14 est-ce que le programme est rentable. Alors, si le
15 programme est rentable, bon, ça veut dire que tout
16 le monde y trouve son compte, y compris les
17 participants et aussi les autres clients du
18 Distributeur. Parce que si c'est rentable pour
19 l'entreprise, bien, ça contribue à réduire la
20 facture globale de tout le monde. Alors, ce n'est
21 pas le cas du tout... ce n'est pas du tout le cas
22 qu'on a actuellement, au contraire, ici on perd, il
23 n'y a pas du tout... la rentabilité n'est pas là.

24 Q. Mais vous êtes d'accord que...

25 M. JOCELYN B. ALLARD :

1 R. Vous savez, il y a une question... si je peux me
2 permettre de compléter là-dessus. Il y a une
3 question également, dans tous les programmes
4 d'efficacité énergétique, il y a toujours les
5 différents programmes qui s'appliquent à différents
6 secteurs, puis c'est pour ça que chacun des
7 intervenants ou des groupes vise à avoir des
8 programmes qui s'appliquent. On a déjà fait des
9 représentations, nous, pour que même les clients en
10 contrats spéciaux qui n'avaient pas accès aux
11 programmes d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec
12 puissent avoir accès, justement, à ces
13 programmes-là pour aller chercher. Alors, tout le
14 monde va être appelé à payer, c'est vrai, mais
15 au-delà de la question même des tests, c'est qu'à
16 tout le moins tout le monde peut... que tout le
17 monde puisse au moins se dire : « Je vais en avoir
18 dans ma... dans mon secteur d'activité, il y a des
19 programmes. » Puis, Hydro tente avec les
20 consultations avec les différents marchés de
21 développer des programmes qui vont répondre,
22 justement, à la demande. Donc, si quelqu'un ne
23 participe pas, puis que d'autres participent, puis
24 que tu paies pour ceux qui participent, tu peux
25 dire : « Bien, à un moment donné, peut-être ça va

1 être mon tour, puis un moment donné je vais décider
2 de faire un programme, fait que je vais en profiter
3 également. »

4 Alors qu'ici, d'envoyer des compensations
5 au distributeur de gaz naturel par qu'il va perdre
6 des revenus, puis donc ça va affecter son taux de
7 rendement ou son rendement sur son investissement,
8 je ne vois pas comment un client électrique,
9 d'électricité d'Hydro-Québec puisse dire : « Bien,
10 je vais finir par en profiter. ».

11 Q. [50] O.K. Alors, c'est très clair, je vous remercie
12 beaucoup. Donc, je remercie monsieur Allard et
13 monsieur Paquin pour ces réponses, et ça complète
14 mes questions, Madame la Présidente.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Parfait. Merci, Maître Neuman. On va poursuivre, je
17 crois, avec maître Ouellette pour la FCEI – pour le
18 RNCREQ, excusez.

19 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JOCELYN OUELLETTE :

20 Q. [51] Oui. Bonjour. Alors, hier en fin de journée,
21 madame la présidente a posé une question à la FCEI
22 et ça m'a inspiré. En fait, je regrette même, là,
23 j'aurais aimé la poser à d'autres intervenants,
24 mais je la poserai à ceux... à ceux qui restent.
25 Bien, écoutez, puis dans le cas, là, suite à la

1 présentation, là, qu'on a entendue, là, je vais
2 prendre deux prémisses, là. Je prendrais la
3 prémisse, là, que les... les industriels sont
4 exemptés de payer l'augmentation des tarifs, là, en
5 raison du SPEDE, là, donc mettons si on part de la
6 prémisse, là, que vous auriez raison, là, ou qu'on
7 donnait foi à votre argument, là, que les
8 industriels devraient être exemptés.

9 Donc sachant tout ce que vous savez, puis
10 malgré, là, tous les... toutes les faiblesses que
11 vous auriez pu identifier dans la proposition des
12 Distributeurs, notamment, là, qu'elle n'est pas au
13 meilleur coût pour la société ou toutes les autres
14 modifications qu'on voudrait y apporter. Si les
15 Distributeurs disaient à la Régie : « Notre offre
16 est à prendre ou à laisser. Si vous changez ne
17 serait-ce qu'une seule virgule, on résilie toute
18 l'entente, puis – parce qu'il y a un mécanisme de
19 résiliation dans l'entente, là – et voilà, c'est
20 terminé, on passe à autre chose, on prend
21 l'entente, on la met à la poubelle, puis tant pis
22 pour les GES. » Quelle serait votre recommandation
23 pour la Régie? On la prend quand même ou on envoie
24 ça à la poubelle puis on fera face à l'urgence
25 climatique, autrement?

1 M. JOCELYN B. ALLARD :

2 R. Bien, écoutez, je pense... puis mes collègues
3 pourront compléter. Alors, la réponse : Au
4 meilleur, notre recommandation c'est de ne pas
5 accueillir la demande des Distributeurs qui est
6 faite.

7 Évidemment, je vais faire du pouce sur une
8 des questions de, je pense, de monsieur le
9 régisseur Émond qui parlait ou qui semblait parler
10 de programmes commerciaux. Et, évidemment, en vertu
11 de la législation actuelle, peut-être qu'Hydro-
12 Québec peut décider. Ça appartiendra aux
13 Distributeurs ce qui sera décidé.

14 La demande, ce n'est pas de faire approuver
15 autant de faire le programme parce qu'il y a déjà
16 un tarif biénergie. Ils peuvent, s'ils veulent
17 prendre de l'argent puis la donner à des gens qui
18 consomment du gaz ou s'ils veulent prendre une
19 partie... C'était quoi qu'on a annoncé, hier? Deux
20 point sept milliards de dollars (2,7 G\$) qui sont
21 envoyés au Gouvernement du Québec, l'actionnaire
22 d'Hydro-Québec, par Hydro-Québec.

23 S'ils veulent en prendre une partie puis
24 l'envoyer directement chez Énergir pour compenser
25 parce que le Gouvernement du Québec, écoutez, ça,

1 on n'a pas de contrôle là-dessus, puis ça leur
2 appartiendra, mais c'est ça.

3 Sauf que... puis ce que, moi, j'ai retenu.
4 À un moment donné, il y a des avocats qui ont écrit
5 cette demande-là pour les Distributeurs puis pour
6 Hydro-Québec. Ce qui est pas mal important pour
7 eux-autres, c'est de s'assurer, tout de suite, de
8 sécuriser puis d'attacher la Régie pour le dossier
9 tarifaire deux mille vingt-cinq (2025) puis les
10 quinze (15) prochaines années.

11 Ce qu'ils veulent, c'est de s'assurer que
12 ça soit reconnu comme une dépense nécessaire,
13 utile, en vertu des règles. On peut retourner à des
14 volumes, là, que ça soit Bonbright ou n'importe
15 quel autre, en matière de réglementation
16 économique, de dire que c'est une dépense
17 nécessaire pour assurer le service de distribution
18 d'électricité, c'est étirer l'élastique. Là, il est
19 pété, l'élastique.

20 Alors, comme je le disais tout à l'heure,
21 on n'est même plus dans le domaine de
22 l'électricité. On est rendu pas mal loin. Mais si,
23 évidemment, le législateur, dans sa grande sagesse
24 puis après un débat démocratique de nos élus, la
25 loi est modifiée, comme ils l'ont fait pour les

1 bornes de recharge, comme ils l'ont fait pour
2 l'électricité post-patrimoniale, qu'ils devaient
3 ajouter ça dans les données.

4 D'ailleurs, les programmes d'efficacité
5 énergétique... Maître Neuman parlait de ça, tout à
6 l'heure, là, il y a des dispositions spécifiques
7 aussi, là, qui font en sorte, justement, pour
8 s'assurer qu'il n'y ait pas ce genre de
9 questionnement-là. La législation a été adaptée.

10 Puis d'ailleurs, je pense qu'il y a
11 beaucoup de gens, qui participent à nos audiences,
12 ont participé, on a fait référence au très
13 intéressant séminaire, colloque, que la Régie a
14 tenu au mois de septembre dernier.

15 Puis une des grandes réflexions qu'il
16 fallait faire, c'est que la législation actuelle ne
17 permet pas, justement, de faire ces choses qu'on
18 voudrait faire. Et, puis, ce qu'Énergir puis HQD
19 tentent de faire, ici, c'est de court-circuiter le
20 processus qui devrait être approprié.

21 Évidemment, à ce moment-là, le débat se
22 déplace dans une autre arène. Quand on sera rendu
23 en commission parlementaire pour amender la Loi sur
24 la Régie de l'énergie pour déterminer si on devrait
25 inclure, dans les tarifs d'électricité, la

1 compensation des revenus du Distributeur de gaz
2 naturel, on aura...

3 Je peux vous le dire tout de suite, ce
4 qu'on va faire, on va faire des pieds et des mains
5 pour être invités en commission parlementaire puis
6 faire nos représentations pour dire que ça n'a pas
7 plus d'allure.

8 Mais à tout le moins, le débat sera à la
9 bonne place puis la législation sera adaptée, puis
10 on pourra avoir ce débat-là, puis socialement on
11 pourra se demander...

12 Puis les gens vont peut-être se dire,
13 attends une minutes, là. Il y a actuellement un
14 débat devant l'Assemblée nationale sur des gens qui
15 ont investi dans le développement des énergies
16 fossiles. Puis là, on essaie de les... Ce que je
17 comprends, on veut... bien, les exproprier, les
18 compenser, les arrêter. Bon, on ne veut plus qu'ils
19 en fassent, puis on est en train de débattre à
20 savoir quel est le niveau de compensation.

21 Alors, ça sera la même chose. Il y a un
22 débat avec nos élus, démocratiquement, qui va
23 déterminer comment est-ce qu'on agit vis-à-vis des
24 gens.

25 Alors, si les gens ont investi dans un

1 réseau de distribution de gaz naturel, puis là ils
2 s'aperçoivent qu'ils manquent de revenus, bien, ils
3 viendront s'adresser au Gouvernement du Québec,
4 puis il y aura une loi ou il y aura une façon avec
5 d'autres programmes.

6 Puis si on veut vraiment pousser la
7 biénergie... Puis je reviens à l'histoire du
8 programme commercial. Si Hydro-Québec veut faire
9 ça. Actuellement, la loi leur permet de faire des
10 programmes commerciaux.

11 D'ailleurs, ils n'ont même pas besoin de la
12 permission de la Régie, il y a déjà un programme
13 biénergie. Ils ont juste à dépenser plus de leur
14 argent pour envoyer plus de publicité à leurs
15 clients, puis les inciter à venir à l'électricité,
16 puis à garder le système de gaz naturel en
17 « backup ». C'est un non sens économique pour les
18 clients, à moins d'avoir de l'aide. Ça, tout le
19 monde le reconnaît.

20 Alors, le Gouvernement du Québec a déjà des
21 mesures. Ce n'est peut-être pas suffisant, cent
22 vingt-cinq millions (125 M\$), bien, qu'ils en
23 mettent plus si c'est ça que ça prend pour que les
24 gens installent des équipements biénergie, puis
25 c'est ça.

1 Actuellement, là, on est dans... on mélange
2 toutes les affaires, puis ça n'a pas de bon sens.
3 Alors, on est en train d'essayer, de façon
4 détournée, de repasser la facture à la mauvaise
5 place. Écoutez...

6 M. LOUIS GERMAIN :

7 R. Peut-être...

8 Q. **[52]** Oui?

9 R. Peut-être juste, si vous permettez, Maître
10 Ouellette, un complément d'information.
11 Comprenons-nous bien, là, on n'est pas contre des
12 mesures de réduction de GES, là, c'est clair que...
13 puis je l'ai démontré, je pense, dans ce que j'ai
14 raconté tantôt, que tout le monde met l'épaule à la
15 roue pour faire des efforts en ce sens-là.

16 Ce qu'on se dit, c'est : est-ce que c'est
17 le bon véhicule de passer par la tarification pour
18 financer des réductions de GES, c'est ça qu'on
19 remet un peu en cause. Puis, je reviens juste un
20 peu... Quelles pourraient être les alternatives
21 possibles?

22 Hier, il y a eu... c'était la trentième
23 (30e) enchère du marché du carbone, je pense, et
24 puis ça a ramené dans les coffres de l'État, juste
25 cette enchère-là, trois cent quatre-vingt-deux

1 millions de dollars (382 M\$) pour... qui vont aller
2 au Fonds d'électrification et de changements
3 climatiques pour financer des mesures en matière de
4 transition énergétique puis de réduction des gaz à
5 effet de serre.

6 Il y a d'autres leviers, c'est un peu ça
7 que je voulais faire valoir.

8 Q. **[53]** Je vous comprends. Puis quand vous me dites
9 que la Loi sur la Régie de l'énergie a ses limites
10 puis que le débat devrait se faire à Québec, je
11 suis entièrement d'accord avec vous. Mais je ne
12 vous ferai pas ici tous mes punchs d'argumentation
13 de la semaine prochaine, mais...

14 Et si je vous disais que, par une façon
15 quelconque, un mécanisme X-Y-Z, les consommateurs
16 d'électricité n'avaient pas à payer les coûts de
17 cette compensation-là des pertes de revenus
18 d'Énergir?

19 Supposons que c'est le gouvernement qui
20 dit : « C'est beau, je m'en occupe. Je vais payer
21 ça, ça ne sera pas les consommateurs
22 d'électricité. » Le reste de la proposition des
23 Distributeurs demeure le même. Est-ce qu'on prend
24 ça ou on dit : « Il n'est pas question de compenser
25 Énergir pour ses pertes de revenus, de quelque

1 façon que ce soit. »? Sans que ce soit au coût
2 des... en prenant pour acquis que ce n'est pas les
3 consommateurs d'électricité qui vont payer ça.

4 M. PAUL PAQUIN :

5 R. Écoutez, je pense que notre preuve a démontré que
6 sur le plan social, sur le plan de la société, sur
7 le coût pour la société, ce n'est pas un bon
8 programme. Alors, même si on n'avait pas à le
9 payer, on a démontré que ce n'est pas un bon
10 programme, car il y a...

11 C'est-à-dire, ce n'est pas une meilleure
12 utilisation des fonds publics, ce programme-là.
13 Parce qu'il y a d'autres programmes qui, avec moins
14 d'argent, pourraient probablement avoir des effets
15 même supérieurs à ceux qu'on a là. On a mentionné
16 quelques programmes existants et on a les coûts de
17 ces... le coût unitaire de GES de ces programmes-là
18 et c'est quand même... un ordre de grandeur de
19 différence.

20 Donc, à ce moment-là, même si on n'a pas à
21 le payer, il reste que sur le plan de la société,
22 ça ne nous apparaît pas comme étant un programme
23 intéressant.

24 Q. [54] Parfait. Ça répond à ma question.

25

1 M. JOCELYN B. ALLARD :

2 R. Si je peux me permettre...

3 Q. [55] Oui, oui.

4 R. ... de compléter. Vous savez, l'essence même...
5 puis au-delà de la question, effectivement, de la
6 contribution, c'est vraiment, là, ça, c'est le...
7 c'est quoi... la paille qui fait... en tout cas, la
8 goutte d'eau qui fait déborder le vase, en tout
9 cas, c'est le « boute du boute », comme je disais.

10 Mais la réalité, là, c'est qu'on a (coupure
11 de son) mais qui force à amener un distributeur ou
12 le coût marginal d'Énergir...

13 LE STÉNOGRAPHE :

14 Excusez-moi, Monsieur Allard, Monsieur Allard...

15 R. ... (coupure de son) coût moyen. Puis on essaie de
16 faire changer ça vers un distributeur où le coût
17 marginal d'Hydro est supérieur au coût moyen.

18 Fait qu'on prend ce qui est plus efficace
19 économiquement d'un côté, puis on l'envoie de
20 l'autre côté, on essaie de l'envoyer de l'autre
21 côté. Alors, c'est assez... C'est pour ça que ça ne
22 fittera jamais au niveau sociétal, puis au niveau
23 économique, puis au niveau...

24 Quand on dit au « niveau économique », le
25 développement durable, je le répète, c'est

1 l'environnement, c'est le social et c'est
2 l'économique, c'est l'équilibre des trois. Alors,
3 c'est pour ça qu'il y a d'autres mesures beaucoup
4 plus appropriées puis c'est ce que notre preuve
5 fait ressortir. Que ça soit même pour la question
6 de réduction des GES, où il y a beaucoup d'autres
7 mesures qui sont beaucoup moins dispendieuses puis
8 qui permettent d'atteindre les objectifs.

9 Puis d'ailleurs, dans le domaine
10 industriel, monsieur Germain le disait, hein, il y
11 a des grandes avancées qui ont été faites dans le
12 secteur industriel, puis à des coûts pas mal moins
13 élevés que ce qui est proposé ici.

14 Puis la réalité, là, puis je pense que
15 c'est de connaissance judiciaire ou de connaissance
16 quasi judiciaire de la Régie, on sait que le gros
17 gros secteur, toutes les conférences, tout le monde
18 le dit au Québec : c'est le secteur du transport.

19 Fait qu'on arrête de s'acharner sur aller
20 chercher puis payer jusqu'à huit cents dollars de
21 la tonne (800 \$/t) pour réduire des GES dans le
22 secteur résidentiel de chauffage, par exemple,
23 versus... puis faire payer la mauvaise gang de
24 monde. Alors que le gros débat sociétal, il est
25 supposé être dans le secteur du transport.

1 Q. [56] Je comprends. Je vous remercie. Je n'ai pas
2 d'autres questions.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait. Merci, Maître Ouellette. Est-ce qu'il y a
5 d'autres intervenants qui aimeraient contre-
6 interroger le panel de l'AQCIE-CIFQ? Je ne crois
7 pas. Pour les Distributeurs, Maître Cardinal,
8 Maître Sigouin-Plasse, avez-vous des questions? Ah,
9 Maître Tremblay.

10 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

11 Oui. Bonjour. Bien oui, première apparition.

12 Bonjour à tout le monde.

13 Q. [57] Une question pour monsieur Paquin. Dans votre
14 présentation, donc C-AQCIE-CIFQ-0028 page 13 s'il
15 vous plaît. Ma question porte sur le tableau qu'on
16 voit ici, donc pour le programme Chauffez vert
17 Volet résidentiel. Première ligne de ce tableau-là.
18 Vous mentionnez à la colonne de droite le coût par
19 tonne de GES, qui correspond ici à quinze virgule
20 six dollars (15,06 \$). Pouvez-vous nous dire,
21 Monsieur Paquin, quelle est la source de cette
22 valeur-là?

23 M. PAUL PAQUIN :

24 R. Disons la référence est donnée. Ça vient du... Je
25 pense que la référence a été déposée à la Régie.

1 C'est le rapport annuel de TEQ. Et pour ceux-là en
2 particulier, je crois que c'est à la page 50 de ce
3 rapport annuel.

4 Q. **[58]** Très bien. Est-ce que vous confirmez que les
5 valeurs que vous avez utilisées, là, et si on
6 regarde la colonne « coût cumulatif de la mesure
7 2013-2020 (\$) », le trente et un millions (31 M\$),
8 ça, c'est uniquement la valeur de l'appui financier
9 versé par TEQ, aujourd'hui SITÉ?

10 R. C'est ce que je comprends.

11 Q. **[59]** Très bien. Merci. Je n'ai pas d'autres
12 questions.

13 R. Maintenant, ce n'est pas moi qui ai écrit le
14 rapport. C'est ce que je comprends, oui.

15 Q. **[60]** Très bien. Est-ce que c'est la même chose...
16 Excusez-moi, j'avais dit que je n'avais pas
17 d'autres questions. Est-ce que je comprends que
18 c'est la même situation pour toutes les valeurs
19 qu'on voit pour les autres programmes de ce
20 tableau-là?

21 R. Encore là, je vais le dire sous toute réserve parce
22 que ce n'est pas moi qui ai le rapport. Mais ce que
23 je comprends, c'est la même chose pour tout.

24 Q. **[61]** Très bien. Merci. Je n'ai pas d'autres
25 questions.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Merci, Maître Tremblay. On va prendre une
3 pause de quinze (15) minutes avant les questions de
4 la Régie et de la Formation. Donc, on revient à
5 onze heures (11 h).

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors, nous sommes de retour. Maître Cardinal pour
11 la Régie.

12 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

13 Oui. Bonjour aux membres du panel. Amélie Cardinal
14 pour la Régie.

15 Q. **[62]** En fait, je vais vous référer à la
16 présentation de monsieur Paquin de ce matin, qui
17 est la pièce C-AQCIE-CIFQ-0028. C'est à la page 8,
18 qui est numérotée 8 de la présentation. Donc, vers
19 le bas de la page, l'AQCIE expose que, selon sa
20 compréhension :

21 ... la différence entre les pertes
22 totales (3129 M\$) et le montant assumé
23 par les clients des Distributeurs
24 (2431 M\$), soit un montant de 698 M\$,
25 s'explique par les modalités

1 tarifaires applicables à HQD (dossier
2 tarifaire aux cinq ans) et est assumée
3 par l'actionnaire de HQD. Cependant,
4 les actionnaires d'Énergir n'assument
5 aucun impact.

6 Est-ce qu'on comprend bien, là, que selon l'AQCIE,
7 sa compréhension est à l'effet que le vingt pour
8 cent (20 %) qui n'est pas compensé par la
9 Contribution GES sera absorbé par une hausse de
10 tarif de la clientèle d'Énergir?

11 M. PAUL PAQUIN :

12 R. Disons que le trois cent vingt-trois millions
13 (323 M\$) qui est les pertes nettes, si on veut,
14 d'Énergir, le total de deux mille vingt-deux, deux
15 mille trente-six (2022-2036), ce qui a été, c'est
16 que, autant par Hydro-Québec que par Énergir, que
17 ces pertes-là seraient refilees à leurs clients.
18 Donc, ça va être refile... C'est ça qui est en
19 preuve actuellement.

20 Q. **[63]** Et là, dans ce que l'AQCIE affirme, là, c'est
21 que, d'un côté, l'actionnaire d'Énergir ne supporte
22 pas les coûts. Puis d'un autre côté, l'actionnaire
23 de HQ supporte une partie des coûts. Donc, est-ce
24 que ce que l'AQCIE veut faire ressortir, c'est que
25 l'Offre n'est pas équitable pour cette raison-là?

1 Est-ce que vous pouvez préciser, préciser votre
2 pensée?

3 R. Disons que je ne fais pas d'affirmation sur le plan
4 si c'est équitable ou non. Tout ce que je fais
5 actuellement, j'ai mis des faits qui sont là. Et je
6 constate tout simplement que les clients d'Hydro-
7 Québec, par rapport au tableau précédent, les
8 clients d'Hydro-Québec n'auront pas à déboursier
9 le... Si on regarde, au tableau que vous avez à P-
10 4, à la page 7, dans celui-là c'est indiqué que les
11 clients d'Hydro-Québec verseraient un milliard sept
12 cent soixante-quatorze (1 774 G\$) (sic). Mais ça,
13 c'est sans la Contribution. La somme des
14 Contributions GES qui sera versée d'Hydro-Québec,
15 il y a un autre un milliard (1 G\$) qui est... un
16 milliard cent millions (1,100 G\$) sur la période
17 qui devait être ajoutée à ça.

18 Donc, si on ajoutait, pour bien comprendre
19 les deux tableaux, il faudrait ajouter, au tableau
20 de la page P-4, il faudrait ajouter un milliard
21 (1 G\$), ce serait deux milliard sept cent millions
22 (2,700 G\$) qui serait là.

23 Alors, à ce moment-là, alors que le total
24 des pertes, si on veut, d'Hydro-Québec, les pertes
25 totales qu'ils ont à assumer, ce serait deux

1 milliard presque huit cent millions (2,800 M\$).
2 Alors que les clients en assument uniquement deux
3 milliard cent million (2,100 G\$). Alors, la
4 différence entre les deux, on comprend que c'est
5 l'actionnaire qui va l'absorber.

6 Et il va l'absorber pourquoi? À cause des
7 modalités de la loi qui dit que c'est à chaque cinq
8 ans que les tarifs, qu'il y a une mise à niveau des
9 revenus requis. Alors, la période entre les deux,
10 où les pertes sont plus élevées que l'inflation, la
11 période entre les deux n'est pas... n'est pas à la
12 charge, si on veut, des clients des Distributeurs.
13 Veux-tu ajouter quelque chose?

14 Me JOCELYN B. ALLARD :

15 R. Oui. Évidemment, la question de l'équité, si c'est
16 un... si c'est un des critères sur lesquels on doit
17 analyser la proposition des Distributeurs, c'est
18 certain qu'on a parlé beaucoup de l'équité entre...
19 bien l'iniquité du fait où c'est tellement pas
20 équitable de faire payer les consommateurs
21 d'électricité pour compenser les pertes de revenus
22 du Distributeur de gaz naturel.

23 Mais évidemment, ce que vous avez semblé
24 faire ressortir également, c'est qu'on pourrait se
25 poser la question « est-ce que c'est équitable

1 entre le traitement des actionnaires des deux
2 Distributeurs en question? » Je n'ai pas de... je
3 n'ai pas de doute que si la législation le
4 permettait actuellement, l'ensemble des coûts en
5 question, là, serait repassé par les... autant HQD
6 que par Énergir à l'ensemble de sa clientèle.

7 Évidemment, la législation dans le cas de
8 HQD fait en sorte que, bon, certains diraient, en
9 tout cas, j'ai entendu dire qu'ils étaient... ils
10 n'étaient pas nécessairement défavorables à la loi
11 qui a fait en sorte, là, de ne pas permettre de
12 repasser la facture aux clients pendant les années
13 entre les dossiers tarifaires. Alors, ils sont
14 obligés d'attendre à tous les cinq ans pour
15 repasser les coûts en question.

16 Et à ce moment-là, bien ils se retrouvent,
17 l'actionnaire de HQD se retrouve à en ramasser une
18 partie de la facture. Est-ce que, ça, c'est
19 équitable alors que l'actionnaire d'Énergir, bien
20 lui, il n'a pas la même législation puis qu'il est
21 capable de le repasser à ses clients au complet.

22 On pourrait se dire que, bien là, c'est
23 plus une question... Bien, si la Régie doit décider
24 à cette lumière-là, il faut se demander
25 effectivement est-ce que c'est approprié qu'un des

1 actionnaires ne participe pas à la même hauteur que
2 l'autre. Mais le plus important pour nous, ça
3 demeure le fait que... qui doit payer pour.

4 Puis vous savez, j'ai des... je pense à un
5 des membres de l'AQCIE-CIFQ, là, qui à un moment
6 donné dans son « business case » il y a quelques
7 années, il tentait de faire... de faire, de
8 convertir certaines des... certains de ses... je ne
9 veux pas donner le nom de la personne, des fours
10 qui fonctionnaient au gaz naturel puis il essayait
11 de voir comment est-ce que le...

12 Parce qu'évidemment, tout le monde se
13 préoccupe de réduire les gaz à effet de serre,
14 l'empreinte carbone puis essayer de voir quel
15 programme puis est-ce que... Comment est-ce qu'on
16 pourrait essayer de faire fonctionner? Est-ce
17 qu'Hydro pourrait arriver avec une nouvelle
18 tarification? Est-ce que TEC, c'était dans le temps
19 où TEQ était... était en vie, là. Est-ce que TEC
20 pourrait avoir un programme pour permettre
21 justement de convertir certains de ses fours du gaz
22 naturel à l'électricité.

23 Et puis il y avait un coût supplémentaire
24 puis à un moment donné ils faisaient leurs calculs
25 puis il se dit « bon, bien peut-être qu'on pourrait

1 en faire deux sur X, là puis essayer de supporter
2 le coût... » et caetera.

3 Alors là, de dire que tu fais ton...
4 mettons tu fais l'effort de convertir ça à tes
5 frais pour toutes sortes de raisons d'affaires
6 parce que tu sais que t'as besoin de réduire
7 l'empreinte.

8 Puis là quelques années après, t'arrives
9 puis tu te fais dire « l'électricité que tu payes
10 plus chère, tu vas payer encore un peu plus cher,
11 un point quatre pour cent (1,4 %) ici démontré en
12 deux mille trente (2030), là, parce qu'on va
13 compenser ceux qui... t'sais, le distributeur de
14 gaz naturel. » C'est ça. Ça, ça m'apparaît pas mal
15 inéquitable. Ça ne respecte pas ce que le décret ou
16 l'encadrement qui doit être analysé ici.

17 Q. [64] Merci, ça va compléter mes questions.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait. Merci, Maître Cardinal. Monsieur Dupont,
20 pour La Formation.

21 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

22 M. PIERRE DUPONT :

23 Merci, Madame la Présidente. Bonjour à tout le
24 monde.

25 Q. [65] Quelques questions. La première, je dirais,

1 d'ordre plus macro-économique, de la façon
2 suivante. Est-ce que les associations que vous
3 représentez, soit qu'elles ont été consultées ou
4 soit qu'elles ont fait des représentations auprès
5 du Gouvernement du Québec, que ça soit dans le
6 cadre de la Politique énergétique ou encore, dans
7 le cadre du Plan pour une économie verte?

8 M. LOUIS GERMAIN :

9 R. À chaque fois, et en ce qui concerne le CIFQ, en
10 tout cas, depuis que je suis là.. Puis là, je fais
11 une rétrospective d'une année. Toutes les actions
12 qui ont été mises de l'avant, que ce soit au niveau
13 du Gouvernement fédéral et du Gouvernement du
14 Québec, on a toujours été interpellé.

15 Je vous donne, entre autres, la stratégie
16 québécoise récente sur l'hydrogène et les
17 bioénergies. Alors, on a été interpellé là-dessus
18 et on a eu l'occasion de présenter nos positions.

19 On est aussi dans le cadre d'un projet de
20 règlement qui s'en vient, qui est la diminution des
21 plafonds d'allocations de GES dans le cadre du
22 SPEDE.

23 Vous le savez, il y a un nouveau règlement
24 qui va être présenté au printemps. Alors, ça fait
25 tout près de deux ans qu'on y travaille et qu'on

1 est consulté là-dessus et où on a eu l'occasion de
2 présenter nos préoccupations, en espérant que le
3 gouvernement puisse nous avoir entendus.

4 Et on est déjà visé par le régime du SPEDE.
5 Alors, le fait que le gouvernement se dirige vers
6 une diminution des plafonds d'allocations, alors
7 c'est soit que ça augmente encore la pression sur
8 nous pour améliorer encore notre niveau de
9 performance.

10 Alors, à chaque fois qu'il y a une action
11 gouvernementale majeure qui est entreprise, que ce
12 soit sous la forme d'une loi, d'une politique de
13 règlement d'un programme, d'une stratégie, on est
14 toujours au rendez-vous.

15 M. JOCELYN B. ALLARD :

16 R. Effectivement. Bien, c'est ça, à chaque fois qu'on
17 a l'opportunité d'être consultés sur ce qui se
18 trame en amont, c'est certain que c'est notre rôle
19 de faire les représentations.

20 Il est clair qu'également, dans certains
21 des grands consommateurs industriels, ils ont leurs
22 propres canaux de communication. Ils sont également
23 consultés. La même chose que monsieur Germain
24 rapporte, là.

25 Un des éléments qui sont ressortis, dans

1 les derniers... admettons, les derniers douze (12)
2 mois ou « wathever », là, c'est la question,
3 justement, de l'application du SPEDE puis des
4 allocations gratuites, effectivement.

5 Mais chose certaine, c'est qu'à chaque fois
6 qu'il y a des consultations, nous, le discours...
7 parce qu'il y a des membres de l'AQCIE qui sont
8 également des consommateurs de gaz naturel. Il y en
9 a qui ne le sont pas ou que ce n'est pas des
10 consommateurs majeurs de gaz naturel.

11 Alors, comment est-ce qu'on fait pour
12 respecter puis s'assurer de garder une cohérence
13 dans nos propos? Et, ça, ce qu'on a fait, bien,
14 c'est effectivement, c'est qu'on a toujours le même
15 discours. C'est la même chose que...

16 Lorsque le gouvernement veut utiliser les
17 tarifs d'électricité, je l'ai dit dans d'autres
18 causes ou d'autres dossiers, ici. Le gouvernement a
19 déjà des outils, s'il le veut. On l'avait dit, dans
20 le cas des serres, par exemple. Il peut décider de
21 faire des contrats spéciaux en vertu de la Loi sur
22 Hydro-Québec. Il peut prendre sur lui.

23 La meilleure façon de garder notre
24 cohérence et de représentation de ce qu'on dit, on
25 le dit à la Régie. On le dit à Québec, quand on a

1 l'opportunité de le dire. On le dit partout. C'est
2 que la tarification, ça doit refléter des coûts
3 pour desservir la clientèle ni plus ni moins.

4 Et, par la suite, les autres mesures que le
5 gouvernement, que la société veut mettre en place
6 pour atteindre d'autres objectifs, que ça soit le
7 développement économique régional, par des usines
8 qui fabriquent des composantes d'éoliennes, ou que
9 ça soit par la réduction des gaz à effet de serre,
10 bien ça, ça doit passer pas des programmes
11 gouvernementaux appropriés, des fonds appropriés.

12 Puis le SPEDE, c'est un bel exemple
13 d'argent qui... d'une façon où on est allé trouver
14 une façon de respecter ce que la société québécoise
15 décide de dire : « Quand tu consommes du fossile,
16 tu vas contribuer. Quand tu fais des émissions, tu
17 vas contribuer dans le SPEDE, puis après ça, bien
18 tu vas... » On va se servir de cet argent-là pour
19 accélérer les mesures dans certains domaines, puis
20 après ça, bien là...

21 Puis ça se fait au niveau sociétal, il y a
22 un débat. Évidemment, je ne dirais pas qu'on est
23 consulté beaucoup, là, sur comment est-ce qu'on
24 devrait l'utiliser dans le secteur du transport.
25 Comme j'ai dit tout à l'heure, c'est le secteur

1 où... le premier endroit.

2 Mais je sais que j'ai des membres, là,
3 qui... qui ont des... des éléments de leurs... de
4 leurs opérations qui impliquent des éléments de
5 transport, puis effectivement, qui sont interpellés
6 pour comment on peut, justement, décarboner le
7 secteur du transport. Alors, ils font leurs
8 représentations aux endroits appropriés.

9 Mais en ce qui concerne l'AQCIE, notre
10 mandat est clair, on veut que la... Puis on a
11 toujours été... Dans le cadre de la discussion sur
12 le projet de loi 34, c'était la même chose. On
13 trouvait que la meilleure chose... on continue à
14 penser que la meilleure affaire pour discuter de
15 ces questions-là, c'est la transparence, il faut
16 les mettre au grand jour, c'est devant la Régie de
17 l'énergie, une Régie indépendante, qui est capable
18 d'analyser, puis qui reflète pour les consommateurs
19 les coûts requis par Hydro-Québec pour desservir
20 cette clientèle du Québec.

21 Q. [66] Je vous remercie. Puis écoutez, vous avez
22 mentionné plusieurs fois, Monsieur Allard, de
23 refléter les coûts, puis que si c'est des
24 politiques de développement, exemple, régional ou
25 autre, bien il faut mettre les coûts à la bonne

1 place. J'ai eu la chance de participer à la cause,
2 v'là deux, trois semaines, là, sur l'exemption des
3 clients du tarif L, là, l'indexation du contrat
4 patrimonial. Donc, ça, c'est une forme... est-ce
5 que pour vous, c'est une forme de socialisation des
6 coûts? Parce que dans les faits, qui paie pour les
7 clients qui sont exemptés de l'indexation du
8 contrat patrimonial? C'est qui qui paie? Y'a-tu
9 quelqu'un à la fin de la journée pour la
10 non-indexation? C'est l'actionnaire qui paie ou
11 c'est l'ensemble des clients qui paie pour?

12 R. C'est... il n'y a pas personne qui socialise. Ce
13 qu'il faut... Quand on parle de la réalité des
14 coûts...

15 Puis d'ailleurs, historiquement, la portion
16 de production d'électricité - puis c'est avant mon
17 temps avec l'AQCIE, mais ça devait être... ça
18 aurait dû être continué à être... d'être
19 réglementé, hein. Alors, ce qui arrive, c'est que
20 la législation a déterminé, pardon, a déterminé
21 quel devait être le coût pour le kilowattheure,
22 c'est enchâssé dans la législation : « Voici ce que
23 ça va être ».

24 Puis à un moment donné, pour des raisons...
25 des raisons financières, on a décidé,

1 artificiellement, d'augmenter ce coût du
2 patrimonial, qui n'est pas basé sur la même
3 analyse. Vous savez, la Régie, c'est la beauté de
4 l'affaire, il y a toutes sortes d'analyses qui sont
5 faites : « Voici l'investissement, voici
6 l'amortissement, voici le coût pour le
7 maintien... »

8 On a des débats très intéressants, mettons,
9 avec le Transporteur, on a encore des dossiers
10 tarifaires annuels. « Voici les enveloppes qu'on
11 voudrait mettre. » Et nous, ce n'est pas un secret,
12 on vient dire... on s'assure... on a un grand
13 intérêt pour la fiabilité du réseau de transport,
14 c'est évident, là. Les grands clients ne veulent
15 certainement pas être interrompus.

16 Mais en même temps, il ne faut pas avoir
17 un... ce qu'on appelle un « réseau chromé », il y a
18 une question d'équilibre. Alors, ce sont des débats
19 qui sont appropriés, devant la Régie, qui
20 permettent de voir puis de faire en sorte de
21 refléter dans le tarif de transport le vrai coût
22 pour le Transporteur d'assurer le service. Même
23 chose chez le Distributeur.

24 Malheureusement, du côté de
25 l'approvisionnement puis du patrimonial, ça serait

1 limiter l'impact sur les grandes industries. Alors,
2 c'est pour ça qu'ils ont dit : « Il faut penser à
3 la question de compétitivité puis comment est-ce
4 que ça va venir affecter les coûts. » Alors, ils
5 ont décidé d'exempter de cette taxe artificielle
6 nouvelle, qui visait à atteindre à l'époque
7 probablement le déficit zéro, de ne pas l'imposer
8 aux clients au tarif L. Parce que, carrément, ils
9 étaient en compétition au niveau international.

10 Les autres clients d'électricité,
11 malheureusement, étaient captifs du monopole. Ils
12 ne pouvaient pas faire autrement. Vous savez, vivre
13 sans électricité au Québec, ce n'est pas facile.
14 Alors, tu n'as pas le choix. Donc, on leur a dit,
15 on va leur imposer ça puis ils paient.

16 Moi, je ne vois pas ça comme... Il n'y a
17 aucunement subvention ici. Parce que les besoins
18 pour la portion d'approvisionnement ne sont pas, ne
19 sont pas... ils ne sont même pas analysés par la
20 Régie. On les prend à partir de ce qui est fixé
21 dans la Loi, ce qui est décrété par le taux
22 d'indexation, la formule de calcul patrimonial. Et
23 puis le seul endroit où la Régie a un certain
24 regard sur l'approvisionnement sur le
25 postpatrimonial, il y a certaines règles à suivre.

1 C'est ça.

2 Quand on parle des vrais coûts à la bonne
3 place, ça serait effectivement très approprié de se
4 questionner sur quel est le coût. Parce que
5 cinquante pour cent (50 %) de la facture
6 d'électricité, c'est l'approvisionnement. Or, moi,
7 je suis totalement en faveur d'avoir une réelle
8 discussion sur les vrais coûts d'approvisionnement
9 de l'électricité au Québec pour tous les Québécois.

10 Q. [67] Je vous remercie. Je vais poursuivre avec une
11 autre question. Je vais revenir à la preuve. Donc,
12 on a bien compris que vous avez pris un scénario
13 tout gaz et que vous l'avez comparé à partir de la
14 situation du tout électrique. Puis vous dites plus
15 loin que la seule façon de procéder, il faudrait
16 que le gouvernement interdise le gaz. Puis je ne
17 veux pas reprendre ce que maître Neuman a dit
18 tantôt, mais pour l'essentiel, est-ce qu'on doit
19 déduire que si jamais le gouvernement décidait
20 d'aller avec un projet de loi pour interdire le
21 gaz, ça serait une très mauvaise idée sur la base
22 de votre analyse? Parce que ces clients-là
23 nécessairement vont aller à l'électricité, ils ne
24 peuvent plus aller au mazout, on le sait, donc
25 peut-être au propane. Enfin je ne le sais pas. Mais

1 si jamais il interdit, mettons qu'il interdit toute
2 forme de combustible, là, est-ce à dire que votre
3 scénario implicitement, là, ça serait une très,
4 très, très mauvaise idée pour la société?

5 R. Bien, je pense que ce serait peut-être, ce
6 serait... parce que probablement qu'il y aurait un
7 projet de loi qui dirait, il y aurait un beau
8 débat, un beau débat dans l'Assemblée nationale,
9 puis un beau débat de société à savoir est-ce qu'on
10 interdit au complet tous les fossiles au Québec. Et
11 puis il y aurait des grands questionnements, comme
12 on fait pour... parce qu'il y a des choses qu'il
13 n'est pas possible de remplacer, que ce soit dans
14 l'industrie, que ce soit dans certains secteurs.
15 Est-ce que l'économie ferait... Là, ici, avec les
16 prix qui sont là, c'était même...

17 On pourrait penser au-delà même de
18 l'interdiction, il y a un projet de loi, comme vous
19 dites, on pourrait même penser si le gouvernement
20 du Québec décidait de payer tous les clients qui
21 sont dans le secteur résidentiel, on va prendre
22 l'exemple qui nous est donné, tous ceux qui
23 utilisent le gaz naturel, le gouvernement va faire
24 un gros programme monétaire pour tout leur payer le
25 remplacement de tous ces équipements-là à la

1 grandeur du Québec pour des équipements à
2 l'électricité. Or, il y a un coût qui serait très
3 important.

4 Puis, là, également il faudrait... ça sera
5 à Énergir à regarder si ce n'est pas une forme
6 d'expropriation de sa business, là. Mais on
7 paierait tous les clients. Ça coûterait une fortune
8 pour tous les clients. Ça coûterait cher à tous les
9 contribuables, effectivement. Peut-être que ça
10 viendrait, est-ce que ça serait approprié, est-ce
11 que ça serait... Ensuite de ça, on pousserait de
12 plus en plus la question, comme je disais tout à
13 l'heure, de faible coût marginal d'Hydro-Québec et
14 supérieur au coût moyen. Ça fait qu'on augmenterait
15 les coûts pour l'ensemble de tout le monde, de tous
16 les consommateurs d'électricité.

17 Ça serait un choix... Bien, ça serait un
18 choix démocratique, ça serait un choix. Et, là, la
19 question qui se demanderait... Puis, là, c'est pour
20 ça, on devient... On est rendu, on a l'impression
21 d'avoir un échange moins devant la Régie mais plus
22 en commission parlementaire mettons. Mais il
23 faudrait se demander, est-ce que c'est la meilleure
24 utilisation des ressources du Québec que de pousser
25 une telle mesure éventuelle, ce serait des grosses

1 factures, plutôt que de les mettre du côté, par
2 exemple, du transport.

3 Puis, là, j'ai entendu des gens nous dire
4 que, bon, faire référence à la chaire des HEC puis
5 à Pierre-Olivier Pineau qui répète depuis des
6 années, là, il y a une cohérence dans ses propos,
7 que le plus gros problème que nous avons pour
8 rencontrer nos objectifs, c'est le fait que les VUS
9 sur les routes augmentent, augmentent, augmentent.
10 Puis ces VUS-là ne sont pas électriques. On a beau
11 essayer de les pousser.

12 Alors, est-ce que le gouvernement du
13 Québec, s'il y avait une grosse, grosse facture
14 pour remplacer ce qui est visé ici, là, puis tout
15 mettre ça à l'électricité, est-ce que ce serait une
16 meilleure utilisation des fonds par rapport à
17 d'autres mesures qui pourraient être mises en
18 place? Bien, ce sera un débat intéressant, ça
19 serait important de le faire, puis ce serait des
20 belles questions, et c'est pour ça que je dis que
21 la bonne chose à la bonne place, c'est que c'est un
22 débat qui doit se faire par les autorités dans le
23 bon forum, que ce soit l'Assemblée nationale, que
24 ça soit selon les façons de faire pour qu'on
25 choisisse les bons moyens pour atteindre les

1 objectifs de société.

2 Ce n'est pas un objectif des consommateurs
3 d'électricité que de subventionner la réduction de
4 trente-sept point cinq pour cent (37,5 %) par
5 rapport à quatre-vingt-dix (90) des GES du Québec,
6 c'est un objectif de toute la société québécoise.

7 Q. [68] Je vous remercie, puis je vais... je vais
8 tenter d'accélérer un peu.

9 M. PAUL PAQUIN :

10 R. Excusez, je vais peut-être...

11 Q. [69] Oups, excusez... excusez.

12 R. Je vais rajouter quelque chose peut-être. C'est
13 qu'on a, avec les analyses qu'on a faites, on a pu
14 déterminer que ce n'est pas le meilleur... que sur
15 le plan de la société, ce n'est pas quelque chose
16 qui est intéressant avec la biénergie. Alors, si on
17 va avec le taux d'électricité, il a été démontré
18 que ce serait encore pire. Donc, j'imagine que
19 quand il y aurait... si jamais il y avait une
20 discussion au niveau du gouvernement pour ça, les
21 représentations iraient dans le sens que ce n'est
22 pas une mesure qui sur le plan de la société est
23 intéressante.

24 Q. [70] Je vous remercie. L'autre question que
25 j'avais, c'était, bon, le fameux prix du SPEDE, on

1 s'entend que, t'sais, c'est un droit... un droit
2 d'émission essentiellement, ce n'est pas... ça
3 ne... est-ce que... Considérez-vous, bref, que ça
4 reflète un coût social ou ça reflète seulement un
5 droit d'émission? Le coût social étant, c'est même
6 la valeur de la réduction d'une... d'une tonne de
7 gaz à effet de serre dans la société ou tout
8 simplement, c'est un droit d'émission qui a été mis
9 avec certains mécanismes, là, je comprends, là?

10 R. Donc, la comparaison que j'ai fait avec le SPEDE,
11 ce que je mentionne c'est : « Voici quel est le
12 montant que les gens paient actuellement pour le
13 SPEDE. » Et je veux... j'ai voulu comparer ça avec
14 qu'est-ce que les clients paient pour la même tonne
15 de GES. Alors, c'est le prix qui est payé par
16 chacun des clients. Si on parle de coût de la
17 mesure, là, le coût de mesure, c'est plutôt celle
18 qui apparaît avec l'analyse avec le TCTR, c'est là
19 que... et cette comparaison-là n'a pas été faite
20 avec le SPEDE, elle a été faite avec le coût des
21 autres mesures. Là, on parle de coût de mesure,
22 alors que quand on réfère au SPEDE, on parle du
23 coût qui est payé. Dans le cas du SPEDE, c'est payé
24 par les industriels qui sont assujettis, et dans ce
25 cas ici ce serait un prix qui serait payé par les

1 clients des Distributeurs.

2 Q. [71] O.K. Je vais avoir une autre question.

3 M. JOCELYN B. ALLARD :

4 R. Si je peux permettre, j'aimerais ajouter, Monsieur
5 le Régisseur, puis je fais attention parce que je
6 n'ai pas la même luminance en matière économique
7 que vous, là, mais je comprends que ce que... La
8 beauté du SPEDE, c'est d'essayer d'utiliser des
9 outils de marché pour, justement, capter ce que je
10 pense qui est appelé des externalités, là, les
11 coûts sociaux comme vous dites, et en business, là,
12 ils regardent pour faire des mesures. On dit :
13 « Bien, combien ça va coûter, mettons, pour réduire
14 une tonne de GES? » Et si cette mesure-là coûte
15 cent dollars (100 \$), mais qu'en même temps tu peux
16 t'acheter un droit d'émission à trente-sept et
17 cinquante (37,50), à ce moment-là – excusez, là,
18 c'est parce que ça dit que ma connexion Internet
19 est mauvaise, je ne sais pas si vous m'avez
20 entendu. Alors, évidemment, t'sais, tu dis :
21 « bien, écoute, plutôt que de payer cent dollars
22 (100 \$), je vais payer trente-sept et cinquante
23 (37,50 \$), je vais prendre le droit d'émission. »
24 Mais c'est pour ça que le SPEDE, tout le mécanisme,
25 puis toute la... toute la structure, tout

1 l'échafaudage qui est fait c'est pour amener,
2 justement, dans cette transition-là, de faire en
3 sorte d'augmenter ce coût-là à mesure qu'on avance
4 pour capter de plus en plus ces externalités et
5 pour forcer, justement, à faire des mesures de plus
6 en plus coûteuses par le marché, mais en
7 respectant, là, justement, pour pas... on ne veut
8 pas tout nous jeter à terre personne, là, c'est
9 socialement, c'est ça la définition du
10 développement durable. Et puis, donc quand vous
11 dites que vous faites une distinction, moi, c'est
12 ce que j'entendais entre coût social puis droit
13 d'émission. Je pense que c'est quand même
14 représentatif.

15 Évidemment, c'est pour ça on ne s'est pas
16 contenté juste de prendre ce qui était sur le
17 SPEDE, là, ça peut apparaître comme à plus court
18 terme, mais là, actuellement, c'est ça que le monde
19 peuvent payer pour faire... pour émettre une tonne
20 de GES. Alors, c'est ça que tu peux payer. Si on
21 met des mesures, pourquoi est-ce qu'on choisirait
22 des mesures plus dispendieuses, puis on a dit :
23 « On va comparer avec d'autres mesures qui vont
24 encore plus loin, puis d'ailleurs pour lesquelles
25 le gouvernement met des sommes. » On l'a vu dans le

1 tableau avec les mesures que TEQ avait, là, puis
2 qui sont repris par le ministère, pour le bureau du
3 ministère maintenant, là. Et puis, ça permet,
4 justement, de faire la comparaison, mais ici la
5 mesure qui est proposée par Énergir et HQD dans le
6 dossier qui nous occupe, elle est grandement
7 au-dessus de toutes ces bases de comparaison, c'est
8 pour ça qu'on dit socialement ce n'est même pas...
9 ce n'est même pas la bonne affaire à faire, puis ça
10 ne va pas dans le sens de ce que j'ai compris du
11 décret où ça allait être au meilleur coût pour la
12 société, et caetera.

13 Q. [72] Je vous remercie. On aura la chance de revenir
14 là-dessus dans les plaidoiries. Je m'en vais au
15 tableau... un instant. Au tableau 10, P-10, de
16 votre présentation PowerPoint.

17 Bref, vous présentez, à titre comparatif,
18 les mesures des différents programmes. Page 13, je
19 m'excuse... Je suis-tu dans la bonne place, là? Jus
20 suis-tu dans la preuve? Euh... page 13. Oui, page
21 13, merci Madame la Présidente.

22 Donc, on comprend qu'évidemment, vous
23 n'êtes pas responsable du tableau, ce n'est pas
24 vous qui avez élaboré les chiffres. Mais juste une
25 question de précision puis, admettons, porter

1 attention aux lecteurs.

2 Je prends juste le premier « Chauffez vert,
3 volet résidentiel ». Il est question que... Je vous
4 avoue que je ne connais pas les programmes, là,
5 mais je comprends qu'on a substitué des chauffe-eau
6 combustibles pour des chauffe-eau à l'électricité.
7 C'est ce que je comprends, en fait, de la lecture
8 de la ligne 1.

9 Mon point est le suivant. C'est qu'on
10 devrait-tu inclure, selon vous, les gens qui font
11 ça, qui font les coûts par tonne? Inclure le coût
12 marginal, aussi, de l'augmentation de
13 l'électricité? Qu'est-ce que ça représente?

14 L'ajout de nouveaux clients emmène, comme
15 vous le savez, puis vous en avez parlé, Monsieur
16 Allard, là, c'est une structure de coûts
17 croissants. Donc, les coûts marginaux sont
18 croissants chez Hydro-Québec.

19 Donc, nécessairement, ça fait augmenter le
20 coût moyen. Donc, si on voulait comparer. En tout
21 cas, bref, il y aurait-tu là un message à passer
22 aux décideurs? Que lorsque vous mettez en place une
23 mesure, mais considérer pas juste le coût de la
24 mesure, il y a d'autres impacts? Puis vous le
25 démontrer très bien dans votre preuve. Je voulais

1 juste, là, qu'on comprenne bien ce qu'on compare.

2 R. Bien, je vais laisser mes collègues compléter, au
3 besoin. Bien, oui, à votre question. Je pense qu'à
4 un moment donné quand on...

5 Moi, je n'ai pas de problème. On se dit
6 qu'on s'est donné des objectifs, mais il faut...
7 Puis là, j'ai l'impression de paraphraser Pierre-
8 Olivier Pineau quand il parle. C'est le fun de se
9 donner des objectifs, mais à un moment donné, on
10 peut-tu se dire les vraies affaires puis où est-ce
11 qu'il faut agir?

12 Et, puis, là-dessus, je suis d'accord avec
13 vous que quand on fait une telle analyse, ce qui
14 avait été fait, ce coût-là ne semble pas... Quand
15 je regarde à première vue, ça ne semble pas avoir
16 pris en compte l'effet sur les tarifs
17 d'électricité.

18 Mais ça serait, effectivement, une donnée
19 intéressante. Il faut se dire c'est quoi l'impact
20 pour l'ensemble de la société puis l'ensemble des
21 gens, c'est ça.

22 Évidemment, est-ce que ça serait encore
23 plus approprié de faire ça de façon... J'ai
24 l'impression de... Encore une fois, je radote, là,
25 d'avoir un forum comme celui que la Régie était ou

1 pourrait être, pour permettre de regarder les
2 tenants et aboutissants de tout ça. Bien, c'est une
3 bonne idée.

4 Malheureusement, ce n'est pas ma vision du
5 Projet de Loi 34 de ce que ça aurait dû être. On a
6 plutôt été dans le sens contraire, et de réduire
7 l'ampleur ou la possibilité d'avoir des débats
8 transparents devant une Régie indépendante,
9 malheureusement.

10 M. LOUIS GERMAIN :

11 R. Je pense, en complément de monsieur Dupont, que ça
12 refléterait davantage la réalité des coûts. Mais
13 gardons à l'esprit que ce qu'on voulait faire
14 ressortir, ici, c'était l'écart de coûts important
15 entre la mesure qui est proposée et des mesures qui
16 ont été financées par le Gouvernement du Québec
17 jusqu'à présent.

18 M. JOCELYN B. ALLARD :

19 R. Et je pense que si on intégrait ce que vous dites,
20 au coût marginal, je ne pense pas qu'au final, ça
21 ferait une grosse différence.

22 Q. **[73]** Je vous remercie. Je vais avoir un dernier...
23 Bien, je n'aurai pas dit encore que c'était la
24 dernière, mais là je le dis, c'est la dernière
25 question.

1 Vous avez mentionné, Monsieur Allard, la
2 hausse des tarifs. Vous avez pris un exemple de
3 quarante millions (40 M\$) tantôt. Vous avez
4 dit : « Écoutez, un point quatre (1,4 %) ».

5 Donc, grosso modo, je pense que ça faisait
6 cinq cent soixante-seize (576 M\$) dans ces
7 horizons-là, d'impact pour les clients industriels.

8 Ce matin, ce qui a été apporté comme
9 précisions, ce qu'on parle pour une année, si on
10 prend une année, c'est point vingt-cinq (0,25 %).
11 En faisant l'hypothèse que tout le monde va avoir
12 la même hausse, donc zéro virgule vingt-cinq pour
13 cent (0,25 %). Donc, sur quarante millions (40 M\$),
14 j'ai calculé vite dans ma tête, j'arrive à cent
15 vingt-cinq mille (125 000 \$).

16 Si on se situe en deux mille trente (2030),
17 on est à point cinq (0,5 %), admettons qu'on fait
18 tout simplement une règle du pouce en supposant que
19 tout est linéaire, on est à deux cent cinquante
20 mille (250 000 \$). Donc, on n'est pas à cinq cent
21 (500 000 \$) et quelques milles, là.

22 En fait, je pense qu'on coupe en quatre
23 puis on coupe en deux les chiffres, à la lumière de
24 ce qui nous a été dit, ce matin. Et pour les
25 clients industriels électriques, bien, évidemment,

1 c'est implicitement... c'est roulé dans ... avec la
2 législation en vigueur. Bon, les tarifs vont aller
3 à l'inflation, c'est ce qui est prévu.

4 Donc, avec ou sans contribution de gaz à
5 effet de serre, les tarifs, ils vont augmenter à
6 l'inflation. Fait que je voulais juste apporter...
7 T'sais, c'est en deux mille vingt-cinq (2025) -
8 qu'on me corrige - puis en deux mille trente
9 (2030), enfin, qu'Hydro-Québec va être devant la
10 Régie puis on verra à ce moment-là en termes de
11 revenus requis. Mais pour l'essentiel, les tarifs
12 vont à l'inflation, là, pour... mettons huit ans
13 sur dix (10).

14 M. JOCELYN B. ALLARD :

15 R. Oui. Je vais laisser monsieur Paquin vous reprendre
16 sur... bien, vous reprendre, vous répondre à votre
17 question, votre interrogation, votre commentaire
18 sur la portion de l'effet du point vingt-cinq
19 (0.25), et caetera, là.

20 Dans un premier temps, ici, la
21 compréhension en vertu de la loi actuelle, c'est
22 vrai que les tarifs sont augmentés à l'inflation,
23 là, puis avec la particularité pour le tarif L du
24 point soixante-cinq (0.65) qui a été décidé, là,
25 puis qui a l'air d'être le chiffre qui s'applique,

1 pour les années jusqu'à deux mille... jusqu'au
2 dossier tarifaire deux mille vingt-cinq (2025).

3 Mais la législation, ce qu'elle prévoit,
4 puis je pense que c'est madame la présidente,
5 hier... il y a deux jours, là, je pense, qui a
6 mentionné que, quand on va arriver en deux mille
7 vingt-cinq (2025), il y aura un dossier, ce qu'on
8 appelle « l'année témoin projetée ». On va regarder
9 c'est quoi le coût de service de HQD pour desservir
10 la clientèle à partir du premier (1er) avril deux
11 mille vingt-cinq et deux mille... l'année deux
12 mille vingt-cinq, vingt-six (2025-2026), là, bon.
13 Alors, on va avoir une projection qui va être
14 faite, qui va nous être présentée, on va pouvoir
15 analyser ça.

16 Et là, la demande des Distributeurs, ici,
17 de HQD, c'est de faire reconnaître qu'il y a une
18 des lignes de dépenses automatiquement qui va
19 rentrer, c'est toute cette question-là de la
20 contribution qui va être payée comme compensation
21 au distributeur de gaz naturel.

22 Ils vont également tenir compte dans cette
23 proposition de l'impact que ça va avoir sur
24 l'ensemble des coûts d'opération, les pertes
25 d'opération et l'ensemble des coûts pour le

1 Distributeur en deux mille vingt-cinq (2025). Puis
2 ça va être pire en deux mille trente (2030). C'est
3 vrai que, jusqu'à deux mille vingt-six, vingt-sept
4 (2026-2027), ça semble... puis nos chiffres le
5 reflète, ça semble moins pire parce qu'il y a
6 encore du patrimonial à épuiser, là, donc ça
7 amoindri l'impact. Puis à partir de deux mille
8 trente (2030)... Alors l'impact, là...

9 Puis ce n'est pas un point quatre pour cent
10 (1.4 %) une fois, c'est un point quatre pour cent
11 (1.4 %) qui va être augmenté. Puis entre deux mille
12 trente (2030) puis deux mille trente-cinq (2035),
13 les tarifs vont avoir un... ça va avoir été
14 augmenté d'un point quatre pour cent (1.4 %), mais
15 il va y avoir l'inflation, en vertu de la loi,
16 qui... Parce que là, le revenu requis va avoir été
17 augmenté, les tarifs vont avoir été augmentés pour
18 refléter ces revenus requis.

19 Puis on va partir plus haut par la suite
20 pour rajouter de l'inflation, en vertu de la loi,
21 là, entre... selon la situation actuelle, entre
22 deux mille vingt-cinq... euh, deux mille trente
23 (2030) et deux mille trente-cinq (2035). Et c'est
24 pour ça, notre tableau le démontre, là, quand on
25 fait les calculs puis l'impact, là, on tient compte

1 de ça, effectivement.

2 Donc, c'est ça, fait que... je suis... Je
3 vois que monsieur Paquin veut également préciser
4 des choses, là, sur d'autres aspects de votre... de
5 votre commentaire.

6 M. PAUL PAQUIN :

7 R. Ah, je n'ai pas beaucoup de choses à ajouter.

8 Effectivement, la question avait été posée avec une
9 hausse de un point quatre pour cent (1.4 %). Et si
10 on se réfère au document B-0016 ou B-0027 - c'est
11 le B-0016 révisé - à la page 5, c'est indiqué, les
12 hausses pour chacune des années, à partir de deux
13 mille vingt-cinq (2025).

14 Effectivement, de deux mille vingt-cinq
15 (2025) à deux mille vingt-neuf (2029), la hausse
16 est de point trois... zéro virgule trois pour cent
17 (0,3 %). Et en deux mille trente (2030), on passe à
18 un point quatre (1.4).

19 Alors, la question... Et en faisant
20 référence à l'engagement 2, ça avait été indiqué,
21 ça, un point quatre (1.4). Alors, la réponse,
22 Monsieur Allard, aurait été de dire : « Bon, voici,
23 si c'était un point quatre (1.4), voici quel serait
24 l'impact chez certains consommateurs industriels. »

25 Q. [74] Merci aux témoins, puis merci, Madame la

1 Présidente.

2 M. FRANÇOIS ÉMOND :

3 Q. [75] Bonjour, Messieurs, je vais avoir quelques
4 questions. Juste pour débiter, Madame la Greffière,
5 si on peut réafficher la pièce AQCIE-CIFQ-0028,
6 s'il vous plaît? C'est ça, celle-là. La
7 présentation de ce matin, oui. Exactement. À cette
8 page-là, on est à la bonne page.

9 Juste pour bien clarifier un peu votre
10 propos, ce que vous dites, c'est que si on mettait
11 la mesure... si on mettait l'offre biénergie comme
12 elle est présentée, puis qu'on ajoutait une ligne à
13 ce tableau-là, la dernière colonne, on devrait
14 lire : sept cent trente-cinq dollars la tonne
15 (735 \$/t) de CO₂?

16 R. Disons que là, si on faisait ça... c'est que là, ce
17 n'est pas les mêmes années qui seraient comparées.
18 Parce qu'ici, ce que je comprends, c'est de deux
19 mille treize à deux mille vingt (2013-2020).

20 Ce sont des valeurs dues et historiques.
21 Alors, si on ajoutait une colonne, ça serait une
22 prévision.

23 Alors, disons que la comparaison serait de
24 moins... Ne serait pas directe. Aussi directe que
25 ça. Mais ce qu'on peut dire c'est que voici

1 historiquement, c'est ça qu'on a vécu.

2 Maintenant, nous autres ce qui est prévu
3 pour l'avenir avec le dossier de biénergie, ce qui
4 est prévu c'est que ça devrait passer en moyenne
5 sur la période deux mille vingt-deux à deux mille
6 trente-six (2022-2036), ça devrait passer à sept
7 cent trente-cinq dollars de GES (735 \$ GES).

8 Alors, on ne pourrait pas l'ajouter comme
9 ça, parce que ce n'est pas les mêmes périodes, mais
10 on pourrait dire « Voici l'historique et voici ce
11 qui est prévu. ».

12 Q. [76] Mais je comprends bien, mais toute chose étant
13 égale par ailleurs là, oublions les chiffres qui
14 sont là, puis les données, puis les années qui sont
15 de référence, mais si on prenait un tableau
16 complètement vierge, puis on commençait avec les
17 programmes qui sont là, qu'on ajoutait le programme
18 « Offre biénergie » en dessous, ce que vous dites
19 c'est que si on comparait ça sur les mêmes années,
20 puis avec les mêmes données, ce qu'on retrouverait
21 dans la dernière colonne pour « Offre biénergie »
22 ce serait en moyenne sept cent trente-cinq dollars
23 la tonne (735 \$ t) de GES équivalant à CO₂?

24 Toute chose étant égale par ailleurs là. On
25 s'entend que ce n'est pas les mêmes données, puis

1 les mêmes années qui sont là, mais ce que je
2 retrouverais si j'ajoutais une ligne en mettant
3 « Offre biénergie » avec vos données que vous nous
4 présentez à la page précédente, on retrouverait
5 sept cent trente-cinq (735 t) dans votre dernière
6 colonne?

7 R. Oui. C'est ce qu'on pense. Oui. C'est notre
8 révision.

9 Q. [77] D'accord. Puis si on reste toujours sur ce
10 tableau-là, puis je veux revenir à une question que
11 je posais au Distributeur mercredi matin sur la
12 reddition de compte.

13 Donc, si j'ajoutais une colonne à ça
14 maintenant, pas une ligne, mais bien une colonne
15 qui est la reddition de compte pour chacun des
16 programmes, dans ce cas-ci c'est elle qui doit ou
17 le CITÉ maintenant et qui doit rendre compte de
18 chacune de ces mesures-là de combien de GES ont été
19 économisés ou ont été évités dans la dernière
20 année.

21 C'est là aussi où on pourrait penser que le
22 même type de tableau pourrait être utilisé par les
23 demanderesses pour dire combien de GES ont été
24 évités avec le sept cent trente-cinq dollars la
25 tonne (735 \$ t) en moyenne pour l'offre biénergie?

1 M. LOUIS GERMAIN :

2 À la différence que je me permettrais de préciser
3 qu'à la différence que les données que vous avez là
4 sont... Découlent des rapports annuels de gestion
5 qui ont été produits par TEQ à l'époque qui vont
6 continuer d'être produits pour rendre compte de la
7 performance des mesures et du coût des mesures là
8 dans le cas où les Distributeurs développent même
9 une mesure qui est en partie financée par le
10 gouvernement à la hauteur de cent vingt-cinq
11 millions (125 M \$).

12 En principe, on devrait voir apparaître
13 quelque part dans la reddition de compte qui sera
14 faite le coût de la mesure et son efficience au
15 niveau de la réduction des GES.

16 Q. [78] Et qui devrait si je comprends bien éviter
17 aussi le double comptage de réduction de GES si
18 c'est deux mesures qui sont combinées ensemble pour
19 arriver au même résultat?

20 R. Vous dites deux mesures combinées ensemble?

21 Q. [79] Bien, le cent vingt-cinq millions (125 M) du
22 SITE plus l'offre biénergie, on comprend que les
23 deux ensemble ont le même objectif, mais la
24 réduction de GES à la fin doit être combinée, parce
25 que ce n'est pas deux mesures prises séparément là.

1 Est-ce que c'est bien ce que je comprends de ce que
2 vous nous dites là?

3 R. Bien, il va falloir que des distinctions soient
4 faites, parce que dans le plan de mise en oeuvre,
5 les mesures qui sont prévues dans le plan de mise
6 en oeuvre qui existe actuellement qui découle de la
7 PEV, le cent vingt-cinq millions de dollars (125 \$)
8 va devoir être expliqué et je présume en tout cas
9 qu'il va falloir indiquer comment le cent vingt
10 millions (125 M\$) aurait été utilisé, à quoi il a
11 servi et c'est quoi ses résultats? Donc, il ne
12 devrait pas y avoir de double comptabilité.

13 Q. **[80]** C'est bon. Madame la Greffière, j'irais à la
14 page 4 de la présentation s'il vous plaît. La
15 colonne facture, puis c'est probablement plus pour
16 monsieur Paquin qui nous a fait la présentation.
17 Est-ce que dans la colonne facture on doit inclure
18 le coût du service du SPEDE dans les coûts qui sont
19 inclus dans la facture pour vous?

20 M. PAUL PAQUIN :

21 R. C'est la différence dans la facture qui est payée
22 par Hydro-Québec et par Énergir. Alors, si dans la
23 facture d'Énergir le SPEDE est là, c'est là. Moi,
24 j'ai pris, c'est tout simplement en faisant
25 référence au tableau qui montre pour chacune des...

1 pour chacune des... des cas types, là, il y a une
2 différentielle de facture. Qu'est-ce qu'elle
3 comprend cette facture-là, disons, je n'ai pas été
4 voir ce que ça comprend chacune des factures, tout
5 ce que j'ai vu c'est que la facture pour la
6 biénergie était de tel montant, la facture pour
7 Énergir est de tel montant et la différence entre
8 les deux, c'est ça que le consommateur, lui il voit
9 une différentielle dans sa facture.

10 Maintenant, quel est le contenu de sa
11 facture? Disons, la facture d'Énergir, je crois que
12 ça inclut le SPEDE, mais, disons je ne connais pas
13 tellement bien le détail de la facture d'Énergir.
14 Mais moi, tout simplement, j'ai pris les montants
15 qui étaient au tableau indiqués et tout simplement
16 la différence entre les deux factures que doit
17 payer chacun des clients, et d'Hydro-Québec et
18 d'Énergie.

19 M. JOCELYN B. ALLARD :

20 R. Si je peux me permettre de compléter, Monsieur le
21 Régisseur. Effectivement, moi - Jocelyn Allard, là
22 pour l'AQCIE. Malheureusement, je ne suis pas
23 client d'Énergir, là, mais j'ai eu connaissance
24 qu'il y avait une ligne sur les factures d'Énergir
25 qui... qui incluait justement l'impact, là, du

1 SPEDE.

2 Q. [81] Bien, Je vous confirme que c'est le cas, mais
3 je voulais juste... la question que je posais
4 c'est: donc, comme vous avez inclus la facture
5 d'Énergir dans « Factures », comme la facture
6 d'Énergir inclut le prix du SPEDE, le prix du SPEDE
7 est inclus, donc c'est tautologique, là, le
8 commentaire, là, mais on comprend que la réponse
9 simple c'est oui.

10 Madame la greffière, j'irais à la page... à
11 la pièce B-0066, à la page 16. Vous vous
12 souviendrez de... de ces graphiques-là présentés
13 par les Demanderesses, là, qui était un graphique
14 simplifié, là, on s'entend, par les Demanderesses,
15 des tests économiques. Puis, j'ai posé la question
16 mercredi matin, là, au témoin des Demanderesses,
17 sur ce qui est inclus, justement, dans le carré
18 « Économie de gaz naturel ». Ce que j'aimerais
19 savoir peut-être, Monsieur Paquin, c'est, selon
20 vous, qu'est-ce qu'on devrait inclure dans... dans
21 ce carré-là « Économie de gaz naturel » malgré ce
22 que les Distributeurs nous ont dit, qu'eux
23 incluait, mais vous, pour... avec les tests que
24 vous avez faits, puis avec votre compréhension de
25 la façon que les tests fonctionnent, qu'est-ce que

1 vous incluriez dans cette... dans cette case-là?
2 Par exemple, est-ce que la fourniture, la
3 distribution, le transport, l'équilibrage de gaz
4 naturel, le coût du SPEDE, est-ce que tout ça
5 serait inclus dans cette case-là?

6 M. PAUL PAQUIN :

7 R. Disons que le test de neutralité tarifaire que j'ai
8 utilisé, j'ai pris, moi, le résultat qui était
9 indiqué dans les fichiers de chacun des... chacun
10 des distributeurs. Et si on va à l'intérieur de
11 chacun de ces fichiers-là, effectivement, le
12 déficit, il y a d'une part les coûts et d'autre
13 part les revenus, et dans chacun des cas, il y a le
14 prix du gaz, il y a le prix du SPEDE, et le coût de
15 transport, coût d'équilibrage, etc., etc. Donc,
16 tous ces coûts-là sont pris en considération.
17 Maintenant, moi ce que j'ai pris, j'ai pris le
18 résultat final qui est la différence entre les
19 deux, de telle façon que le test de neutralité
20 tarifaire indique faire la différence que les...
21 que c'est déficitaire entre autres pour Énergir et
22 également la même chose pour Hydro-Québec ou,
23 évidemment, le SPEDE ne s'applique pas à
24 l'Hydro-Québec, là. Mais oui, effectivement, le
25 SPEDE est inclus, et dans les coûts et dans les

1 revenus, de telle façon qu'au bout du compte quand
2 on fait une différence entre les deux, au bout du
3 compte, pour établir la perte, bien, les deux
4 s'annulent parce que c'est le même prix qui a été
5 considéré, autant pour les coûts que pour les
6 revenus.

7 Q. **[82]** Donc, on pourrait penser que le carré
8 « Réduction de GES », là, qu'on retrouve en bas à
9 droite incluait aussi des réductions d'émission de
10 GES qui sont liées au coût du SPEDE?

11 R. Là, à ce moment-là, vous êtes dans le test du coût
12 total en ressources, ça, c'est le TCTR.

13 Q. **[83]** Oui.

14 R. Alors, le TCTR, le coût du SPEDE n'est pas inclus,
15 parce que le coût du SPEDE, tout ce que c'est,
16 c'est l'équivalent d'une taxe. Donc, c'est un
17 transfert entre... à l'intérieur du même société,
18 c'est un transfert entre deux... deux participants
19 de la même société. Et à ce moment-là quand on
20 parle du coût total en ressources, un transfert
21 entre, dans une même société, n'est pas considéré.
22 Ce qui est considéré, c'est uniquement les coûts de
23 chacun et non pas le transfert entre deux entités.

24 Q. **[84]** O. K. Ça précise bien. Autre question, puis
25 libre à vous de choisir qui peut répondre, là,

1 c'est une question plus générale. Je comprends que
2 vos membres à l'AQCIE et au CIFQ participent au
3 SPEDE, donc aux enchères du SPEDE du ministère de
4 l'Environnement. C'est ce que j'ai bien compris
5 avec votre présentation?

6 M. JOCELYN B. ALLARD :

7 R. Ce qu'on a mentionné, c'est que les membres
8 étaient... plusieurs des membres sont des grands
9 émetteurs assujettis en vertu de la réglementation.
10 Donc, effectivement, ils font partie de toute la
11 mécanique. C'est pour ça qu'on dit qu'ils paient
12 déjà pour. Ceux qui ne seraient pas des grands
13 émetteurs au sens de la loi, à ce moment-là, s'ils
14 ont à prendre mettons un peu de gaz naturel, je
15 vais prendre cet exemple-là, bien, évidemment, ça
16 se retrouve dans leur facture de Gaz Métro s'ils
17 sont en dessous... Je ne sais plus si c'est vingt-
18 cinq mille (25 000) tonnes par année, si c'est
19 encore la même chose. Ça a peut-être changé.

20 M. LOUIS GERMAIN :

21 R. Oui.

22 M. JOCELYN B. ALLARD :

23 R. C'est vingt-cinq mille (25 000). C'est ça. Le
24 vingt-cinq mille (25 000) tonnes par année, si tu
25 es au-dessus, tu dois déclarer, tu dois participer,

1 et caetera. Mais ceux qui sont en dessous, à ce
2 moment-là, ils paient à partir de leur
3 consommation. Mais ceux qui en prennent, qui n'en
4 prennent pas ou qui ne prennent pas d'autres
5 choses, qui prennent seulement mettons de
6 l'électricité ou d'autres qui ont mis d'autres
7 mesures en place pour ne pas avoir à payer ça, là,
8 c'est ce que je disais, ça, c'est pas mal
9 inéquitable de leur demander à ces industriels. Ce
10 n'est pas tous des grands émetteurs. Ce n'est pas
11 ce que je voulais laisser entendre.

12 Maintenant, est-ce qu'il y en a d'autres
13 aussi qui participent à acheter sur le marché les
14 droits d'émission, et caetera? Est-ce qu'ils font
15 du « bidding », là, il faudrait voir. Je ne peux pas
16 vous dire. C'est certainement pas tous les membres,
17 ça, c'est clair. Mais je comprends que les plus
18 gros, s'ils sont... Généralement lorsqu'ils sont
19 soumis à l'obligation de grands émetteurs, ils ont
20 un intérêt encore plus grand à suivre la chose puis
21 à participer.

22 Q. [85] Dans cette ligne de questions-là, on comprend,
23 on comprend qu'Énergir participe au SPEDE. Donc,
24 ça, ça fait partie de ce qui est connu. Si la Régie
25 acceptait la proposition des Distributeurs, puis

1 toujours à votre connaissance... Mais je comprends,
2 Monsieur Allard, que vous avez l'air de bien
3 connaître le marché du SPEDE et le marché du
4 carbone. Est-ce que vous voyez qu'Énergir aurait
5 besoin de moins de crédits de GES ou de moins
6 d'achats de crédits de GES sur le marché carbone si
7 l'Offre biénergie était acceptée du fait qu'il y
8 aurait moins de GES qui serait émis par des clients
9 et par Énergir elle-même dû à la réduction de ses
10 ventes?

11 M. LOUIS GERMAIN :

12 R. Je pense que, Monsieur le Régisseur, je pense que
13 ça va de soi. Si les volumes, si les ventes de
14 volumes de gaz diminuent, c'est parce qu'il y a
15 moins de consommation de gaz et moins d'émissions.
16 Donc, les coûts de conformité au SPEDE devraient
17 diminuer en conséquence.

18 Q. **[86]** Est-ce qu'à ce moment-là ça vient réduire la
19 demande des droits d'émissions? Donc, on comprend
20 que c'est une enchère. Donc, ça va avec l'offre et
21 la demande sur le marché. Donc, ça ralentirait un
22 peu la hausse des prix des droits d'émissions
23 puisqu'il y aurait moins de demandes sur le marché?

24 R. Écoutez, enfin, je ne suis pas sûr que... Je pense
25 que l'effet... Puis je réfléchis à voix haute. Je

1 pense que l'effet sur le coût de la tonne de
2 carbone serait marginal. D'autant plus qu'on est
3 dans un contexte où est-ce que la tonne de carbone
4 augmente. On l'a vu. Si on suit les dernières
5 enchères, la dernière enchère, on est à trente-sept
6 dollars (37 \$); l'avant-dernière, on était à
7 trente-cinq (35 \$); puis après ça on a été autour
8 de... puis, là, j'y vais de mémoire, vingt-trois
9 (23 \$), vingt-quatre (24 \$). Alors, au cours des
10 deux dernières enchères, la tonne de carbone a
11 augmenté de manière significative.

12 Puis le gouvernement fédéral, lui, dit, mon
13 objectif, c'est que la tonne de carbone, le coût de
14 la tonne de carbone en deux mille trente (2030)
15 soit à cent soixante-dix dollars (170 \$). S'il y
16 avait moins de consommation de gaz naturel, l'effet
17 que ça pourrait avoir sur la tonne du carbone à mon
18 sens serait vraiment marginal.

19 M. JOCELYN B. ALLARD :

20 R. Si je peux me permettre de rajouter. Surtout dans
21 un contexte où avec... Puis je comprends, il y a
22 toute une question juridictionnelle, là. Mais au
23 niveau fédéral, on nous parle de cent soixante-dix
24 dollars (170 \$) la tonne en deux mille trente
25 (2030). Ça, ça crée... C'est une analyse qui serait

1 intéressante à faire. Mais je suis d'accord avec
2 monsieur Germain, c'est probablement marginal
3 comparativement aux pressions vers la hausse des
4 coûts de la tonne, que ce soit à cause de la
5 législation fédérale, le Québec doit rester avec un
6 système équivalent. Ensuite de ça, on a des
7 pressions de plus en plus chez les grands
8 industriels, notamment pour réduire leurs...
9 justement leurs émissions. Que ce soit à cause
10 de... bien, ça se reflétait dans la réduction
11 annoncée, là, la volonté annoncée de réduire le
12 nombre d'allocation gratuite.

13 Alors, tout ça ça mène à des augmentations
14 des coûts. Alors, le fait qu'il semblerait comme
15 positif... bien « positif » ça ralentirait le... je
16 ne suis pas certain, là, que ça viendrait contre-
17 balancer. Mais là, j'ai pas fait d'études
18 économiques, là, pour voir ces différents facteurs-
19 là, qu'est-ce qui aurait plus d'impacts. Mais je
20 suis pas mal certain que la taxe... le niveau de la
21 taxe fédérale puis la réduction des allocations
22 gratuites, là, c'est majeur comme impact.

23 M. LOUIS GERMAIN :

24 R. Il ne faut pas perdre de vue aussi que l'objectif
25 qui est poursuivi par une tarification du carbone,

1 c'est de diminuer les émissions de GES et
2 qu'ultimement, il n'y en aurait plus de taxe sur le
3 carbone parce qu'on serait carboneutre, hein, c'est
4 ça qu'on cherche.

5 On ne veut pas... dans le temps la valeur
6 d'une tonne de carbone le risque, si le système
7 fonctionne, de perdre de sa valeur, naturellement.

8 Q. [87] Merci. Ça termine pour cette ligne de
9 questions-là. J'aurais une autre question. Je crois
10 comprendre, Monsieur Allard, que vous avez parlé ce
11 matin que si l'Offre biénergie aurait pu être
12 présentée autrement par les Demanderesses ou par
13 Hydro-Québec Distribution, soit au moment de sa
14 cause tarifaire en deux mille vingt-cinq (2025),
15 est-ce que je comprends de ce que... vous nous
16 disiez que ça s'apparentait beaucoup plus à un
17 programme commercial aux termes de ce qu'on
18 entendait avant l'adoption du projet de loi 34 et
19 44, là. Je ne me souviens plus lequel est concerné
20 par les programmes commerciaux, là.

21 Mais est-ce que j'ai raison de comprendre
22 que c'est un peu ce que vous disiez ce matin?

23 M. JOCELYN B. ALLARD :

24 R. Bien, je réagissais aux commentaires suite à une de
25 vos questions, là, de... Je pense, le procureur

1 d'Hydro-Québec Distribution, là, qui semblait dire
2 qu'on était en train de se faire peut-être scooper
3 dans ce qu'elle était pour plaider, là. Alors, moi,
4 j'ai... j'ai compris, vous aviez posé des questions
5 sur le programme commercial. En vertu de la loi, il
6 est vrai qu'avec le projet de loi 34, la nécessité
7 par le Distributeur de faire approuver ses
8 programmes commerciaux par la Régie avant de les
9 déployer, ce qui était depuis toujours le cas, puis
10 même avant la réglementation d'Hydro-Québec, il y
11 avait la réglementation du gaz naturel. C'est pas
12 nouveau, là, puis ça se fait... ça se faisait
13 avant. Alors, ça, c'était prévu dans la loi.

14 Ça a été aboli, donc évidemment il serait
15 facile de dire que... d'essayer de prétendre que
16 d'offrir à la clientèle... Attendez, je vais
17 écouter mes collègues, je pense qu'ils veulent.
18 O.K.

19 Alors, c'est ça. Alors, je réagissais à ce
20 commentaire-là. Alors, si on veut nous dire que
21 c'est l'équivalent d'un programme commercial et que
22 la Régie n'a pas besoin de l'approuver ou de ne pas
23 l'approuver.

24 D'ailleurs, je reviens. Bien peut-être que
25 c'est effectivement, c'est une belle question

1 juridique, mais c'est vrai que la demande, c'est
2 pas autant d'approuver le programme, c'est pas
3 d'ailleurs d'approuver un programme commercial, la
4 loi ne le prévoit pas.

5 Mais ce qu'ils veulent faire reconnaître,
6 c'est la demande qui aurait dû être faite, je
7 disais en deux mille vingt-cinq (2025). C'est qu'il
8 aurait pu le déployer sans même venir à la Régie,
9 faire ce qu'ils veulent faire parce qu'ils ne sont
10 plus obligés de faire approuver leurs programmes
11 commerciaux d'avance.

12 Mais évidemment, on comprend que là il y
13 avait un risque parce que, là, il y aurait eu le
14 risque dire « oui, là on met un programme
15 commerciale qu'on trouve bien intéressant. Et ce
16 serait bien plus le fun de le faire payer par les
17 clients. » Ça fait qu'on voudrait se faire rassurer
18 tout de suite. On voudrait que la Régie nous dise
19 « oui, oui, oui » quand on va arriver en deux mille
20 vingt-cinq (2025) alors qu'on doit regarder la
21 nécessité des dépenses qui sont encourues, c'est ce
22 qu'ils ont voulu, c'est ce qu'ils ont voulu éviter
23 comme risque réglementaire et c'est ça qu'ils se
24 sont présentés immédiatement.

25 Mais, effectivement, si vous disiez « non »

1 à leur demande, là, aujourd'hui, puis qu'ils
2 décidaient de le faire pareil, je pense que...
3 bien, je ne vois pas comment on peut empêcher...

4 C'est comme s'ils décidaient, si on voit ça
5 comme une autre dépense. » Bien, s'ils décidaient
6 d'acheter des crayons qui coûtent trois fois le
7 prix du marché pour leurs hommes... bien, il ne
8 doit plus y avoir grand-monde qui utilise des
9 crayons, c'est des ordinateurs. Bien, on va prendre
10 des ordinateurs.

11 Alors, s'ils décidaient d'acheter des
12 ordinateurs à trois fois le prix que tu peux
13 l'avoir sur le marché, quand on arrivait dans un
14 dossier tarifaire, là je caricature à peine, là,
15 mais dans un dossier tarifaire traditionnel, à
16 chaque année on regardait les projections de
17 dépenses. On avait vu une grosse augmentation puis
18 on nous disait « Ah! C'est parce qu'on a acheté des
19 ordinateurs tellement plus « cute » que ce qu'on
20 avait avant. » - « Est-ce que vous en aviez
21 besoin? » - « Bien, pas vraiment, mais on trouve ça
22 plus le fun, puis on aime ça payer plus cher. » on
23 aurait dit « c'est pas une dépense nécessaire. » on
24 aurait dit à la Régie pour fins de fixation des
25 tarifs, veuillez ne reconnaître que le prix de

1 l'ordinateur standard qui est aurait pu être
2 acheter et avec lequel Gaz Métro... Gaz Métro
3 pardon, Hydro-Québec aurait pu faire affaires.

4 Ici, bien, c'est un peu la même chose, là.
5 C'est une dépense qui se ferait mais avec la loi...
6 la législation telle qu'elle est présentement,
7 s'ils veulent dépenser plus pour les ordinateurs
8 qu'ils achètent que... puis mettons c'est pas une
9 dépense récurrente, là, pour les années deux mille
10 vingt-deux (2022), vingt-trois (23), vingt-quatre
11 (24), bien évidemment, s'ils veulent envoyer un
12 chèque de deux milliards (2 G\$) plutôt que deux
13 milliard cent millions (2,100 G\$) à Québec, bien
14 qu'ils veulent dépenser cent millions (100 M) pour
15 toutes sortes d'autres affaires, bien grand bien
16 leur fasse, là. Ça n'affecte pas les clients.

17 Évidemment, quand ce sont des dépenses
18 récurrentes, là ça nous affecte. D'ailleurs, c'est
19 pour ça qu'on se préoccupe encore des dépenses...
20 des investissements et des dépenses du Transporteur
21 parce qu'on sait que ça va nous rattraper puis
22 qu'on va se faire refiler la facture par le
23 Distributeur qui, évidemment, ne nous défend pas
24 dans les dossiers du Transporteur.

25 Q. [88] Une dernière question, en fait, c'est dans la

1 présentation de ce matin, mais pas besoin de
2 l'afficher. Monsieur Paquin, vous nous disiez vers
3 la fin qu'il était inacceptable de demander que le
4 risque d'exploitation d'Énergir, déjà couvert par
5 l'octroi de primes de risques dans l'établissement
6 du taux de rendement autorisé d'Énergir, soit à
7 nouveau compensé par les consommateurs
8 d'électricité. Est-ce que vous pourriez développer
9 un peu sur cette recommandation-là?

10 R. Bien, si je peux me permettre de commencer. Ma
11 compréhension, c'est qu'évidemment, la
12 réglementation relativement traditionnelle, pour
13 les tarifs d'Énergir, il y a une composante dans
14 les... il y a un rendement qui doit être donné sur
15 l'investissement, l'équité, puis il y a également
16 toute une question sur l'« equity thickness »,
17 combien d'équité qu'on permet quand on fait
18 semblant de faire les tarifs comme si c'était
19 vraiment dans le marché.

20 Bon, je comprends qu'Énergir n'est plus sur
21 le marché. C'est détenu par un actionnaire et un
22 autre, là, bon, unique, ultimement dans la
23 structure. Mais il y a quand même, pour fins de
24 fixation des tarifs, la Régie présume d'une
25 structure de capital, présume d'un rendement juste

1 et équitable et caetera.

2 Et ce rendement sur le capital investi par
3 l'actionnaire d'Énergir, il comprend... Puis là, je
4 comprends qu'on ne fait pas le... Il y a déjà un
5 dossier, d'ailleurs, devant la Régie pour la
6 révision, justement, de ce taux de rendement pour
7 les gaziers et puis ça comprend...

8 Quand c'est fixé historiquement, il y a des
9 décisions dans le passé où on tient compte de la
10 prime, de toutes sortes de primes pour les
11 différents risques, alors pour voir. Parce
12 qu'évidemment, placer son argent dans des
13 obligations du Canada... Je ne sais pas s'il en
14 reste encore, là, des trente (30) ans ou dix (10)
15 ans, « wathever », bien, c'est peut-être moins
16 risqué que d'investir dans n'importe quelles autres
17 business et caetera. Alors, il y a toute une
18 question, c'est quoi le risque que ça représente.

19 Alors, dans le risque qui est représenté,
20 il y a la question, également, de dire qu'on
21 dessert une industrie qui est beaucoup plus sous
22 pression socialement qu'elle ne l'était auparavant.
23 Ça, on va reconnaître ça du côté du gaz.

24 C'est pas mal plus facile d'être un
25 Distributeur d'électricité qu'être un Distributeur

1 de gaz naturel. C'est difficile de nier ça. Alors,
2 est-ce que ça mérite un risque parce qu'on vend un
3 produit qui est... socialement, où on essaie
4 d'arriver, comme monsieur St-Germain le
5 mentionnait, à carboneutralité. Alors, c'est un
6 produit qui est sous pression, c'est pas mal plus
7 difficile, pas mal plus risqué, probablement.
8 Alors, il faut regarder l'ensemble, évidemment.

9 Puis, là, je ne suis pas dans le dossier du
10 taux de rendement. Mais à ce moment-là, il y a déjà
11 une prime pour le risque d'opérer dans un domaine.

12 Maintenant, ce qu'on dit, ici, c'est que,
13 là, le risque se présente. On arrive dans un
14 dossier où le gouvernement vous envoie un décret.
15 Le gouvernement pousse de plus en plus. Et ils
16 répondent à ça, puis ils disent : « Bon, bien, là,
17 on va faire de quoi. »

18 Puis plutôt que... Disons, ce qu'on
19 constate, c'est qu'ils ont déjà été compensés dans
20 leur rendement, depuis des années, pour opérer,
21 pour vendre, distribuer un produit que c'était plus
22 risqué de distribuer ça que de distribuer de
23 l'électricité.

24 Maintenant que le risque se réalise, ils se
25 virent de bord puis ils disent : « Oui, on aimerait

1 ça se faire compenser par les clients
2 d'électricité. » Alors, c'est là qu'on trouvait
3 qu'il y avait une iniquité.

4 Q. **[89]** Est-ce que vous voulez compléter, Monsieur
5 Paquin?

6 Me PAUL PAQUIN :

7 R. Non, je pense que ça fait le tour de la question.

8 Q. **[90]** Parfait, ça fait le tour de mes questions,
9 aussi. Merci beaucoup, messieurs.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci, Monsieur Émond. J'ai quelques questions,
12 pour essayer d'aller vite.

13 Q. **[91]** Vous avez mentionné que, dans le cadre de
14 l'élaboration du Plan pour une économie verte, de
15 son plan de mise en oeuvre, l'AQCIE-CIFQ a été
16 consultée ou a fait partie des débats qui ont pu
17 avoir lieu en amont de la réalisation de ce plan et
18 de ces mesures et du Plan de mise en oeuvre?

19 M. JOCELYN B. ALLARD :

20 R. Madame la Présidente, si c'est la réponse que vous
21 avez retenue de moi, ce que j'ai dit, non. Ce que
22 je disais, c'est : quand on est invité, quand on
23 est consulté, ça nous fait toujours plaisir de
24 répondre aux demandes des différents acteurs
25 gouvernementaux décideurs. Et lorsque ce plan-là a

1 été mis en place, je ne peux pas vous dire qu'on a
2 été consulté, là, je... non.

3 Bien, ça dépend... Évidemment, on a des
4 petites discussions... Lorsqu'on nous demande notre
5 opinion. On nous l'a demandé notamment pour le
6 projet de loi 34. On s'est... De toute façon, on a
7 décidé qu'on était pour... c'est ça, il y avait un
8 projet de loi, alors on a commenté sur le projet de
9 loi.

10 Puis la même chose auparavant, il y avait
11 eu des modifications suite à la politique
12 énergétique précédente, qui était à l'époque... là,
13 on monte à deux mille seize (2016). Il y a eu,
14 même, des modifications à la Loi sur la Régie de
15 l'énergie, je me demande si ce n'est pas là qu'on
16 avait inclus, justement, l'histoire des bornes de
17 recharge, là, il faudrait juste valider.

18 Alors, il y avait eu une commission
19 parlementaire. Nous n'avions pas le... J'arrivais
20 avec l'AQCIE, là, j'étais sur... je commençais avec
21 l'AQCIE. J'avais préparé un mémoire qu'on a
22 transmis aux autorités gouvernementales
23 appropriées. Nous n'avions pas été invités en
24 commission parlementaire à ce moment-là, alors on a
25 été consulté. Mais là, pour le PEV, non.

1 Q. [92] O.K. Mais vous reconnaissez que le plan de
2 mise en oeuvre est quand même... a fait l'objet, en
3 tout cas, certainement de certaines consultations,
4 là. Et le gouvernement a retenu un certain nombre
5 de mesures.

6 Dans le fond, parfois, on... quand on tient
7 compte de certaines représentations, c'est... puis
8 ça ne veut pas dire que les critiques ne sont pas
9 légitimes, mais c'est comme si vous nous dites :
10 « Écoutez, le gouvernement a mal fait son travail.
11 Il a prévu des mesures qui sont inadéquates, il
12 devrait prioriser la réduction dans le domaine du
13 transport plutôt que le chauffage du bâtiment. » Ce
14 n'est pas...

15 T'sais, c'est comme si vous nous dites :
16 « Attendez que le débat soit fait avant de vous
17 prononcer », mais c'est comme si le débat avait
18 quand même déjà été fait, là. Le gouvernement a
19 déjà fait un peu son nid, si on veut, dans les
20 choix des mesures à mettre en oeuvre, en vue de
21 réduire les gaz à effet de serre dans un horizon
22 deux mille trente, deux mille cinquante (2030-
23 2050). Mais peut-être que je comprends mal, là. Là
24 où vous souhaitez qu'il y ait un nouveau débat...

25

1 M. LOUIS GERMAIN :

2 R. Non, écoutez, si vous me permettez, Madame la
3 Présidente...

4 Q. [93] Hum-hum.

5 R. ... on ne prétend pas que le gouvernement a mal
6 fait son travail dans le cadre de la construction
7 de son plan en économie verte et dans le plan de
8 mise en oeuvre qui l'accompagne.

9 Il y avait d'ailleurs déjà un plan
10 directeur qui avait été produit anciennement par
11 Transition énergétique Québec, et ma compréhension
12 est à l'effet que certaines des mesures qui étaient
13 dans le plan directeur ont été récupérées à
14 l'intérieur du plan de l'économie verte.

15 Puis il y a une allocation des ressources
16 financières, à l'intérieur du plan où, me semble-t-
17 il, le gouvernement a essayé de cibler là où
18 c'était le plus important d'agir. Il a mis plus
19 d'argent, par exemple, du côté du secteur des
20 transports, parce qu'avec quarante-deux pour cent
21 (42 %) des émissions totales, c'est là qu'il devait
22 intervenir.

23 Ce qu'on dit en ce qui concerne la mesure
24 spécifique biénergie, le gouvernement a dit :
25 « Moi, je mets cent vingt-cinq millions (125 M),

1 puis essayons de trouver la meilleure façon d'y
2 parvenir. » Fait que ce qu'on dit, c'est que la
3 mesure biénergie n'est peut-être pas la meilleure.
4 En tout cas, à défaut de pouvoir la comparer avec
5 d'autres mesures pour voir s'il y aurait d'autres
6 mesures qui seraient plus performantes à moindre
7 coût.

8 Mais le fait que le gouvernement a établi
9 un cent vingt-cinq millions (125 M) pour favoriser
10 la conversion d'équipement au gaz naturel ou tout
11 autre carburant combustible vers l'électricité nous
12 apparaît justifié. C'est juste que le chemin pour y
13 parvenir n'est peut-être pas le meilleur.

14 Q. **[94]** D'accord. Je vous amènerais à la page 5 de
15 votre présentation. Comme je mentionnais tantôt,
16 vous avez émis un certain nombre d'hypothèses, là,
17 pour évaluer les coûts, puis c'est tout à fait
18 correct, là, parce que c'est comme ça qu'on doit
19 fonctionner. Mais je... Est-ce que...

20 Je comprends que, votre hypothèse, c'est
21 que toutes les sommes requises en lien avec les
22 appuis nécessaires pour atteindre un PRI de cinq
23 ans, et qui dépassent le cent vingt-cinq millions
24 (125 M), sera nécessairement versé par Hydro-Québec
25 Distribution. C'est l'hypothèse que vous avez

1 utilisée dans votre tableau P-3.

2 M. PAUL PAQUIN :

3 R. Le tableau P-3 indique toutes les mesures... tout
4 le coût des mesures, effectivement, qui ne serait
5 pas remboursé par le gouvernement. Maintenant,
6 c'est... Lors des audiences, le Distributeur,
7 Hydro-Québec, il dit que, lui, il mettrait cinq
8 millions (5 M) par année. Puis là, on peut présumer
9 qu'il ferait ça pendant les quinze (15) ans. Alors,
10 à ce moment-là, c'est pour ça que je dis qu'à ce
11 moment-là, ça fait soixante-quinze millions (75 M).
12 Donc, dans six cent six millions (606 M) qui
13 apparaît pour le total de la période c'est, là le
14 cent vingt-cinq (125) a déjà été enlevé. Il
15 faudrait enlever un autre soixante-quinze millions
16 (75 M\$) qui serait la part d'Hydro-Québec dans le
17 cadre de ses mesures pour la thermopompe.

18 Donc, l'excédent, c'est-à-dire ce qui
19 resterait à payer, dans l'ordre de cinq cent trente
20 millions (530 M\$), ça devrait venir d'ailleurs.

21 Et là, c'est là qu'on ne sait pas. De toute
22 façon on ne sait pas si... En tout cas Hydro-Québec
23 nous a dit qu'ils étaient en discussion, mais vous
24 avez posé la question et puis un peu tout le monde
25 a posé la question, mais on se fait toujours dire

1 « On est en discussion et ça avance. », mais il n'y
2 a aucun engagement concret concernant l'excédent de
3 cinq cent trente et un millions (531 M\$) qui
4 resterait à financer pour établir les mesures pour
5 avoir un PRI de cinq ans.

6 Q. [95] Tout à fait. Mais évidemment les hypothèses...
7 Des hypothèses c'est des hypothèses. On peut dire
8 qu'à la lumière, si le gouvernement veut vraiment
9 atteindre les cibles qu'il s'est fixées en termes
10 de réduction dans le chauffage des bâtiments, bien
11 il est possible qu'il se rende compte que l'appui
12 qu'il a déjà avancé est insuffisant et que s'il ne
13 met pas un appui financier additionnel, bien il y
14 aura juste moins de conversion et moins de gaz à
15 effets de serre qui va être économisé. Qui va être
16 éliminé là. Réduit.

17 Donc, voilà. Mais en tout cas je voulais
18 juste au moins bien comprendre là que l'ampleur des
19 sommes ici... Et une chose aussi qu'on a finalement
20 mieux compris dans le cadre des audiences et peut-
21 être que vous n'avez pas compris la même chose,
22 mais que les Distributeurs ne comptent pas demander
23 d'inclure dans leurs revenus requis des sommes
24 additionnelles qui proviendraient des appuis
25 financiers nécessaires afin d'atteindre un PRI de

1 cinq ans. Que les seuls programmes qu'eux comptent
2 mettre en oeuvre ce sont les programmes dans le
3 cadre de leurs programmes d'efficacité énergétique
4 existants.

5 Donc, pour nous c'était aussi peut-être pas
6 totalement clair au départ, mais il semble que ce
7 soit un élément qui a été en tout cas davantage
8 clarifié lors des audiences.

9 Quand vous avez calculé le coût par GES
10 économisé, c'est un coût qui tient compte de
11 l'ensemble des coûts de l'offre biénergie? Peu
12 importe d'où vient l'argent là.

13 R. Oui, ça c'est dans le cadre, dans le cadre du TCTR?

14 Q. **[96]** Non, mais quand vous avez évalué là le... Mon
15 collègue vous faisait mention, que j'essayais de
16 retrouver le sept cent trente-cinq (735 \$/t CO2)
17 par GES économisé. Bien éliminé là. Bon. C'est à la
18 page 12.

19 Ma question c'est : est-ce que ce coût-là
20 tient compte de l'ensemble des coûts de l'offre
21 biénergie incluant les montants qui proviennent du
22 gouvernement et de tout l'ensemble de l'oeuvre?
23 C'est ça. Ou bien ma compréhension n'est pas
24 exacte.

25 R. Oui. votre compréhension est tout à fait exacte.

1 D'ailleurs c'est ce que ça dit à la page 11 où on
2 indique qu'elles sont... Là quand on parle de TCTR
3 tout ce qu'on compare, on compare pour l'ensemble
4 de la société quels sont les coûts impliqués.

5 Alors, les coûts d'implanter la mesure
6 c'est les coûts d'Hydro-Québec, plus les coûts
7 d'installation.

8 Q. **[97]** O.K.

9 R. Ça c'est les coûts pour réaliser une mesure.
10 Maintenant les coûts évités c'est ce que cette
11 mesure-là permet de réduire.

12 Q. **[98]** O.K.

13 R. Donc, à ce moment-là, on réduit. Les seuls coûts
14 qui sont réduits à ce moment-là, c'est les coûts
15 provenant d'Énergir. Alors, c'est pour ça que dans
16 la formule, il y a les coûts d'installation plus
17 les coûts d'Hydro-Québec. Donc, on additionne ces
18 coûts-là, parce que sur le plan de la société c'est
19 que la société paie au complet pour ça.

20 Mais comme je vous disais tout à l'heure
21 les transferts entre les entités d'une même
22 société, ça on n'a pas à l'inclure. C'est
23 uniquement les coûts vraiment qui...

24 Q. **[99]** Oui oui. On n'a pas à inclure le partage dans
25 le fond. Le coût est le même qu'on le partage ou

1 pas là. C'est un coût. On comprend ça.

2 R. C'est ça.

3 Q. **[100]** Parfait. Alors, là, je vous ramène encore une
4 fois à la page 13. Écoutez, je pense que vous êtes
5 conscient aussi que lorsqu'on fait des
6 comparaisons, bien il faut comparer des pommes avec
7 des pommes là hein? En tout cas pas des pommes avec
8 des oranges.

9 Et là, ici, vous nous amenez un tableau,
10 mais qui ne tient pas compte de tous les coûts,
11 puis t'sais quand on parle du programme Chauffez
12 vert, le Chauffez vert, là, les coûts
13 d'approvisionnement additionnels pour Hydro-Québec
14 Distribution, c'est l'équivalent des coûts reliés
15 au tout à l'électricité. Est-ce que vous êtes
16 d'accord avec moi?

17 R. Disons que je suis assez mal à l'aise avec... avec,
18 disons... Moi, en tout cas j'ai pris ces
19 tableaux-là comme étant des valeurs qui
20 provenaient... Je n'ai pas... je n'ai pas la
21 connaissance de tout ce qui est inclus dans ces
22 coûts-là. Si ce sont des mesures uniquement, c'est
23 fourni par le gouvernement, effectivement, ça ne
24 comprend pas ces coûts-là.

25 Q. **[101]** Donc, il est fort possible qu'il y ait des

1 coûts dans la colonne de droite qui dépassent le
2 coût que vous avez évalué pour le programme de
3 l'offre biénergie?

4 M. LOUIS GERMAIN :

5 R. Oui, peut-être pour revenir un peu sur la question
6 qui était soulevée tantôt, on disait les coûts qui
7 sont présentés là dans la colonne de droite, c'est
8 des coûts qui ont été assumés par le gouvernement
9 pour la mise en place des mesures. Il y a
10 probablement pour plusieurs de ces mesures-là,
11 d'autres sources financières pour compléter le
12 financement de la mesure, mais qui sont... c'est
13 difficile de définir les ratios, Transition
14 énergétique Québec n'a pas été capable de nous
15 fournir les données.

16 Mais cela étant, même si je prends ces
17 valeurs-là puis que je les augmente de dix, quinze
18 (15), vingt (20) ou trente pour cent (30 %) on va
19 quand même demeurer... on va quand même demeurer en
20 deçà de la mesure biénergie qui... qui nous est
21 proposée. Mais effectivement, la colonne de droite
22 ne reflète pas la totalité du coût de la mesure
23 simplement considérant le fait que c'est le coût
24 que ça a coûté à l'état québécois pour financer la
25 mesure.

1 M. JOCELYN B. ALLARD :

2 R. C'est une question d'ordre de grandeur, là qu'on
3 voulait démontrer, là, c'est ça.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[102]** Oui oui. Mais, Monsieur Germain, je pense que
6 le coût lié à une option tout à l'électricité est
7 au dossier et il est de beaucoup supérieur au coût
8 lié à l'offre biénergie. Donc, de dire que ça
9 aurait peu d'impact, en tout cas, à tout le moins
10 pour ce programme-là, ce n'est peut-être pas tout à
11 fait... tout à fait exact. Mais bref, ce n'est pas
12 grave, je voulais juste au moins illustrer, là,
13 qu'il faut faire attention avec... avec ces
14 chiffres-là.

15 Attendez, là. Ça, ça va. Ah oui, j'aimerais
16 revenir très rapidement avec le risque d'affaires
17 d'Énergir. On comprend très bien qu'Énergir fait
18 face à un risque d'affaires normal en tant
19 qu'entreprise qui distribue un gaz... du gaz
20 naturel qui émet des gaz à effet de serre, donc
21 dans leur... dans leur pratique d'affaire courante,
22 ils ont effectivement un risque qui est lié à la
23 transition énergétique.

24 Mais Énergir n'est pas obligée de
25 convaincre ses clients de quitter ou d'adhérer à

1 une offre... à un tarif biénergie volontairement.
2 T'sais, ici, c'est comme... c'est une demande qui
3 est un peu différente, là, on dit : « Écoute, moi,
4 je sais que, en fait, il y a un risque. » S'il ne
5 se passe rien, bien, peut-être que ça va être
6 beaucoup plus tard lorsque le coût du SPEDE va être
7 élevé qu'il va y avoir un élément de bascule, mais
8 là on se prolonge dans plusieurs années qu'il
9 pourrait y avoir des pertes de clients qui soient
10 liées au risque associé à la transition
11 énergétique, t'sais, je pense, qu'effectivement.
12 Mais à court terme, ce qu'on nous propose c'est
13 d'accélérer ce risque-là, de volontairement perdre
14 des clients. Je ne sais pas si vous me suivez, là,
15 ou si ça n'a pas vraiment, vraiment d'importance,
16 là, pour vous, là?

17 M. LOUIS GERMAIN :

18 R. Si je comprends bien, vous dites que les mesures
19 mises en place pour la réduction des gaz à effet de
20 serre vient augmenter le risque d'affaires chez
21 les... chez Énergir notamment? Mais je pense que
22 selon ce que j'entends, bien, des analystes
23 économiques sur la question, tout le monde voit ça
24 venir, là, hein, puis tout le monde sait que dans
25 le secteur des... des produits pétroliers, il y a

1 un désinvestissement, ce qui devient par conséquent
2 un risque d'affaires. Et plus qu'on s'en va, plus
3 qu'on est en train de faire une transition
4 énergétique, la consommation des carburants
5 fossiles vont diminuer, alors tous les... tous les
6 producteurs et distributeurs de carburants fossiles
7 devront conjuguer avec un risque d'affaires. Puis
8 selon ma compréhension, il est déjà pris en
9 considération à partir du moment où le gouvernement
10 s'est donné des cibles puis qu'il dit : « Moi, en
11 deux mille trente (2030), je veux être à tel
12 niveau d'émissions GES... » Alors, je pense que
13 c'est intégré à l'intérieur des modèles d'affaires,
14 là.

15 M. JOCELYN B. ALLARD :

16 R. Puis si je peux me permettre de rajouter, là...
17 Jocelyn Allard pour l'AQCIE, ce n'est pas nouveau,
18 là, ça fait plusieurs années. Puis le taux de
19 rendement d'Énergir est fixé. Ça existe depuis
20 longtemps, le rendement sur l'investissement.

21 Puis l'environnement d'affaires, le fait
22 qu'on est dans une société qui a établi des
23 objectifs de réduction de gaz à effet de serre, de
24 moins grande utilisation des énergies fossiles, ça
25 fait déjà un bon bout de temps. Alors, il n'y a

1 rien de nouveau.

2 Alors, c'est ce qu'on disait, tout
3 simplement. C'est qu'ils sont déjà compensés dans
4 le fait. Ce n'est pas comme distribuer de
5 l'électricité. Ils ont déjà plus de rendement parce
6 qu'ils distribuent quelque chose de fossile.

7 Quand le risque se réalise, de se virer de
8 bord, de dire : Ouin, on perd de l'argent puis on
9 devrait, en plus, le faire payer par les
10 consommateurs d'électricité. C'est là où on ne suit
11 pas, là. Bien...

12 Q. **[103]** Est-ce que, pour vous...

13 R. ... ça fait que c'était ça qui était le point.

14 Q. **[104]** Oui, mais dans tout ce contexte-là, il y a
15 tout le monde qui assume des risques. Est-ce que
16 les clients d'Hydro-Québec Distribution assument un
17 risque aussi le risque est de payer plus cher si
18 l'option alternative à tout à l'électricité ne se
19 réalise pas? Est-ce que, ça, aussi, ça fait partie
20 du risque?

21 Et, dans le fond, c'est un peu ce qu'on
22 nous présente, à tort ou à raison. On nous
23 dit : « Bien, écoutez, c'est vrai qu'Énergir assume
24 un risque qui est tout à fait compensé par son taux
25 de rendement, mais il n'est pas obligé de faire des

1 actions concrètes pour perdre des clients. » Mais
2 il n'est pas obligé de faire ça.

3 Par contre, s'il ne le fait pas, c'est
4 difficile à évaluer ce risque-là, mais le
5 gouvernement peut se dire : « Bien, écoutez, si
6 cette option-là ne fonctionne pas et que, moi, je
7 veux réduire les gaz à effet de serre dans le
8 secteur de la chauffe des bâtiments, puis il n'y a
9 pas cinquante-six milles sources d'énergie qui
10 permettent de chauffer les bâtiments au Québec,
11 bien, ça va être l'électricité qui va être
12 considérée. »

13 Et, là, on comprend que, là, les clients
14 d'Hydro-Québec Distribution, bien qu'ils émettent
15 peu de gaz à effet de serre en consommant
16 l'électricité ou pas, bien, ils vont assumer les
17 coûts additionnels qui sont présentés et qui sont
18 quand même très importants, là.

19 Mais bon, c'était plus dans cette
20 perspective d'avantages inconvéniens qu'il faut
21 considérer.

22 R. Oui, mais si je peux me permettre, parce que, là,
23 vous avez dit, Madame la Présidente, peut-être deux
24 fois, au moins, là. Vous avez parlé que c'est comme
25 un peu comme volontaire, de la part d'Énergir.

1 Évidemment, moi, je serais curieux de voir
2 si la proposition qui est devant vous, si on avait
3 une proposition, je ne suis pas sûr qu'on aurait
4 une proposition du même type si Énergir ne pouvait
5 pas passer une partie de ses coûts ou de ses pertes
6 à l'ensemble des clients d'électricité, hein?

7 Alors, peut-être, qu'ils seraient pas mal
8 moins volontaires puis ils se débattraient peut-
9 être, un peu plus pour préserver ou trouver
10 d'autres façon ou, peut-être...

11 Et, c'est là qu'on... Je reviens à mon
12 point. On n'est pas dans...

13 Q. **[105]** Non, mais juste, peut-être, corriger...

14 R. C'est toute l'affaire, on n'est pas dans le bon
15 forum parce que vous dites : « Et le gouvernement
16 pourrait faire ci, pourrait faire ça, il
17 voudrait... »

18 Et je reviens un peu à la prémisse qu'on
19 discutait tout à l'heure, c'est que ce n'est pas
20 interdit de prendre du gaz naturel pour chauffer sa
21 résidence, là.

22 Donc, si le gouvernement veut en arriver
23 là, de décider ça, bien, c'est un choix. Qu'il
24 mette les moyens comme actuellement on a dit.

25 Le gouvernement a décidé d'imposer un

1 minimum d'achats, de ventes de voitures
2 électriques, je prends une comparaison, pour
3 justement changer le monde du transport par l'auto
4 solo, les autos de... en tout cas, les voitures
5 courantes.

6 Alors, il y a des coûts à ça. Il y a une
7 évaluation qui est faite. Il y a un débat social.
8 Est-ce que l'ensemble de la société...

9 Ici, on revient à l'essentiel, c'est qu'on
10 essaie, d'une façon détournée, d'arriver à des
11 choses qui appartiennent au gouvernement, dans des
12 programmes. Puis je reviens à l'histoire du PEV,
13 là, parce qu'évidemment, il peut y avoir des
14 consultations. Mais ce n'est pas parce que des gens
15 s'assoient. À un moment donné, il faut revenir aux
16 bases des choses, là.

17 Il y a des lois, il y a des règlements, il
18 y a des façons de faire des choses, de décider de
19 certaines choses. Ce n'est pas parce qu'un
20 ministre, un cabinet de ministre décide d'établir
21 une politique, puis de consulter ceux qu'ils
22 veulent bien consulter, puis d'annoncer des
23 choses...

24 La seule façon que ça se met en
25 application, c'est quand il y a des sommes

1 attachées. Puis là, il faut aller faire autoriser
2 des montants d'argent, puis là, on les fait
3 autoriser. Mais il y a une reddition de compte, il
4 y a une surveillance, il y a des questions à
5 l'Assemblée nationale. Il y a une façon de faire
6 les choses. Et c'est pour ça qu'on a des organismes
7 comme la Régie qui est... puis avec des
8 dispositions habilitantes.

9 On revient beaucoup à l'essence même de
10 tout le fonctionnement de notre système. Alors, la
11 Régie, dans sa loi, ce qui est prévu, c'est qu'elle
12 doit fixer des tarifs, puis pour... parce que c'est
13 un monopole. Puis on essaie de remplacer le marché
14 libre, parce que sinon on n'aurait pas une
15 réglementation économique si c'était un marché
16 libre pour les distributeurs.

17 Alors, parce que c'est un monopole, parce
18 qu'on a besoin de beaucoup d'investissements... Il
19 y a tout l'historique du pourquoi, puis ce n'est
20 pas juste au Québec, là, partout ça se fait comme
21 ça en Amérique du Nord puis probablement dans
22 certaines... beaucoup de juridictions en Europe.
23 Alors, c'est pour ça, on met ça en place.

24 Et à ce moment-là, on est obligé de mettre
25 un cadre dans lequel il faut travailler. Puis ce

1 n'est pas parce qu'un ministre fait une conférence
2 ou fait un lunch-causerie, qu'il annonce « voici où
3 je veux m'en aller », que ça devient une politique
4 ou une direction gouvernementale. Ça peut bien être
5 une direction gouvernementale, ça, c'est le
6 politique. Ça, j'ai... ça va. Mais après ça, quand
7 on arrive pour l'articuler puis pour le faire payer
8 par du monde puis que ça soit inféré, il faut
9 retourner... il faut suivre le cadre correct,
10 législatif.

11 Puis ici, on revient à la question
12 essentielle de... il y a beaucoup beaucoup dans ça.
13 Notamment, la question de faire payer les coûts,
14 là, puis la contribution, ça n'a aucun rapport avec
15 la distribution d'électricité.

16 Q. [106] Non. Ça, c'est un beau débat juridique.
17 Presque ma dernière question. Juste revenir au un
18 point quatre pour cent (1,4 %), juste pour éviter
19 toute confusion, là.

20 C'est un point quatre pour cent (1.4 %),
21 mais pour une durée de cinq ans. T'sais, ce n'est
22 pas un point quatre pour cent (1.4 %) par année
23 qu'il va être... l'augmentation, donc... C'est
24 surtout ça qui est important, ça revient à point
25 trois pour cent (0.3 %). Et en deux mille trente

1 (2030)... puis en deux mille trente (2030), bien ça
2 va être une prévision pour l'année deux mille
3 trente (2030).

4 Bref, c'est un coût total pour cinq ans, et
5 non pas un coût total par année. Et c'est
6 clairement ce qui a été clarifié ce matin, là, et
7 qui a été déposé en engagement.

8 R. Est-ce que vous me permettez, Madame la Présidente,
9 parce qu'on n'a pas la même compréhension. Je veux
10 juste... on va se consulter entre nous, là, juste
11 pour revenir sur...

12 Q. **[107]** D'accord.

13 R. ... cette affirmation.

14 Q. **[108]** On peut mettre l'engagement numéro 2 en... on
15 peut afficher l'engagement numéro 2, madame St-Cyr,
16 s'il vous plaît. C'est la pièce B-0090.

17 M. PAUL PAQUIN :

18 R. Oui, c'est que... Le fameux un point quatre pour
19 cent (1.4 %) en deux mille trente (2030), ça
20 s'applique en deux mille trente (2030). En deux
21 mille trente et un (2031), qu'est-ce qui va
22 arriver, ça va être ajouté au tarif qui est déjà
23 là, il va s'ajouter l'inflation prévue selon la
24 loi... la loi 34.

25 Il n'y aura pas un point quatre (1,4) de

1 plus, là, ça va être un point quatre (1,4) en deux
2 mille trente (2030), qui a été mis là. En deux
3 mille trente et un (2031), ça va être l'indexation
4 selon la loi 34. En deux mille trente-deux (2032),
5 ça va être l'indexation selon la loi 34.

6 En deux mille trente-cinq (2035), ah bien
7 là, on va faire une mise à niveau, et là il va y
8 avoir une nouvelle augmentation, et cette
9 augmentation-là elle demeure dans les tarifs. Ce
10 n'est pas une nouvelle augmentation à chaque année.
11 Elle demeure dans le tarif.

12 Q. **[109]** Oui. En fait, c'est un point quatre pour cent
13 (1,4 %) en fonction du tarif de deux mille vingt-
14 deux (2022), et non pas en fonction du tarif de
15 l'année d'avant. Fait que c'est quand même une
16 différence importante.

17 Normalement, quand qu'on fait une hausse de
18 tarif, c'est en fonction de l'année précédente, là.
19 Là, c'est une hausse qui correspond à une hausse
20 cumulative. Alors, c'est... Bon, écoutez...

21 M. JOCELYN B. ALLARD :

22 R. Madame la Présidente...

23 Q. **[110]** Oui, allez-y.

24 R. ... je m'excuse, mais ce n'est vraiment pas ce
25 qui... En tout cas, puis monsieur Paquin va

1 compléter, mais je vais m'essayer moi également,
2 là. En deux mille trente (2030), les tarifs...
3 toute chose étant égale par ailleurs, quand ils
4 vont faire le revenu requis...

5 Nous, d'ailleurs, je peux déjà vous dire,
6 on... puis avec l'information... puis on va
7 creuser, là, mais on pense que ça va même mériter
8 une baisse des tarifs du Distributeur, quand ils
9 vont arriver...

10 Q. **[111]** C'est possible. C'est possible.

11 R. ... en deux mille vingt-cinq (2025). Puis je suis
12 certain... je suis certain qu'ils vont nous
13 expliquer de long en large pourquoi ça devrait être
14 une hausse au-delà de ça. Mais on va faire le
15 « reset », là, comme les gens ont dit, on va faire
16 basé sur le coût de service pour l'année deux mille
17 vingt-cinq, vingt-six (2025-2026).

18 Mais en deux mille vingt-cinq, vingt-six
19 (2025-2026), dans les dépenses des coûts requis
20 pour le Distributeur, il va être affecté à la
21 hausse par un point quatre pour cent (1,4 %) à
22 cause de cette proposition-là qui va se
23 retrouver...

24 Q. **[112]** Mais non...

25 R. Et après ça, l'année suivante, en deux mille vingt-

1 six (2026)... euh, non, je m'excuse, j'étais dans
2 deux mille trente (2030)... deux mille trente
3 (2030), c'est le montant qui a été pris. Alors, en
4 deux mille trente (2030), un point quatre pour cent
5 (1,4 %). Puis l'année deux mille trente et un
6 (2031), le un point quatre pour cent (1,4 %), il
7 est « built-in », il est compris, il va toujours...
8 il ne partira pas, là, c'est un point quatre
9 (1,4 %) qui continue à s'ajouter. Il...

10 M. PIERRE DUPONT :

11 Écoutez, je m'excuse...

12 M. JOCELYN B. ALLARD :

13 R. ... et à ça va s'ajouter l'inflation par-dessus ça
14 en vertu de la loi entre deux mille trente et un
15 (2031) et deux mille trente-quatre (2034). Puis en
16 trente-cinq (2035), on va faire un nouveau
17 « reset ».

18 M. PIERRE DUPONT :

19 Q. **[113]** Écoutez, je m'excuse de vous couper, puis
20 avec la permission de madame la présidente, là. Je
21 veux juste attirer votre attention sur le tableau
22 E-2 de la pièce. Vous l'avez? Vous voyez le tableau
23 E-2? Qui est à la page...

24 R. La réponse à l'engagement numéro 2. C'est ça.

25 Q. **[114]** Page 4 de 4. Oui, l'engagement. Il est

1 affiché. Vous voyez le tableau, Monsieur?

2 M. PAUL PAQUIN :

3 R. Oui.

4 Q. **[115]** Oui. Est-ce que vous voyez l'avant... Est-ce
5 que vous pouvez lire premièrement le titre du
6 tableau? Monsieur Paquin ou... Lire le titre...

7 M. JOCELYN B. ALLARD :

8 R. Oui, c'est « Impact de la Contribution GES ». Parce
9 que le un point quatre (1,4 %)...

10 Q. **[116]** Non, non, excusez, excusez, je vais compléter
11 si vous permettez. Donc, le titre du tableau
12 « Impact de la Contribution GES sur les revenus
13 requis d'Hydro-Québec Distribution ». On s'entend
14 là-dessus?

15 R. Oui.

16 M. PAUL PAQUIN :

17 R. Oui.

18 Q. **[117]** Est-ce que vous pouvez aller à l'avant-
19 dernière ligne du tableau.

20 M. JOCELYN B. ALLARD :

21 R. Impact tarifaire annuel point trois pour cent
22 (0,3 %).

23 Q. **[118]** « Impact tarifaire annuel ». Donc, vous voyez
24 que l'impact tarifaire annuel en deux mille trente
25 (2030), c'est un estimé, on se comprend, puis on

1 traversera la rivière rendu là, c'est point trois
2 pour cent (0,3 %), ce n'est pas un point quatre
3 pour cent (1,4 %). Donc, l'impact tarifaire associé
4 aux versements de la Contribution des gaz à effet
5 de serre, la fameuse compensation, ce qu'on parle,
6 c'est point trois pour cent (0,3 %).

7 M. PAUL PAQUIN :

8 R. Si on parle pour Hydro-Québec, le un point quatre
9 pour cent (1,4 %), là, ça, ça comprend non
10 seulement la contribution, ça comprend l'impact
11 total de ce que doivent assumer les clients du
12 Distributeur. Ils doivent assumer la Contribution
13 de quatre-vingt-cinq (85) et...

14 Q. **[119]** Écoutez, ce qu'on va demander, ce que je me
15 permets de demander à Hydro-Québec, c'est peut-être
16 de mettre ça encore, si c'est possible, clair lors
17 des plaidoiries, ce que vous mentionnez, un point
18 quatre pour cent (1,4 %), c'était précisément la
19 préoccupation de la Régie. C'est pour ça qu'on a
20 demandé l'engagement pour voir comment ça se
21 déclinait pour enlever toute ambiguïté. Donc, c'est
22 un impact cumulé, comme madame la présidente a
23 expliqué. Ce n'est pas l'impact annuel à cette
24 année-là. Enfin, vous aurez la chance peut-être de
25 revoir à tête reposée puis avec l'estomac plein les

1 chiffres du tableau, parce qu'on me dit ça va être
2 l'heure bientôt. Je vous remercie.

3 Me SYLVAIN LANOIX :

4 En fait ce que je suggère, je vois que monsieur
5 Paquin a un petit problème technique, son écran et
6 son est gelé. Mais il s'apprêtait à donner une
7 explication que je pense qui était utile que la
8 Régie entende. Donc, ce que je suggère, c'est
9 qu'après le retour du dîner, juste qu'il puisse
10 compléter sa réponse qui était, je pense, adressait
11 exactement la question qui était soulevée.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Excellent! Eh bien, très bonne suggestion. Nous
14 prenons donc la pause de lunch immédiatement. De
15 retour à treize heures trente (13 h 30).

16 Me JOELLE CARDINAL :

17 Madame la Présidente...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui, oui. Allez-y!

20 Me JOELLE CARDINAL :

21 Je m'excuse de vous interrompre. Vous n'êtes pas
22 obligée de le décider tout de suite. Je constate
23 qu'il y a peut-être une ambiguïté au niveau de
24 l'engagement qui a été présenté. Le témoin est
25 encore suite à ma gauche. Donc, si vous le

1 souhaitez, ça nous ferait plaisir de revenir
2 prendre un petit cinq minutes pour... Parce que
3 c'est vraiment fondamental comme question, comme
4 vous vous en doutez. Donc, sachez que l'offre
5 est...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Écoutez, je trouve que c'est une bonne suggestion.
8 Donc, peut-être au retour de la période lunch, on
9 prendra un petit moment pour permettre aux témoins
10 des demanderesses d'expliquer à nouveau le un point
11 quatre pour cent (1,4 %) sur la période deux mille
12 vingt-cinq... en fait deux mille vingt-deux à deux
13 mille vingt-cinq (2022-2025).

14 Me JOELLE CARDINAL :

15 Parfait.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 C'est bon. Merci beaucoup. Bon dîner à tous. De
18 retour treize heures trente (13 h 30).

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20

21

22 REPRISE DE L'AUDIENCE

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Re-bonjour à tous les participants. Alors, comme on
25 le mentionnait, on va peut-être demander aux

1 témoins des demanderesses de venir préciser, à
2 nouveau, la nature de l'engagement numéro 2 pour
3 dissiper toute confusion. Maître Cardinal?

4 Me JOELLE CARDINAL :

5 Oui. Par contre, je pensais qu'on allait finir avec
6 les témoins de l'AQCIE avant de débiter avec le
7 retour...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Ah...

10 Me JOELLE CARDINAL :

11 ... de monsieur Charbonneau. Peut-être que je me
12 trompe, là?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bien, O.K. Excusez... C'est peut-être moi, là,
15 qui...

16 Me JOELLE CARDINAL :

17 C'est comme vous le voulez, Madame la Présidente.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 C'est une petite confusion. Bien, on va terminer
20 avec les témoins de l'AQCIE-CIFQ. Je crois qu'il y
21 avait une réponse qui devait être complétée et on
22 revient avec vous, après. Donc, Maître Lanoix.

23 Euh... votre micro, Maître Lanoix.

24 Me SYLVAIN LANOIX :

25 J'étais pour dire que monsieur Paquin avait un

1 problème avec son micro. Alors, je vois que... on y
2 passe tous.

3 Alors, oui, en effet, monsieur Paquin
4 aimerait pouvoir compléter la réponse qu'il avait
5 amorcée à monsieur le régisseur Dupont. C'était
6 relativement au tableau de l'engagement 2.

7 Et, peut-être, que... En fait, je pense
8 qu'on va inviter monsieur Paquin à compléter sa
9 réponse sur son explication, sa réponse sur
10 l'explication du tableau de l'engagement 2,
11 relativement à ce que ça inclut et ce que ça
12 n'inclut pas. Il avait amorcé une réponse,
13 malheureusement, il a eu un problème de micro et
14 voilà.

15 M. PAUL PAQUIN :

16 R. Effectivement, ce que je voulais souligner, ici,
17 dans le tableau, ce qui est inclus, c'est l'impact
18 de la contribution GES. Alors, on doit comprendre
19 de ça que ce n'est pas l'impact total.

20 Alors, c'est pour ça qu'on n'arrive pas à
21 un montant d'un point quatre pour cent (1,4 %),
22 selon ma compréhension. Parce que si on regarde,
23 par exemple, en deux mille trente (2030), la
24 contribution, c'est quatre-vingt-cinq millions
25 (85 M\$), sauf que les pertes d'Hydro-Québec sont de

1 l'ordre de cent trente millions (130 M\$).

2 Donc, c'est la somme des deux, l'impact
3 d'un point quatre pour cent (1,4 %), c'est
4 l'ensemble de ces deux-là et non pas... Alors,
5 qu'ici, on semble indiquer que c'est uniquement la
6 contribution. Alors, c'est pour ça qu'il y a peut-
7 être une différence entre les deux pourcentages. Je
8 ne sais pas si ça complète?

9 Q. **[120]** Bien, ça complète, oui... mais...

10 M. JOCELYN B. ALLARD :

11 R. Madame la Présidente, je voudrais rajouter...

12 Jocelyn Allard... oups...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[121]** En fait, c'est juste que le un point quatre
15 pour cent (1,4 %) n'est pas un pourcentage annuel.
16 Et, ça, ils pourront venir le préciser.

17 Et on comprend très bien que le tableau E-1
18 reflète l'ensemble des coûts de l'offre pour les
19 clients du Distributeur, alors que le tableau E-2
20 ne reflète que les coûts pour la contribution comme
21 telle, la part de la contribution qui est assumée
22 par la clientèle.

23 R. Madame la Présidente, si je peux me permettre...

24 Q. **[122]** Oui.

25 R. ... je vais essayer, puis je... En y réfléchissant,

1 en mangeant mon sandwich, là, j'ai l'impression...
2 Vous allez être surprise, là, mais je pense qu'on
3 dit la même chose, là, c'est juste la façon de
4 l'exprimer.

5 Quand on dit que le un point quatre
6 (1,4 %), que c'est annuel. Ce que j'ai fait... Puis
7 j'ai tenté... puis je vais demander à monsieur
8 Paquin de compléter avec l'exemple parce que...

9 Admettons qu'en deux mille vingt-neuf
10 (2029), c'est cent (100 %), on va partir d'un
11 chiffre facile, là, c'est cent (100 %). Quand on
12 dit un point quatre pour cent (1,4 %), en deux
13 mille trente (2030), quand on fixe le tarif, et
14 présumons qu'il n'y a aucune inflation, puis tout
15 est resté pareil en deux mille vingt-neuf (2029),
16 rendu en deux mille trente (2030).

17 L'impact de toute la mesure, la
18 contribution et perte d'opération et caetera, sur
19 les tarifs d'électricité, c'est un point quatre
20 pour cent (1,4 %). Alors, en deux mille trente
21 (2030), le cent (100 %) devient cent un point
22 quatre (101,4 %).

23 Puis vous avez raison de dire qu'en deux
24 mille trente (2030), il y a une augmentation, à ce
25 moment-là, d'un point quatre pour cent (1,4 %).

1 C'est cent un point quatre (101,4 %) plutôt que
2 cent (100 %).

3 Moi, ce qu'on essayait d'expliquer, quand
4 on dit que ça se perpétue, c'est qu'en deux mille
5 trente et un (2031), ce n'est pas comme dans un
6 dossier tarifaire. Ce n'est pas comme une dépense
7 ponctuelle. C'est une dépense qui reste parce qu'à
8 ce moment-là, en deux mille trente et un (2031), en
9 vertu de la loi, ce qui va arriver, c'est qu'on va
10 prendre le cent un point quatre (101,4 %)...

11 Puis on a fait un petit tableau, on pourra
12 même vous l'envoyer. Monsieur Paquin, rapidement, a
13 fait sur son chiffrier, sur son Excel, il a fait un
14 petit tableau simple, là.

15 Ça fait qu'on a dit, bien, si c'est cent un
16 point quatre (101,4 %), où on était, en deux mille
17 trente et un (2031), la loi dit que ça va être cent
18 un point quatre (101,4 %) plus, à ce moment-là,
19 l'inflation.

20 On a pris un deux pour cent (2 %) ou cinq
21 pour cent (5 %), là, c'est l'un ou l'autre. Ça va
22 arriver à un chiffre donné. À cinq pour cent (5 %),
23 ça arrive à cent six point quatre (106,4 %) ...
24 point cinq (106,5 %). Ensuite, en deux mille
25 trente-deux (2032), on va prendre le cent six point

1 cinq (106.5), puis là, on va l'indexer de
2 l'inflation.

3 Ce qu'on dit, ici, c'est que la base sur
4 laquelle l'inflation va s'appliquer, elle va
5 toujours comprendre le un point quatre (1.4) de
6 l'origine pendant les cinq années, jusqu'à deux
7 mille trente-quatre (2034).

8 En deux mille trente-cinq (2035), il va y
9 avoir un dossier sur le coût de service. Et là, à
10 ce moment-là, il va y avoir un « resetting ». Si ce
11 programme-là, mettons, est tout oublié, puis ça
12 n'existe plus, puis il n'y a plus de dépenses, mais
13 là, c'est sûr qu'on... mais ce n'est pas ça qui est
14 l'objectif. On parle de contrat jusqu'en... pour au
15 moins quinze (15) ans, puis ils nous disent qu'il
16 va y en avoir plus.

17 Alors, quand on disait que le un point
18 quatre (1.4), il est répétitif, c'est que, plutôt
19 que de continuer à payer cent... toute chose étant
20 égale par ailleurs, on paie cent un point quatre
21 (101.4). Mais l'année suivante, deux mille trente
22 et un, deux mille trente-deux (2031-2032), on part
23 toujours du cent un point quatre (101.4) plus
24 l'inflation. Puis après ça, c'est plus encore
25 l'inflation, plus encore l'inflation. Alors, le

1 calcul... puis monsieur Paquin pourra... on pourra
2 fournir le tableau, là. On avait fait deux
3 simulations, on a pris...

4 S'il n'y avait pas le programme proposé par
5 les Distributeurs, en partant de cent (100) en deux
6 mille vingt-neuf (2029), où est-ce qu'on serait
7 rendu avec le taux d'inflation à deux ou cinq pour
8 cent (5 %) qui s'applique jusqu'à... deux mille
9 trente-cinq (2035)? Deux mille trente-quatre (2034)
10 ou deux mille trente-cinq (2035) qu'on a mis
11 dans... en tout cas, deux mille trente-quatre
12 (2034). Parce que là, évidemment, on ne fait pas un
13 autre revenu requis.

14 Puis après ça, on a fait le même exercice
15 en intégrant le un point quatre (1.4), puis on voit
16 qu'évidemment, en deux mille trente-quatre (2034),
17 les tarifs vont être pas mal plus élevés, parce
18 qu'à chaque année, on aura continué à appliquer le
19 fameux un point quatre pour cent (1.4 %)
20 d'augmentation. Il va rester dans les tarifs, il va
21 rester intégré dans le tarification

22 Fait que je comprends que vous dites : « Ce
23 n'est pas un point quatre (1.4)... » S'il n'y avait
24 pas d'inflation, ça serait toujours cent un point
25 quatre (101.4) jusqu'en deux mille trente-quatre

1 (2034). Or, vous, vous dites : « Il n'y a pas une
2 augmentation à cause de ça. » Nous, on dit :
3 « Bien, c'est parce que comparé à s'il n'y avait
4 pas le programme, on aurait payé cent (100), comme
5 en deux mille vingt-neuf (2029), mais là, on l'a
6 augmenté. » Et l'augmentation va se faire
7 ressentir, elle va être récurrente à chaque année,
8 elle va rester bâtie dans le... intégrée dans le
9 nouveau tarif.

10 Je ne sais pas si ça aide à comprendre.
11 C'est pour ça que je dis que...

12 Q. **[123]** Oui.

13 R. Ce n'est pas un point quatre (1.4) par-dessus le un
14 point quatre (1.4), c'est juste parce que le un
15 point quatre (1.4), il est là, puis on continue à
16 le payer par rapport à ce qu'on payait. Alors,
17 c'est ce que je voulais juste préciser. On va vous
18 envoyer... on va déposer le tableau.

19 Q. **[124]** Mais...

20 R. ... notre procureur, si on peut déposer le tableau.

21 Q. **[125]** Parfait. Bien, en fait, les témoins du
22 Distributeur pourront venir, peut-être, confirmer
23 ou infirmer cette compréhension. Donc, la Formation
24 n'aura pas d'autres questions pour les témoins.

25

1 Me SYLVAIN LANOIX :

2 Q. **[126]** Il y a peut-être juste monsieur Paquin, qui
3 m'indique qu'il voulait compléter sur ce dernier
4 point, rapidement.

5 M. PAUL PAQUIN :

6 R. En fait, ce n'est pas sur ce point-là. Ce n'est pas
7 sur ce point-là en particulier. Je voudrais
8 juste... je voudrais juste revenir, tout à l'heure,
9 sur le tableau qui est à la page 13, concernant les
10 programmes où on indiquait qu'il y avait certains
11 coûts qu'il faudrait peut-être ajouter aux
12 programmes.

13 Alors, je voudrais juste signaler que si on
14 désire rajouter des coûts au programme, il faudrait
15 aussi ajouter des coûts évités. Si on regarde, par
16 exemple... Encore là, je ne sais pas quels sont les
17 coûts qui ont été inclus, si c'est inclus ou non,
18 et caetera. Mais si on veut inclure, par exemple,
19 les coûts d'électricité, il faudrait à ce moment-là
20 tenir compte que ça remplace des équipements qui
21 seront alimentés aux combustibles. Donc, à ce
22 moment-là, si ça remplace, il faudrait déduire du
23 coût total le coût des combustibles qui ne sont
24 plus requis.

25 Alors, juste pour dire que si on ajoute des

1 choses, il ne faut pas oublier d'ajouter aussi ce
2 qui vient en négatif.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[127]** Parfait. Alors, à moins d'un
5 réinterrogatoire, Maître Lanoix, cela va terminer
6 la preuve de l'AQCIE-CIFQ?

7 Me SYLVAIN LANOIX :

8 Exact.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait! Alors, écoutez, à tous les témoins, on
11 vous remercie pour votre patience. Ça a été un peu
12 plus long, probablement, que prévu initialement.
13 Maître Lanoix, merci beaucoup. Et donc, cela
14 termine votre preuve et vous êtes tous libérés. On
15 va donc...

16 Me SYLVAIN LANOIX :

17 Q. **[128]** Merci, c'est toujours un plaisir...

18 M. JOCELYN B. ALLARD :

19 R. Merci.

20 Me SYLVAIN LANOIX :

21 Q. **[129]** ... Madame la Présidente.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci. On va donc poursuivre, là, juste...
24 rapidement, pour qu'on soit certain qu'on ait tous
25 la même compréhension du fameux un point quatre

1 pour cent (1.4 %). Alors, Maître Cardinal?

2 Me JOELLE CARDINAL :

3 Oui. En fait, je comprends qu'il va falloir
4 malheureusement encore réassermenter le témoin,
5 mais là, on a réduit ça à un seul témoin, donc ça
6 devrait accélérer les choses.

7 Juste avant, je souhaitais simplement vous
8 indiquer que, dans quelques instants, on va déposer
9 une pièce révisée qui est la pièce HQD-Énergir-1,
10 Document 2 révisée. En fait, c'est la pièce dans
11 laquelle on a les modifications aux Conditions de
12 service. C'est simplement pour vous simplifier la
13 vie. Il n'y a aucune modification qui a été faite.
14 C'est parce que dans une des réponses à une demande
15 de renseignements de la FCEI, qui est la pièce
16 B-0040, on avait fait une modification à l'article
17 8.1. Donc à l'article 8.1 des Conditions de
18 service. Et on ne l'avait pas intégrée dans la
19 pièce principale. Donc, simplement vous indiquer
20 qu'on va déposer une version à jour des Conditions
21 de service. Voilà pour ça. Donc, Madame la
22 Greffière, si on peut procéder à l'assermentation à
23 monsieur Charbonneau.

24

25

1 PANEL HQD (sur l'engagement 2)

2

3 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt-
4 cinquième (25e) jour du mois de février, A
5 COMPARU :

6

7 MARC-ANTOINE CHARBONNEAU, conseiller Stratégie,
8 Affaires réglementaires, ayant une place d'affaires
9 au Complexe Desjardins, Tour Est, 15e étage,
10 Montréal (Québec);

11

12 LEQUEL après avoir fait une même affirmation
13 solennelle, dépose et dit :

14

15 INTERROGÉ PAR Me JOELLE CARDINAL :

16 Q. **[130]** En fait j'allais vous inviter à simplement
17 procéder à l'explication du fameux un point quatre
18 pour cent (1,4 %) qu'on voit dans l'engagement 2.

19 R. Absolument. En fait, j'avais compris, c'était aussi
20 sur la mécanique d'une hausse tarifaire annuelle et
21 quelle hausse, quelle année. Madame la Greffière,
22 c'est possible de présenter la pièce s'il vous
23 plaît. On va aller tout de suite à la page, à la
24 seconde page, le tableau 2. Merci beaucoup. J'étais
25 tout... très fier de mon tableau qui avait suscité

1 aucune question. Mais ça me fait plaisir qu'on le
2 regarde ensemble, parce que, effectivement, des
3 fois ce n'est peut-être pas très simple. Est-ce que
4 ça serait possible, Madame la Greffière, s'il vous
5 plaît de « zoomer » un peu le tableau. Je ne
6 rajeunis pas. Je suis sur mon portable. On va le
7 prendre ligne par ligne pour que ce soit très
8 clair.

9 Alors, il y a deux sections disons, section
10 revenus requis, section revenus prévus. Donc,
11 section revenus requis, celle du haut, la première
12 ligne, ce sont les revenus requis avant toute
13 Contribution GES. Et, là, je vais sortir mon lapin
14 d'économiste du dimanche. Ça va faire plaisir à mes
15 procureurs. Je vais dire « ceteris paribus », donc
16 toutes choses étant égales par ailleurs. Le chiffre
17 que vous avez ici sur la ligne, avant Contribution
18 GES, en fait c'est le revenu requis de douze
19 milliards deux cent quatre-vingt-neuf (12 289 G\$)
20 en dollars de deux mille dix-neuf (2019) qui
21 apparaît au dossier qu'on a simplement indexé à
22 deux pour cent (2 %) par année. Donc, ça, ce serait
23 le revenu requis si nous avions un dossier
24 tarifaire annuel comme dans l'ancien temps.

25 Si on ajoute la Contribution GES prévue

1 pour chaque année, ça, c'est la ligne suivante, on
2 obtient le total des deux le revenu requis qu'on
3 devrait retrouver dans les dossiers du Distributeur
4 s'il y avait eu un dossier annuel. Évidemment, il
5 n'y a pas de dossier annuel. Il y a un dossier en
6 deux mille vingt-cinq (2025) et un pour deux mille
7 trente (2030). Ce sont les colonnes qu'on a mis en
8 surbrillance.

9 Ensuite les revenus prévus. Bien, avant
10 toute considération de Contribution GES, en temps
11 normal, normalement s'il y avait eu un dossier
12 annuel, les revenus prévus, c'est-à-dire la
13 première ligne dans la catégorie revenus prévus,
14 auraient été identiques aux revenus requis pour
15 chacune des années. Donc, il y aurait eu un
16 ajustement tarifaire annuel pour que le revenu
17 prévu soit égal au revenu requis.

18 Toutefois, comme il y a une mise à niveau
19 seulement à tous les cinq ans, bien, l'ajustement
20 tarifaire qui est la ligne suivante survient à deux
21 moments. Il survient en deux mille vingt-cinq
22 (2025). Donc, un premier ajustement de trente-
23 quatre millions (34 M\$) qui est le trente-quatre
24 millions (34 M\$) de Contribution GES qu'on voit en
25 haut. Ce trente-quatre millions (34 M\$) là est

1 maintenu dans les revenus pour les années
2 suivantes. Il augmente un petit peu parce qu'il est
3 indexé à deux pour cent (2 %) comme l'ensemble des
4 revenus.

5 Et en deux mille trente (2030), on fait une
6 nouvelle mise à niveau. Et le quatre-vingt-cinq
7 millions (85 M\$) de la Contribution GES au complet
8 est mis dans les revenus. Donc, à nouveau, les
9 revenus prévus sont égaux aux revenus requis en
10 deux mille trente (2030).

11 Le montant non récupéré dans les tarifs
12 quel est-il? Bien, c'est simplement la différence
13 entre la Contribution GES annuelle, donc la ligne
14 du haut, le 8, 16, 25, et caetera, et l'ajustement
15 tarifaire qui a lieu seulement aux cinq ans. Donc,
16 évidemment, deux mille vingt-deux (2022), deux
17 mille vingt-trois (2023), deux mille vingt-quatre
18 (2024), la Contribution n'a pas d'incidence dans
19 les tarifs.

20 Deux mille vingt-cinq (2025), mise à
21 niveau, bon bien là, il n'y a plus les montants à
22 récupérer. Le trente-quatre millions (34 M\$) est
23 récupéré en totalité dans les tarifs.

24 Ensuite, les années suivantes, la
25 contribution GES continue à croître, mais le

1 montant qui est déjà inclus dans les revenus
2 demeure le même. C'est celui qui est inclus en deux
3 mille vingt-cinq (2025).

4 Donc, il se creuse à nouveau un montant non
5 récupéré dans les tarifs, neuf (9 M\$), dix-huit
6 (18 M\$), vingt-sept (27 M\$) et trente-sept millions
7 (37 M\$) et à nouveau en deux mille trente (2030),
8 bien il n'y a plus de montants non récupérés,
9 puisque'il y a une nouvelle mise à niveau.

10 Donc, puis c'est un peu le sens de votre
11 question hier, Maître Rozon, il y a cent quarante
12 millions (140 M\$) donc qui ne sont pas récupérés
13 dans les tarifs sur la période à cause du mécanisme
14 là de mise à niveau cinq ans par rapport au quatre
15 cent quatre millions (404 M\$).

16 Maintenant, pour ce qui est de l'impact
17 tarifaire exprimé en pourcentage, bien, l'année
18 impact tarifaire annuel c'est, bien, le nom le dit,
19 l'impact tarifaire pour l'année où a lieu la mise à
20 niveau.

21 Donc, on a une première mise à niveau en
22 deux mille vingt-cinq (2025). Donc, l'impact dans
23 les tarifs pour l'année deux mille vingt-cinq
24 (2025) est de point vingt-cinq pour cent (0,25 %).
25 Ça c'est l'impact de la contribution GES. Il n'y a

1 plus d'ajustement tarifaire les années suivantes,
2 mais évidemment on a haussé les tarifs de point
3 vingt-cinq pour cent (0,25 %). Donc, ils restent à
4 ce niveau-là jusqu'en deux mille vingt-neuf (2029).
5 C'est le sens de la ligne « impact tarifaire ».
6 Quand on dit « cumuler » ça veut dire l'effet
7 cumulé de l'impact tarifaire.

8 Donc, les tarifs sont haussés de point
9 vingt-cinq (0,25 %). Ils restent à ce niveau-là et
10 en deux mille trente (2030) on a une nouvelle
11 hausse tarifaire, un nouvel ajustement, de point
12 trois pour cent (0,3 %) des tarifs.

13 Donc, au total par rapport, en deux mille
14 vingt-deux (2022), on a une hausse totale de
15 combien? De deux mille trente (2030) par rapport à
16 deux mille vingt-deux (2022), mais de point
17 cinquante-cinq (0,55 %).

18 C'est-à-dire la hausse d'abord qu'on a eue
19 en deux mille vingt-cinq (2025) et plus la hausse
20 qu'on a eue en deux mille trente (2030) de point
21 trois (0,3 %), ce qui fait le point cinquante-cinq
22 (0,55 %) de hausse totale.

23 Est-ce que c'est plus clair?

24 M. PIERRE DUPONT :

25 Q. [131] Oui, mais juste pour peut-être éclaircir la

1 sauce encore un peu plus, si je reprends ce qu'on
2 nous a dit ce matin, on a dit prenons un exemple
3 d'un gros client industriel qui a une facture de
4 quarante millions (40 M\$)...

5 R. Hum, hum.

6 Q. **[132]** ...puis faisons l'hypothèse là que les
7 hausses sont uniformes là, puis oublions tout le
8 reste là. Donc, prenons ça comme hypothèse.

9 Ce que j'ai compris dans ma tête c'est
10 qu'on nous avait dit « Bien écoutez ça va avoir un
11 impact annuel, un point quatre pour cent (1,4 %),
12 de cinq cent soixante-seize mille (576 000 \$) que
13 ce client-là va payer. ». Cinq cent soixante-et-
14 seize (576 000 \$). Un impact annuel.

15 R. Ce que ça veut dire...

16 Q. **[133]** Que... Oui?

17 R. Pardon, aviez-vous terminé? Je ne voulais pas vous
18 interrompre.

19 Q. **[134]** Non. Bien, c'est-à-dire c'est pour faire le
20 lien avec bon les tableaux que vous démontrez. En
21 tout cas avec soit juste la contribution GES, parce
22 que c'est là-dessus qu'on est appelés à se
23 prononcer notamment, puis on comprend qu'il y a une
24 partie bon qui roule dans les tarifs automatiques
25 là, quand il y a un client qui s'installe, il y a

1 des coûts d'approvisionnement, de transport et
2 tout, mais c'est juste sur le mot « annuel ».

3 Tu sais quand on dit un impact « annuel »
4 les gens pensent qu'à chaque année il y a un point
5 quatre pour cent (1,4 %). Ça va augmenter un point
6 quatre pour cent (1,4 %), puis l'année d'après un
7 point quatre pour cent (1,4 %), puis... Juste pour
8 être sûr là qu'on comprend bien que ce n'est pas le
9 cas.

10 R. Non. Pas du tout. En fait, l'un point quatre pour
11 cent (1,4 %) c'est la différence entre le montant
12 qu'il va payer en deux mille trente (2030) et ce
13 qu'il payait en deux mille vingt-deux (2022). C'est
14 ça l'un point quatre pour cent (1,4 %). Mais il n'y
15 a pas un point quatre pour cent (1,4 %) qui se
16 rajoute chaque année.

17 Donc, il va avoir une... Si on prend
18 uniquement la contribution GES, puis on reprend
19 votre exemple de quarante millions (40 M\$) je crois
20 que vous aviez dit, si on prend quarante millions
21 (40 M\$) et qu'on multiplie par point vingt-cinq
22 pour cent (0,25 %), ça va donner une première
23 hausse de cent mille dollars (100 000 \$) donc en
24 deux mille vingt-cinq (2025) et une hausse d'un peu
25 plus. Là ça va être point trois (0,3 %) en deux

1 mille trente (2030).

2 Et donc, au total si je prends encore le,
3 je m'excuse parce que je calcule à mesure, je ne
4 veux pas prendre le risque de le faire dans ma
5 tête. Bon. Quarante millions fois point cinquante-
6 cinq pour cent (40 M x 0,55 %). Il va y avoir une
7 hausse totale donc de cent mille dollars
8 (100 000 \$) en deux mille vingt cinq (2025).

9 Le cent mille dollars (100 000 \$)
10 évidemment va rester dans sa facture en deux mille
11 vingt-six, en deux mille vingt-sept, en deux mille
12 vingt-huit, en deux mille vingt-neuf (2026, 2027,
13 2028, 2029).

14 En deux mille trente (2030), il va y avoir
15 une nouvelle hausse de cent vingt mille dollars
16 (120 000 \$). C'est-à-dire le point trois pour cent
17 (0,3 %). Donc, il va y avoir eu une hausse totale
18 entre deux mille vingt-deux et deux mille trente
19 (2022-2030), sur une base annuelle, de deux cent
20 vingt mille dollars (220 000 \$). Je ne sais pas si
21 c'est clair?

22 Évidemment, les années suivantes ça reste à
23 deux cents vingt mille (220 000 \$), jusqu'à ce
24 qu'il y ait un nouvel ajustement à la hausse ou la
25 baisse des tarifs là.

1 Mais donc c'est une hausse... Le deux cent
2 vingt mille (220 000 \$), c'est la hausse de la
3 facture annuelle du client à partir de deux mille
4 trente (2030) par rapport à sa facture annuelle
5 qu'il avait en deux mille vingt-deux (2022). Là
6 c'est plus clair?

7 Q. **[135]** Je vous dirais que pour moi oui.

8 R. D'ailleurs, si je peux juste me permettre un petit
9 commentaire sur quelqu'un qui a fait tout à
10 l'heure, maître Allard, je crois, si je ne me
11 trompe pas, lorsqu'il a dit qu'en deux mille
12 vingt-neuf (2029), un indice de 100, où on aurait
13 un indice de 101,4 en deux mille trente (2030), ce
14 n'est pas tout à fait exact. Parce que l'indice de
15 100 ce serait avant deux mille vingt-cinq (2025),
16 parce qu'il va y avoir une première hausse de point
17 trois (0,3) en deux mille vingt-cinq (2025) et une
18 nouvelle hausse de un point un (1,1) en deux mille
19 trente (2030), ce qui amène à un point quatre (1,4)
20 au total. Là, je reviens au un point quatre (1.4),
21 là, je m'excuse, je ressors du tableau ici. Donc,
22 ce n'est pas 101,4 l'indice de deux mille trente
23 (2030) par rapport à deux mille vingt-neuf (2029),
24 ce serait par rapport à deux mille, disons,
25 vingt-quatre (2024), parce qu'il y a deux hausses,

1 il faut le retenir.

2 Q. **[136]** Oui.

3 R. Est-ce que je vous ai mêlé plus qu'autre avec la
4 précision?

5 Q. **[137]** Non. Bien, pas en ce qui me concerne.

6 Peut-être un dernier point comme on a mentionné,
7 la, t'sais, j'allais dire le point de vue
8 théorique, on voit bien, mais le fait est que du
9 côté d'Hydro-Québec Distribution, on oublie les
10 deux causes tarifaires à venir, puis là je suis
11 rendu en deux mille trente (2030). Implicitement,
12 c'est roulé dans l'indexation des tarifs qui est
13 prévue, donc qu'il y ait une contribution ou pas,
14 c'est... la mécanique est telle que ça roule dans
15 les tarifs.

16 R. C'est-à-dire que ça va être aux années de mise à
17 niveau, ça va être ajouté...

18 Q. **[138]** Oui, c'est ça.

19 R. ... dans les revenus requis.

20 Q. **[139]** Oui, c'est ça, à l'exception...

21 R. Pardon?

22 Q. **[140]** J'ai dit à l'exception au fil des années.

23 R. Ah, tout à fait. Entre les années de mise à niveau,
24 vous avez tout à fait raison, c'est inclus dans les
25 revenus requis, en fait, dans les revenus...

1 Q. **[141]** Oui.

2 R. ... lorsqu'ils ont été fixés à la dernière fois,
3 puis qu'ils sont indexés avec l'ensemble des autres
4 charges, il n'y a pas d'ajout additionnel ou
5 d'ajustement particulier pour cette charge-là.
6 D'ailleurs, c'est pour ça que lorsqu'on regarde la
7 ligne « Ajustement tarifaire », on voit le
8 trente-quatre millions (34 M) qui augmente un petit
9 peu, la petite augmentation qu'on voit, c'est le
10 deux pour cent (2 %), comme l'ensemble des autres
11 revenus, simplement.

12 Q. **[142]** Je vous remercie, ça complète en ce qui me
13 concerne. Merci, Madame la Présidente.

14 M. FRANÇOIS ÉMOND :

15 Q. **[143]** Bonjour, Monsieur Charbonneau. Juste être sûr
16 de comprendre, là, par rapport à ce qu'on a entendu
17 ce matin puis à ce qu'on entend maintenant, vaut
18 mieux poser plus de questions pour être sûr de ne
19 pas être mêlé, là. On va prendre l'hypothèse qu'en
20 deux mille vingt-cinq (2025), au moment de la cause
21 tarifaire, vous demanderiez à la Régie d'avoir une
22 augmentation tarifaire de deux pour cent (2 %), on
23 va rester simple. La Régie vous l'accorde, donc ce
24 qui fait qu'en deux mille vingt-six (2026) c'est
25 deux pour cent (2 %) plus l'inflation, deux mille

1 vingt-sept (2027) ce plus inflation-là, donc on
2 reste à l'inflation jusqu'en deux mille trente
3 (2030). Est-ce que je comprends de votre
4 explication, puis je veux juste être sûr qu'on
5 comprend bien, le point vingt-cinq (0,25) ce n'est
6 pas... ce ne serait pas deux point vingt-cinq
7 (2,25) en deux mille vingt-cinq (2025) plus
8 l'inflation sur le point vingt-cinq (0,25), le
9 point vingt-cinq (0,25) ne fait pas partie du tarif
10 inflationné, est-ce que je comprends bien?

11 R. Bien, ça dépend de ce qu'on présume. Si on présume,
12 parce qu'en deux mille vingt-cinq (2025), on oublie
13 les revenus requis historiques, entre guillemets,
14 on fait une mise à niveau, on regarde l'ensemble de
15 nos revenus requis, l'ensemble de nos charges, qui
16 vont inclure la Contribution GES et on recalcule la
17 hausse tarifaire. Maintenant, vous me dites,
18 supposons que l'ensemble des autres charges, ça
19 représente une hausse tarifaire de deux pour cent
20 (2 %), sans considérer la Contribution GES, et
21 qu'on rajoute la Contribution GES, bien, ça va
22 faire deux point vingt-cinq (2,25). Mais
23 évidemment, c'est en posant l'hypothèse que
24 l'ensemble des autres charges, l'ensemble du revenu
25 requis sans Contribution GES aurait été ajusté de

1 deux pour cent (2 %), mais on n'a aucune idée
2 quelle va être l'indexation, l'ajustement tarifaire
3 pour les autres revenus requis en deux mille
4 vingt-cinq (2025) ou en deux mille trente (2030).
5 Entre les rebasing, on le sait que c'est l'index...
6 c'est l'inflation, mais au moment du rebasing, ça
7 dépend de l'écart entre les revenus prévus et les
8 revenus requis.

9 Q. [144] Oui, ça, je le comprends bien.

10 R. Oui.

11 Q. [145] Est-ce que le point vingt-cinq (0,25), de ce
12 que je comprends de votre tableau, le point
13 vingt-cinq (0,25) ne sera jamais indexé?

14 R. Le point vingt-cinq (.25), en fait, est ajouté dans
15 les revenus requis, d'accord? Donc, en deux mille
16 vingt-six (2026), on va prendre nos revenus requis
17 deux mille... approuvés par la Régie, évidemment,
18 deux mille vingt-cinq (2025), qui incluent donc la
19 Contribution GES, le trente-quatre millions (34 M)
20 en deux mille vingt-cinq (2025). Ce montant-là va
21 être indexé de, disons, deux pour cent (2 %) chaque
22 année jusqu'en deux mille vingt-neuf (2029). Donc,
23 il est indexé de deux pour cent (2 %) comme
24 l'ensemble des autres revenus requis. C'est pour
25 ça, encore une fois, que quand on regarde le

1 tableau, on a trente-quatre millions (34 M) d'écrit
2 en deux mille vingt-cinq (2025) pour l'ajustement
3 tarifaire, mais on n'a pas trente-quatre millions
4 (34 M) les années suivantes. Pourquoi? Parce qu'il
5 y a une petite indexation. Évidemment, c'est deux
6 pour cent (2 %) de point vingt-cinq pour cent
7 (0,25 %), l'impact additionnel chacune des années,
8 donc c'est du bruit, là, on s'entend, mais
9 techniquement il est indexé comme l'ensemble des
10 autres revenus requis, une fois qu'il est ajouté
11 dans la base, pas dans la base, pardon, dans les
12 revenus requis.

13 M. FRANÇOIS ÉMOND :

14 O.K. Je pense que ça va. Merci beaucoup.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[146]** Si on...

17 R. Non, ça va, écoutez, ce n'est pas si simple comme
18 mécanique. C'est parce qu'on fait ça à la journée
19 longue.

20 Q. **[147]** Oui, c'est ça, c'est ça. Nous autres aussi
21 mais... Mais si vous aviez fait un tableau pour le
22 un point quatre pour cent (1,4 %) similaire au
23 tableau 2 qui lui inclut que la Contribution GES,
24 on aurait pu retrouver juste des pourcentages
25 différents. Mais ça serait peut-être aidant

1 d'avoir...

2 R. Un engagement 3.

3 Q. **[148]** Oui. T'sais, pour qu'on comprenne bien la
4 notion du un point quatre pour cent (1,4 %) en
5 fonction des augmentations, quelle augmentation. Je
6 crois que ça correspondait à point trois pour cent
7 (0,3 %) ... à zéro virgule trois pour cent (0,3 %),
8 de mémoire, dans la preuve qui se répétait puis,
9 après ça, on avait...

10 R. Tout à fait...

11 Q. **[149]** ... point trois (0,3 %) puis... En tout cas,
12 je ne me rappelle plus des montants.

13 R. La différence entre un point quatre (1,4 %) puis
14 point trois (0,3 %), avec les arrondis.

15 Q. **[150]** C'était un point un (1,1). C'est ça.

16 R. Oui, écoutez, c'est très facile à faire. Ça va me
17 faire plaisir de déposer le... On s'entend, le
18 tableau sous la même forme, mais au lieu d'être
19 uniquement le point cinquante-cinq (0,55), ça va
20 être un point quatre (1,4 %) au complet?

21 Q. **[151]** Excellent! Oui.

22 R. Pas de problème.

23 Q. **[152]** C'est bon.

24 M. PIERRE DUPONT :

25 Q. **[153]** Je vais faire une dernière tentative

1 d'explication, puis je pense qu'on va arrêter
2 après. Si je me situe dans le merveilleux pays de
3 la théorie, donc en théorie, supposons qu'en deux
4 mille vingt-cinq (2025), par la magie, Hydro-Québec
5 ne demande aucune hausse tarifaire, c'est zéro, la
6 magie, là, puis on est dans le monde idéal, un
7 monde que j'adore, et la seule inscription, c'est
8 pour payer la compensation, c'est le seul élément
9 du revenu requis, hein, « ceteris paribus » que
10 vous avez énoncé tantôt, que j'ai connu
11 personnellement, donc toutes choses étant égales
12 par ailleurs, ce que je comprends, c'est que cette
13 année-là, la hausse serait de point vingt-cinq pour
14 cent (0,25 %)? On oublie tout le reste, là.

15 R. Oui, tout à fait.

16 Q. **[154]** Tout à fait?

17 R. Tout à fait.

18 Q. **[155]** O.K. Je vous remercie.

19 R. Et je peux me permettre, sur la ligne ajustement
20 tarifaire, vous auriez trente-quatre (34) écrit
21 tout le long jusqu'à la fin.

22 Q. **[156]** Exactement.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Donc, on pourrait convenir d'un engagement numéro
25 3, de déposer un tableau similaire au tableau E-2,

1 mais en considérant la Contribution totale reliée à
2 l'Offre biénergie.

3 Me JOELLE CARDINAL :

4 C'est bien noté.

5

6 E-3 (HQD-Énergir) Déposer un tableau similaire au
7 tableau E-2, mais en considérant
8 la Contribution totale reliée à
9 l'Offre biénergie (demandé par la
10 Régie)

11

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Excellent! Bon, on prend la chance de vous libérer,
14 malgré tout. C'est bon. Merci.

15 M. MARC-ANTOINE CHARBONNEAU :

16 R. Merci. Bonne journée.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci, Maître Cardinal. Alors, on poursuit avec la
19 preuve de l'AHQ-ARQ, Maître Cadrin.

20

21 PREUVE AHQ-ARQ

22

23 Me STEVE CADRIN :

24 Bonjour. Nous n'attendions presque plus notre tour
25 au moment où nous étions rendus. On pensait passer

1 ce matin. Mais je vois que les questions nous ont
2 animés beaucoup. Alors, nous sommes prêts à
3 commencer. Nous avons été limité à quarante-cinq
4 (45) minutes de présentation. Nous allons donc
5 prendre quarante-cinq (45) minutes de présentation
6 comme prévu. Et monsieur Raymond est prêt à être
7 assermenté. J'avais oublié de mentionner, Steve
8 Cadrin pour l'AHQ-ARQ dès le départ, accompagné de
9 monsieur Raymond.

10

11 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt-
12 cinquième (25e) jour du mois de février, A
13 COMPARU :

14

15 MARCEL-PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant
16 une place d'affaires au 2200, rue Harriet-Quimby,
17 suite 110, ville Saint-Laurent (Québec);

18

19 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
20 solennelle, dépose et dit :

21

22 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

23 Q. **[157]** Monsieur Raymond, nous allons procéder à
24 l'adoption de la preuve écrite, trois documents,
25 les pièces C-AHQ-ARQ-0010, 0012 et 0016

1 respectivement étant le mémoire, la réponse à la
2 demande de renseignements et la présentation de ce
3 jour. Est-ce que vous avez vous-même rédigé ces
4 documents ou participé à leur élaboration?

5 R. Oui.

6 Q. **[158]** Et est-ce que vous les adoptez pour tenir
7 lieu de votre preuve écrite en la présente
8 instance?

9 R. Oui.

10 Q. **[159]** Je vous cède immédiatement la parole pour
11 pouvoir faire votre présentation de ce jour, qu'on
12 pourrait peut-être afficher à l'écran, Madame la
13 Greffière. Merci beaucoup.

14 R. Excellent. Alors, bonjour, Madame la Présidente et
15 messieurs les régisseurs et tous les participants,
16 intervenants et demanderesses.

17 Alors, je vais résumer, un peu, la
18 présentation, la première page. Si vous regardez
19 notre mémoire, il y a six recommandations dans le
20 mémoire. Et je vous annonce tout de suite que nous
21 ne changeons aucune recommandation. Donc, les six
22 sont maintenues sans aucune modification.

23 Alors, ceci étant dit, ça pourrait être le
24 moment où je pourrais vous dire : Bien, et avez-
25 vous des questions et bon week-end. Mais on sait

1 qu'il y a eu des commentaires sur au moins quatre
2 de nos recommandations.

3 Alors, ce qu'on va faire, aujourd'hui,
4 c'est qu'on va remettre certains pendules à l'heure
5 pour répondre aux commentaires et, finalement,
6 confirmer nos recommandations.

7 Donc, commençons par la première qui est la
8 recommandation principale, la première de six. Et
9 ce qu'on a fait, ici, sur cette diapo, c'est qu'on
10 l'a un peu découpée comme une équation où on voit
11 la première partie.

12 C'est qu'on a, en moins, retirer de
13 l'offre, la conversion à l'électricité du chauffage
14 de l'eau. Alors, de l'eau et de la clientèle
15 résidentielle. C'est-à-dire qu'on a retiré une
16 partie de ce qui était présent en pointe.

17 Maintenant, pour compenser, maintenant on a
18 un plus, on a remplacé ça par une réduction de la
19 consommation de gaz naturel des clientèles
20 commerciales et institutionnelles en hiver aux
21 heures où HQD n'a pas de besoin d'approvisionnement
22 additionnel, qu'on peut aussi dire achat court
23 terme ou des besoins de pointe. Maintenant, cette
24 réduction de consommation au gaz naturel, elle se
25 fait hors pointe.

1 Alors, je vais vous montrer, par la suite,
2 un peu expliquer ça avec des diagrammes pour bien
3 se comprendre parce qu'il y a eu une certaine
4 incompréhension depuis qu'on a émis ces
5 recommandations-là.

6 Alors, tout ça fait que le égal... vous le
7 voyez. Bien, on a retiré une quantité puis on l'a
8 remplacée par une même quantité. Ce qui fait que le
9 maintien de l'objectif de cinq cent quarante mille
10 (540 000) tonnes de réduction des émissions de gaz
11 à effet de serre, est maintenu tel quel.

12 Par contre, le résultat net de tout ça,
13 c'est qu'on a un gain estimé à douze millions de
14 dollars (12 M\$) pour la seule année deux mille
15 trente (2030), comme vous pouvez le voir recalculé
16 en réponse à la demande de renseignement que la
17 Régie nous a formulée.

18 Alors, la conclusion de ça, ici, c'est
19 qu'on essayait de faire et on a réussi à le faire,
20 c'est de démontrer que la solution des
21 Distributeurs n'était pas optimale. Et en
22 mathématiques, souvent on dit : Bien, pour
23 démontrer qu'il y a quelque chose de ne pas
24 optimal, on a simplement qu'à montrer un contre-
25 exemple de quelque chose qui est mieux. Alors,

1 c'est ce qu'on a fait, ici, dans notre mémoire et
2 c'est ce qui se résume dans la recommandation
3 numéro 1.

4 Alors, on peut continuer à la prochaine
5 diapo. Pour bien illustrer ce qu'on a fait, dans le
6 fond, voyez à gauche, c'est le tableau 12 des
7 Distributeurs.

8 Et vous voyez qu'il y a des quantités sous
9 la ligne qu'on a mise en surligné, là. Donc, la
10 ligne 0, il y a une quantité 0, résidentielle et il
11 y a une quantité de cinquante millions de mètres
12 cubes (50 Mm3), dans la colonne « Potentiel ». Et
13 on a aussi surligné la colonne espace
14 « Commerciale » et « Institutionnelle ». Et c'est
15 ces deux lignes-là qu'on a augmentées.

16 Vous voyez, à droite, la ligne... la
17 première ligne jaune, c'est à zéro et les deux
18 autres lignes qui sont en surligné jaune, ont été
19 augmentées pour compenser les mêmes quantités qui
20 ont été enlevées en haut.

21 Alors, et vous voyez, dans la ligne du bas,
22 bien, on arrive au même zéro virgule cinquante-
23 quatre (0,54) dans la colonne « Biénergie 2030 ».
24 Donc, tout ce qu'on a fait, en réalité, c'est qu'on
25 a déplacé de l'eau. On va dire de l'eau

1 résidentielle vers de l'espace commercial et
2 institutionnel.

3 Vous remarquerez, aussi, qu'on n'a pas
4 touché à l'espace résidentiel, qui est demeuré
5 comme vous le voyez, à droite, à trente-cinq (35),
6 soixante-dix-neuf (79) et cent trente et un (131)
7 pour respecter la décision de la Régie, donc de ne
8 pas, donc, entraîner un changement au tarif DT.

9 Par contre, évidemment, comme on l'a dit en
10 réponse aux demandes de renseignements... à la
11 demande de renseignements de la Régie, si on avait
12 l'occasion de le faire le plus tôt possible, bien
13 évidemment, c'est quelque chose qui pourrait être
14 intéressant.

15 Allons à la prochaine diapo. Alors, encore
16 là, pour être... clairement montrer ce qu'on a fait
17 puis ce qu'on n'a pas fait, là, pour vraiment
18 répondre à, peut-être, l'interprétation que les
19 Distributeurs en ont fait, on a fait une petite
20 tarte - ça tombe bien parce qu'on vient juste de
21 finir de manger.

22 Toutes les heures... Ici, ce qu'on a fait,
23 c'est simplement... c'est reprendre le tableau du
24 mémoire qui apparaît à la page 13 de notre mémoire.
25 Et on a montré une première tarte, où on montre

1 toutes les heures de l'hiver pour les quatre hivers
2 pour lesquels on avait des données, donc de deux
3 mille dix-sept (2017) à deux mille vingt (2020), ce
4 qui correspond exactement, comme j'ai dit, au
5 tableau AHQ-ARQ-1 de notre mémoire.

6 Et toutes les heures de l'hiver, on parle
7 de deux mille neuf cent quatre (2904) heures, là,
8 pour une année non bissextile. On voit qu'il y a
9 seize point cinq - en bleu - pour cent (16.5 %) de
10 ces heures-là qui, avec la sonde actuelle, auraient
11 permuté et où le tarif DT plus élevé
12 s'appliquerait. Et quatre-vingt-trois point cinq
13 pour cent (83.5 %), en orange, de ces heures-là où
14 le consommateur pourrait produire à l'électricité.
15 Donc ici, on voit que le seize point cinq pour cent
16 (16.5 %), c'est environ cinq cents (500) heures où
17 la sonde nous permuterait au combustible.

18 O.K. Maintenant, ce qu'on va faire dans les
19 prochaines diapos, c'est qu'on va exposer le seize
20 point cinq pour cent (16.5 %), le bleu, puis on va
21 exposer le... exposer le quatre-vingt-trois
22 virgule cinq pour cent (83,5 %).

23 On peut aller à la prochaine diapo. Donc
24 ici, il y a deux morceaux, là, et on est toujours
25 sur la période deux mille dix-sept, deux mille

1 vingt (2017-2020). Alors, si on regarde à gauche,
2 c'est... Ici, vous voyez, ça, ce sont les heures
3 d'appoint, où la température est sous... donc est
4 plus froide que moins douze degrés Celsius (-12 °C)
5 à l'aéroport de Dorval. Et la partie bleue, c'est
6 sans achat requis, puis la partie jaune orange,
7 c'est avec les achats requis.

8 On voit que... la partie... c'est ça.
9 Alors, on voit que la partie bleue, qui nous
10 donne - je m'excuse - cinquante-cinq point huit
11 pour cent (55.8 %)... la partie jaune orange qui
12 nous donne cinquante-cinq point huit pour cent
13 (55.8 %), ce sont des heures où HQD a eu recours à
14 des achats de court terme, à des prix au-delà du
15 prix patrimonial.

16 Ce qui nous intéresse, c'est la partie
17 bleue, notre fameux quarante-quatre pour cent
18 (44 %), où même s'il faisait froid, HQD n'a pas eu
19 besoin de recours à des achats de court terme en
20 énergie. Or, ce qui nous fait dire que ces heures-
21 là sont inutilement transférées à un combustible.
22 Alors, on pourrait dire qu'ici, on a créé une
23 carbonation qui n'est pas nécessaire.

24 C'est ce qu'on essaie... c'est la partie...
25 cette partie-là que nous recommandons de conserver

1 à l'électricité. O.K.? Parce qu'elle n'engendre
2 aucun coût de... une pointe pour HQD.

3 À droite, c'est toutes les autres heures,
4 c'est-à-dire les heures où il fait moins froid.
5 Alors, c'est toutes les heures, environ deux mille
6 quatre cents (2400) heures dans la moyenne de ces
7 quatre hivers-là... ou ces quatre années-là, où il
8 fait plus chaud que moins douze degrés (12 °), à
9 Dorval, toujours.

10 Alors, quelque chose, ici, qui est
11 intéressant, c'est que la partie orange, au treize
12 virgule quatre pour cent (13,4 %), ce sont des
13 heures où la sonde, autrement dit, n'a pas fait de
14 permutation, c'est-à-dire qu'on consomme à
15 l'électricité, mais on a des achats. Alors ici,
16 dans un monde idéal, on aurait préféré peut-être
17 transférer ça au combustible, mais ce n'est pas
18 notre recommandation ici, dans notre solution, pour
19 l'instant. Parce que tout ce qu'on veut faire,
20 c'est de montrer une solution différente de celle
21 du Distributeur HQD.

22 Alors, ce qui est écrit en bas pour
23 résumer, c'est que notre recommandation est
24 toujours, je le rappelle pour les clientèles
25 commerciales et industrielles, c'est de garder le

1 quarante-quatre virgule deux pour cent (44,2 %) de
2 gauche qui est en bleu à l'électricité et non au
3 gaz comme les Distributeurs le font.

4 Et à droite, bien, on garde les heures de
5 droite à l'électricité comme les Distributeurs et
6 non pas la partie orange de droite à treize point
7 quatre pour cent (13,4 %). On ne recommande pas à
8 ce stade-ci de le transférer au gaz comme semble le
9 croire les Distributeurs. On va y revenir.

10 Alors, on peut aller à la suite. Bon.
11 Alors, revenons à la première partie de notre
12 recommandation qui est de retirer de l'offre la
13 conversion à l'électricité du chauffage de l'eau,
14 toujours de la clientèle résidentielle.

15 Alors, comme on l'a dit dans le mémoire, la
16 conversation du chauffage de l'eau que recommandent
17 les Distributeurs n'est pas dans l'esprit du décret
18 gouvernemental qui lui dit « Bien, ce n'est pas
19 intéressant d'avoir... de créer de nouvelles
20 charges au heures de pointe », alors qu'ici c'est
21 ce que les Distributeurs proposent de faire.

22 On a appris au cours des... Bien, en
23 réponse, le B-0066, la réponse à une demande de
24 renseignements de la Régie que les Distributeurs ne
25 proposent aucun appui financier pour la conversion

1 des systèmes de chauffage de l'eau contrairement à
2 d'autres conversions. Et les Distributeurs nous
3 disent que le coût du chauffe-eau électrique serait
4 généralement inférieur à celui du chauffe-eau au
5 gaz naturel.

6 Alors, on s'est intéressés à cette
7 affirmation-là et on se rend compte par contre que
8 même si les prix sont différents, il y a peut-être
9 un chauffe-eau qui a plus de... rend un meilleur
10 service que l'autre.

11 Alors, on s'est rendu compte mardi, avec
12 les questions de maître Cadrin, que le chauffe-eau
13 au gaz naturel a une capacité plus élevée. Capacité
14 c'est-à-dire qu'il peut... bon. Une capacité plus
15 élevé... C'était pour... Je pense que c'était une
16 capacité plus élevée pour l'eau, comprend plus
17 d'eau, mais c'est à vérifier.

18 Bon. Il offre un réchauffement... une
19 reprise plus rapide là, c'est ce qu'on nous a dit,
20 le « pick-up », il a une plus longue durée de vie,
21 alors tout ça c'est intéressant, et la tuyauterie
22 est déjà en place pour le gaz naturel ce qui est
23 plus simple.

24 Alors, le chauffe-eau au gaz naturel nous
25 offre un meilleur service. Alors, on ne peut pas

1 dire « Il est plus cher et c'est simplement ce
2 qu'on doit regarder. ».

3 Alors, ici, les Distributeurs nous disent
4 qu'ils vont inciter la clientèle à aller vers le
5 chauffe-eau à l'eau (sic), chauffe-eau à
6 l'électricité, mais on se permet d'en douter, ce
7 qui nous fait dire que la conversion pourrait être
8 au mieux sporadique de toute façon, même si on
9 n'avait pas fait la recommandation de ne pas
10 compter cette conversion-là.

11 Alors, à la diapo numéro 7, ce qu'on va
12 faire ici c'est qu'on va regarder en détail la
13 réponse que les Distributeurs ont faite à la
14 demande de renseignements de la Régie B-0066 sur la
15 proposition que nous avons formulée.

16 Alors, on voit ici un premier extrait, à la
17 page 25, de cette réponse-là où on nous dit :

18 La proposition de l'intervenant omet
19 de prendre en compte plusieurs
20 facteurs essentiels.

21 Alors, vous comprenez que ce sont ces facteurs, ces
22 omissions-là qu'on nous accuse d'avoir faites que
23 nous allons redresser, remettre les pendules à
24 l'heure. Alors, première affirmation qu'on voit en
25 surligné :

1 D'emblée HQD rappelle que tous les
2 usages présents en hiver, quels qu'ils
3 soient, ont un impact en pointe.

4 Alors, évidemment, cette phrase-là nous dit que
5 tout ce qu'on ajoute en hiver, à n'importe quelle
6 heure, a un impact en pointe. Ce qui est faux,
7 parce que les usages présents en hiver qui sont
8 hors pointe par exemple, bien, n'ont pas tous un
9 impact en pointe. Seulement ceux qui sont présents
10 aux heures de plus forte demande, ce que monsieur
11 Charbonneau a confirmé le vingt-deux (22) février.
12 Mardi.

13 Ce qui fait que notre proposition dans le
14 fond, elle propose de produire de l'électricité
15 même si la température est moins douze (-12) et
16 moins à certaines heures, mais en pointe. Donc,
17 cette phrase-là ici était pour le moins inexacte ou
18 incomplète.

19 Allons à la prochaine partie où on nous
20 explique un autre phénomène, qui nous dit, encore
21 là je m'attarde à la partie surlignée « le
22 chauffage de l'espace a un impact beaucoup plus
23 important sur la pointe que celui de l'eau ». C'est
24 vrai. Sauf que nous ne recommandons pas de déplacer
25 du chauffage de l'espace vers la pointe. Donc, nous

1 proposons d'augmenter le chauffage de l'espace hors
2 pointe.

3 Si on va à la page suivante. On voit que
4 l'explication précédente est tout à faite valable,
5 mais ne s'applique pas à la recommandation de
6 l'AHQ-ARQ. Comme je viens de le dire,
7 l'augmentation que nous recommandons de la
8 consommation d'électricité aux clientèles
9 commerciales et institutionnelles toujours est hors
10 pointe. Je l'ai montré tantôt avec les petites
11 tartelettes.

12 Et évidemment monsieur Charbonneau nous a
13 confirmé que ce phénomène-là qu'il nous a expliqué,
14 là, est bien pris en compte dans les chiffriers
15 fournis par les Distributeurs. Et ce sont ces
16 chiffriers-là que nous avons utilisés sachant très
17 bien que le phénomène était bien pris en compte. Et
18 donc, notre analyse des gains de la solution que
19 nous recommandons, l'analyse que nous avons faite
20 en réponse à la demande de renseignements de la
21 Régie tient bien compte de ce phénomène. Alors,
22 c'est bien que les Distributeurs nous le
23 rappellent, mais vraiment c'est une information qui
24 n'est pas pertinente pour commenter notre
25 recommandation.

1 La page 10. Alors, on poursuit toujours
2 dans cette même réponse dans B-0066. Maintenant, on
3 parle du nombre d'heures d'appel de la biénergie.
4 Et encore là, la partie surlignée. Ce dernier, qui
5 est l'intervenant, soutient essentiellement qu'une
6 biénergie « sur appel », où on n'aurait recours au
7 gaz naturel qu'au cours des heures de pointe, soit
8 selon sa définition celles où HQD est en achat,
9 permettrait de générer une réduction de GES
10 importante par rapport à une approche par sonde,
11 puisque le nombre d'heures appelées serait plus
12 faible. Cette assertion repose sur une analyse des
13 données d'achat de HQD sur la période deux mille
14 dix-sept, deux mille vingt (2017-2020).

15 Qu'on va voir à la page... qu'on va voir
16 tantôt. Mais pour l'instant, à la prochaine diapo.
17 Bon. L'affirmation des Distributeurs présument que
18 l'AHQ-ARQ recommande d'avoir recours au gaz naturel
19 au cours de toutes les heures où HQD est en achat.
20 Et nous avons confirmé cette présomption page 137 à
21 141 des notes sténographiques de mardi dernier.

22 Ceci c'est faux, comme je vous l'ai montré
23 tantôt. C'est que l'AHQ-ARQ recommande d'avoir
24 recours à l'électricité, et non au gaz, comme le
25 font les Distributeurs, au cours des heures où HQD

1 n'est pas en achat mais où la température à
2 Montréal est inférieure à moins douze (-12), donc
3 en permutation. On récupère ainsi les heures où le
4 gaz est consommé inutilement, et donc émet des gaz
5 à effet de serre additionnels non requis. Ce que
6 j'ai appelé tantôt une carbonation.

7 Ce qu'on fait, dans le fond, c'est que même
8 s'il fait froid, on revient à l'électricité quand
9 HQD n'a pas de besoin d'achat de court terme. Si on
10 avait fait l'exercice avec moins neuf (-9), ah,
11 évidemment, on aurait trouvé encore plus d'énergie
12 qui aurait... où on aurait pu éviter encore plus de
13 consommation au gaz naturel. Donc, notre évaluation
14 est conservatrice à ce niveau-là.

15 Alors, à la page 12, pour fermer la boucle,
16 j'ai ramené les mêmes tartelettes que tantôt pour
17 montrer que ce que les Distributeurs présument,
18 c'est que le bout de tarte de droite qui est
19 orange, les Distributeurs présument qu'on va
20 produire, on va consommer du gaz alors que ce n'est
21 pas le cas. C'est seulement la partie de gauche, la
22 partie bleue de gauche que nous transférons de
23 l'électricité au gaz. Alors, encore là, la
24 présomption que les Distributeurs avaient n'est pas
25 exacte.

1 D'ailleurs, on peut se demander, c'est dans
2 le mémoire, comment on va faire pour faire ça? Pour
3 contrôler, pour permuter par un contrôle, dans le
4 fond? Bien, une des façons, c'est ce qu'on peut
5 appeler la télécommande qui existe déjà à
6 Sherbrooke et qui existait il y a plus de vingt
7 (20) ans aussi chez Hydro-Québec.

8 Donc, en résumé, c'est que le passage de
9 l'électricité au gaz va se faire seulement quand il
10 y a vraiment des besoins et qu'on est en fine
11 pointe. Ce qui fait qu'on évite ce qu'on appelle le
12 gaz naturel inutile.

13 Alors, si on poursuit à la page 13 où on
14 nous a présenté une figure 7.1-B qui présente des
15 achats de court terme prévus pour l'année vingt
16 vingt-cinq (2025). Alors, on peut immédiatement
17 passer à la prochaine diapo où on voit cette
18 figure-là.

19 Alors, première chose, bien on nous a
20 présenté cette figure-là et on avait même posé des
21 questions, mais malheureusement ça n'a pas été
22 possible d'aller dans les questions qu'on avait,
23 là, parce que même si on nous a présenté cette...
24 ce graphique-là, bien on n'avait pas de témoin qui
25 était en mesure de répondre à certaines de nos

1 questions qu'on voit un peu plus à gauche, là.

2 Donc, première question qu'on aurait
3 « bien, pourquoi il y a des achats en été? » Ça
4 nous semble peut-être un problème avec la méthode
5 qui a servi à préparer ce genre de figure-là.

6 On va y revenir tantôt, mais on a aussi...
7 On s'est dit, bien si en deux mille vingt-cinq
8 (2025) il y a plus d'heures d'achat qu'en, par
9 exemple, qu'en deux mille vingt-deux (2022), bien
10 le... l'évaluation de l'impact pour le Distributeur
11 HQD nous semble erronée. O.K. Puis on va en
12 reparler tantôt, là. C'est une démonstration qui a
13 été déjà faite dans d'autres dossiers, on va y
14 revenir.

15 Et aussi, surtout, ici on voit que quatre-
16 vingt-onze pour cent (91 %) des heures d'hiver en
17 vingt vingt-cinq (2025) va faire l'objet d'achats
18 de court terme selon une simulation déterministe
19 d'HQD. Et on n'a pas pu obtenir la réponse sur
20 combien d'heures, de ces heures-là, HQD prévoit que
21 les achats se feront sous le prix patrimonial.

22 Alors, évidemment, si on peut acheter sous
23 le prix patrimonial, c'est une bonne nouvelle, là.
24 Donc, il n'y a pas de surcoût pour HQD. Même c'est
25 un avantage qu'on a. On sauve un petit peu

1 d'argent.

2 Et évidemment, ça peut être surprenant ce
3 que je dis là, qu'on peut acheter sous le
4 patrimonial. Maintenant, quand on va voir dans les
5 résultats horaires de l'Entente Globale Cadre, et
6 puis ça m'a aussi un peu agréablement surpris.

7 En deux mille dix-huit (2018), on va aller
8 voir dans ce graphique, dans ce chiffrier-là de
9 Entente Global Cadre de deux mille dix-huit (2018),
10 il y a seize pour cent (16 %) des heures d'achats
11 d'hiver qui ont été faits à un prix sous le prix
12 patrimonial. Et en deux mille dix-neuf (2019), on
13 monte à cinquante-huit pour cent (58 %).

14 Alors, il y a cinquante-huit pour cent
15 (58 %) des heures d'achats en deux mille dix-neuf
16 (2019) qui ont été fait, d'achats d'énergie de
17 court terme, sous le prix patrimonial.

18 Et pour... pour aussi se rassurer, quand
19 j'ai analysé l'Entente Global Cadre, les huit mille
20 sept cent soixante (8760) heures, j'ai enlevé les
21 achats. Il y a des achats de court terme qui se
22 font surtout en été ou à l'automne ou printemps qui
23 sont pour des raisons de réseau local.

24 Alors, si vous regardez le suivi « autre »
25 dans le Plan d'approvisionnement, là, dans les

1 suivis de la Régie, déposés évidemment par HQD, ces
2 suivis d'achats, il y a des codes 6, 7 et 8 que je
3 n'ai pas pris en compte parce que, évidemment, ils
4 ne sont pas pertinents à ce qu'on veut montrer
5 aujourd'hui. Ce sont simplement des achats pour des
6 problèmes de réseau local ou régional. Alors, j'ai
7 vraiment retiré ces heures-là qui ont comme pas
8 rapport avec ce qu'on veut montrer.

9 Alors continuons sur le nombre d'appels.
10 Ah... ici, je reviens, mais les Distributeurs ont
11 répété... Ce qu'ils disaient c'est que notre
12 approche aurait comme conséquences une hausse
13 substantielle de la consommation de gaz naturel,
14 donc des émissions de GES par rapport à l'approche
15 par sonde. Il est donc erroné de croire qu'une
16 telle approche permettrait de compenser la perte,
17 la réduction de GES.

18 Alors, je le répète, c'est la même chose,
19 avec les mêmes tartes que tantôt, mais les
20 Distributeurs ont une interprétation erronée de la
21 recommandation de l'AHQ-ARQ.

22 Maintenant, toujours dans les commentaires
23 des Distributeurs sur la recommandation numéro 1,
24 notre recommandation numéro 1, la limite des
25 thermopompes. Alors, on dit que cet élément a été

1 soulevé par la Régie dans sa question, et dans la
2 mesure où de toute façon, des contraintes de
3 performance restreignent le recours aux
4 thermopompes en deçà d'une certaine température, la
5 question de la permutation du chauffage uniquement
6 sur demande de HQD devient théorique. Les
7 Distributeurs constatent que l'intervenant ne
8 propose aucune réponse satisfaisante à cette
9 question.

10 Alors, on a approfondi cette question-là,
11 lors des contre-interrogatoires et les résultats
12 qu'on peut voir à la page 17... Madame la
13 Greffière, merci.

14 Alors, on parle aussi... on a parlé des
15 thermopompes à débit de réfrigérant variable,
16 communément appelées « climat froid », qui ont une
17 température de permutation non plus de moins neuf
18 (-9 C) ou moins douze (-12 C) ou dans ces eaux-là,
19 mais qui peut varier selon ce qu'HQD nous a dit,
20 entre moins quinze (-15 C) et moins dix-huit (-
21 18 C), ce qu'on nous a dit, mardi.

22 Et si j'ai bien compris, hier, monsieur
23 Boyer, qui est analyste pour le ROEE, mais ça
24 pourrait être encore plus bas que ça. J'ai entendu
25 des moins trente (-30 C).

1 Alors, on voit que le problème de
2 thermopompes qui, on va dire, permutent trop tôt
3 peut être bien géré par des thermopompes à débit de
4 réfrigérant variable.

5 Et, par contre, on nous dit que le coût
6 d'une telle thermopompe serait significativement
7 plus élevé qu'une thermopompe standard. Mais quand
8 maître Cadrin tente de trouver ce que voulait dire
9 le « significativement plus élevé », bien, HQD n'a
10 pas été en mesure de chiffrer cette différence-là
11 de coûts.

12 Mais heureusement, si on va à la diapo
13 suivante, on nous a aussi dit, à B-0042, que les
14 aides financières pourraient être modulées en
15 fonction du choix d'équipements par les clients.

16 Alors, encore là, plusieurs l'ont souligné.
17 Malheureusement, on n'a pas encore le portrait
18 global et total des aides financières. Donc, ici,
19 on voit qu'on a une occasion de, on va dire, de
20 récompenser des thermopompes ou d'aider aux clients
21 à se procurer des thermopompes qui auraient une
22 meilleure efficacité à réduire les gaz à effet de
23 serre en pouvant permettre une télécommande.

24 Et on sait aussi que les chaudières... bon,
25 certains clients pourraient transférer avec des

1 thermopompes, d'autres se doubler d'une chaudière
2 électrique. Et les chaudières électriques n'ont pas
3 cette problématique de capacité des thermopompes.
4 Donc, on peut conserver l'électricité avec des
5 températures plus basses que le moins douze
6 (-12 C).

7 Et on sait, aussi, que dans le cas du
8 secteur résidentiel... Je fais toujours attention
9 de faire la différence entre le résidentiel, le
10 commercial et l'institutionnel parce que notre
11 recommandation, toujours, s'applique aux commercial
12 et institutionnel, pour l'instant.

13 On a soixante-dix-huit pour cent (78 %) des
14 volumes qui le seront à l'aide de chaudières.
15 Alors, ça, ça vient atténuer la problématique
16 soulevée des Distributeurs pour la thermopompe.

17 Et, évidemment, on aura l'occasion, en
18 phase 2, de voir le potentiel qu'on a avec les
19 clientèles commerciales et institutionnelles qui,
20 rappelons-le, sur lesquelles porte notre
21 recommandation. J'insiste, encore une fois.

22 Alors, allons maintenant à la
23 recommandation 2. Ici, on entre dans l'application
24 des coûts marginaux. À la recommandation 2, c'est
25 que nous recommandons avec, évidemment, preuve à

1 l'appui, de corriger l'application des coûts
2 marginaux en puissance pour les années deux mille
3 vingt-quatre (2024) à deux mille vingt-six (2026),
4 dans le cas du scénario TAE. Avec tout le détail
5 aux pages 19 et 22 de la justification de ça et
6 avec un exemple.

7 Alors ici, ce qu'on dit, c'est que
8 mathématiquement, un coût marginal ne s'applique
9 pas à l'infini. O.K.? Alors, il s'applique sur un
10 voisinage. Et dans le cas de la puissance, c'est
11 assez aisé de voir ce voisinage-là sur lequel il
12 s'applique. Ce qui fait que, ce qu'on doit faire
13 pour une approche mathématique saine, c'est de
14 prendre les coûts marginaux de court terme en
15 puissance, jusqu'à concurrence de la marge
16 disponible qu'on voit dans le bilan de puissance.
17 Puis au-delà de ça, bien on utilise les coûts
18 marginaux de long terme sur le reste du besoin.
19 Puis on a montré avec un exemple, comme j'ai dit
20 dans le mémoire.

21 Et puis, évidemment, mathématiquement,
22 c'est tout à fait justifiable de le faire, puisque
23 notre coût marginal avait une application qui se
24 limitait à une certaine quantité de puissance.

25 Maître Cardinal, de la Régie, maître Amélie

1 Cardinal, a posé des questions le vingt-deux (22)
2 février, et monsieur Charbonneau nous a dit,
3 premièrement : « Bien, quand vous regardez le bilan
4 de puissance, le dernier qu'on a vu, bien il y a
5 onze cents mégawatts (1100 MW) de la contribution
6 des marchés de court terme, mais ça, c'est
7 théorique. »

8 Alors, évidemment, c'est inexact, c'est une
9 valeur qui est non seulement théorique, mais qui a
10 été... qui est non seulement non... qui n'est pas
11 théorique, mais qui a été approuvée par la Régie,
12 et certains ont même fait des représentations pour
13 dire que cette quantité-là, dont nous, pourrait
14 être sous-estimée. Alors non, ce n'est pas une
15 valeur théorique.

16 Et si on va à la page suivante, toujours
17 sur la même question du bilan de puissance et des
18 coûts marginaux en puissance, monsieur Charbonneau
19 nous dit : « Bien, vous savez, on a un bilan de
20 puissance et, bien, on ne veut pas s'accoter sur la
21 limite du onze cents mégawatts (1100 MW) pour aller
22 chercher un approvisionnement de long terme. »

23 Et ici, c'est un... on va dire un truc qui
24 est sorti dans le dossier R-4045-2018 sur les
25 chaînes de bloc. Et HQD nous disait : « Bien, on

1 veut avoir une marge de manoeuvre encore plus
2 grande que ce qu'on a déjà. » Et ce qu'on a déjà,
3 et ce que le rapport d'expertise de l'AHQ-ARQ dans
4 le dossier R-4110-2019, phase 3, indique : bien, on
5 a déjà dans un bilan de puissance une réserve
6 requise pour aléas de l'ordre de quatre mille
7 mégawatts (4000 MW).

8 Alors, ce qu'on essaie de faire ici, c'est
9 d'ajouter encore plus à cette réserve requise là.
10 Et je le dis à l'occasion, dans les cinquante (50)
11 dernières années, Hydro-Québec, sous toutes ses
12 formes, n'a jamais eu à avoir... à épuiser cette
13 réserve-là totalement, donc n'a jamais eu à
14 recourir à du délestage cyclique pour des raisons
15 de manque de ressources.

16 Alors... Et aussi, cette fameuse marge de
17 manoeuvre additionnelle là, bien la Régie l'a
18 rejetée dans le... dans sa décision D-2021-173, qui
19 est la décision sur la phase 3. Alors, la Régie n'a
20 pas retenu cette... comme cette marge additionnelle
21 demandée par HQD.

22 Et comme par magie, j'ai vu apparaître ce
23 matin cette décision-là, comme une pièce B-0091,
24 là, donc une pièce qui a été déposée par les
25 Distributeurs, et on voit aux paragraphes 150, 159

1 et 160 que la Régie n'a pas retenu cette marge de
2 manoeuvre là, là, qu'on essaie de nous passer
3 depuis le dossier 4045.

4 Alors, je cite encore monsieur
5 Charbonneau : « Donc, d'y aller à la pièce avec des
6 bribes comme ça d'approvisionnement de court terme
7 comme l'a fait l'AHQ, ce n'est pas quelque chose
8 qui est possible. » Alors, je suis retourné dans
9 mon dictionnaire ce matin, pour voir, être sûr que
10 j'avais la bonne interprétation de ce qu'est une
11 « bribe ». Et de toute évidence, ce commentaire-là
12 démontre une méconnaissance de principe de
13 mathématiques de base. Et oui, c'est possible,
14 alors que l'AHQ l'a démontré et l'a fait.

15 Donc, ce n'est pas une bribe qu'on a
16 essayée de passer ici, c'est vraiment une approche
17 sainement mathématique, sainement mathématique
18 comme on l'a montré toujours, je vous réfère à
19 notre mémoire aux pages 19 à 22.

20 Pour la recommandation numéro 3, c'est un
21 peu le même principe, sauf qu'on s'en va maintenant
22 en énergie. Évidemment, l'énergie, il faut la
23 regarder heure par heure avec les bâtonnets
24 patrimoniaux, donc c'est un peu moins visible dans
25 un bilan d'énergie, mais les mêmes commentaires que

1 monsieur Charbonneau a faits, toujours mardi,
2 n'empêchent pas de faire en énergie comme l'AHQ-ARQ
3 le propose en puissance, soit d'appliquer un coût
4 marginal de court terme sur une portion de
5 l'énergie et un coût marginal de long terme sur la
6 portion restante. Alors, c'est toujours le même
7 principe. Par exemple, en deux mille vingt-six
8 (2026), si on était tout à l'électricité, qu'on
9 avait l'ordre de peut-être deux mille mégawatts
10 (2 000 MW) de plus, mais ça nous demanderait
11 d'avoir un peu plus d'énergie de court terme,
12 beaucoup plus d'énergie de court terme et un petit
13 peu plus d'énergie de long terme, et en faisant la
14 pondération de ces deux quantités-là
15 additionnelles, on aurait un coût évité qui
16 tiendrait compte de la... de la frontière du court
17 terme et du long terme.

18 Bon. Ce que j'ai dit tantôt, c'est que les
19 coûts marginaux en énergie présentement en vigueur
20 ne sont pas adaptés à la situation du dossier
21 actuel. Alors, nous avons fait des représentations
22 dans le dossier 4110, tout comme monsieur Raphals,
23 je ne reviendrai pas sur les démonstrations que
24 monsieur Raphals a faites cette semaine, mais nous
25 sommes essentiellement au même endroit que monsieur

1 Raphals, c'est que la proposition actuelle de coûts
2 marginaux ne permet pas, autrement dit, ne performe
3 pas tellement bien sur le cas qui nous intéresse
4 ici.

5 Alors, c'est comme ici ce que monsieur
6 Raphals et nous-mêmes craignons depuis quelques
7 années, bien, on arrive à la limite des coûts
8 marginaux en énergie de la façon qu'ils sont bâtis
9 ou proposés par HQD. Alors, on pourra y revenir,
10 mais nous sommes au même endroit que monsieur
11 Raphals là-dessus, alors ça a une influence
12 importante sur les évaluations d'impact dans le
13 présent dossier et dans les évaluations d'impact
14 qui pourront être faites au cours des prochaines
15 années.

16 Or, monsieur Dupont a eu une discussion le
17 vingt-trois (23), hier, avec monsieur Charbonneau,
18 hier matin, sur... et monsieur Dupont a utilisé,
19 là, le mot que je... que je voulais voir, c'est le
20 mot linéaire. Alors, monsieur Charbonneau disait :
21 « Bien, si on va au-dessus de la Contribution GES
22 de quatre-vingt-cinq millions (85 M), bien, ce sera
23 proportionnel puis nos impacts vont augmenter de
24 façon proportionnelle. » Et c'est là que monsieur
25 Dupont a dit : « Mais est-ce que c'est linéaire? »

1 Mais malheureusement, non, ce n'est pas linéaire.
2 Alors, dans le sens où plus on ajoute de puissance
3 ou plus on ajoute d'énergie, bien, les coûts vont
4 augmenter. C'est-à-dire qu'au mieux ça pourrait
5 être linéaire par morceau, mais arrive un moment où
6 plus on ajoute d'énergie, mais le coût marginal va
7 augmenter.

8 Je vous donne un exemple, on a entendu
9 cette semaine « si on était allé tout à
10 l'électricité avec à peu près deux mille mégawatts
11 (2 000 MW), mais c'est comme une deuxième...
12 deuxième complexe La Romaine », et madame Brochu a
13 répété la même chose si vous l'avez écoutée mardi
14 matin à la radio. Alors, évidemment, de façon
15 imagée, on peut dire une deuxième La Romaine, mais
16 il n'y en a pas de deuxième La Romaine, il n'y en a
17 qu'une. Alors, ce qu'on appelle affectueusement une
18 deuxième La Romaine, bien ça porterait un autre
19 nom. Ce serait un autre complexe, je ne veux pas
20 vous nommer des complexes qui ont été regardés dans
21 le passé par Hydro-Québec, mais forcément ça serait
22 un complexe ou une filière de production qui serait
23 plus... à un coût plus élevé. Pourquoi? Parce que
24 si on avait une filière ou une source de production
25 à coût moindre, bien, on l'aurait probablement mis

1 en place avant La Romaine.

2 Alors, on voit qu'il arrive un point où
3 notre valeur marginale atteint sa limite, hein,
4 elle ne va pas à l'infini, et/ou les coûts évités
5 et l'impact pour HQD ou Énergir augmenteraient.
6 Alors, c'est un principe de base et on pense
7 peut-être lors d'une prochaine émission des coûts
8 évités, bien, on pourra recommander, à ce
9 moment-là, de mettre une limite d'application aux
10 coûts marginaux pour montrer, bien, ce coût
11 marginal là de huit sous est bon jusqu'à une
12 certaine quantité d'énergie.

13 Maintenant, quatrième recommandation à la
14 page suivante, merci, Madame la Greffière. Alors,
15 on parle de l'équilibre. O.K.

16 Alors, on sait que... alors, ça, c'est
17 notre recommandation ici, encore là qui est en
18 rouge, qui est découpé un peu en morceaux, qui
19 apparaît comme tel dans le mémoire, là.

20 Alors, équilibrer l'impact tarifaire, c'est
21 quelque chose qui a été demandé par le décret. O.K.
22 Ça nous semble assez clair dans le décret
23 d'équilibrer l'impact tarifaire entre les clients
24 des deux Distributeurs.

25 Alors, ce que nous proposons, c'est de

1 fixer le montant de base de la Contribution GES
2 pour les trois premières années, donc huit millions
3 (8 M\$) en deux mille vingt-deux (2022), dix-sept
4 millions (17 M\$) en deux mille vingt-trois (2023)
5 et vingt-six millions (26 M\$) en deux mille vingt-
6 quatre (2024).

7 Alors, il y a un tableau dans notre
8 mémoire, mais il y a aussi un tableau dans la pièce
9 C-AHQ-ARQ-0012 où, à la demande de la Régie, nous
10 avons recalculé ces valeurs-là pour tenir compte de
11 notre recommandation, donc de déplacer le chauffage
12 de l'eau vers le chauffage de l'espace, là,
13 commercial et institutionnel, comme nous a montré
14 tantôt la recommandation numéro 1.

15 Alors, évidemment, on recommande, pour
16 poursuivre sur cette recommandation, d'ajuster les
17 grilles de compensation en conséquence.

18 Et je vous dirais, la partie qui est la
19 plus importante, c'est pour les années
20 subséquentes, par bloc de cinq ans, refaire le
21 calcul d'équilibre recommandé par l'AHQ-ARQ au
22 chapitre 4 de son mémoire, mais lors des causes
23 tarifaires quinquennales d'HQD.

24 Alors, ici, pourquoi on a dit ça? Bien,
25 c'est parce que, premièrement, les coûts évités

1 risquent de changer, les coûts évités en énergie,
2 les coûts marginaux en énergie n'ont pas été mis à
3 jour, sauf l'inflation depuis très longtemps. On
4 est toujours avec une valeur de huit point quelques
5 sous par kilowattheure.

6 Et alors que, on le sait, Hydro-Québec
7 Production, en deux mille vingt (2020), a vendu sur
8 le marché SPOT plus de trente térawattheures
9 (30 TWh), à une moyenne, une moyenne de quatre
10 virgule deux sous du kilowattheure (4,2 ¢/kWh), une
11 moyenne. Ça veut dire qu'il y en a eu des ventes en
12 bas de ce quatre virgule deux là (4,2).

13 Et hier on a appris que, en deux mille
14 vingt et un (2021) maintenant, Hydro-Québec
15 Production a vendu maintenant trente-cinq
16 térawattheures (35 TWh) sur le marché SPOT et,
17 encore là, à un bas prix relatif de quatre virgule
18 sept sous du kilowattheure (4,7 ¢/kWh), alors que
19 souvenons-nous qu'on est au-dessus de huit sous
20 (8 ¢) dans la valeur marginale proposée par les
21 Distributeurs.

22 Ici, l'autre aspect, c'est lors des causes
23 tarifaires quinquennales de HQD, c'est-à-dire que
24 si on remet à jour les calculs de la Contribution
25 GES en deux mille vingt-six (2026) seulement, bien

1 on a vu tantôt avec l'explication qu'on a vue dans
2 l'engagement... la réponse à l'engagement numéro 2,
3 bien que même si on met à jour le calcul de la
4 Contribution GES, mettons des nouveaux coûts
5 évités, par exemple, bien elle ne s'appliquerait à
6 ce moment-là qu'en deux mille trente (2030).

7 Alors, nous, on dit, à chaque rendez-vous
8 de cinq ans, revoyons les calculs qui nous
9 permettent de mettre à jour les principaux
10 paramètres qui, de toute façon, les Distributeurs
11 ont déjà bâti tous les chiffriers pour faire ça.

12 Et la petite note ici, c'est que, en
13 réponse à une question de maître Cardinal de la
14 Régie, bien monsieur Charbonneau a dit « bien, on
15 respecte l'opinion de l'AHQ-ARQ, mais c'est pas la
16 nôtre, là, puis on ne peut pas présumer que c'est
17 HQP qui va gagner les... les appels d'offres qui
18 seront ouverts au mois de juillet qui s'en vient. »
19 Évidemment, on ne peut pas le présumer, mais il
20 fait partie du paysage énergétique. Alors, on ne
21 doit pas... on ne peut pas faire abstraction du
22 paysage énergétique quand on évalue les coûts
23 marginaux en énergie et en puissance.

24 Et d'ailleurs, c'est comme ça que le
25 Distributeur le fait et il dit « bien, on a eu, il

1 y a quelques années, plusieurs années, des offres à
2 huit point quelques sous » et incluant donc
3 l'intégration éolienne dans ce cas-là. Alors...
4 Mais aujourd'hui, le marché ou le paysage
5 énergétique a changé de beaucoup et on ne peut pas
6 le nier.

7 Mais, même si on peut discuter sur le prix
8 qu'Hydro-Québec Production va soumissionner ou ne
9 soumissionnera pas, il n'en demeure pas moins qu'il
10 y a une forte... on peut supposer, avec beaucoup
11 d'assurance que, ne serait que les coûts évités,
12 ils vont évolués rapidement bientôt.

13 Et aussi, pour terminer cette
14 recommandation-là, bien ce qu'on dit, c'est
15 d'ajuster pour les recommandations 1 à 3 qui
16 précèdent, bien d'ajuster les calculs.

17 Pour terminer sur la recommandation numéro
18 4. Alors, on s'est posé la question. Puisque le
19 décret demande d'équilibrer... Pour moi, équilibrer
20 là, je vois bien une balance qui se tient, qui est
21 équilibrée.

22 Donc, équilibrer l'impact tarifaire, bien,
23 c'est que le pourcentage de gauche devrait être
24 égal au pourcentage de droite, là, le plus
25 possible.

1 Et en réponse à une demande de
2 renseignement du GRAME pour comprendre
3 l'interprétation retenue par les Distributeurs,
4 bien, ceux-ci ont répondu que :

5 Il s'agit de sous-peser un ensemble de
6 facteurs afin d'établir un partage des
7 coûts de la décarbonation, dont les
8 résultats attendus sont mesurés par
9 les impacts tarifaires.

10 Alors, on s'est posé la question : C'est quoi ces
11 ensembles de facteurs-là qui font comme si on
12 ajoutait des petits poids sur la balance pour
13 changer l'équilibre, là.

14 Alors, madame Dallaire, d'entrée de jeu,
15 lundi, le vingt et un (21), a mentionné deux
16 facteurs importants qui, selon elle, étaient
17 importants.

18 Bon, dans les discussions, les
19 négociations, c'est qu'Hydro-Québec acquiert de
20 nouveaux clients, alors qu'Énergir perd une part de
21 ses volumes de ventes.

22 Alors, quand on regarde la preuve déposée
23 par les Distributeurs, bien, ce facteur-là est pris
24 en compte dans les impacts qui ont été calculés.

25 Deuxième chose. Bien, on dit qu'Hydro-

1 Québec réduit ses enjeux de puissance, alors
2 qu'Énergir conserve entièrement ses besoins de
3 pointes.

4 Alors, ça aussi, si vous regardez les
5 évaluations des impacts, les tableaux fournis par
6 les Distributeurs et, ensuite, on fournit les
7 chiffriers, bien, c'est pris en compte dans le
8 calcul des impacts de l'analyse financière.

9 Alors, on n'a pas eu de raison majeure pour
10 laquelle l'équilibre ne se faisait pas, de façon
11 égale, comme nous l'avons recommandé dans notre
12 mémoire. Je vous laisse sur les recommandations 5
13 et 6 qui sont les mêmes que nous avons déjà.

14 Donc, la 5, on dit, bien, que si on ne peut
15 pas rencontrer les exigences, les recommandations 1
16 à 4, bien, nous, on pense que ce sont des raisons
17 de ne pas reconnaître le principe général demandé
18 par les Distributeurs.

19 En terminant, bien, évidemment, tout ça, le
20 dossier nous semble quand même un peu incomplet
21 puisqu'on ne connaît pas encore les subventions de
22 façon précise. Et, évidemment, les Distributeurs
23 comptent lancer ces programmes-là au début de
24 l'été, comme on nous l'a dit. Alors, c'est un peu
25 dommage qu'on n'ait pas eu ça. Puis c'est un peu

1 dommage, aussi, qu'on n'ait pas plus d'information
2 sur les deux autres clientèles. Et puis je vous dis
3 vivement la phase 2. Alors, là-dessus, maintenant,
4 je peux vous remercier et vous souhaiter un bon
5 week-end, bien, évidemment, après avoir répondu aux
6 questions.

7 Me STEVE CADRIN :

8 Ça complète pour moi. Effectivement, monsieur
9 Raymond est disponible pour les questions.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Parfait. Merci, Maître Cadrin. Est-ce qu'il y a des
12 intervenants qui aimeraient contre-interroger le
13 panel de l'AHQ-ARQ? Oui, Maître Ouellette.

14 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JOCELYN OUELLETTE :

15 Q. [160] Oui, bonjour, Monsieur Raymond.

16 R. Bonjour.

17 Q. [161] Je veux juste... Je vois votre recommandation
18 6, là, à défaut de suivre les recommandations 1 à
19 4, ne pas... Pouvez-vous, peut-être, élaborer
20 davantage pourquoi il ne faudrait pas autoriser les
21 modifications aux conditions de service, nonobstant
22 ce qui pourrait être fait à l'égard des
23 recommandations 1 à 4 que vous faites?

24 R. Alors, je vais vous référer à la page 32 de notre
25 mémoire et qui dit qu'afin de faciliter l'adhésion

1 des clients à l'offre, les Distributeurs offrent
2 déjà certains appuis financiers aux clients
3 admissibles, par le biais de leurs programmes
4 commerciaux. Première chose, avec les notes de bas
5 de page qui vont avec.

6 Deuxièmement, que le gouvernement a prévu,
7 dans le PMO vingt-vingt et un (2021), vingt-vingt-
8 six (2026), une somme de cent vingt-cinq millions
9 (125 M\$) pour les cinq prochaines années, afin de
10 favoriser l'adoption de la biénergie.

11 Troisièmement, qu'Hydro-Québec
12 Distribution, HQD, compte adapter son programme
13 d'efficacité énergétique afin que la clientèle
14 résidentielle adhérant au tarif DT, puisse profiter
15 d'un montant d'aide financière forfaitaire pour
16 l'acquisition d'une thermopompe centrale Énergie
17 Star ou LEEP.

18 Quatrièmement, que les discussions d'HQD
19 avec les secteurs de l'innovation et de la
20 transition énergétique du Ministère de l'Énergie et
21 des Ressources naturelles, citées sont en cours
22 afin de répondre aux besoins de certains segments
23 de clients non visés par l'offre de programmes
24 d'efficacité énergétique d'HQD. Notamment, les
25 clients d'Énergir disposant d'une chaudière à eau

1 chaude, par des ajustements aux programmes
2 existants pour rendre admissible la biénergie
3 électricité et gaz naturel.

4 Cinquièmement, des démarches auprès du SITE
5 ont été entreprises afin qu'il assume une partie
6 des coûts additionnels pour des travaux connexes,
7 mais nécessaires dans certains cas à l'adhésion à
8 la biénergie.

9 Sixièmement, Hydro-Québec, HQD, propose de
10 modifier les CS en complémentarité avec les autres
11 mesures de soutien. Et l'impact de cette
12 modification est de neuf millions (9 M) par année.

13 Alors, nous nous questionnons, l'AHQ-ARQ,
14 sur une telle proposition de modifier les CS, qui
15 s'ajouteraient aux autres mesures de soutien. Et
16 nous sommes d'avis que HQD n'a pas démontré son
17 utilité marginale par rapport à ces autres mesures
18 de soutien, d'autant plus que certaines aides
19 financières sont toujours en cours d'évaluation.

20 Alors, évidemment, que les aides
21 financières soient en cours d'évaluation, bien
22 c'est difficile de se prononcer de façon... de
23 façon finale sur cette question-là. Et dans de
24 telles circonstances, bien c'est là que l'AHQ-ARQ
25 est d'avis que l'impact financier de la proposition

1 de modification des CS ne devrait pas être assumé
2 par l'ensemble de la clientèle des Distributeurs,
3 en plus du fardeau à assumer par cette même
4 clientèle pour les manques à gagner entraînés par
5 l'offre, c'est notre position.

6 Q. **[162]** Je comprends, puis j'avais manqué la nuance,
7 là, que vous n'adressiez que la modification des
8 conditions de service d'Hydro-Québec. Quant à la
9 proposition qui est faite, là, de retirer le
10 supplément pour service de pointe de Énergir, avez-
11 vous une position à cet égard?

12 R. Nous ne sommes pas en désaccord avec cette partie-
13 là.

14 Q. **[163]** D'accord. Puis, je vais vous poser la même...
15 sensiblement la même question, là, que j'avais
16 posée à l'AQCIE un peu plus tôt.

17 Donc, sachant, là, tout ce que vous savez,
18 puis malgré toutes les... tout ce qu'on pourrait
19 reprocher ou vouloir modifier à la proposition des
20 Distributeurs, là - puis j'ai noté que vous aviez
21 souligné que ce n'était pas une solution optimale -
22 si les Distributeurs disaient à la Régie : « Notre
23 offre est à prendre ou à laisser, puis si on
24 change... s'il y a une seule virgule qui est
25 changée... si on nous demande de changer une seule

1 virgule, on va résilier l'affaire plutôt que
2 d'adapter notre proposition », qu'est-ce que vous
3 recommanderiez à la Régie? On le prend comme ça ou
4 tant pis pour les GES?

5 R. Bien, c'est la page 24, là, qu'on vient de
6 montrer... notre recommandation numéro 5. Elle dit
7 de ne pas reconnaître le principe général, à moins
8 d'optimiser notre proposition... nos
9 recommandations 1 à 4. Alors ça, c'est notre
10 position.

11 Et évidemment... je pense comme... un des
12 témoins de l'AQCIE-CIFQ, tantôt, a dit : « Bien, il
13 y a toujours le décret. » Alors, évidemment, il y a
14 une obligation de faire quelque chose. Je ne pense
15 pas que... le scénario hypothétique, où les
16 Distributeurs diraient : « Bien, c'est tout ou
17 rien, là... » Bien, si c'était ça, on ne serait pas
18 ici, probablement. On ne serait pas ici en train
19 d'en parler. Ça serait déjà tout... j'ai le mot
20 « canné » en tête, là, mais ça serait tout
21 déterminé à l'avance.

22 Alors, évidemment, la Régie peut être là
23 pour apporter des... des améliorations. On peut
24 penser que... un peu comme ça a été fait dans le
25 dossier dont je parlais tantôt, 4045, pour les

1 chaînes de bloc.

2 Alors, évidemment, on ne peut pas être...
3 les clients qui paient pour ces choses-là ne
4 peuvent pas être mis sous un fait accompli non
5 négociable, là. Surtout qu'ici, nous sommes d'avis
6 que notre proposition a pour impact de respecter le
7 décret, tout en apportant une amélioration à la
8 décarbonation. Et en réduisant les coûts pour les
9 Distributeurs.

10 Q. **[164]** Je comprends. Et est-ce que cette réponse-là,
11 que vous venez me donner, serait modifiée si je
12 vous... s'il y avait une façon X-Y-Z, là, que ce
13 soit le gouvernement qui paie pour les coûts, là,
14 de compenser Énergir pour ses pertes de revenus?
15 Donc, ce ne serait pas les consommateurs
16 d'électricité qui paieraient pour la compensation
17 d'Énergir, mais ce serait le gouvernement. Ce qui,
18 selon moi, là, rejoint la demande de principe
19 général, mais ça, c'est ma compréhension.

20 R. Bien, de toute façon, ce principe général là,
21 évidemment, nous, comme représentants de clients
22 qui paient des tarifs, autant d'électricité que de
23 gaz naturel, bien, si le gouvernement veut faire...
24 a un objectif autre que... que... autre que
25 l'optimisation des tarifs d'électricité et de gaz

1 naturel, bien, la dépense, on est d'accord que la
2 dépense devrait aller au bon endroit, c'est-à-dire
3 chez le gouvernement. Ce n'est pas un coût qui
4 est... ce n'est pas un coût d'approvisionnement en gaz
5 naturel ou en électricité. C'est une politique
6 gouvernemental. Et la politique gouvernementale qui
7 va, on peut dire, à l'encontre de
8 l'approvisionnement optimal ou des affaires
9 optimales de nos deux Distributeurs. Mais si le
10 gouvernement l'assumait, bien, nous, on pense que
11 les coûts seraient au bon endroit.

12 Q. [165] Merci. Merci beaucoup pour votre réponse. Je
13 n'ai plus d'autres questions pour le témoin.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci, Maître Ouellette. Est-ce qu'il y a d'autres
16 intervenants qui veulent contre-interroger le panel
17 de l'AHQ-ARQ? Non. Maître Cardinal, Maître
18 Tremblay. Maître Tremblay, oui.

19 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

20 Bonjour à nouveau. Bonjour, Madame la Présidente,
21 Messieurs les Régisseurs, Maître Cadrin, Monsieur
22 Raymond. Alors Jean-Olivier Tremblay, procureur
23 d'HQD. Madame la Greffière, j'ai une première
24 question concernant la pièce, le mémoire en fait de
25 l'AHQ-ARQ, la pièce C-AHQ-ARQ-0010 à la page 20

1 s'il vous plaît. Aussitôt que ça va s'afficher, je
2 vais poser ma question.

3 Q. [166] À cette page, il est question, vous abordez
4 la question des coûts marginaux. Et dans la
5 première phrase, vous relatez votre compréhension
6 d'une confirmation par HQD que les coûts marginaux
7 ne peuvent s'appliquer sur de grosses quantités. Et
8 au soutien de cette affirmation-là, vous citez un
9 passage de la preuve du Distributeur, enfin Hydro-
10 Québec cette fois-ci, dans le dossier des
11 cryptomonnaies. Or, on voit dans la citation, et je
12 cite :

13 [...] cette affirmation n'est valable
14 que pour des quantités additionnelles
15 qui ne sont ni soudaines, ni subites,
16 ni de grande envergure.

17 Fin de la citation. Vous mentionnez que votre
18 compréhension de la confirmation d'HQD que les
19 coûts marginaux ne peuvent s'appliquer sur de
20 grandes quantités, de grosses quantités, dites-
21 vous. À la lumière de la citation complète, parce
22 que vous avez souligné « ni de grande envergure ».
23 Ma question c'est : est-ce que vous êtes prêt à
24 nuancer votre mention à la première phrase de la
25 page pour dire que ce que HQD confirme, c'est que

1 les coûts marginaux ne peuvent s'appliquer sur de
2 grandes quantités qui ne sont ni soudaines ni
3 subites? Seriez-vous prêt à faire cette nuance-là?

4 R. En fait, j'ai souligné qu'est-ce que je voulais
5 montrer. C'est ce que j'ai expliqué tantôt. C'est
6 que les valeurs marginales ne s'appliquent pas à
7 l'infini, donc ne s'appliquent pas sur des
8 quantités de grande envergure. Ce qui rend, ce que
9 j'ai souligné à la fin « le signal de coûts évités
10 non pertinent », au-delà d'une certaine envergure.

11 Q. **[167]** Je comprends votre affirmation à l'effet
12 qu'on arrive à la limite des coûts marginaux. Vous
13 l'avez dit. Je ne vous questionne pas sur le
14 fondement de ça, mais uniquement sur la source que
15 vous utilisez pour dire « HQD confirme ». Parce que
16 quand je lis le passage juste avant votre souligné,
17 HQD semble mettre un critère de... trois critères
18 cumulatifs qui semblent s'appliquer pour sa
19 confirmation que les coûts marginaux dans certains
20 cas ne s'appliquent pas. Est-ce qu'il n'est pas
21 exact que cette phrase-là, il n'y a pas que la
22 question de la grande envergure, il y a une triple
23 condition, qui doivent toutes les trois être
24 rencontrées. Il faut que, selon le texte, que les
25 quantités additionnelles ne soient ni soudaines, si

1 subites, ni de grande envergure. Est-ce qu'il n'y
2 aurait pas lieu de nuancer votre confirmation dans
3 ce sens-là?

4 R. Oui, mais...

5 Q. **[168]** Ça ne vous empêche pas d'avoir votre opinion,
6 évidemment.

7 R. Non, non, mais si je lis la dernière phrase, ça
8 dit :

9 En effet, la capacité du réseau ne
10 permettrait pas d'accueillir un bloc
11 de charges dépassant largement le bloc
12 dédié,

13 souvenons-nous que le bloc dédié, on parlait de
14 cinq cents mégawatts (500 MW),

15 ... rendant ainsi le signal des coûts
16 évités non pertinent.

17 Alors, le bloc dédié, c'était cinq cents mégawatts
18 (500 MW). Les présomptions d'Hydro-Québec

19 Distribution à l'époque, c'était que les clients
20 avaient demandé pour dix-huit mille mégawatts

21 (18 000 MW). Alors, on voit ici que pour dix-huit
22 mille mégawatts (18 000 MW), ou même des quantités

23 plus petites que dix-huit mille mégawatts

24 (18 000 MW), bien, ça rend le signal des coûts

25 évités non pertinent. Alors, c'est que je voulais

1 montrer ici pour simplement la grande envergure.
2 Si, en plus, c'est soudain et subi, bien, non
3 seulement les coûts évités ne s'appliquent pas,
4 mais il n'est pas possible de construire des
5 nouveaux équipements dans des moments plus
6 soudains. Alors, si j'enlève – mais je peux quand
7 même vous démontrer que si on a seulement la grande
8 envergure, O.K., comme j'ai expliqué tantôt avec La
9 Romaine 1, La Romaine, une autre... une autre
10 source d'énergie qui serait une autre rivière au
11 Québec ou un autre type d'énergie, mais une grande
12 envergure fait que les signaux de coûts ne sont
13 plus pertinents. O.K.?

14 Q. **[169]** Alors, je comprends donc que vous n'êtes pas
15 prêt à faire la nuance que je vous... que je vous
16 indique ici. Donc, selon vous, la confirmation de
17 HQD, elle vaut pour tous les quantités... à toutes
18 les quantités additionnelles de grande envergure,
19 c'est ce que vous nous dites, vous n'êtes pas prêt
20 à faire cette nuance?

21 R. Bien, je n'ai pas besoin du soudain et subite,
22 parce que seulement avec la grande envergure, je
23 peux démontrer que les signaux de coûts évités
24 deviennent assez rapidement non pertinents, selon
25 la dernière phrase que vous avec là.

1 Q. [170] Je comprends que, selon vous...

2 R. Finalement, seulement laisser la dernière phrase...

3 Oui, je m'excuse.

4 Q. [171] Je comprends. Non, ça va, ça va, je ne peux
5 pas vous brimer. Donc, je comprends que, selon
6 vous, l'affirmation de HQD, la confirmation de HQD,
7 vaut pour toutes les quantités additionnelles de
8 grande envergure, c'est votre compréhension de ce
9 texte-là?

10 R. De grande envergure au-delà de la limite des coûts
11 marginaux.

12 Q. [172] Très bien. Alors, je vais passer à une autre
13 question. Madame la greffière, si vous pouviez
14 afficher la présentation de monsieur Raymond de
15 tout à l'heure, malheureusement je n'ai pas la cote
16 B.

17 Me STEVE CADRIN :

18 16.

19 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

20 Q. [173] Pouvez-vous afficher la page 7, s'il vous
21 plaît? Alors, mes prochaines questions, Monsieur
22 Raymond, ont tout simplement pour objectif, là,
23 d'identifier précisément les points qui... des
24 points de divergence ou de convergence entre votre
25 rapport ou votre présentation et la position

1 d'Hydro-Québec, là, en tout respect et en toute
2 amitié.

3 Alors, vous mentionnez ici dans la dernière
4 page, là, dans la dernière section de la page 7 :

5 Les usages présents en hiver n'ont pas
6 tous un impact en pointe, seulement
7 ceux qui sont présents aux heures de
8 plus forte demande.

9 Est-ce que vous référez ici, Monsieur Raymond, aux
10 usages résidentiels?

11 R. Pas nécessairement, là, ça peut être n'importe quel
12 usage qui n'est pas présent aux heures de plus
13 forte demande, c'est-à-dire aux heures où HQD doit
14 recourir à des achats de court terme.

15 Q. **[174]** Mais tenons-nous-en, s'il vous plaît, à la
16 question, donc, des usages qui sont présents en
17 hiver, mais non, selon vous, présents en pointe.
18 Est-ce que vous pouvez nous donner des exemples de
19 tels usages, là? Je pense, par exemple,
20 l'éclairage, les électroménagers, là, est-ce que
21 vous avez en tête des exemples de ces usages-là,
22 qu'ils soient résidentiels ou comme vous le dites,
23 d'un autre marché.

24 R. Bien, l'exemple qu'on a, on va prendre l'exemple de
25 notre recommandation. O.K. C'est l'usage commercial

1 et institutionnel que nous recommandons, mais si
2 nous avons pu recommander le résidentiel aussi.
3 Donc, c'est un usage d'électricité au moment où il
4 fait... où la température à Dorval est plus froide
5 que moins douze degrés Celsius (-12 C), mais où
6 Hydro-Québec Distribution, HQD, n'a pas de... de
7 besoin d'acheter de l'énergie de court terme, donc
8 n'est pas en plus forte demande. O.K. On peut dire
9 que la plupart du temps ça peut être quand il fait
10 froid, donc plus froid que moins douze (-12) et
11 qu'on est en nuit ou en fin de semaine ou en
12 journée fériée, par exemple.

13 Alors, quand je dis l'usage ici, c'est aux
14 termes... aux termes, on va dire, français de la
15 chose, pas nécessairement un usage aux termes des
16 tarifs d'Hydro-Québec, là. O.K. Donc, c'est un
17 usage...

18 Q. **[175]** O.K. D'accord. Ne nous limitons pas, vous
19 avez raison, au terme usage tel que défini dans les
20 tarifs, mais ma question plus précisément c'est,
21 quels sont les exemples que vous avez en tête
22 d'usages présents en hiver, mais qui n'ont pas
23 d'impact en pointe, premièrement pour le
24 résidentiel, est-ce que vous en avez des exemples?
25 Si c'est non, c'est non la réponse.

1 R. Oui, oui, bien...

2 Q. [176] Des exemples d'usages. Je comprends la règle
3 que vous mettez de l'avant. Maintenant, ma question
4 est très spécifique concernant des exemples
5 d'usages, d'abord résidentiels, présents en hiver,
6 mais qui n'auraient pas, selon vous, d'impact en
7 pointe?

8 R. D'accord. Alors, Madame la Greffière, on pourrait
9 aller à la page 14 du mémoire de l'AHQ-ARQ-0010. On
10 a justement un exemple ici. On pourrait, Madame la
11 Greffière, peut-être agrandir pour qu'on voit tout
12 le tableau, mais disons la partie de droite, par
13 exemple. Vous voyez ici ce qu'on a. C'est que c'est
14 un exemple réel du sept au neuf (7-9) janvier deux
15 mille dix-sept (2017). Alors, si on regarde la
16 partie de droite, donc à partir de l'heure... le
17 huit (8) janvier deux mille dix-sept (2017), à
18 partir de l'heure dix-huit (18) jusqu'au lendemain
19 matin, au lendemain après-midi à l'heure treize
20 (13), vous voyez que, dans la colonne « température
21 Montréal », toutes les cellules sont en jaune.
22 Donc, toutes ces cellules-là sont à une température
23 inférieure à moins douze degrés Celsius (-12 °C)
24 dans les statistiques à l'aéroport de Dorval.

25 Q. [177] Je comprends, Monsieur Raymond, je vous

1 arrête juste, vous complétez si vous le
2 souhaitez, mais ma question, ce n'est pas ça. Ma
3 question c'est : avez-vous en tête des exemples
4 d'usages?

5 R. Oui.

6 Q. [178] Ceux que j'ai en tête, moi, par exemple,
7 éclairage, électroménagers, j'ai nommé ces deux-là.
8 Ma question c'est : quels sont les usages que vous
9 avez en tête précisément? Si vous n'en avez pas,
10 répondez-moi que vous n'en avez pas.

11 R. Non, non, bien, moi, j'utilise le mot « usage » du
12 dictionnaire, pas le mot « usage » que vous
13 utilisez. Alors, on n'a pas la même définition.
14 Ici, je dis que quelqu'un a usé ou utilisé, a
15 consommé du mazout, parce que, ici, on ne sait pas
16 si c'est du gaz naturel ou autre, du mazout ou une
17 autre... du combustible, aux heures... aux heures
18 entre huit heures (8 h) et... pardon, dix-huit (18)
19 le huit (8) janvier jusqu'à l'heure six (6) le neuf
20 (9) janvier, alors qu'Hydro-Québec n'était pas en
21 période de pointe ou synonyme de période de pointe,
22 n'était pas en achat de court terme. Parce que vous
23 voyez, l'avant-dernière colonne, c'est tout des
24 zéros. Alors, il y a quelqu'un qui a utilisé ou usé
25 un combustible alors qu'il n'y avait pas de besoin

1 essentiel chez Hydro-Québec, essentiel à court
2 terme.

3 Q. [179] Je vais poser...

4 R. C'est ce que j'appelle par l'usage, l'usage de
5 l'électricité ou l'usage du combustible finalement.

6 Q. [180] O.K. Merci. Revenons à la page 11 de votre
7 présentation. Donc C-AHQ-ARQ-0016, Maître Cadrin,
8 vous m'aviez dit.

9 Me STEVE CADRIN :

10 Oui, c'est ça.

11 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

12 Q. [181] Je regarde, Monsieur Raymond, le dernier
13 paragraphe de l'acétate 11. Je semble lire ici une
14 double condition que vous appliquez. Vous
15 recommandez :

16 ... d'avoir recours à l'électricité,
17 et non au gaz, au cours des heures où
18 HQD...

19 donc première condition,

20 ... n'est pas en achat mais...

21 deuxième condition,

22 ... où la température à Montréal est
23 inférieure à -12 °C [...].

24 Est-ce que j'ai raison de le présenter comme ça?

25 Pour que votre recommandation s'applique, il

1 faudrait que ces deux conditions-là soient
2 rencontrées?

3 R. Exact.

4 Q. **[182]** Et si on continue à la page suivante.

5 R. Oui.

6 Q. **[183]** Là, vous avez mentionné tantôt la tarte.

7 Prenons celle de gauche. Donc, celle de gauche, ce
8 que je comprends, c'est que c'est la situation où
9 il fait plus froid que moins douze degrés (-12°).
10 Et, là, je veux vraiment comprendre la différence
11 entre votre position puis celle d'Hydro-Québec. Ce
12 que je comprends, c'est que vous vous appuyez sur
13 des données historiques pour établir la tarte de
14 gauche, donc avec les quarante-quatre pour cent
15 (44 %) d'heures avec achat et les cinquante-cinq
16 pour cent (55 %) d'heures sans achat. Ou c'est le
17 contraire. Donc, vous vous appuyez sur des données
18 historiques alors que HQD s'appuie, elle, sur des
19 données prévisionnelles de vingt vingt-cinq (2025).
20 Est-ce que c'est exact?

21 R. C'est exact. Sauf que HQD n'a pas été en mesure de
22 nous dire, dans les données prévisionnelles,
23 quelles étaient celles où on achetait sous le prix
24 patrimonial. Et ici, si on regarde sur la tarte de
25 gauche, là, la partie bleue, ce sont des achats qui

1 sont faits au-delà du prix patrimonial, première
2 chose. Donc, on n'est pas en mesure de nous
3 informer sur cette question-là.

4 Deuxième chose, je l'ai dit tantôt, la
5 prévision qu'on nous donne pour vingt vingt-cinq
6 (2025), elle est purement déterministe. Alors, il y
7 a une infinité de solutions possibles. Et à chaque
8 année, quand le Distributeur... Vingt vingt-cinq
9 (2025), c'est une année où on est pas mal balancé
10 en puissance. Et à chaque début d'hiver, le
11 Distributeur dépose un suivi à la Régie.

12 C'est dans les suivis de la Régie où on
13 nous montre que le bilan de puissance au début de
14 l'hiver, genre aux mois d'octobre, novembre, est
15 toujours balancé, comme sera balancé vingt vingt-
16 cinq (2025).

17 Alors, évidemment, si on comparait les
18 prévisions de chaque année du nombre d'heures
19 d'achats de court terme que le Distributeur HQD
20 prévoit et la réalité, bien on verrait que la
21 prévision n'est pas très fidèle ou fiable.

22 Alors, c'est pour ça que, à ce moment-là,
23 on ne peut pas se baser sur une prévision qui, je
24 répète, premièrement on n'est pas capable de nous
25 indiquer les achats sous le prix patrimonial. Et

1 deuxièmement, une prévision qui, dans le passé,
2 s'est avérée très inexacte. Alors, c'est pourquoi
3 qu'on préfère se baser sur la réalité qui, elle,
4 est démontrée et démontrable.

5 Q. **[184]** Je comprends, Monsieur Raymond, vous avez
6 présenté les critiques, là. Mais aux fins de notre
7 contre-interrogatoire d'aujourd'hui, si on met de
8 côté ces critique-là et on utilisait la prévision
9 vingt vingt-cinq (2025) d'HQD, si je vous demande :
10 prenons cette prévision-là aux fins d'appliquer
11 votre recommandation.

12 Je sais que vous êtes en désaccord, mais
13 faisons-le quand même aux fins du contre-
14 interrogatoire. Est-ce que vous êtes d'accord pour
15 dire que, donc en utilisant ces données
16 prévisionnelles vingt vingt-cinq (2025), ce ne sont
17 pas les pourcentages qu'on voit à la tarte de
18 gauche de la page 12 de votre présentation qu'on
19 aurait, mais plutôt la valeur indiquée à la
20 prévision du Distributeur, soit neuf pour cent
21 (9 %) seulement des heures d'hiver où il n'y a pas
22 d'achats et quatre-vingt-onze pour cent (91 %) des
23 heures d'hiver où il y a des achats, seriez-vous
24 d'accord?

25 R. Non parce que votre neuf pour cent (9 %), il y a

1 une partie qui est à gauche puis une partie qui est
2 à droite. Alors, vous devriez me donner, pour que
3 je puisse faire le calcul, toutes les heures de
4 façon chronologique et vous devriez me donner
5 toutes les températures à Dorval que vous prévoyez
6 pour toutes ces heures-là. Et une fois que j'aurais
7 fait cet exercice-là, j'aurais aussi ajouté ce
8 qu'on n'a pas fait dans notre évaluation de gauche
9 ici à quarante-quatre pour cent (44 %), toutes les
10 heures où les gens seraient en permutation à moins
11 neuf (-9) au lieu d'être à moins douze (-12).

12 J'en profiterais pour ajouter plus d'heures
13 à ma décarbonation et comme ça, bien on devrait
14 faire l'exercice. Si on peut obtenir les données,
15 on pourra le faire volontiers. Mais comme je vous
16 dis, à ce moment-là on ajouterait ces heures-là
17 entre moins neuf (19) et moins douze (-12). Ce
18 serait un exercice intéressant à faire. O.K.

19 Mais encore là, c'est purement académique
20 parce que la prévision de vingt vingt-cinq (2025),
21 et puis c'est pas... c'est pas une critique, là,
22 c'est la... c'est le lot de la prévision. Bien on
23 sait qu'elle ne se produira pas comme ça.

24 Alors, si vous aviez voulu faire une
25 analyse plus valable, bien vous auriez fait une

1 analyse en tenant compte de toutes vos
2 climatologies possibles.

3 Q. **[185]** Donc, si je comprends bien, là, si toujours
4 on tient pour acquis qu'on utilise de façon valable
5 ou c'est uniquement aux fins du contre-
6 interrogatoire, la prévision vingt vingt-cinq
7 (2025) qu'on a regardé à plusieurs reprises dans
8 cette audience-là, où on voit qu'il y a quatre-
9 vingt-onze pour cent (91 %) des heures d'hiver qui
10 sont en achat. Et là on ne parle même pas juste des
11 heures où il fait plus froid que moins 12 (-12).

12 Je comprends que vous n'êtes pas en accord
13 pour dire qu'il y a une vaste majorité d'heures
14 sous les moins douze (-12) qui serait en achat de
15 court terme?

16 R. Une plus grande majorité, mais à moins neuf (-9),
17 je le récupérerai. Et quand vous dites « on a
18 regardé ce graphique-là » bien malheureusement on
19 n'a pas pu le regarder avec vous parce que vous
20 n'avez pas pu répondre à des questions. Mais, oui,
21 il y a une tendance, il faudrait l'évaluer.

22 Q. **[186]** D'accord. Passons maintenant à la page 19 de
23 la présentation. Vous mentionnez :

24 La Régie a approuvé cette valeur.

25 Et je pense qu'à la page suivante, vous nous donnez

1 une référence à la décision de la Régie. Si on
2 descend d'une page, Madame la Greffière. Oui, c'est
3 là.

4 Alors, ici, vous donnez une référence à la
5 décision D-2021-0173. Alors, vous avez mentionné
6 que la décision était apparue par magie au SDE. Ce
7 n'est pas par magie, mais plutôt en respect du
8 règlement où on dépose au SDE les documents qu'on
9 veut utiliser en contre-interrogatoire.

10 Alors, malheureusement, il n'y a pas de
11 magie dans ça. Mais j'aimerais... peut-être... On
12 va avoir besoin de la décision, Madame la
13 Greffière. Et, là il y a un « R », à la fin, parce
14 qu'il y a eu une correction, une rectification.

15 J'aimerais ça que vous nous indiquiez,
16 Monsieur Raymond, où vous lisez ça, dans la
17 décision que la Régie a approuvé l'utilisation des
18 marges de court terme, comme vous le recommandez.

19 R. D'accord. Donc, premièrement, mon expression
20 « par magie » est un petit clin d'oeil. Ce n'était
21 pas un reproche ou quoi que ce soit. Mais dans
22 votre préambule, à la page 21, on mentionne...
23 Excusez, à la page 20, on mentionne cette décision-
24 là, qui est 4110-2019, phase 3.

25 À la page 19, la Régie a approuvé cette

1 valeur. Ça n'a pas rapport avec la décision D-2021-
2 0173, là. Alors, je pourrais vous sortir la
3 décision. C'est la dernière décision du Plan
4 d'approvisionnement, Madame la Présidente. Vous
5 vous en souvenez sans doute, là.

6 Alors, ce que je veux vous dire, c'est que
7 la contribution des marchés à onze cents mégawatts
8 (1 100 MW), elle a été approuvée par la Régie. Pas
9 récemment, mais dans le Plan d'approvisionnement
10 deux mille seize (2016), deux mille vingt-six
11 (2026).

12 Et, c'est... bon, évidemment, je pourrais
13 vous retrouver cette décision-là, mais...
14 facilement, là. Vous êtes capable de la trouver,
15 mais c'est le Plan d'approvisionnement.

16 Tantôt, on avait eu des discussions. Nous
17 avons une recommandation différente et puis, à ce
18 moment-là. Et puis la Régie a dit :

19 Non, la contribution des marchés,
20 c'est onze cents mégawatts (1 100 MW).

21 O.K., que vous pouvez mettre dans vos bilans.
22 Alors, si vous regardez les bilans, s'il y en a un
23 dans notre mémoire, vous pourrez y aller, là. Donc,
24 le dernier bilan que vous aviez utilisé pour ce
25 dossier-ci apparaît dans notre mémoire à la page

1 21.

2 Et on voit qu'il y a une ligne, ici,
3 « Contribution des marchés de court terme » qui
4 atteint onze cent mégawatts (1 100 MW). Alors,
5 c'est deux décisions différentes, là.

6 Q. [187] Oui. Maintenant, il y a l'établissement,
7 selon vous, de cette quantité de mille cent
8 mégawatts (1 100 MW), mettons ça de côté.
9 Regardons, maintenant, ce que vous avez mentionné.

10 Je pense, en témoignage, là, vos mots
11 étaient... la question de la marge de manoeuvre
12 qui, selon vous, que les gens d'HQD « essaient de
13 passer », ce sont vos mots à la Régie, qui a été,
14 selon vous, rejetée.

15 Alors, c'est là-dessus que j'en avais. Et
16 je pense que ça, vous réferez à la décision D-2021-
17 173-R. Alors, c'est ce que j'aimerais voir de
18 votre part. À quel endroit, dans cette décision-là,
19 vous y lisez cela?

20 R. O.K. Alors, bien, on pourra l'afficher, la B-0091,
21 là, ça va bien.

22 Q. [188] Je pense qu'au paragraphe 150, la Régie
23 relate votre position, ça, ça va. Et vous nous
24 réferez aux paragraphes, je pense, 159 et 160.

25 R. Allons à 150. Puis on peut, peut-être... merci

1 beaucoup. Alors, ici, bien... Donc, ici, on dit :

2 [...] Après l'année du bilan demande.

3 On l'a bien expliqué, là :

4 [...] l'AHQ-ARQ ne voit pas l'utilité
5 d'introduire un critère de
6 flexibilité. Un sous critère capacité
7 à offrir une mise en service plus tôt
8 que 2026 de la grille de pondération
9 des critères d'évaluation de l'appel
10 d'offres (20-2101).

11 O.K. Alors :

12 Ils recommandent donc de ne pas
13 retenir les deux points alloués à ce
14 sous-critère. L'intervenant suggère de
15 caractériser la flexibilité de la
16 règle de la programmation par la
17 possibilité de modulation et par le
18 délai de programmation.

19 Alors, si vous allez à 121, c'est là que vous
20 verrez toute la discussion, donc sur cette marge de
21 manoeuvre. O.K.?

22 Alors, évidemment, le... ici, on réfère à
23 121. Ce que j'ai dit, c'est que le rapport
24 d'expertise de l'AHQ-ARQ si on revient à la 20, ça,
25 ne changez pas l'affichage, là, mais dans le

1 dossier R-4110-2019, phase 3, a démontré qu'une
2 telle marge de manoeuvre additionnelle ne
3 respectait pas le critère de fiabilité de la
4 Régie... de la fiabilité.

5 Et la Régie a statué en ce sens, c'est-à-
6 dire qu'à partir de cette analyse-là que le rapport
7 d'expertise détaillait, la Régie, à 159 et 160, a
8 dit : « Non, nous ne retenons pas le besoin d'un
9 approvisionnement additionnel. » On peut y aller,
10 Madame la Greffière, un peu plus bas, à 159. Merci.
11 La Régie, à 159, là :

12 [...] la Régie ne reconnaît pas la
13 nécessité de devancer les livraisons
14 associées à l'A/O 2021-01.

15 Ce que le Distributeur, HQD proposait, c'était de
16 donner une prime au soumissionnaire qui pouvait
17 devancer le... sa livraison d'électricité. Et nous,
18 dans 150, et dans le rapport d'expertise, bien nous
19 disions : « Il n'y a aucun intérêt à faire ça,
20 parce que ce n'est pas vrai qu'on a besoin d'une
21 marge de manoeuvre additionnelle. »

22 Or, quand je dis que la Régie a statué dans
23 notre sens, en se basant sur le rapport d'expertise
24 qui... que j'ai mentionné, là, à la note de bas de
25 page.

1 Q. [189] Je comprends ce que vous nous dites, là. Par
2 contre, vous allez un petit peu plus loin que ça,
3 je pense, dans votre présentation. Est-ce que vous
4 y voyez... est-ce que je dois comprendre que vous
5 voyez, dans cette phrase-là que vous venez de nous
6 lire, là, qui se rapporte à un critère dans l'appel
7 d'offres 2021-01, est-ce que vous y voyez un rejet
8 de la part de la Régie de la manière dont le
9 Distributeur planifie ses approvisionnements en
10 tentant compte de la marge de manoeuvre?

11 Je pense que vous êtes sûrement au courant
12 que, généralement, le Distributeur dit... utilise
13 des critères tels que, par exemple, quand on est à
14 soixante pour cent (60 %) de la marge de manoeuvre,
15 on estime que le bilan est serré, là. Alors ça...
16 Donc vous y lisez ça dans la décision de la Régie,
17 un rejet de cette façon du Distributeur de
18 planifier ses approvisionnements?

19 R. Bien, je... non, je ne remets pas en question la
20 façon de planifier les approvisionnements en
21 respectant les critères de fiabilité reconnus.

22 Ce soixante pour cent (60 %) là,
23 honnêtement, là, et c'est rare que j'en manque, là,
24 mais je ne l'ai pas vu. Quand on a posé la question
25 dans d'autres dossiers, à HQD, pour savoir

1 « combien que vous en voulez de plus que ce que
2 vous avez déjà », on ne nous a jamais donné un
3 chiffre. Alors, évidemment, je ne suis pas d'accord
4 avec ce soixante pour cent (60 %) là, où...
5 c'est...

6 La Régie a dit « c'est onze cents mégawatts
7 (1100 MW) », n'a pas dit c'est « onze cents
8 mégawatts, puis de temps en temps, c'est soixante
9 pour cent (60 %) de ça. » Alors non, je ne suis pas
10 d'accord avec votre soixante pour cent (60 %) et ce
11 n'est pas... en tout cas, à moins d'une
12 démonstration contraire, je n'ai jamais vu cet...
13 ce critère-là approuvé par la Régie.

14 Ce que je dis ici, c'est que la Régie n'a
15 pas retenu l'argument de cette marge de manoeuvre
16 là dans la décision que l'on voit ici, aux
17 paragraphes 159 et 160.

18 Q. [190] C'est ça. Mais vous, vous appliquez cette
19 règle-là à plus largement que cela. Alors, ma
20 question, Monsieur Raymond, c'est : est-ce que vous
21 êtes... donc, est-ce que vous confirmez que vous
22 êtes en désaccord avec l'affirmation suivante, que
23 je vous formule : la contribution des marchés de
24 court terme est un moyen pour équilibrer le bilan.
25 Êtes-vous en accord ou en désaccord?

1 R. Je m'excuse, parce qu'au début de votre question,
2 vous avez dit... Si vous voulez répéter le début de
3 votre question, parce que je ne suis pas sûr de
4 votre prémisse, là. Que j'étais...

5 Q. [191] Je disais...

6 R. ... en désaccord avec quelque chose, là, mais je ne
7 sais pas avec quoi.

8 Q. [192] En fait, je veux savoir si vous êtes en
9 accord ou en désaccord avec l'affirmation
10 suivante : la contribution des marchés de court
11 terme est un moyen pour équilibrer le bilan.

12 R. Bien, comme tous les autres moyens du bilan, là,
13 c'est un moyen pour assurer le respect du critère
14 de fiabilité. O.K.? C'est un des moyens. Hilo en
15 est un autre. La tarification dynamique en est un
16 autre. La puissance... l'électricité interruptible
17 en est un autre. On veut toujours un bilan
18 équilibré. Alors, on peut aller jusqu'à onze cents
19 mégawatts (1100 MW) de contribution des marchés
20 pour équilibrer notre bilan de puissance. Au-delà
21 de ça, comme on le voit très bien dans le bilan de
22 puissance que je vous ai mentionné tantôt, on doit
23 aller en achats de long terme.

24 Au-delà de ça, pas avant d'avoir atteint le
25 onze cents mégawatts (1100 MW). Ça c'est...

1 Q. [193] Donc...

2 R. ...je dirais que c'est les principes de fiabilité
3 en puissance avec, comme j'expliquais tantôt, déjà
4 hein, déjà une réserve de l'ordre de quatre mille
5 mégawatts (4000 MW).

6 Q. [194] Je comprends, Monsieur Raymond. Vous admettez
7 donc que c'est un moyen d'équilibrer le bilan, mais
8 si comme vous le suggérez dans votre mémoire en
9 planification on remplit déjà ce onze cents
10 mégawatts là (1100 MW), en planification avec des
11 achats de court terme, est-ce qu'on ne l'a plus à
12 ce moment-là ce moyen-là d'équilibrer le bilan?

13 R. Bien, vous l'avez utilisé. C'est tout à fait
14 parfait. C'est parce que je ne comprends pas
15 votre...

16 Vous devriez me définir ce que vous
17 entendez par « équilibrer le bilan ». Je vous ai
18 défini ce que j'entends par « équilibrer le
19 bilan ». Vous faites un bilan, trois ans, quatre
20 ans, cinq ans d'avance. Si vous avez avec le
21 recours aux onze cents mégawatts (1100 MW), si
22 votre bilan est en surplus ou à zéro, tout est
23 beau. O.K.?

24 Aux mois d'octobre, novembre vous avez à
25 équilibrer encore là le bilan et vous pouvez

1 compter jusqu'à onze cents mégawatts (1100 MW) de
2 contribution des marchés. Alors, c'est tout
3 simplement un moyen parmi tant d'autres et que vous
4 avez en planification quelques mois d'avance et que
5 vous avez en planification quelques années
6 d'avance.

7 Alors, c'est les principes de planification
8 que vous pourrez retrouver dans les démonstrations
9 qui apparaissent régulièrement auprès du Northeast
10 Power Coordinating Council. Le NPCC.

11 Q. **[195]** O.K. Donc, une dernière question là-dessus,
12 Monsieur Raymond. Donc, vous, ce que vous
13 recommandez donc, c'est qu'en planification, le
14 Distributeur, on a dit les mots « s'accote sur »
15 ou « maximise » la contribution des marchés de
16 court terme à la hauteur d'onze cents mégawatts
17 (1100 MW). Est-ce que c'est bien votre
18 recommandation?

19 R. Bien, quand il en a besoin, quand il en a besoin et
20 puis si on s'étire le cou, nous avons démontré en
21 long puis en large dans le dossier R-4110-2019 que
22 cette valeur-là était très conservatrice.

23 Q. **[196]** C'est très bien. Merci beaucoup, Monsieur
24 Raymond. Ça termine mes questions.

25 R. Au plaisir.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Merci, Maître Tremblay. Maître Cardinal
3 pour la Régie.

4 INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

5 Q. [197] Oui. Bonjour, Monsieur Raymond. Amélie
6 Cardinal pour la Régie.

7 En fait, je vais avoir une... En fait deux
8 petites questions de précision par rapport à vos
9 recommandations.

10 Donc, pouvez-vous confirmer la
11 compréhension de la Régie à l'effet que votre
12 recommandation de limiter l'usage du gaz naturel
13 quand la température est inférieure à moins douze
14 degrés (-12 oC), bien en fait, et qu'Hydro-Québec
15 ne soit pas en achats là, ne peut pas s'appliquer
16 aux thermopompes qui ont besoin d'un appoint au gaz
17 avant d'atteindre moins douze (-12 oC)?

18 R. Tout à fait. Ils ne peuvent pas s'appliquer, parce
19 que ce n'est pas la sonde qui déclenche. Alors,
20 d'où notre réponse et discussion.

21 Il faut que je trouve les bonnes pages,
22 mais ce n'est pas nécessaire d'y aller, mais nous
23 avons répondu à cet argument-là, je vais vous
24 donner la référence là, aux pages 16 à 18 de notre
25 présentation d'aujourd'hui.

1 Alors, c'était le but de ces trois pages-
2 là. O.K.? Donc, où on dit « Éventuellement, mais il
3 faudrait pour optimiser et arrêter de consommer du
4 gaz quand ce n'est pas nécessaire. », mais on dit
5 que « HQD devrait encourager la thermopompe à débit
6 de réfrigérant variable appelée « climat
7 froid ». ».

8 Q. **[198]** Merci. Puis pouvez-vous confirmer que vous
9 recommandez en fait d'approuver l'offre telle
10 quelle, donc, incluant le tarif DT, la permutation
11 au mode combustible à moins douze (-12 oC) et la
12 conversion des chauffe-eaux au tout à
13 l'électricité, mais en la limitant aux clients qui
14 peuvent acquérir une thermopompe?

15 R. Je ne pense pas que c'est ce qu'on a dit, là,
16 précisément ce qu'on a dit, là. Dans le fond, notre
17 recommandation, O.K., c'est de... c'est toujours
18 encore là pour, bon, c'est de ne pas convertir
19 l'eau résidentielle, ça, ça va. O.K. Même si on ne
20 le recommandait pas, peut être que ça ne se ferait
21 pas beaucoup non plus, là, comme on l'a montré
22 tantôt, mais tantôt, dans la Phase 2, O.K., de
23 recommander qu'une télécommande puisse nous
24 permettre de ne pas consommer quand il fait froid,
25 mais que HQD n'a pas de besoin d'achat de court

1 terme. O.K.

2 Alors, que ce soit cette recommandation là
3 avec une chaudière électrique, bien, on peut dire
4 que notre recommandation est facilitée, O.K., est
5 facilitée parce que la chaudière électrique, comme
6 je l'ai dit tantôt, elle n'a... elle n'a pas le
7 même handicap que la thermopompe, O.K., elle n'a
8 pas le même handicap que la thermopompe, elle peut
9 suffire jusqu'à - HQD nous dit moins 15, moins 18,
10 monsieur Boyer nous parle plus des températures
11 plus froides. Alors, pour nous, la chaudière
12 électrique, elle aide notre recommandation. Peut
13 être qu'elle a d'autres problèmes ailleurs, là,
14 mais elle aide à notre recommandation.

15 Et pour la thermopompe, pour le problème de
16 thermopompe qui, on va dire, ne fournit pas ou ne
17 suffit pas au delà de moins 9, par exemple, en
18 dessous de moins 9, alors, ce qu'on dit, c'est
19 qu'au moment de la Phase 2, bien, on va recommander
20 que... que les Distributeurs encouragent les
21 clients à se munir d'une thermopompe climat froid.
22 O.K.

23 Il y a donc l'avantage de ne pas aller à
24 l'encontre de notre objectif de décarbonation.
25 Alors, encore là, commercial et institutionnel,

1 tantôt en Phase 2. C'est pour ça quand... quand
2 j'ai conclu ma présentation, j'ai dit :
3 « Malheureusement, on a séparé ça en deux phases. »
4 mais actuellement on a des hypothèses pour
5 commercial et institutionnel, mais on va l'analyser
6 en Phase 2, alors, t'sais, on est un petit peu...
7 un peu en porte à faux pour le moment, là.

8 Alors, mais notre recommandation c'est
9 vraiment quand on va arriver à commercial et
10 institutionnel, allons-y avec les bons équipements
11 et les bons tarifs et les bonnes... les bons outils
12 de contrôle pour nous permettre de... de faire, on
13 va dire, de mieux rencontrer l'objectif de
14 décarbonation sans impliquer des coûts trop élevés
15 à HQD.

16 Q. [199] Je veux juste valider quelque chose, un
17 instant, merci. C'est bon, je n'aurai plus de
18 questions, ça va compléter, merci.

19 R. Ça fait plaisir.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Monsieur Dupont, pour la formation.

22 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

23 M. PIERRE DUPONT :

24 Q. [200] Oui. Écoutez, je vais tenter d'être bref,
25 l'heure avance, mais on va prendre le temps... cela

1 étant dit, on va prendre le temps aussi. Fait que
2 je tiens à vous remercier pour la présentation. Ma
3 question c'est la suivante, puis je vais aller tout
4 de suite aux recommandations 5 et 6.

5 Donc, dans... dans ce que vous mentionnez,
6 Monsieur Raymond, de la façon que je comprends ça
7 c'est que... ce que vous nous dites, dans le fond,
8 c'est que la méthode comme telle, la méthode
9 d'établissement, vous ne la remettez pas en
10 question, vous remettez en question des...
11 certaines hypothèses qui ont de l'importance, ça je
12 comprends, là, pour votre client. Donc, mais
13 fondamentalement vous maintenez cinq cent quarante
14 mille (450 000) tonnes de GES, fondamentalement.
15 Donc, la finalité est la même, disons ça comme ça.

16 Après ça, vous nous suggérez... vous
17 suggérez à la Régie, bon, de travailler peut être
18 sur d'autres volumes de conversion, d'utiliser les
19 volumes de conversion étant, bon, on enlève le
20 chauffage de l'eau, on remplace par d'autres
21 volumes, toutes choses étant égales, on atteint
22 toujours la cible, cinq cent quarante mille
23 (540 000). Puis ce faisant, en passant, on corrige
24 les coûts, certains coûts marginaux, bon, qui sont
25 à corriger.

1 Puis là, vous démontrez qu'en procédant de
2 la sorte, il y aurait une économie de douze
3 millions (12 M), et en conséquence, la contribution
4 elle pourrait être révisée à cette lumière-là. Pour
5 finalement atterrir que, l'impact tarifaire...
6 bien, écoutez, équilibré, c'est équilibré. Donc,
7 mettez les deux balances puis mettez-les égales,
8 donc voici ce qu'on vous recommande pour
9 l'équilibre.

10 Donc... Bien, en tout cas, je pense que
11 j'ai bien compris votre démonstration, d'où ma
12 question : ce sont les... t'sais, la méthode comme
13 telle, si on accepte l'ensemble de vos hypothèses,
14 ce que vous nous dites, c'est : utilisez la méthode
15 qui a été... qui vous a été présentée? La méthode
16 d'établissement, j'entends, là, pour la
17 contribution des gaz à effet de serre.

18 R. Je comprends de... je comprends, puis si c'est ce
19 n'est pas ça, vous me le direz, là. Quand vous
20 dites l'« établissement », c'est les tableaux qui
21 apparaissent en annexe de l'entente, là...

22 Q. **[201]** Bien, les tableaux sont et à l'annexe et dans
23 la preuve, mais... C'est-à-dire, ils sont dans
24 l'entente, mais ils sont également présentés dans
25 la preuve, je crois que c'est les tableaux 47, 48,

1 je vous dis ça de mémoire. Mais ces fameux
2 tableaux-là, tel qu'on a discuté, c'est la
3 finalité, finalement, c'est la clé de voûte de
4 toute la méthode.

5 R. Exact.

6 Q. **[202]** Tout se retrouve là. Donc, de votre côté, si
7 on change les hypothèses, tel que vous nous le
8 mentionnez, on va utiliser le même chemin. On
9 n'arrivera pas au même résultat, j'en conviens, là,
10 mais on va utiliser le même chemin que les
11 Distributeurs nous ont présenté, le chemin étant la
12 méthode d'établissement : coût évité, perte de
13 revenu... enfin, je ne reprendrai pas toute la
14 méthode, là, je crois que vous la connaissez mieux
15 que moi, là.

16 R. D'accord. Alors, la réponse courte, c'est oui, mais
17 je vais quand même vous expliquer pourquoi. Allons,
18 Madame la Greffière, un peu avant, à la page 22.
19 O.K. À la page 22... Parce qu'il faut faire la
20 distinction, puis je pense que c'est important,
21 puis les Distributeurs le font bien, là.

22 Si vous regardez à la page 22, le
23 deuxième... la deuxième puce, là, on dit :

24 Fixer le montant de base de la
25 contribution GES.

1 Alors, le montant de base de la contribution GES,
2 ce qu'on entend ici, c'est les montants annuels
3 basés sur le quatre-vingt-cinq millions (85 M) des
4 Distributeurs. Nous, on a un autre chiffre parce
5 qu'on équilibre vraiment.

6 Alors ça, c'est le montant de base. Le
7 montant de base, c'est le montant à chaque année.
8 Le prochain boulet, c'est la compensation, c'est ce
9 que vous entendez par les tableaux qui suivent.
10 Alors, qu'est-ce que les Distributeurs ont fait,
11 c'est qu'ils ont établi le montant de base, et
12 ensuite ils ont ajusté... ils n'ont pas ajusté, ils
13 ont créé les grilles de compensation.

14 Alors, ce que nous disons, et c'est un peu
15 en accord avec ce que vous avez dit, mais je veux
16 juste être clair, c'est que nous, on dit : on a
17 tout un processus en amont des grilles de
18 compensation, là, et on change un certain nombre de
19 choses en amont. Mais une fois qu'on a fait ça,
20 bien, recalculer... on dit : « Recalculer les
21 grilles de compensation, on n'a pas, nous, analysé,
22 ou regardé, ou critiqué ce... cette étape-là. » Ça
23 me semblait assez logique.

24 Alors, si ce que vous dites, c'est :
25 « Nous, on ne veut pas changer les grilles de... la

1 méthode d'établissement des grilles de
2 compensation », c'est tout à fait vrai, ce n'est
3 pas ça qu'on dit. On dit seulement : changer les
4 ingrédients un petit peu et au bout de la ligne, ça
5 va donner des grilles un peu différentes, mais
6 basées sur un montant de base de la contribution
7 différent, qui aura été calculé avec notre
8 proposition de transférer des quantités. Et avec
9 notre proposition de calculer correctement les
10 coûts marginaux. Utiliser correctement les coûts
11 marginaux.

12 Alors, je pense qu'on dit la même chose,
13 que votre compréhension est la bonne, mais je
14 voulais juste être clair, là. C'est pour ça que mon
15 troisième boulet, c'est simplement en ajustant les
16 grilles de compensation.

17 Q. [203] Oui. Je vous remercie, je pense qu'on se
18 comprend très bien. Mon dernier petit point, puis
19 je présume que la réponse, c'est oui, mais... La
20 recommandation numéro 6, comment dire, ne l'emporte
21 pas sur la recommandation numéro 5? Si la 5... si
22 on... Bref, si la Régie décidait d'aller de l'avant
23 avec vos recommandations sur la méthode
24 d'établissement, mais elle ne suivait pas la
25 recommandation numéro 6 pour une raison que

1 j'ignore, qui va nous appartenir, mais bref, ce
2 n'est pas... vous n'allez pas dire : « Mais là,
3 vous n'avez pas suivi la 6, donc à ce moment-là,
4 oubliez tout, là »?

5 R. Non, ce n'est pas ce que... ce n'est pas ce que ça
6 dit. Mais, dans le fond...

7 Q. **[204]** Parfait.

8 R. Non, non, mais je ne veux pas juste vous dire que
9 ce n'est pas ce que ça dit, mais si vous me
10 demandez de préciser, ce n'est pas notre intention
11 non plus, là. T'sais, le... la 6, ce n'est pas une
12 condition pour la 5. Et puis...

13 Q. **[205]** Oui.

14 R. Et puis, si vous approuvez 1-2-3-4-5, puis vous
15 n'approuvez pas la 6, t'sais, on ne sera pas les
16 plus malheureux du monde non plus, là.

17 Q. **[206]** Alors, pour terminer sur une note positive,
18 vu que vous semblez aimer les mathématiques, ce
19 n'est pas une condition nécessaire. Donc...

20 R. Exactement.

21 Q. **[207]** ... c'est ça qu'on va retenir. Merci.

22 R. Exactement.

23 Q. **[208]** J'ai terminé.

24 R. Et disons qu'on... en espérant qu'on a fait une
25 preuve suffisante.

1 Q. [209] Je vous remercie. Merci, Madame la
2 Présidente.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est bon. Alors, la Formation n'aura pas d'autres
5 questions pour le panel de l'AHQ-ARQ. Maître
6 Cadrin, est-ce que vous avez un réinterrogatoire?

7 Me STEVE CADRIN :

8 Non, pas d'autres questions, ça complète notre
9 preuve. Merci beaucoup.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, merci. Merci, Monsieur Raymond, merci,
12 Maître Cadrin, pour vos présentations. Donc,
13 Monsieur Raymond, vous êtes libéré. On poursuit
14 avec la dernière... la présentation de... Ah oui!
15 Il faut que... Mon collègue a une urgence. Il faut
16 prendre une petite pause de cinq minutes et on vous
17 revient donc dans cinq minutes avec la dernière
18 présentation de l'ACIG.

19 SUSPENSION

20

21 PREUVE DE L'ACIG

22

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Alors, Maître Dubé pour l'ACIG.

25

1 Me NICOLAS DUBÉ :

2 Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Nicolas Dubé
3 pour l'ACIG. Avant de débiter, Madame la
4 Présidente, je voulais savoir si la Régie
5 entrevoyait vider le contre-interrogatoire de
6 l'ACIG avant la fin de la journée. Je sais qu'on a
7 annoncé soixante (60) minutes. Ça va être plus
8 court. On devrait le faire dans un maximum de
9 quarante (40) minutes.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Écoutez, on va vous écouter. Et puis si jamais on
12 juge qu'on n'a pas le temps de faire le contre-
13 interrogatoire, ça ira à lundi matin, mais
14 idéalement on souhaiterait le faire, terminer la
15 preuve de tous les intervenants aujourd'hui. Mais
16 on sait que notre sténographe souhaite que l'on
17 termine le plus tôt possible. Donc, on inviterait
18 votre client à être le plus succinct possible en
19 sachant très bien que nous avons tout lu. C'est
20 bon. Allons-y!

21 Me NICOLAS DUBÉ :

22 Alors, je suis accompagné de monsieur Sebaa
23 aujourd'hui. C'est lui qui va faire la présentation
24 pour l'ACIG. Madame la Greffière, vous pouvez
25 l'assermenter s'il vous plaît.

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt-
2 cinquième (25e) jour du mois de février, A
3 COMPARU :

4
5 NAZIM SEBAA, consultant, analyste en réglementation
6 pour l'ACIG, ayant une place d'affaires au 3278,
7 rue Fendall, Montréal (Québec);

8
9 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
10 solennelle, dépose et dit :

11
12 INTERROGÉ PAR Me NICOLAS DUBÉ :

13 Q. **[210]** Je vais procéder avec l'adoption de la
14 preuve, Madame la Présidente. La preuve de l'ACIG
15 est constituée du mémoire de l'ACIG qui est
16 C-ACIG-0012, de la réponse de l'ACIG à la demande
17 de renseignements numéro 1, C-ACIG-0014 et de la
18 présentation que vous voyez à l'écran qui est
19 C-ACIG-0021. Donc, Monsieur Sebaa, avez-vous
20 participé à la rédaction et à la préparation de ces
21 documents?

22 R. Oui.

23 Q. **[211]** Est-ce que vous les adoptez pour valoir comme
24 votre témoignage écrit en la présente instance?

25 R. Je les adopte.

1 Q. **[212]** Donc, sans plus tarder, je vous cède la
2 parole. Vous pouvez débiter votre présentation.

3 R. Bonjour à tous. Je vais donc procéder à la
4 présentation de la preuve de l'ACIG. Diapositive
5 suivante s'il vous plaît. Donc, l'ACIG a retenu
6 trois sujets pour lesquels elle a fait des
7 commentaires et recommandations à la Régie. Le
8 premier sujet retenu est l'offre de biénergie elle-
9 même du point de vue de son concept. Le second
10 sujet va traiter des aspects financiers de l'offre.
11 Et enfin l'ACIG fait des commentaires sur la
12 disposition des gaz à effet de serre obtenue à la
13 faveur du déploiement de la mise en place de ce
14 service.

15 Pour ce qui est de l'offre biénergie,
16 l'ACIG est d'avis que l'offre est innovante car
17 elle promeut une optimisation des actifs de
18 distribution d'électricité et de gaz. En outre,
19 l'ACIG est d'avis que, dans un contexte de
20 transition énergétique, il est nécessaire de
21 sauvegarder le système distribution d'Énergir par
22 le maintien des volumes de gaz naturel.

23 Diapositive suivante s'il vous plaît. En ce
24 qui a trait au caractère innovant de l'offre.
25 Premièrement, l'ACIG tient à mentionner qu'elle

1 partage la position des Distributeurs à l'effet
2 qu'une électrification totale des bâtiments n'est
3 pas la voie privilégiée pour décarboner les usages
4 de chauffage et qu'une électrification complète des
5 usages des bâtiments risque de peser sur la
6 compétitivité du système de distribution de gaz
7 naturel.

8 Dans une perspective plus large, l'ACIG est
9 d'avis que la décarbonation par électrification
10 totale des usages n'est pas une solution adéquate
11 car, pour y arriver, il faudrait des capacités
12 électriques additionnelles importantes, mais aussi
13 cela peut représenter un danger en termes de
14 sécurité énergétique dans le sens où, avoir un seul
15 vecteur énergétique pour toute une économie, n'est
16 peut-être pas la voie à privilégier. De plus, il y
17 a des usages, notamment industriels, qui ne peuvent
18 pas être électrifiés. Donc, la recherche de
19 complémentarité entre les deux systèmes de
20 distribution est pour l'ACIG une initiative qui va
21 dans le bon sens pour permettre une transition
22 énergétique en douceur.

23 Diapositive suivante s'il vous plaît. Pour
24 l'ACIG, l'intérêt principal de cette offre est
25 qu'elle permet le maintien des volumes de gaz...

1 Q. **[213]** Juste... Monsieur Sebaa, je vous interromps.
2 Madame la Greffière, on est à la page 5, s'il vous
3 plaît. Merci.

4 R. Donc, pour l'ACIG, l'intérêt principal de cette
5 offre est qu'elle permet le maintien des volumes de
6 gaz dans le système d'Énergir, et donc sa
7 compétitivité.

8 Premièrement, l'ACIG tient à souligner que
9 le système de distribution de gaz doit être vu et
10 considéré comme un atout. La préservation du
11 système de distribution de gaz doit permettre
12 d'abord de maintenir une activité industrielle au
13 Québec avec ce qu'elle implique en termes de
14 retombées économiques et sociales positives pour
15 l'ensemble de la société.

16 Deuxièmement, l'ACIG tient à porter à
17 l'attention de la Régie que certains usages
18 industriels ne peuvent et ne pourront pas être
19 électrifiés, tout simplement parce que le gaz
20 naturel n'a pas encore de substitut viable pour les
21 industriels. Je cite l'exemple du recours au gaz
22 naturel pour des procédés chimiques, comme la
23 réduction du minerai de fer. Les industriels de la
24 métallurgie ont besoin de gaz naturel pour faire
25 ces réactions, et pour l'heure il n'y a pas de

1 substitut.

2 Aussi, une réduction des volumes de gaz va
3 engendrer mécaniquement une hausse des tarifs de
4 distribution. La conséquence est une perte de
5 compétitivité importante de nos industriels, ce qui
6 peut mener à des situations de fuites de carbone,
7 soit par délocalisation de l'activité par des
8 territoires ne disposant pas de politique
9 climatique aussi ambitieuse que celle que le
10 Québec... dont le Québec dispose, ou soit par
11 l'importation de produits avec un contenu carbone
12 supérieur à ce qui aurait été produit au Québec.

13 Pour rappel, l'acier québécois contient
14 entre trois virgule cinq et cinq fois moins de
15 carbone que celui qui est importé. Donc, un retrait
16 de volumes de gaz naturel du système d'Énergir
17 aurait pour effet de réduire légèrement les
18 émissions liées aux bâtiments - on l'estime à moins
19 d'un million d'ici deux mille... un demi-million de
20 tonnes (500 000 t) CO2 pour importer dix (10) fois
21 plus de carbone, si ce n'est plus. Et vous
22 conviendrez avec moi, ceci est un non-sens total.

23 Ce qui a trait à l'amortissement des actifs
24 d'Énergir, c'est une préoccupation majeure de
25 l'ACIG. Actuellement, les actifs distribution

1 d'Énergir sont estimés à deux point trois milliards
2 de dollars (2.3 G\$). La question qui se pose est :
3 en cas de retrait de volumes de gaz, qui paiera
4 pour les amortissements?

5 Pour l'ACIG, dans l'état actuel des choses,
6 c'est aux clients qui ne peuvent pas avoir accès à
7 une forme d'énergie, donc des industriels,
8 qu'incombera la récupération de ces coûts. Je sais
9 que ce n'est pas le forum pour en discuter... de
10 discuter de cette question, mais l'ACIG tenait à
11 exprimer cette préoccupation et est d'avis qu'à
12 moyen terme, le Distributeur et la Régie se
13 saisiront de cette question.

14 En plus de l'impact économique, la
15 sauvegarde du système de distribution de gaz est
16 aussi un enjeu de transition énergétique. Le
17 retrait de volumes de gaz du système d'Énergir
18 affectera sa compétitivité ce qui va freiner
19 l'émergence et le développement des biogaz, du GNR
20 et de l'hydrogène. Ces énergies d'avenir auront
21 besoin d'un système fiable et compétitif pour se
22 développer.

23 Si on sacrifie les actifs distribution
24 d'Énergir pour réduire les émissions de quelques
25 millions de tonnes CO₂, on risque de se priver de

1 développer une filière GNR-hydrogène-biogaz
2 importante, ainsi que les réductions des émissions
3 de GES que ces énergies permettront d'obtenir qui,
4 de l'avis de l'ACIG, seront très importantes et
5 bien plus supérieures que les quelques millions de
6 tonnes qu'on va récupérer en retirant du gaz du
7 système d'Énergir. Donc, l'enjeu de la préservation
8 du système distribution d'Énergir est économique et
9 environnemental.

10 L'ACIG est d'avis que l'initiative des
11 Distributeurs va dans le bon sens, car elle permet
12 la préservation du système de distribution de gaz.

13 C'est pour ces raisons que l'ACIG a
14 accueilli favorablement la proposition des
15 Distributeurs, qui cherchent des solutions
16 complémentaires et des synergies entre les deux
17 systèmes. Ce qui m'amène à ma recommandation de
18 l'ACIG. Diapositive suivante, Madame la Greffière,
19 merci. Donc, l'analyse de l'offre biénergie amène
20 l'ACIG à formuler la recommandation suivante.

21 En ce qui a trait au principe de l'offre
22 concertée de biénergie, l'ACIG recommande à la
23 Régie d'accepter le principe d'une offre biénergie
24 électricité-gaz naturel qui permettrait de répondre
25 à l'exigence gouvernementale de réduire les

1 émissions de GES induites par les chauffages des
2 bâtiments; d'optimiser l'usage des réseaux de
3 distribution d'électricité et de gaz; de maintenir
4 la compétitivité du réseau de distribution de gaz
5 naturel.

6 Toutefois, je tiens à souligner que cette
7 recommandation ne porte que sur le principe de
8 l'offre, aucunement sur ses modalités
9 d'application, dont je vais parler dans les
10 sections suivantes.

11 Bien qu'on soit d'accord avec le principe,
12 on veut toutefois s'assurer que la Régie est
13 compétente pour approuver la biénergie. Nous avons
14 des préoccupations à cet égard, cela va être plaidé
15 par notre procureur, maître Dubé. Diapositive
16 suivante, s'il vous plaît.

17 Le deuxième sujet retenu par l'ACIG est
18 celui de l'impact financier de l'offre. Dans la
19 section précédente, l'ACIG a salué le caractère
20 innovant de l'offre biénergie, mais l'ACIG regrette
21 le manque d'innovation pour le financement de cette
22 offre et regrette le classicisme dont ont fait
23 preuve les Distributeurs.

24 De plus, les impacts financiers pour les
25 clients ne sont pas raisonnables. Je saisis cette

1 tribune pour passer un message, ou un cri du coeur,
2 peu importe comment le qualifier. Pour l'ACIG, les
3 défis et les enjeux de la transition énergétique
4 sont des enjeux nouveaux, sont des enjeux
5 importants. On ne peut décemment pas essayer de
6 répondre à une problématique aussi importante en
7 usant de solutions classiques.

8 La transition énergétique nous impose à
9 tous d'être innovants et, osons le mot, d'être
10 créatifs. L'innovation est technique, mais elle
11 peut être aussi une innovation d'usages, une
12 innovation financière et une innovation tarifaire.

13 L'ACIG regrette profondément que les
14 Distributeurs n'ont pas poussé leur réflexion pour
15 proposer des innovations en termes de financement
16 pour limiter l'impact sur leurs clients. Ils sont
17 restés, finalement, dans un mode classique.

18 Donc, après cet interlude, je reviens à mon
19 sujet. Donc, pour l'ACIG, l'un des enjeux
20 principaux de l'offre biénergie est la
21 socialisation des coûts liés à cette offre. Ainsi,
22 l'ACIG est d'avis que la proposition de récupérer
23 les coûts auprès de l'ensemble des clients n'est
24 pas la voie à privilégier.

25 L'autre enjeu pour l'ACIG est l'impact de

1 cette offre sur la fonction d'équilibrage d'Énergir
2 et que cet enjeu doit être clairement adressé et
3 traité.

4 Enfin, l'ACIG ne partage pas la position
5 des Distributeurs, à l'effet que tous les clients
6 doivent participer aux efforts de réduction de GES
7 dans le bâtiment et que les industriels doivent
8 faire l'objet d'un traitement différencié.
9 Diapositive suivante, s'il vous plaît.

10 En ce qui a trait à la socialisation des
11 coûts à l'ensemble des clients... de la clientèle.
12 Je commencerais pas reprendre la réponse que madame
13 Caroline Dallaire a donnée à maître Dubé lors de
14 son contre-interrogatoire. Monsieur... maître Dubé
15 a demandé à Énergir si les Distributeurs demandent
16 à la présente formation de statuer sur la
17 socialisation des coûts.

18 Madame Dallaire a clairement indiqué que
19 les Distributeurs ne demandaient pas à la présente
20 formation de se prononcer sur le principe de
21 socialisation et que cette question va être traitée
22 dans les dossiers tarifaires.

23 Pour l'ACIG, étant donné que les
24 Distributeurs ont répondu à nos questions sur la
25 socialisation, l'ACIG a pris pour acquis que cette

1 que l'impact tarifaire pour l'ensemble
2 de leurs clients serait encore plus
3 élevé en l'absence de leur effort
4 conjoint. L'offre est bénéfique pour
5 tous, permettant non seulement de
6 réduire les émissions de GES, mais
7 également les coûts et les pertes de
8 revenus liés à la conversion vers
9 l'électricité. Il est donc équitable
10 que l'ensemble de la clientèle,
11 incluant les clients industriels, y
12 contribue.

13 Donc, la réponse des Distributeurs est claire. Pour
14 eux, les clients industriels doivent participer au
15 financement de l'offre.

16 L'ACIG constate que la réponse formulée
17 occulte la question de l'impact sur les
18 industriels, notamment les conséquences sur leur
19 SPEDE. C'est une réponse générique qui ne satisfait
20 absolument pas l'ACIG.

21 L'ACIG est d'avis qu'imposer aux
22 industriels de financer des réductions de GES dans
23 un secteur qui n'est pas le leur pourrait entraîner
24 des conséquences fâcheuses sur leur SPEDE. La
25 socialisation des coûts à des clients qui ne vont

1 pas bénéficiaire du service est, de l'avis de l'ACIG,
2 une question de causalité des coûts. Et donc,
3 l'ACIG se questionne sur la validité de l'offre,
4 par rapport à ce principe.

5 Sur les impacts financiers sur les grands
6 industriels, nous ne vous avons pas fourni une
7 preuve avec... chiffrée. On n'a pas fait cet
8 exercice-là. On a consulté toutes les pièces au
9 dossier, bien sûr, mais on n'a pas fait l'exercice.
10 Mais on voulait venir sur les principes des
11 impacts.

12 Donc, d'abord, rappeler que la présente
13 offre intervient dans un contexte marqué par une
14 superposition d'augmentations. On a eu des
15 augmentations tarifaires, cette année, qui sont
16 importantes. On ne sait pas de quoi demain sera
17 fait, mais on a eu beaucoup d'augmentations ces
18 derniers temps.

19 Les clients industriels d'Énergir
20 participent activement au SPEDE et paient eux-mêmes
21 leurs quotas d'émissions selon leurs profils. Les
22 industriels québécois, grands émetteurs de GES,
23 évoluent dans un contexte de forte concurrence par
24 rapport à leurs concurrents étrangers.

25 C'est d'ailleurs à cet effet que le SPEDE,

1 réduction des émissions de GES liés au chauffage du
2 bâtiment, reviendrait à imposer aux clients
3 industriels, grands émetteurs, de financer à la
4 fois la baisse des émissions de GES liées à leurs
5 secteurs d'activités et de contribuer à la
6 réduction du secteur du bâtiment sur lesquels ils
7 n'ont aucun impact. Et ils se trouvent ainsi mis à
8 contribution pour financer des initiatives pour un
9 autre secteur d'activité que le leur, sans compter
10 leurs propres initiatives.

11 Et on aura tendance, toujours, à oublier
12 que les industriels n'ont pas que le SPEDE comme
13 obligation sur leurs émissions, il y a maintenant
14 la question des règlements sur les carburants
15 propres. C'est des industriels qui évoluent sur les
16 marchés internationaux, qui ont d'autres
17 obligations environnementales que le SPEDE.

18 Donc, il n'y a pas que le SPEDE pour eux.
19 Donc, réduire cette question du SPEDE à son
20 minimum, n'est pas une avenue acceptable pour
21 l'ACIG.

22 Donc, les Distributeurs répondent à cela en
23 disant que l'offre répond à des objectifs de
24 réduction de GES de toute l'économie. L'ACIG ne
25 partage que partiellement la position des

1 Distributeurs sur l'implication de tous. Je viens
2 de le dire, les clients industriels participent
3 déjà à la réduction des émissions de carbone de
4 l'économie.

5 On peut mentionner, au passage, que si la
6 décarbonation de l'économie incombe à tous, quelle
7 est, dans ce sens, l'implication des Distributeurs?
8 L'ACIG ne voit pas la contribution des
9 Distributeurs à la réduction des émissions de GES
10 de l'économie. Et quand je dis Distributeurs,
11 j'entends l'actionnaire des Distributeurs y
12 participent comment.

13 On nous donne la vertu. La vertu, c'est de
14 réduire les émissions de gaz à effet de serre de
15 toute l'économie, mais nos Distributeurs, que ce
16 soit Hydro-Québec ou Énergir, leurs actionnaires,
17 on ne voit pas quand est-ce qu'ils contribuent.

18 S'il y a une méconnaissance de notre part,
19 je m'excuse de cette méconnaissance et je ne suis
20 pas précis, mais à ce jour, je ne vois pas quand
21 est-ce que les actionnaires des Distributeurs
22 participent à décarboner l'économie.

23 Pour conclure sur ce point. Nous comprenons
24 que dans l'éventualité où la Régie approuverait le
25 service de biénergie, que la question de la

1 socialisation et de son impact sur les industriels
2 sera traitée et analysée par une autre formation,
3 dans le cadre d'un dossier tarifaire.

4 L'ACIG est préoccupée par une méthode
5 morcelée des impacts de la biénergie. Je veux dire,
6 par là, qu'on vous demande de vous prononcer sur un
7 grand principe tarifaire qui est l'inclusion de la
8 contribution GES dans les tarifs, mais c'est une
9 autre Formation qui va analyser l'impact tarifaire
10 sur les clients.

11 La prochaine Formation aura le loisir
12 d'accepter ou refuser la proposition. Mais si la
13 présente Formation accepte le principe tarifaire
14 proposé, la prochaine Formation, quant à elle, sera
15 un peu, de l'avis de l'ACIG, sera un peu le dos au
16 mur. Et comme dirait mon procureur : « Une fois
17 qu'on a le bras dans l'engrenage, il est difficile
18 de faire marche arrière. »

19 Deuxième enjeu de l'ACIG est l'impact de la
20 nouvelle offre sur la fonction d'équilibrage
21 d'Énergir. Le dossier actuel intervient avec la
22 mise en place du nouveau cadre conceptuel approuvé
23 par la Régie dans le dossier 3867-2013, phase 2,
24 volet 1.

25 Ce dossier prévoit, entre autres, la mise

1 en place d'une nouvelle modalité pour le calcul du
2 prix de l'équilibrage avec un impact à la hausse
3 sur le prix de l'équilibrage pour certaines classes
4 de clients.

5 En ce qui a trait à la biénergie. Et on
6 prend comme hypothèse de travail que le scénario
7 proposé se matérialise. Cela aura comme conséquence
8 une baisse de la demande moyenne de gaz naturel,
9 mais avec maintien du niveau de la demande de
10 pointe.

11 Ceci, et à la faveur du nouveau cadre
12 conceptuel, impactera la fonction d'équilibrage
13 d'Énergir avec un risque de voir les clients,
14 aussi, les plus faibles, supporter un coût
15 d'équilibrage plus important.

16 L'ACIG voulait soulever cet enjeu important
17 pour les clients industriels d'Énergir, mais aussi
18 pour l'ensemble de la clientèle.

19 L'ACIG comprend aussi qu'Énergir va
20 proposer, lors d'un dossier tarifaire, un document
21 distinct qui expliquera la ventilation de la
22 contribution GES sur les différentes fonctions,
23 transport, équilibrage et distribution.

24 Mon quatrième point concerne la prise en
25 compte d'autres avenues de financement. Dans notre

1 preuve, comme vous l'avez vu dans notre preuve,
2 l'ACIG regrette que les Distributeurs n'aient pas
3 envisagé d'autres pistes de financement autres que
4 la récupération des coûts via les tarifs. Mais
5 surtout que la réflexion n'a pas été poussée vers
6 la recherche de solution de financement
7 alternative.

8 L'ACIG, dans sa preuve, a formulé des
9 propositions, telles que le recours à la finance
10 carbone pour trouver des financements additionnels.
11 Le point de départ de la réflexion de l'ACIG, est
12 que les réductions de GES obtenues ont une valeur
13 monétaire et non monétaire.

14 Pour ce qui est de la valeur monétaire.
15 C'est tout simplement, de l'avis de l'ACIG, que
16 cette offre pourrait créer des crédits carbone
17 échangeables sur les marchés carbone volontaires.
18 Les bénéfices issus de la vente de ces crédits
19 viendraient financer le service et réduire l'impact
20 pour les clients des deux Distributeurs.

21 L'ACIG a proposé cette avenue comme exemple
22 de moyens innovants pour financer le service et non
23 pas comme une recommandation à appliquer.
24 D'ailleurs, l'ACIG regrette que d'autres pistes
25 n'aient pas été envisagées par les Distributeurs.

1 Dans sa recommandation, l'ACIG recommandait
2 à la Régie de demander aux Distributeurs de pousser
3 la réflexion et d'envisager d'autres pistes de
4 financement. L'ACIG n'a pas demandé expressément
5 aux Distributeurs de recourir à la finance carbone,
6 mais suggère sa prise en compte.

7 Je voudrais revenir maintenant sur la DDR
8 que la Régie nous a adressée, que la Régie a
9 adressé à l'ACIG, dans laquelle elle demandait à
10 l'ACIG d'élaborer, notamment, sur la question du
11 double comptage des réductions de GES, si cette
12 avenue venait à être considérée.

13 Dans notre réponse, dans la réponse de
14 l'ACIG, dans sa réponse, l'ACIG a fait la
15 distinction entre les crédits réglementés, comme
16 ceux utilisés aux fins de compensation avec le
17 SPEDE et les crédits volontaires.

18 Dans sa réponse, l'ACIG a d'emblée écarté
19 la labellisation de ces crédits comme crédits qui
20 pourraient être issus du programme biénergie, comme
21 étant des crédits réglementés, et ce, pour se
22 conformer avec la législation du SPEDE et des
23 crédits compensatoires.

24 Pour l'ACIG, le programme biénergie
25 pourrait se qualifier par un financement de type

1 volontaire en recourant la certification VCS, par
2 exemple.

3 L'ACIG a consulté ce programme de
4 compensation car il est le plus connu, mais aussi
5 parce qu'il génère des crédits sur le marché
6 californien.

7 Et, étant donné que le marché du SPEDE, que
8 les marchés québécois et californiens sont liés, on
9 a pensé que c'était peut-être le programme le plus
10 adéquat.

11 Donc, en consultant la base de données du
12 programme VCS, l'ACIG a trouvé un projet de
13 génération de crédits carbone et, ensuite,
14 réduction d'émissions de GES dans le secteur du
15 bâtiment en Grande-Bretagne, et a répertorié plein
16 d'autres projets, quatre autres projets, dans trois
17 pays différents, y compris un projet au Québec,
18 mais pas dans le bâtiment.

19 Pour le Québec, ce n'était pas dans le
20 bâtiment, mais il y a le VCS. VCS, ça veut dire que
21 le VCS arrive à générer des crédits au Québec.
22 Donc, ça veut dire qu'ils sont au fait de la
23 législation québécoise.

24 Donc, comme mentionné dans la réponse de
25 l'ACIG à la DDR de la Régie, la qualification de ce

1 programme suit un processus rigoureux. Et l'ACIG
2 est d'avis qu'il serait peut-être bon d'envisager
3 cette piste.

4 Des Distributeurs pourraient soumettre
5 leurs projets à VCS qui analysera le projet,
6 statuera sur sa qualification. Dans le processus
7 d'approbation de notre connaissance et de ce qu'on
8 a consulté, la question du double comptage va être
9 abordée par les standards VCS.

10 Donc, s'ils jugent qu'il y a un double
11 comptage quelque part, ils refuseront le projet ou
12 demanderont d'autres... en fait, de dimensionner le
13 projet autrement.

14 Excusez-moi, juste reprendre un peu mon
15 souffle. Donc, pour revenir aussi un peu sur cette
16 question du double comptage. Donc, l'ACIG, dans sa
17 réponse, est d'avis qu'il n'y a pas de risque de
18 double comptage, du moment que la partie qui génère
19 ces réductions n'a pas d'obligation de réduction
20 sur un marché réglementé.

21 Dans le cas de la biénergie, advenant le
22 fait que le projet puisse bénéficier d'un
23 financement carbone, les réductions obtenues et
24 cédées seront la propriété exclusive de
25 l'acquéreur, qui pourra en disposer selon ses

1 besoins.

2 Les Distributeurs, de leur côté, pourront
3 communiquer sur l'initiative qui aura permis de
4 réduire les émissions de GES liées au chauffage,
5 mais elles ne pourront pas utiliser ces réductions
6 pour un autre usage.

7 Pour l'ACIG, puisque les parties engagées,
8 émetteurs de crédits carbone et acquéreurs n'ont
9 pas d'obligation réglementaire pouvant interférer
10 l'une avec l'autre, il n'y a pas d'enjeu de double
11 comptage.

12 Il y a une distinction que je voulais
13 apporter, c'est qu'on n'a pas donné dans notre
14 réponse à votre DDR ou peut être pas formulé
15 convenablement, Énergir paie du SPEDE sur les
16 volumes de gaz distribués et non sur le volume de
17 GES comme pour les industriels. Cette nuance...
18 c'est cette nuance qui permettra à Énergir de
19 générer des crédits carbone sur un marché
20 volontaire.

21 Cela, bien sûr, reste sujet à validation,
22 mais cette nuance est très importante, ce que paie
23 Énergir en SPEDE, c'est sur un volume de gaz. Selon
24 la loi du SPEDE du règlement sur les émissions, un
25 Distributeur de plus de deux cents litres (200 l)

1 est soumis au SPEDE, et donc c'est sur le volume
2 qu'il distribue, mais Énergir, du moins à notre
3 connaissance, ne paie pas de SPEDE sur les GES émis
4 de sa clientèle. Ceci m'amène aux recommandations.
5 Diapositive suivante, madame la greffière, s'il
6 vous plaît.

7 Donc, vu que la question de la
8 socialisation ne se pose pas à la présente
9 formation, j'ai adapté... nous avons adapté nos
10 conclusions, ce n'est pas les mêmes qu'il y a dans
11 les... dans notre preuve.

12 Donc, nous recommandons à la Régie
13 d'accepter la proposition d'Énergir de présenter
14 dans un dossier tarifaire subséquent comment seront
15 intégrés les impacts financiers sur le service
16 d'équilibrage ainsi que la ventilation de la
17 Contribution GES selon les différentes fonctions;
18 de demander aux Distributeurs de proposer d'autres
19 avenues pour financer les coûts, comme celles
20 mentionnées aux sections 4.2 et 5 de la preuve de
21 l'ACIG, et s'il y a d'autres avenues que l'ACIG n'a
22 pas vues ou ne connaît pas, si les Distributeurs
23 peuvent nous venir avec d'autres avenues, ce serait
24 accueilli aussi favorablement.

25 L'ACIG comprend que la question de la

1 socialisation des coûts découlant des pertes de
2 revenus d'Énergir auprès de sa clientèle sera
3 traitée dans un prochain dossier tarifaire.

4 Diapositive suivante, s'il vous plaît.
5 Donc, ce qui nous amène au dernier point de la
6 preuve de l'ACIG qui est celui de la disposition
7 des réductions de GES obtenues par le service
8 biénergie. Bien sûr, ce que je vais vous présenter
9 c'est dans le cas où il y a une socialisation
10 complète des coûts. Le témoignage d'Énergir, ou du
11 moins la réponse de madame Dallaire, nous a un peu
12 changé un peu le braquet de notre compréhension,
13 mais je pense que nos éléments restent quand même
14 valables, donc s'il y a socialisation.

15 Donc, pour les membres de l'ACIG, cette
16 question est importante et se pose en termes de
17 reconnaissance des efforts consentis par les
18 clients industriels en cas de socialisation des
19 coûts. Donc, l'ACIG est d'avis que les GES obtenus
20 par ce service d'abord ont une valeur. La valeur
21 créée doit être redistribuée équitablement.

22 Diapositive suivante. Donc, pour nous, pour
23 l'ACIG, donc ces GES ont une valeur monétaire et
24 une valeur non monétaire. La valeur monétaire est
25 celle générée par la création de la vente de

1 crédits carbone sur les marchés volontaires, comme
2 j'ai expliqué plus tôt, si jamais ce service se
3 qualifie à ce type de financement.

4 Quant à la valeur non monétaire, elle peut
5 se mesurer en termes d'image de marque ou aussi
6 d'atteinte de cibles de réduction. Pour l'ACIG, le
7 fait de demander aux industriels de financer des
8 réductions de GES sans aucune contrepartie, c'est
9 un non sens. Les industriels sont encadrés par des
10 législations en termes d'émissions de GES, ils font
11 face à une concurrence internationale importante et
12 sur certains marchés, notamment européens, le
13 contenu carbone des produits exportés, plutôt
14 importés par l'Europe commence à être un enjeu
15 d'accès au marché, mais aussi de compétitivité et
16 d'attractivité.

17 Enfin, les industriels ont aussi des
18 objectifs en matière de neutralité carbone, ce
19 qu'on a tendance à oublier, et comme je l'ai
20 mentionné dans le dossier du 4008, ce n'est pas aux
21 Distributeurs non plus de dicter la politique de
22 réduction de gaz à effet de serre des industriels
23 ou comment les industriels pourraient arriver, ils
24 ont leur propre politique et, à ma connaissance,
25 pratiquement tous les membres de l'ACIG, les onze

1 membres qu'on représente au Québec, ont tous soit
2 des objectifs clairement et publiquement exprimés
3 d'atteinte de neutralité carbone en deux mille
4 cinquante (2050), soit c'est en cours
5 d'élaboration, mais toujours avec le target, la
6 cible de deux mille cinquante (2050).

7 Donc, ce faisant, pour nous, tout dans le
8 carbone réduit a une valeur, qu'elle soit monétaire
9 ou pas monétaire, mais tout CO2 réduit a une
10 valeur.

11 Je vais vous donner l'exemple d'un membre
12 de l'ACIG avec qui, en préparation de cette
13 audience et en préparation du mémoire de l'ACIG,
14 j'ai consulté plusieurs membres de l'ACIG sur cette
15 question. L'ACIG travaille en consultation avec ses
16 membres et on a la chance de ne pas être nombreux
17 autour d'une table, donc on se consulte et on
18 discute de... de nos enjeux.

19 Donc, j'ai discuté avec un des membres de
20 l'ACIG qui exporte vers l'Europe, actuellement est
21 un exportateur vers l'Europe. Ses clients lui
22 exigent de donner le contenu carbone de ses
23 produits, c'est une condition d'accès à... à ce
24 marché pour ce client. Donc, inclure dans son
25 calcul carbone sa contribution à la réduction des

1 émissions de GES du bâtiment va améliorer
2 l'attractivité de son produit, ça va baisser son
3 contenu carbone, son intensité carbone, et donc
4 maintenir sa position sur son marché.

5 Je tiens à ajouter que la question du
6 contenu carbone va prendre de plus en plus
7 d'importance, notamment avec la mise en place de
8 mesures d'ajustement carbone aux frontières.
9 L'Europe, en fin d'année ou en début d'année deux
10 mille vingt deux (2022), a mis en place un
11 programme sur certains produits comme l'acier.

12 Donc, pour les industriels, le contenu
13 carbone de leurs produits va être un enjeu
14 important, donc les faire payer... leur faire payer
15 des réductions dont ils ne peuvent même pas
16 profiter ou en faire la démonstration comme quoi
17 ils... ils sont en train de le faire, n'a pas de
18 sens. De plus, et advenant que la Régie reconnaisse
19 qu'il faille transférer les bénéfices aux
20 industriels qui financent ce service... de ce
21 service, le coût de la tonne carbone va être un
22 facteur important, aussi important, et à prendre en
23 compte.

24 Autre point est celui de l'image de marque.
25 Les industriels élaborent chaque année des rapports

1 sur leurs engagements en faveur du climat et du
2 développement durable, c'est leur rapport
3 responsabilité sociale et environnementale. Le fait
4 de les mettre à contribution pour financement de
5 réduction dans le bâtiment doit être reconnu et
6 ainsi ces industriels pourront inclure dans leur
7 déclaration annuelle auprès de leurs partenaires
8 d'affaires, cet engagement.

9 On sait maintenant, on est tous au courant
10 de ça, c'est connu maintenant, même les
11 financements commencent à être conditionnés,
12 l'accès au financement commence à être conditionné
13 par les engagements en faveur de l'environnement.
14 Donc, un industriel qui est en train de financer
15 via ses tarifs un programme de réduction de GES
16 dans un secteur qui n'est pas le sien, je tiens
17 quand même à le mentionner, s'il n'a aucune
18 reconnaissance, ce n'est pas juste, il faudrait
19 qu'il ait cette reconnaissance, il pourrait à la
20 rigueur dire que je paie un surcoût, mais qu'à la
21 fin de la journée, voilà, à mes actionnaires et à
22 mes partenaires, je contribue à cette... à cette
23 action là, à faire... à réduire les émissions de
24 carbone.

25 D'ailleurs, je reviendrais sur vendredi dix

1 sept (17) février, donc le rapport. Énergir publie
2 son rapport de résilience climatique, La Presse en
3 a fait écho, et dans cet article, l'article de La
4 Presse, on apprend qu'Énergir va lier la
5 rémunération de ses dirigeants aux réductions de
6 GES. Ceci est un exemple concret de valeur non
7 monétaire.

8 Donc, pourquoi les industriels qui
9 financent ce programme ne puissent pas bénéficier
10 de retombées de ce service? Je ne suis pas en train
11 de discuter de la stratégie d'Énergir ou la
12 rémunération de ses... de ses cadres dirigeants, ce
13 n'est pas la... ce n'est pas la question. Mais eux
14 ils vont bénéficier de quelque chose, d'une
15 retombée, d'un service, mais c'est nous qui
16 l'aurons financé, c'est les clients qui auront
17 financé ce service, ce n'est pas l'actionnaire
18 d'Énergir.

19 Donc, l'ACIG est d'avis que la question du
20 partage des bénéfices doit faire l'objet d'une
21 proposition concrète. Ultimement, l'ACIG se pose la
22 question de l'implication des actionnaires des deux
23 Distributeurs. Les deux Distributeurs arguent que
24 ce service est au bénéfice de la société, mais
25 l'ACIG pose la question de l'engagement de

1 l'actionnaire des Distributeurs dans la preuve.
2 Dans la preuve, il n'est pas fait mention que les
3 Distributeurs, enfin les actionnaires, allaient
4 prendre part à l'effort collectif de réduction des
5 émissions. Ce qui m'amène à ma recommandation,
6 recommandation de l'ACIG. Diapositive suivante,
7 Madame la greffière. Merci.

8 Donc, l'ACIG recommande à la Régie
9 d'enjoindre les Distributeurs à engager une
10 réflexion sur la valeur des réductions des
11 émissions de GES obtenues par le déploiement du
12 service de biénergie, et si vous me permettez un
13 peu, je m'écarte un peu, mais sur toutes les
14 réductions ou les bénéfices environnementaux qui
15 peuvent obtenir à travers les financements de leurs
16 clients, je dis bien que ce que financent leurs
17 clients; de demander aux Distributeurs de définir
18 un mécanisme de partage de ces bénéfices, donc
19 entre le Distributeur et la clientèle.

20 Il n'est pas logique et il n'est pas
21 équitable que ça soit les Distributeurs qui
22 s'attribuent tous les... toutes les retombées et
23 toute l'image de marque et la publicité alors que
24 c'est leurs clients qui financent l'ensemble des
25 initiatives qu'ils prennent en compte. Ce qui fait

1 le tour de ma présentation. J'ai essayé d'aller
2 vite, je suis même... je n'arrive même plus à
3 parler. Donc, à votre disposition, merci.

4 Me NICOLAS DUBÉ :

5 Alors, Madame la Présidente, je n'ai pas de
6 questions additionnelles pour monsieur Sebaa. Il
7 est disponible pour les contre-interrogatoires.
8 Donc, si c'est possible, je suis conscient qu'il
9 est seize heures vingt-quatre (16 h 24), mais si
10 c'est possible qu'on puisse faire un bon bout de
11 chemin sur les contre-interrogatoires ce serait
12 apprécié puisque le témoignage de monsieur Sebaa
13 est frais à sa mémoire et qu'il le sera moins lundi
14 prochain.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 C'est bon, Maître Dubé. Alors, désolé, Monsieur
17 Sebaa, c'est... prenez le temps de prendre un
18 bon... une bonne gorgée d'eau. Est-ce qu'il y a des
19 intervenants qui souhaitent contre-interroger le
20 panel de l'ACIG? Oui, Maître Ouellette pour le
21 RNCREQ.

22 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JOCELYN OUELLETTE :

23 Q. **[214]** Bonjour, Monsieur Sebaa. Je vais vous poser
24 la même question, là, que...

25

1 M. NAZIM SEBAA :

2 R. Bonjour.

3 Q. **[215]** ... que j'ai posée aux autres intervenants
4 aujourd'hui, mais je vous la fais en version
5 courte. Supposons que la proposition des
6 Distributeurs est un tout et que leur position est
7 que, si on leur demande de modifier une virgule,
8 là, ils vont mettre en place le mécanisme de
9 résiliation et on jette la proposition aux
10 poubelles. Croyez-vous qu'il y a plus de bon que de
11 mauvais dans cette proposition ou plus de mauvais
12 que de bon?

13 R. Écoutez, moi, j'ai du mal à répondre sur une
14 question hypothétique comme ça. Maintenant, ce
15 n'est pas du... à prendre ou à laisser. Je pense
16 que c'est pas à prendre ou à laisser. Mais
17 franchement, même avec les autres, j'ai pas très
18 bien compris le sens de votre question. Où est-ce
19 que vous voulez venir « s'ils changent une
20 virgule... »

21 La Régie, la Régie est maître de la
22 décision qu'elle va rendre. Elle peut statuer sur
23 une partie ou une autre partie. Ça, c'est le rôle
24 de la Régie. Donc, je ne vois pas ce qu'un
25 intervenant pourrait vous dire de plus. Vous

1 connaissez la procédure de la Régie. Je ne vois pas
2 comment vous répondre clairement à cette question,
3 sincèrement.

4 Q. **[216]** Je vais essayer de la préciser. Voyez-le dans
5 l'optique où... et je m'adresse... je ne vais pas
6 sur les pouvoirs de la Régie ici. J'y vais si,
7 malgré tout ce que l'on a observé dans la
8 proposition des Distributeurs et que toutes les
9 suggestions qui sont faites, et malgré, là, la
10 décision qui sera rendue à la Régie, il y a un
11 mécanisme de résiliation prévu à l'entente qui dit
12 que les Distributeurs, s'ils ne sont pas satisfaits
13 de la décision, peuvent la résilier.

14 Donc, ce que je vous demandais, c'est est-
15 ce qu'on... est-ce que ça vaut la peine de risquer
16 la résiliation de cette entente-là si... Qu'est-ce
17 que vous auriez à recommander à la Régie, là, si la
18 position des Distributeurs était justement
19 explicite ou implicite, que c'était à prendre ou à
20 laisser?

21 R. Là franchement je n'ai aucune recommandation à
22 faire à la Régie. La Régie prendra la décision
23 qu'elle estime être la plus judicieuse. Alors, je
24 ne vais pas dicter ce que pourrait être
25 éventuellement la décision de la Régie. Je ne vais

1 pas pouvoir aller plus loin sur cette question-là.
2 Si vous en avez une autre, bienvenu, je suis à
3 votre disposition. Mais sur celle-là, je ne vois
4 pas comment aller plus loin, franchement.

5 Q. **[217]** Je n'ai pas de problème, je n'irai pas plus
6 loin. Merci.

7 R. Je vous en prie.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci, Maître Ouellette. Est-ce qu'il y a un autre
10 intervenant qui désire contre-interroger le panel
11 de l'ACIG? Maître Tremblay pour les Distributeurs?

12 Me JOELLE CARDINAL :

13 On s'amuse à vous contredire.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bon.

16 Me JOELLE CARDINAL :

17 C'est Maître Cardinal. On n'aura pas de question.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait. Merci beaucoup. Maître Cardinal pour la
20 Régie.

21 INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

22 Q. **[218]** Oui. Bonjour. Moi, en fait, je vais en avoir
23 quelques-unes pour vous, Monsieur Sebaa.

24 Premièrement, bien ma première question, en fait,
25 est question de sémantique, là. Vous pourrez peut-

1 être m'éclairer parce que, dans votre preuve, dans
2 sa preuve, en fait, l'ACIG utilise le mot « Offre
3 biénergie » et parfois « Service biénergie ». Donc,
4 est-ce qu'il y a une distinction à faire entre les
5 deux?

6 M. NAZIM SEBAA :

7 R. Franchement, ça, c'est de la pure typo et, ça,
8 c'est de ma faute. C'est moi qui ai rédigé et c'est
9 juste... Il n'y a aucune... il n'y a pas de notion
10 cachée entre service et offre. Ça ne va pas revenir
11 un jour en disant « oui, mais nous, c'était pour
12 une offre et pas pour un service ou pour un service
13 pas pour une offre. » Si c'est ça votre crainte, je
14 vous... je vous rassure. C'est juste du français
15 qui a été mal fait, c'est tout. On a mal fait les
16 devoirs.

17 Q. **[219]** Parfait. Merci pour la clarification. Si on
18 va, en fait, à la pièce C-ACIG-0012, à la page
19 14... En fait, même peut-être pour aller plus
20 rapidement, là, pas besoin de l'afficher, là, c'est
21 une de vos recommandations. Donc :

22 [...] l'ACIG recommande à la Régie de
23 ne pas accepter [...] le principe de
24 socialisation des coûts à tous les
25 clients liés au déploiement de l'offre

1 de biénergie et de demander aux
2 Distributeurs de proposer d'autres
3 avenues pour financer les coûts, comme
4 celles mentionnées aux sections 4.2 et
5 5 de [...]

6 sa

7 ... preuve.

8 Donc, à la suite de votre présentation, là, est-ce
9 qu'on comprend bien, en fait, que l'ACIG souhaite
10 exclure du principe de socialisation des coûts les
11 clients d'Énergir qui sont soumis au SPEDE et qui
12 sont en même temps clients d'Hydro-Québec?

13 R. Ah! Totalement.

14 Q. **[220]** Parfait.

15 R. Pour l'ACIG, la question de la socialisation, les
16 clients industriels doivent être traités
17 différemment du reste de la clientèle.

18 Q. **[221]** O.K. Puis quand vous parlez des coûts dans
19 votre recommandation, est-ce que c'est l'ensemble
20 des différents coûts liés, là, à l'Offre, là, donc,
21 la socialisation des coûts liés aux travaux
22 d'intervention, par exemple, la socialisation des
23 éventuels coûts d'approvisionnement en énergie puis
24 en puissance, les coûts liés aux programmes
25 commerciaux en efficacité énergétique puis les

1 coûts liés à la Contribution GES?

2 R. C'est les coûts d'abord pour les clients d'Énergir,
3 je n'ai pas fait d'électricité, donc je ne peux pas
4 parler des coûts d'Hydro-Québec, vous en
5 conviendrez. Donc, ma réponse serait vraiment pour
6 les coûts liés aux clients d'Énergir. Donc, c'est
7 la socialisation des coûts, c'est surtout la
8 socialisation des coûts de perte de revenu liés à
9 ce... à l'Offre ou le Service biénergie. Vous
10 m'avez mis un doute maintenant. Je ne sais plus
11 quoi dire, service ou offre. Mais à la biénergie,
12 donc c'est les coûts liés à la perte... aux pertes
13 d'Énergir qui doivent être socialisées à l'ensemble
14 de la clientèle d'Énergir.

15 Q. **[222]** Parfait. Je vous remercie. Ça complète mes
16 courtes questions.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci beaucoup, Maître Cardinal. Monsieur Dupont
19 pour la formation.

20 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

21 M. PIERRE DUPONT :

22 Q. **[223]** Merci, Madame la Présidente et merci,
23 Monsieur... Monsieur Sebaa pour votre patience et
24 votre disponibilité en cette fin de journée.
25 Écoutez, je vais rebondir un peu sur ce que maître

1 Cardinal vient de mentionner. Puis je vais me
2 permettre un bref bref résumé, vous me corrigerez,
3 là, mais... Ce que j'entends puis ce qu'on a lu
4 également, c'est que l'ACIG est tout à fait
5 favorable, enfin, à plusieurs points, là, à
6 commencer par la complémentarité des réseaux,
7 transition énergétique, réduction des gaz à effet
8 de serre. Donc, vous avez... l'Association n'a pas
9 de problème avec ça.

10 Et ce que je comprends, c'est que la
11 méthode d'établissement comme telle, bon, il y a un
12 principe général, mais il y a la méthode, c'est pas
13 remis en cause de la façon suivante. Je veux dire,
14 je pense que vous avez... je pense que vous avez
15 bien compris, vous l'avez mentionné d'ailleurs, que
16 toute la question de socialisation des coûts, ça va
17 être lors de la cause avec Énergir. Puis vous venez
18 de le mentionner également, ce qu'on parle
19 finalement, toute chose étant également, la
20 Contribution vise à compenser à hauteur de quatre-
21 vingts pour cent (80 %) les manques à gagner
22 d'Énergir.

23 Donc, le vingt pour cent (20 %) manquant,
24 je pense que c'est là que... c'est ce vingt pour
25 cent là (20 %) où on peut dire, bon, c'est une

1 forme de socialisation des coûts. En tout cas,
2 c'est ce que vous soutenez.

3 Et par le fait même, puis on comprend bien
4 aussi par rapport au SPEDE. Bon. Vous êtes déjà
5 présent, vous êtes déjà présent là, donc il y
6 aurait une contribution... pas une contribution,
7 pardon, une préoccupation réelle de votre côté.

8 Et par conséquent, ce vingt pour cent là
9 (20 %), bien soyons imaginatifs pour le financer
10 autrement que par des hausses de tarifs. Trouvons
11 d'autres façons de venir le financer. C'est un
12 peu... Est-ce que c'est exact ma compréhension?

13 M. NAZIM SEBAA :

14 R. Je dirais que votre compréhension est exacte, mais
15 je vais quand même nuancer un peu votre... Enfin,
16 je vais vous donner une réponse. Ce n'est pas que
17 le vingt pour cent (20 %), c'est l'ensemble du
18 coût. Quand on dit « aller chercher de nouveaux
19 canaux de financement », c'est vrai que ma réponse
20 que j'ai... la réponse que j'ai faite à maître
21 Cardinal, c'était « je parle pour Énergir ».

22 Mais quand dans la preuve on parle...
23 l'ACIG est d'avis que les deux Distributeurs, parce
24 que je mentionnais bien « les deux Distributeurs »,
25 avant d'aller retranscrire tout ça, que dans les

1 tarifs, je ne parle pas de la méthode de
2 retranscription, ça, c'est... ça va être plaidé ou
3 ça va être discuté... ça a été discuté, ça va être
4 discuté autrement.

5 Mais sur le principe de « je veux faire
6 quelque chose, ça va me coûter tant. Je vais
7 prendre ça, je vais prendre mes volumes, je vais
8 diviser et je fais la facture à tout le monde. »
9 C'est ça qui nous déjà nous dérange.

10 Vous êtes... vous essayez de faire quelque
11 chose d'innovant. Vous avez compris notre point. Il
12 faut... il faut de la complémentarité, c'est
13 quelque chose de très bien d'avoir une
14 complémentarité des systèmes. Il faut sauver le
15 système de distribution de gaz puisque, encore une
16 fois, c'est un actif important qu'il ne faut pas
17 rogner dessus. Il ne faut pas le sacrifier pour
18 aller... On va sacrifier un système à plusieurs
19 dizaines de milliards pour sauver trois ou quatre
20 millions (4 M) de tonne GES. Ça vaudrait pas... il
21 faudrait peut-être revoir les mathématiques, comme
22 a dit monsieur Raymond juste avant moi, je ne suis
23 pas bon en mathématique non plus. Bon. Je ne vais
24 pas plus loin.

25 Mais c'est tout le coût de ce service, de

1 tout le coût associé à la biénergie qui devrait
2 d'abord aller chercher d'autres moyens de financer
3 ça en trouvant d'autres moyens de financement.
4 Allons voir, monsieur Allard, je crois, l'a dit ce
5 matin, il a dit : « allons voir la société, ce
6 qu'elle veut, ce que le gouvernement veut
7 financer. » Puisque la question des changements
8 climatiques et de la réduction de carbone de toute
9 la société, je suis totalement d'accord avec
10 monsieur Allard ce matin, c'est une question
11 sociétale d'abord, ce n'est pas une question de
12 distributeurs ou d'industriels ou de clients
13 d'Hydro-Québec ou d'Énergir.

14 C'est une question sociétale. Il faut se
15 poser les bonnes questions. Est-ce qu'on veut un
16 Québec industrialisé comme on l'a maintenant, on a
17 de l'industrie, ou est-ce qu'on veut un Québec
18 agricole ou un Québec de services.

19 Je n'ai pas la bonne réponse à ça. Je n'ai
20 pas la prétention de répondre, mais c'est ça les
21 questions qu'il faut se poser maintenant. Est-ce
22 qu'on veut sacrifier notre industrie pour être un
23 peu plus vert et réduire nos gaz à effet de serre,
24 c'est une vraie question qui vous est...

25 Mais c'est un choix de société d'abord

1 parce qu'on essaie de régler une question avec...
2 on essaie de soigner un symptôme. La question des
3 changements climatiques, vous me passerez... vous
4 m'excuserez, je vous dis le fond de ma pensée, on
5 essaie de soigner un symptôme, on n'essaie pas de
6 soigner la maladie. C'est ce qu'on est en train de
7 faire. On essaie juste de répercuter en haussant
8 des tarifs, en haussant des taxes, en espérant un
9 changement de comportement de la société qui
10 n'arrivera pas. Vous aurez toujours besoin de votre
11 voiture pour aller d'un point A à un point B.

12 Maintenant, la question c'est : est-ce
13 qu'on peut raccourcir le point A au point B? C'est
14 ça la question qu'il faut se poser, c'est pas
15 comment y aller. D'abord, est-ce que je peux le
16 raccourcir. Mais ça, c'est des questions d'ordre un
17 peu plus large, des débats qui pourraient venir
18 dans les années à venir, pas seulement à ce niveau-
19 là. Mais où est-ce qu'on va mettre l'effort?

20 Est-ce qu'on met l'effort sur le transport?
21 Oui, on a un véritable enjeu au Québec sur le
22 transport. On n'a pas réellement d'enjeux. Je suis
23 désolé, mais moi, je vous dis, on a fait une
24 preuve, on a accepté un principe. Parce que le
25 principe de complémentarité est intéressant pour

1 l'avenir.

2 Mais aller taper, mettre autant d'argent
3 pour réduire un demi... un demi millions (500 000)
4 de tonnes de CO2, dans un secteur qui n'est pas le
5 plus sinistré et qui n'est pas le plus... qui n'est
6 pas stratégique ou c'est pas celui qui émet le
7 plus, là franchement on a quelques doutes là-
8 dessus.

9 Mais ça, on sait que c'est la stratégie du
10 gouvernement. Il a décidé comme ça. Maintenant,
11 est-ce qu'il a décidé en connaissance de cause ou
12 pas? Est-ce qu'il y a eu des consultations? Parce
13 que nous, l'ACIG, on n'a pas été consulté sur cette
14 question sur le PEV.

15 On a été consulté sur l'électrification de
16 l'économie. On a rendu un mémoire là-dessus. On a
17 donné notre point de vue sur cette question. Mais
18 sur la question du bâtiment de la biénergie et tout
19 ça, on n'a pas été consulté, donc on n'a pas pu
20 émettre d'avis à ce niveau-là. Donc, la question
21 est très complexe. Donc, nous, les coûts, ce n'est
22 pas le vingt pour cent (20 %).

23 Je sais que j'ai pris un long détour la
24 veille d'un week-end et je peux vous dire que j'ai
25 hâte de partir en week-end.

1 Mais c'est pas le vingt pour cent (20 %)
2 qui nous dérange. Le vingt pour cent (20 %), c'est
3 de la technique. On a évacué cette question, on va
4 aller dans une tarifaire et puis dans une autre
5 tarifaire. Ça aussi il y a un bémol à faire de
6 faire des dossiers où on parle d'un bout de dossier
7 puis le deuxième bout, dans un autre dossier avec
8 une autre formation. Ça aussi c'est... c'est un peu
9 compliqué à suivre après parce qu'on perd de la
10 substance et vous comprendrez, vous comprenez où je
11 veux aller. Je ne vais pas aller plus loin, mais...

12 Alors, donc c'est pas le vingt pour cent
13 (20 %). Le vingt pour cent (20 %), c'est la
14 retranscription. C'est le cent pour cent (100 %)
15 avant d'y aller, trouvons d'autres financements,
16 trouvons d'autres solutions. Il y a le fond
17 d'électrification...

18 Q. **[224]** Mais je veux...

19 R. ... il y a... Je vais m'arrêter là. Merci de
20 m'arrêter.

21 Q. **[225]** Parce que je veux vous faire languir un peu
22 avant de vous... c'est pas moi qui vais vous
23 libérer, vous comprendrez que c'est madame la
24 présidente. Mais je veux juste mentionner que,
25 encore là, je me mets dans le merveilleux pays de

1 la théorie.

2 Donc, en théorie, si Hydro-Québec
3 compensait à cent pour cent (100 %), à cent pour
4 cent (100 %) les manques à gagner d'Énergir, qu'il
5 n'y avait aucun impact tarifaire pour les clients
6 industriels, est-ce que, dans ce merveilleux monde
7 vous vous dites... est-ce que l'Association nous
8 dirait « écoutez, vous pouvez faire, là, bon,
9 qu'est-ce qui est dit. Mais nous, ce qu'on vous
10 dit, c'est que vous devez regarder tout l'ensemble
11 du financement pareil, vous devez tout... même si
12 ça n'a pas d'impact pour nous, vous devez regarder
13 tout ce qui vient en amont ». C'est un peu ça votre
14 message.

15 R. En toute honnêteté, on aurait eu ça, on aurait fait
16 une toute petite intervention en vous disant « vous
17 avez été... c'est un super système innovant, vous
18 avez là » mais on maintiendrait notre regret de ne
19 pas pousser la réflexion et l'innovation en termes
20 tarifaires. Ça, je ne peux pas vous dire qu'on
21 aurait fait vraiment ça, parce que dans un monde
22 merveilleux, j'ai toujours mes membres et c'est eux
23 qui m'autorisent à parler en leur nom, mais
24 j'aurais formulé la même recommandation que j'ai
25 formulée à mes membres quand on a eu le dossier de

1 biénergie, quand il nous a été soumis.

2 Q. [226] Je vous remercie. Madame la Présidente, c'est
3 complet pour moi. Je vais vous quitter.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Parfait. Merci beaucoup, Monsieur Dupont. J'ai
6 peut-être juste une seule question.

7 Q. [227] Je vous amènerais à la page 3 de votre
8 présentation. Vous nous dites que, bon, vous êtes
9 d'avis que le concept de l'offre est une initiative
10 innovante. Bon. On comprend ça en ce qui a trait au
11 concept comme tel. Et que vous êtes d'avis aussi
12 que, dans le contexte de la transition énergétique,
13 il faut maintenir les volumes de gaz naturel pour
14 sauvegarder la compétitivité du système de
15 distribution.

16 Est-ce que l'Offre biénergie a pour vous
17 pas seulement un objectif de réduction de gaz à
18 effet de serre, mais également représente une offre
19 qui va permettre de sauvegarder la compétitivité du
20 système de distribution de gaz naturel, ce qui est
21 un avantage pour vos clients, pour vos membres?
22 J'essaie de comprendre.

23 Si vous dites O.K., c'est bon, mais on ne
24 veut pas payer. Bon. Même si c'est bon aussi pour
25 nous. Parce que si, effectivement, le gouvernement

1 avait fait le choix de l'option tout à
2 l'électricité, je pense que vos membres en auraient
3 subi aussi des conséquences. Et, là, ça aurait été
4 sans compensation et ça aurait pu avoir un effet à
5 moyen, long terme sur la survie même d'Énergir avec
6 la conséquence d'imposer un tarif trop élevé. En
7 tout cas, bref, c'est peut-être un commentaire trop
8 général.

9 R. Je vais vous répondre. Alors, la biénergie, on a
10 dit que c'était un bon système parce que ça faisait
11 de la complémentarité des deux systèmes de
12 distribution électricité/gaz et ça permettait de
13 sauvegarder le système de distribution d'Énergir.
14 En premier, c'est la distribution, un système de
15 distribution d'Énergir.

16 Deux, la question de qui paie, qui ne paie
17 pas. Les industriels paient pour autre chose, par
18 ailleurs. D'accord. On paie autre chose.

19 La question de la sauvegarde du... Je vais
20 peut-être répondre en essayant de vous poser une
21 question aussi de réflexion. Le gouvernement
22 choisit le tout à l'électricité. Bon. On a compris
23 que c'était un sujet totalement théorique. Énergir
24 nous a répondu là-dessus, que c'était un... Bon.
25 Mettons que le gouvernement demain matin vient nous

1 dire, tout à l'électricité, le bâtiment, vous
2 partez tous à l'électricité. O.K. Moi, je poserais
3 la question : qui paie pour les amortissements du
4 réseau gazier? Ça a quand même un coût social.

5 Est-ce que le gouvernement dans ce cas-
6 là... O.K., si vous voulez passer tout le monde,
7 tout le bâtiment à l'électricité, merveilleux.
8 Maintenant, on va calculer la part du bâtiment dans
9 le système distribution d'Énergir. Là, deux virgule
10 trois milliards (2,3 G\$), mais juste pour la
11 distribution, j'ai calculé à peu près sur les
12 chiffres d'Énergir un milliard cinq (1,5 G\$). Est-
13 ce que le gouvernement va payer la moitié des
14 investissements? Parce qu'il faudra aller se poser
15 la question. On va aller regarder les chiffres. Qui
16 est responsable de qui; qui a amorti; qui n'a pas
17 amorti.

18 Parce que ceux qui ont été construits, les
19 rajouts de réseau qui ont été construits il y a
20 trois ans qui sont amortis, il semble, sur quarante
21 (40) ans ou sur trente-cinq (35) ans, qui va payer
22 le restant? Est-ce que c'est Énergir, l'actionnaire
23 d'Énergir qui va venir et qui dit, pour l'effort
24 collectif... C'est vrai que c'est un peu tiré par
25 les cheveux. Je paie le tout. Est-ce que c'est le

1 gouvernement qui va payer pour ça? Si quelqu'un
2 paie.

3 Oui. Mais maintenant si vous me dites, je
4 retire tout le monde, je laisse les industriels
5 tout seuls parce que ce n'est pas une question
6 qu'ils ne veulent pas aller à l'électricité, c'est
7 une question qu'ils ne peuvent pas aller à
8 l'électricité. Il y a des usages que ce n'est pas
9 possible d'électrifier. Ça, vous l'avez bien
10 compris.

11 Maintenant qu'est-ce qu'on fait? Et en
12 plus, si on met à mal notre réseau, comme je l'ai
13 dit, la question du GNR, la question des biogaz, la
14 question de l'hydrogène, on a besoin d'un réseau.
15 Si on le tue maintenant ce réseau, comment on va
16 développer? Il y a plein de producteurs au Québec.
17 Enfin, Énergir nous dit, et le dit à qui veut
18 l'entendre, qu'elle vise un trente pour cent (30 %)
19 en deux mille cinquante (2050), dix pour cent
20 (10 %) en deux mille trente (2030) de GNR. Mais on
21 sait au moins dans le dossier du 4008 les
22 difficultés qu'Énergir a à aller s'approvisionner
23 en GNR. Avoir la demande qui est volontaire, les
24 difficultés de s'approvisionner.

25 Et si en plus on dit aux Québécois, bien,

1 en plus vous ne pouvez plus faire du GNR, parce
2 que, bien, on n'a plus de réseau pour vous le
3 transporter, ou si on va vous le transporter à des
4 prix insupportables, elle est là l'équation. La
5 difficulté de l'équation, elle est là. C'est-à-dire
6 je vais juste réduire les émissions de GES pour les
7 réduire. O.K. Ça, personne n'est contre ça. Et
8 personne ne peut aller contre la vertu. C'est juste
9 comment on le fait et dans quelle proportion on le
10 fait, et qui supporte quoi.

11 Un industriel qui supporte une dizaine de
12 contraintes environnementales, parce que ça
13 s'appelle comme ça, le SPEDE, le CFS, et ainsi,
14 ainsi, ainsi, vous lui rajoutez encore. Parce que
15 le problème, c'est quand on voit les tarifs
16 d'Énergir, c'est qu'on est en train de rajouter un
17 petit bout par là, un dixième de centime par là, un
18 ceci, un ceci, un ceci, sur des volumes qui
19 dépassent les dizaines de millions de mètres cubes
20 par année. À la fin de l'année, ça fait... Ce n'est
21 pas un dix dollars de plus sur la facture à la fin
22 de l'année comme pour un client résidentiel, on
23 parle de plusieurs millions, de plusieurs dizaines
24 d'emplois, voire des centaines d'emplois, et
25 surtout la concurrence.

1 Nous, on est avec ces industriels. On
2 discute avec, que souvent on se rencontre
3 minimalement... toutes les trois semaines, on a des
4 rencontres avec les uns et les autres. On sait
5 comment ils sont en train de faire du business à
6 l'international, les difficultés, les écueils
7 qu'ils ont. Et en plus on est en train de rajouter
8 les barrières carbone aux frontières. Même le
9 Canada a annoncé une consultation sur comment il va
10 faire sa barrière carbone à l'entrée.

11 Donc c'est complexe. Et on leur rajoute de
12 la complexité. On leur rajoute du tarif. Je n'ai
13 pas envie de vous dire « come on, give me a
14 break ». Mais réfléchissons! La question, ce n'est
15 pas, est-ce qu'on réduit ou on ne réduit pas. On
16 doit réduire. La question c'est comment on le fait
17 intelligemment pour que tout le monde s'en sorte
18 dans cette histoire. Et où est-ce qu'on met les
19 efforts. Franchement, mettre des efforts, vous
20 investissez cent pour récupérer un au lieu
21 d'investir cent pour en récupérer vingt. Mieux vaut
22 aller dans le vingt. Allons récupérer! Cet argent,
23 allons le mettre là où il faut.

24 Ça peut être le transport, ça peut être
25 l'innovation, ça peut être l'hydrogène. On a un

1 énorme enjeu sur l'hydrogène. Électrifier le
2 bâtiment. Moi, je pose la question. On aura cette
3 discussion ailleurs mais je pose la question.
4 Électrifier le chauffage du bâtiment, est-ce qu'il
5 ne serait pas mieux de laisser de la capacité
6 électrique pour produire de l'hydrogène pour des
7 industriels et réduire dix fois ce qu'on pourrait
8 réduire dans le bâtiment?

9 Il faudrait se poser ces questions-là et
10 avoir ces équilibres-là en tête avant de proposer
11 des choses. D'où la question de, allez innover,
12 allez chercher d'autres pistes, allez chercher
13 d'autres solutions et revenez nous voir avec une
14 proposition qui tient la route. Donc, c'était mon
15 point un peu long.

16 Q. **[228]** C'est bon.

17 R. Vous m'excuserez, Madame la Présidente.

18 Q. **[229]** Vous êtes encore en pleine forme malgré
19 l'heure. Bien, merci. On n'aura pas d'autres
20 questions pour vous. Merci beaucoup pour votre
21 présentation et la vitesse à laquelle vous l'avez
22 faite.

23 Donc, Maître Dubé, est-ce que vous avez un
24 réinterrogatoire?

1 Me NICOLAS DUBÉ :

2 Je voulais vous dire oui, et que c'était une
3 blague. Mais non, je n'ai pas de réinterrogatoire.
4 Je vous souhaite un bon week-end et je vous
5 remercie pour votre patience.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait. Merci beaucoup. Vous êtes libéré, Monsieur
8 Sebaa. Bien, merci à tous les participants. On se
9 revoit donc lundi matin à compter de neuf heures
10 (9 h) avec les argumentations. Bien, on vous
11 souhaite à tous un très bon week-end. Ah, excusez-
12 moi. J'ai une petite demande à faire aux
13 Distributeurs. On voudrait... Oui, Maître Cardinal.

14 Hier, la FCEI a abordé dans sa preuve la
15 demande de modification de l'article 8.1 des
16 Conditions de service d'Hydro-Québec afin de
17 soustraire les clients qui se convertiraient du gaz
18 naturel à la biénergie, du coût des travaux requis
19 sur le réseau de distribution. Alors, la FCEI a
20 indiqué à ce sujet qu'elle considère inéquitable la
21 proposition d'Hydro-Québec, notamment en ce qu'elle
22 ne respecterait pas le principe selon lequel un
23 client qui entraîne des coûts au-delà du service de
24 base devrait en assumer les frais, en fait en
25 assumer tous les coûts, et non pas l'ensemble de la

1 clientèle. Alors, on aimerait simplement que vous
2 puissiez aborder cette préoccupation de la FCEI
3 dans le cadre de votre argumentation.

4 Me JOELLE CARDINAL :

5 Parfait. Et j'en profite pour vous dire qu'on va
6 tenter... en fait, on va réussir à déposer
7 l'engagement 3 avant le début des plaidoiries lundi
8 matin.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Excellent! Bien, merci beaucoup.

11 Me JOELLE CARDINAL :

12 Bonne fin de semaine.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bonne fin de semaine.

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Et simplement, Madame la Présidente, juste pour
17 signaler à la Régie que j'ai déposé quelques
18 documents dernièrement, techniquement, c'est des
19 preuves. Donc, je les ai déposés avant que la
20 preuve soit close. Il y a Bonbright. Il y a un
21 extrait de la Politique énergétique. Il y a
22 quelques autres documents de référence. Donc, je
23 les ai déposés durant le courant de la journée,
24 parce que je vais les utiliser dans ma plaidoirie.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Excellent! Merci beaucoup, Maître Neuman. Alors bon
3 week-end. Merci.

4

5 AJOURNEMENT

6

7

1

2

SERMENT D'OFFICE:

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque d'une retransmission en

8

visioconférence, le tout conformément à la Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

14

Claude Morin, sténographe officiel

15

Tableau #200569-7.